



Plan Local d'Urbanisme de Senlis

1.2. Annexe au rapport de présentation – Diagnostic et état initial de l'environnement

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2025

Introduction	P°3
Démographique	P°10
Habitat	P°16
Economie	P°25
Tourisme	P°38
Agriculture	P°51
Equipements et commerces	P°57
Mobilité	P°67
Foncier	P°81
Paysage, urbanisme et patrimoine	P°86
Etat initial de l'environnement	P°136

INTRODUCTION

La révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Senlis s'inscrit dans la volonté municipale de marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la vie de la commune et des habitants.

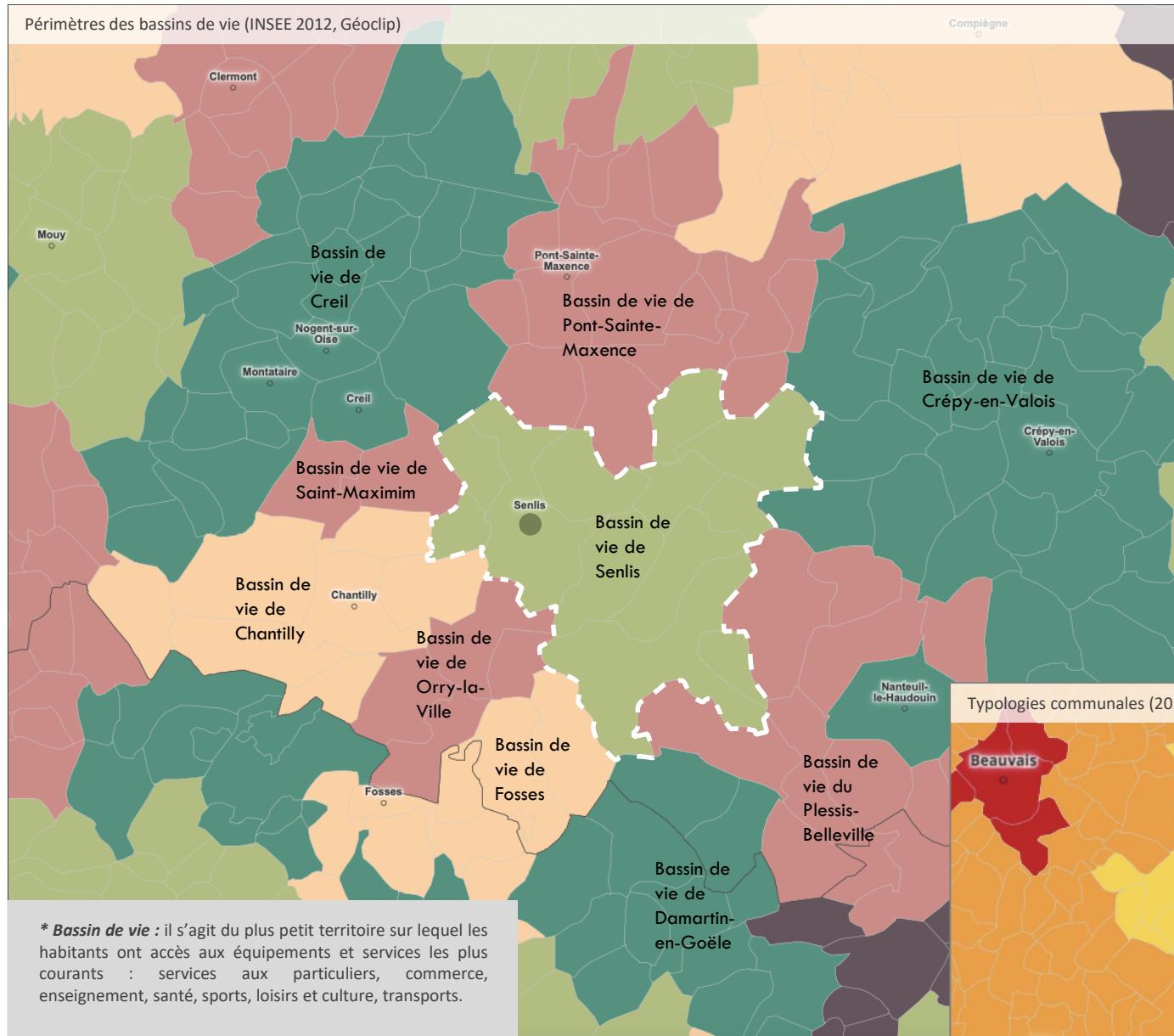
Par délibération en date du 30 juin 2016, le Conseil Municipal de Senlis a décidé de lancer la révision du PLU pour poursuivre les objectifs suivants :

- 1. Assurer la sécurité juridique du document d'urbanisme communal en réalisant la transition règlementaire d'un PLU élaboré selon le régime de la loi SRU vers un PLU élaboré selon le régime des lois Grenelle et ALUR.**
- 2. Réaliser l'évaluation environnementale du PLU.**
- 3. Mettre à jour les documents du PLU en cohérence avec les différentes réflexions communales et supra communales avancées depuis l'approbation initiale.**
- 4. Numériser sous la forme Système d'Information Géographique (SIG) le document d'urbanisme.**
- 5. Mettre à jour les annexes et la base de plan cadastral.**

La délibération précise que la révision doit permettre d'intégrer des thématiques non développées initialement telles que :

- les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis ;
- les capacités de stationnement et de mutualisation ;
- les orientations générales en matière d'équipements commerciaux de communications numériques et de loisirs ;

- les performances énergétiques et environnementales des quartiers, etc.



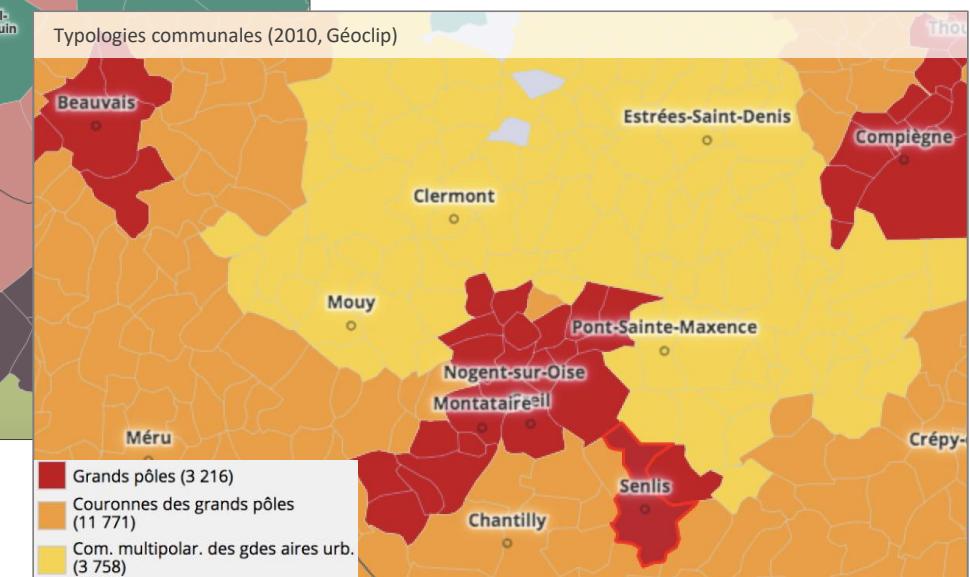
* Pole urbain : il s'agit d'une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain.

Un bassin de vie qui s'étend à l'est de la commune

A l'articulation entre les bassins de vie de Creil (11 communes) et Chantilly (7 communes) à l'ouest et de celui de Crépy-en-Valois à l'est, Senlis structure un bassin de vie essentiellement tourné vers l'est de son territoire communal. Deux communes composent le bassin de vie de Senlis à l'ouest (Aumont-en-Halatte, Courteuil) tandis que ce chiffre s'élève à neuf à l'est (Chamant, Mont-l'Évêque, Fontaine-Chaalis, Borest, Barbery, Brasseuse, Rully, Montépilloy, Montlongnon).

A l'échelle de l'Oise, Senlis constitue le 2^e bassin offrant le plus d'équipements par habitant (source : préfecture de l'Oise) et présente une grande diversité d'équipements et de services, ce qui lui permet de rayonner largement sur son territoire environnant. La commune constitue ainsi un pôle local, offrant aux habitants des communes rurales du bassin et des bassins environnants un accès aux services et équipements de gamme « supérieure » : lycées, urgences...

Senlis appartient à l'un des grands pôles urbains du département, en complément de ceux de Beauvais et de Compiègne.



Localisation du PNR Oise (Rapport de la Charte du PNR Oise)



Riche de son patrimoine naturel, le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France se situe au cœur du grand ensemble forestier nord - parisien. Cet ensemble de plus de 550 km² constitue l'un des plus grands écosystèmes forestiers de la plaine d'Europe tempérée.

La révision du périmètre du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France et les principes d’extension

Créé le 13 janvier 2004 par décret du Premier Ministre, le Parc s'étendait initialement sur 59 communes sur le département de l'Oise et du Val-d'Oise.

Suite à une délibération du 24 juin 2011, les Régions Hauts de France et Île-de-France ont mis en révision la Charte du Parc naturel Oise – Pays de France et ont fait le choix d'un périmètre d'étude comprenant **86 communes**. Les principes de cette extension sont basés sur :

- Un renforcement de la **préservation des continuités écologiques forestières** en intégrant les corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité du territoire et ceux des entités naturelles voisines ;
- Et une intégration des **espaces de « respiration »** afin que le territoire puisse mieux gérer les pressions générées à sa périphérie.

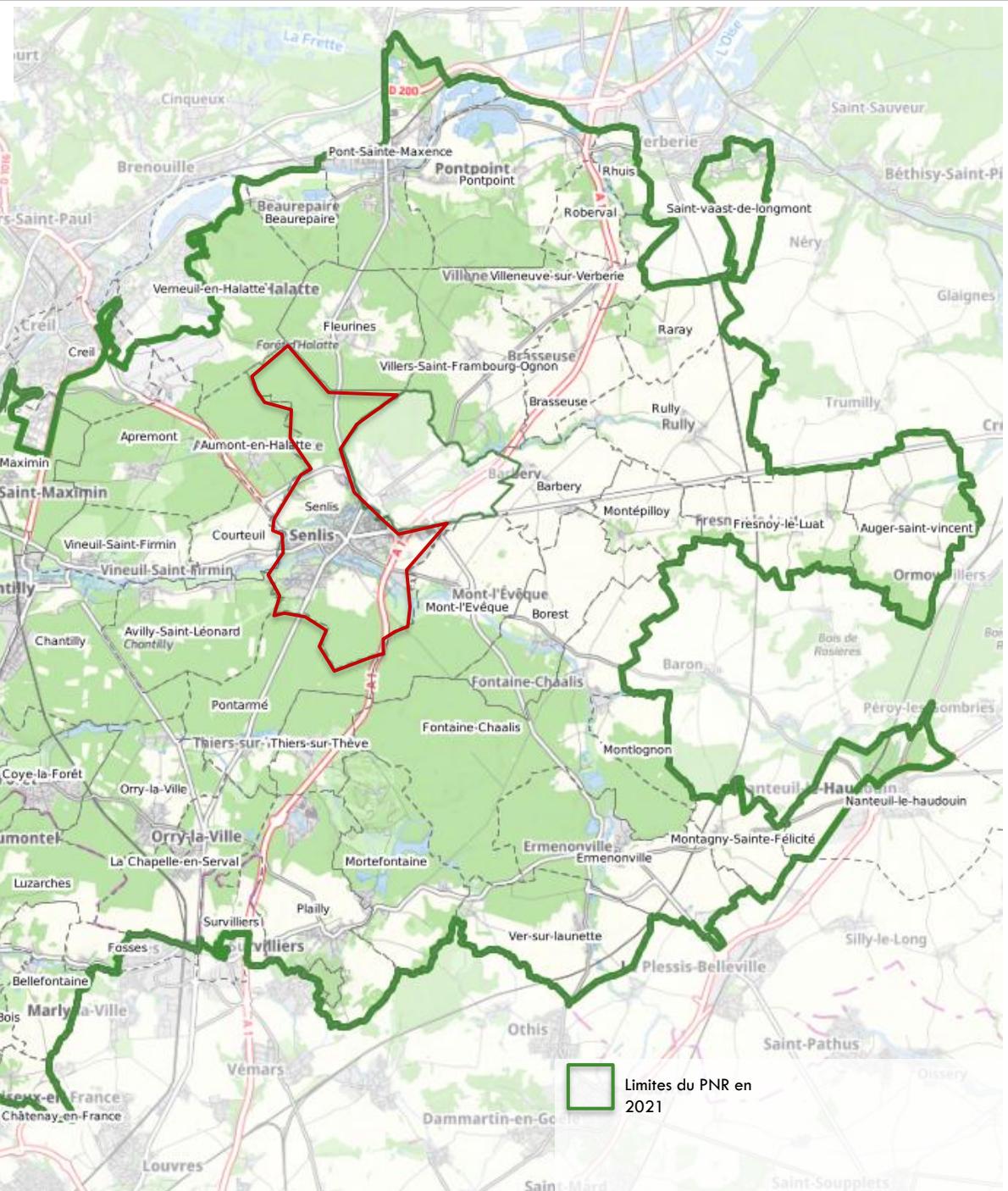
Un projet d'aménagement du territoire ambitieux

Proche du territoire attractif et dynamique de l'agglomération parisienne, le territoire du Parc est soumis à une pression foncière très forte. Afin d'assurer la préservation de ses espaces naturels et de son patrimoine à long terme, l'enjeu principal, pour les prochaines années à venir, est d'inventer un modèle de développement capable de répondre aux enjeux d'accueil de population tout en étant compatible avec les exigences de maintien des espaces naturels et de qualité des paysages, facteurs aussi de richesses économiques.

Depuis le 18 janvier 2021 et l'adoption de sa Charte, le Parc Oise – Pays de France compte désormais 70 communes de l'Oise et du Val d'Oise.

PNR OISE-PAYS DE FRANCE – UN TERRITOIRE D'EXCEPTION AUX PORTES DE PARIS

Un périmètre élargi à 70 communes, garant des continuités écologiques entre Picardie et Île-de-France (Rapport de la Charte du PNR Oise ; atopia)



Limites du PNR en 2021

Charte du PNR : extrait du Plan de référence – focus sur Senlis (Rapport de la Charte du PNR Oise)

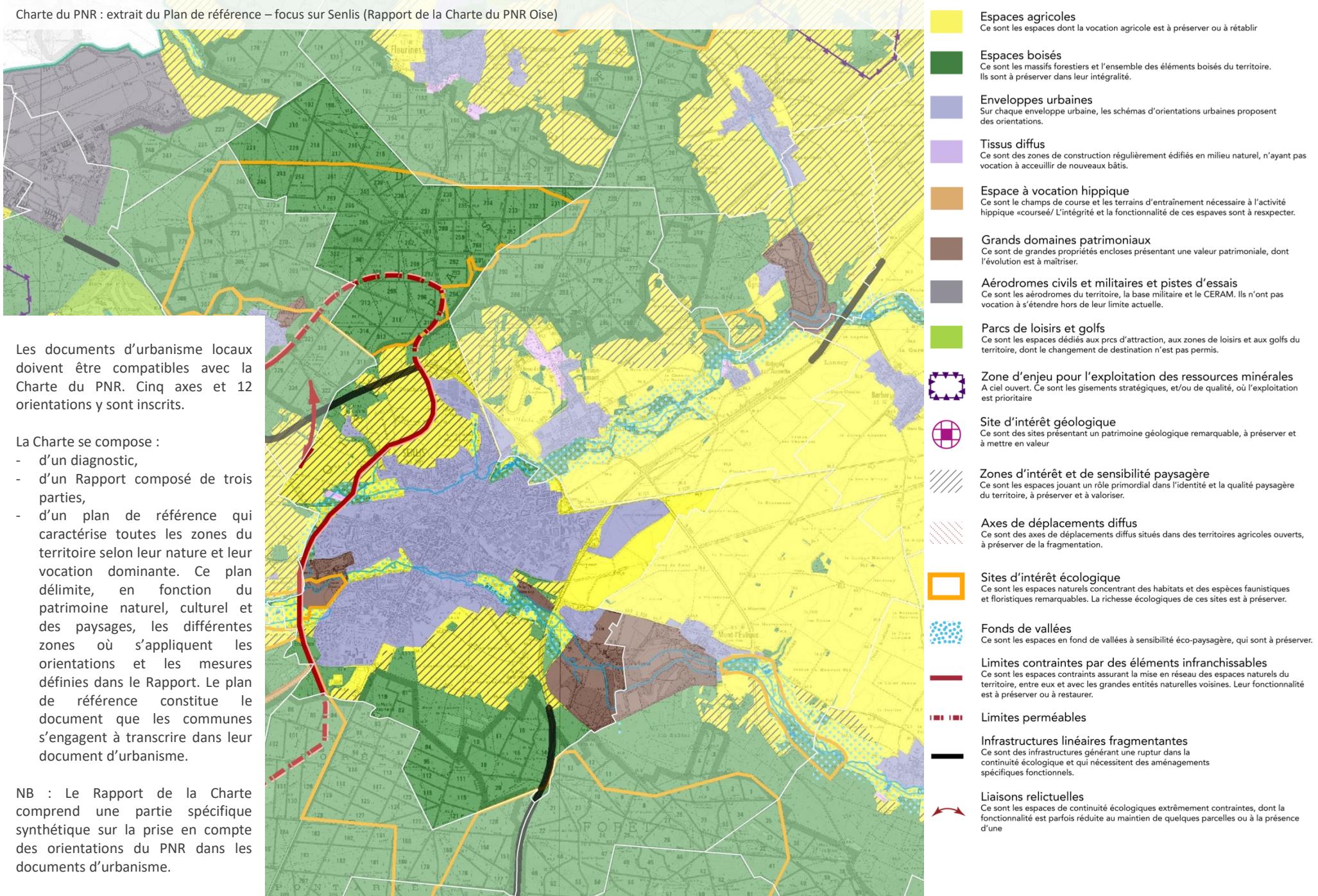
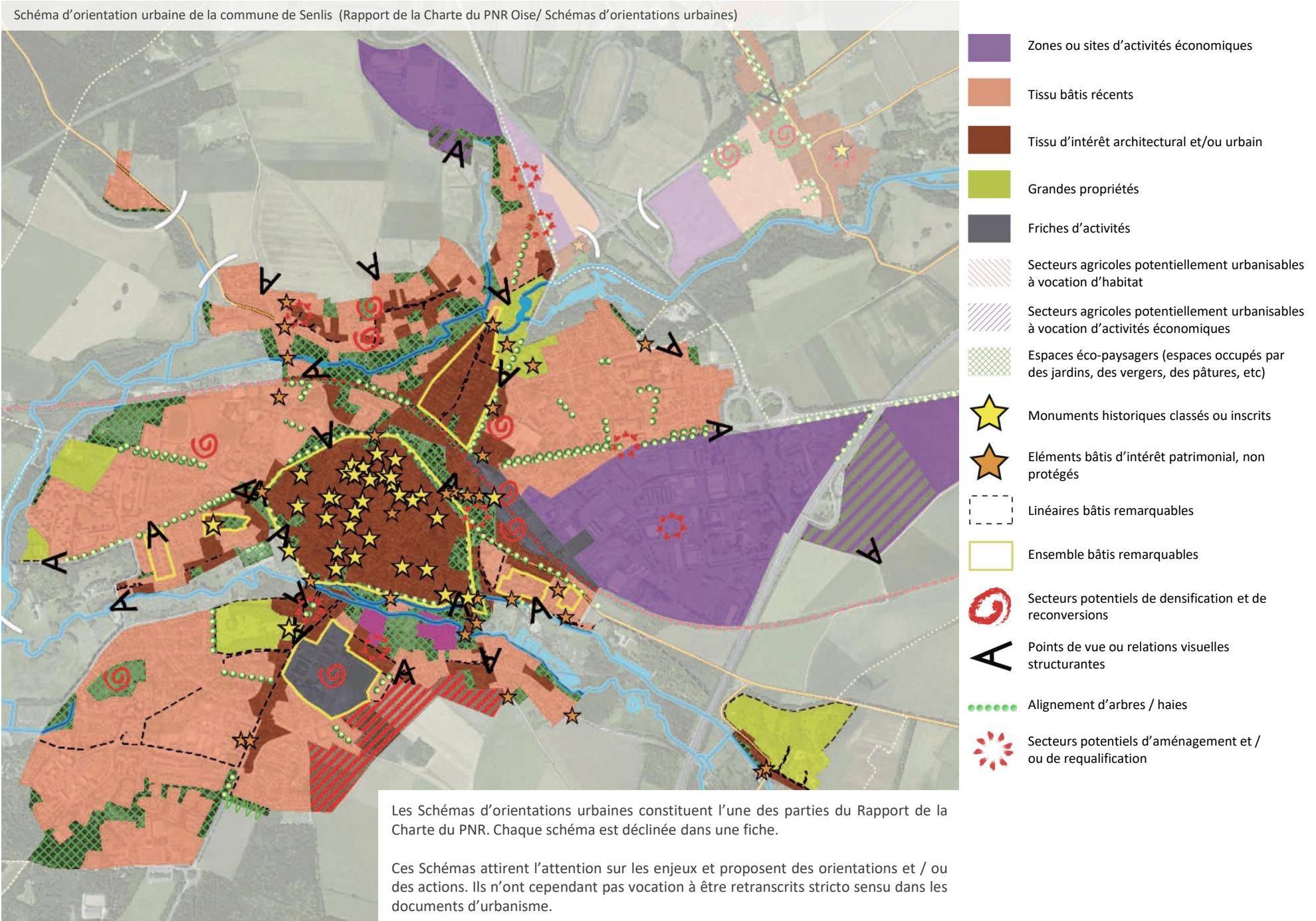
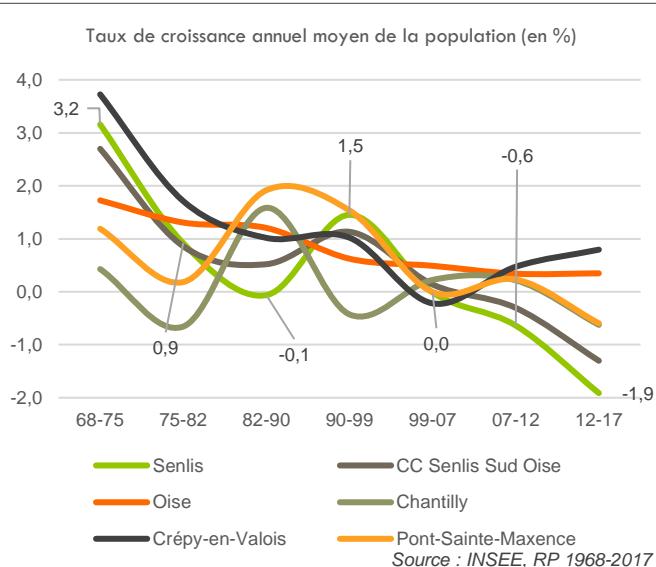
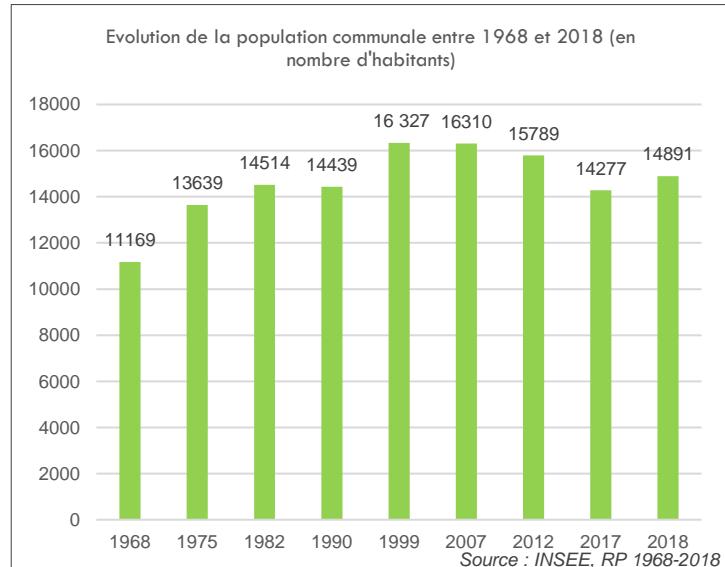


Schéma d'orientation urbaine de la commune de Senlis (Rapport de la Charte du PNR Oise/ Schémas d'orientations urbaines)



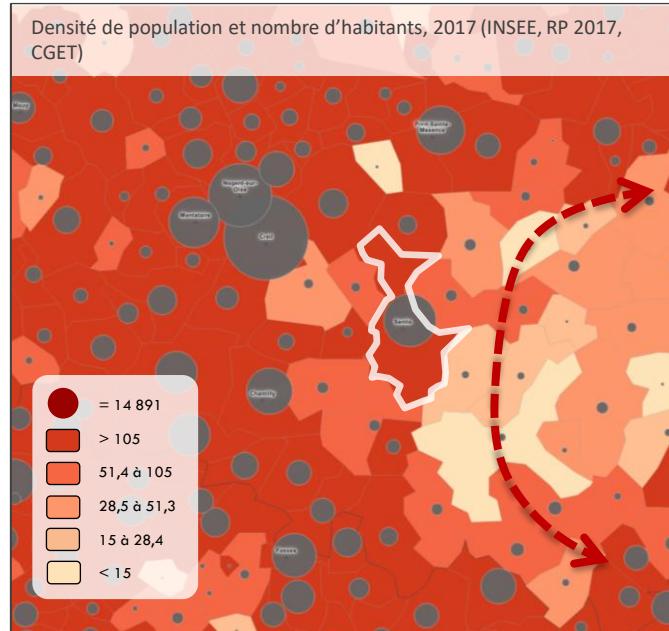
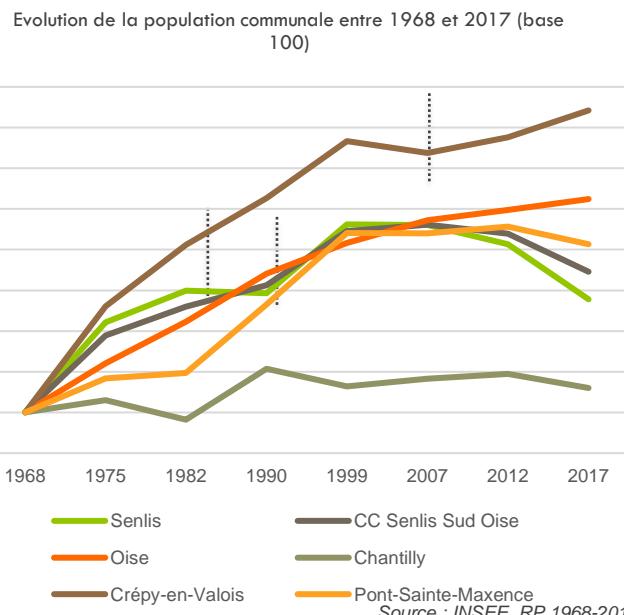
DÉMOGRAPHIE

DÉMOGRAPHIE – ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Nombre d'habitants à Senlis sur les dix dernières années (population municipale INSEE RP 2006-2018)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
16 452	16 310	16 285	16 250	16 170	15 845	15 789	15 583	15 292	14 777	14 590	14 277	14 891



Une croissance démographique retrouvée

Senlis accueille 14 891 habitants en 2018. Il s'agit de la 7^e ville la plus peuplée du département. Elle tient le rang de 5^e ville de l'Oise. La commune a connu un pic de population en 2007 avec 16 310 habitants (indice 147, base 100 en 1968). Depuis cette date et jusque 2017, Senlis connaît une diminution de son nombre d'habitants. **En 2018, Senlis – suite à une demande de mise à jour des données INSEE par la Ville, la statistique démographique traduit la réalité communale.**

Nota : il est précisé que les militaires logés dans un établissement militaire (caserne, base militaire...) sont comptabilisés comme « population comptée à part » selon l'INSEE et n'apparaissent pas dans la population municipale. La population comptée à part de Senlis est relativement stable entre 2007 (622) et 2017 (601), malgré le départ des militaires du 41^{ème} régiment de transmissions en 2009. Jusqu'en 1999, les militaires basés en Senlis mais disposant d'une résidence personnelle dans une autre commune étaient comptés dans la population comptée à part de Senlis. Depuis 1999, ils apparaissent dans la population comptée à part de la commune de leur résidence personnelle.

Le taux de croissance annuel moyen de la population a été particulièrement élevé entre 1968 et 1975 (+3,2%) puis entre 1990 et 1999 (+1,5%). En dehors de ces périodes, l'évolution du nombre d'habitants est faible, voire négative.

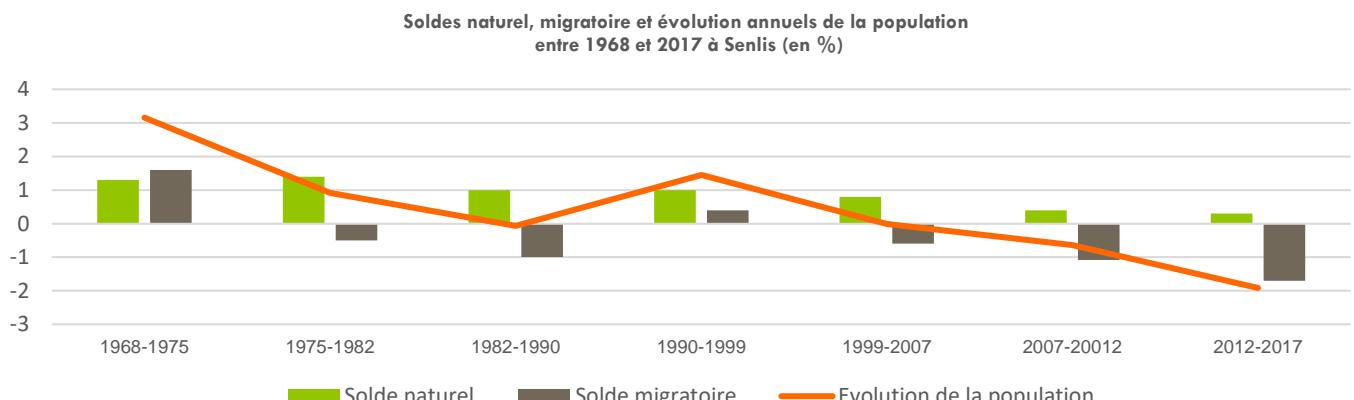
La dynamique d'évolution de Senlis suit celle de la Communauté de communes Senlis Sud Oise, en lien avec la représentativité de la commune dans la CC : 60% des habitants sont senlisiens.

Pour compléter les informations démographiques, les données de l'INSEE depuis la période étudiée jusqu'à l'arrêt du PLU, montrent une inversion de la courbe démographique, à corrélérer avec la mise en œuvre du PLU 2013.

2019	2020	2021	2022
14760	15128	15255	15238

Données INSEE 1/1/2025 millésime 2022

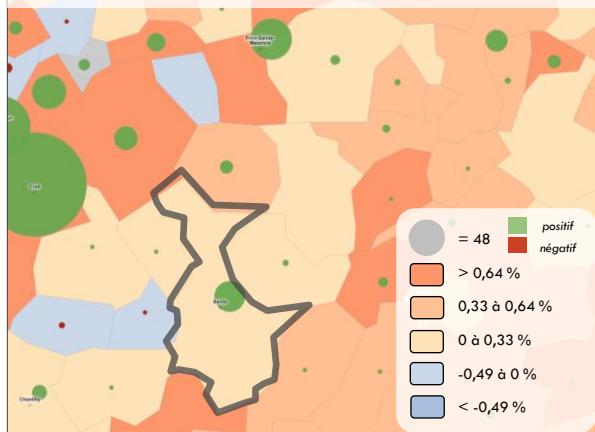
DÉMOGRAPHIE – ÉVOLUTION DE LA POPULATION



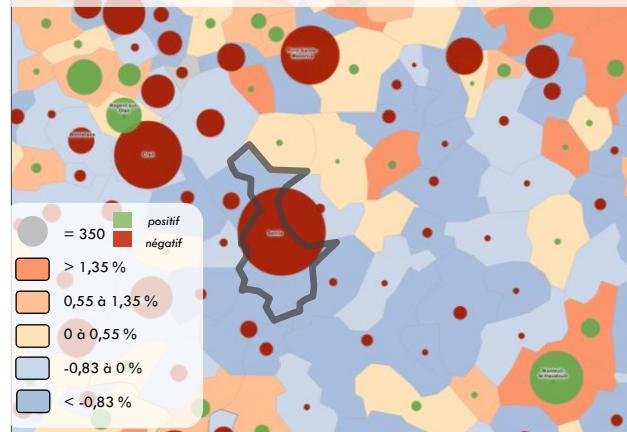
Evolution annuelle de la population selon les soldes naturel et migratoire entre 1968 et 2017, en % (INSEE RP 1968-2017)

	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999		1999-2007		2007-2012		2012-2017	
	Solde naturel	Solde migratoire												
Senlis	1,3	1,6	1,4	-0,5	1	-1	1	0,4	0,8	-0,8	0,4	-1,08	0,3	-2,3
CC Senlis Sud Oise	1	1,5	1	-0,2	0,8	-0,3	0,7	0,3	0,8	-0,6	0,5	-0,8	0,3	-1,70
Oise	0,9	0,8	0,7	0,6	0,7	0,5	0,6	0	0,6	-0,1	0,6	0,3	0,5	0,2
Chantilly	0,8	-0,4	0,6	-1,2	0,6	0,9	0,3	-0,9	0,3	-0,07	0,1	0,1	0,1	-0,2
Crépy-en-Valois	1,1	2,3	0,9	0,7	0,6	0,3	0,5	0,5	0,3	-0,5	0,3	0,2	0,2	0,6
Pont-Sainte-Maxence	1,2	-0,09	0,9	-0,7	1,0	0,8	1,08	0,4	0,8	-0,8	0,8	-0,5	0,7	-1,3

Evolution annuelle de la population due au solde naturel, 2012-2017 (INSEE RP 2012-2017, Géoclip)



Evolution annuelle de la population due au solde migratoire, 2012-2017 (INSEE RP 2012-2017, Géoclip)



Un solde naturel positif qui ne permet pas de compenser le solde migratoire négatif

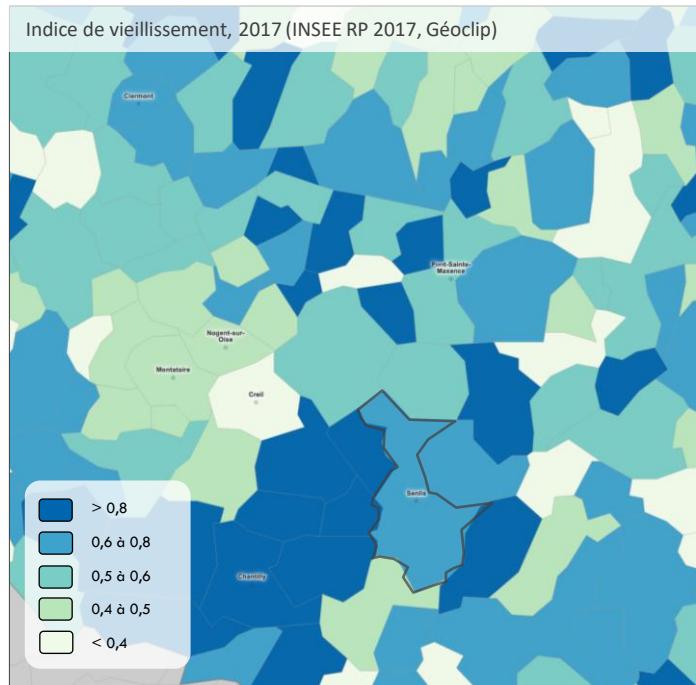
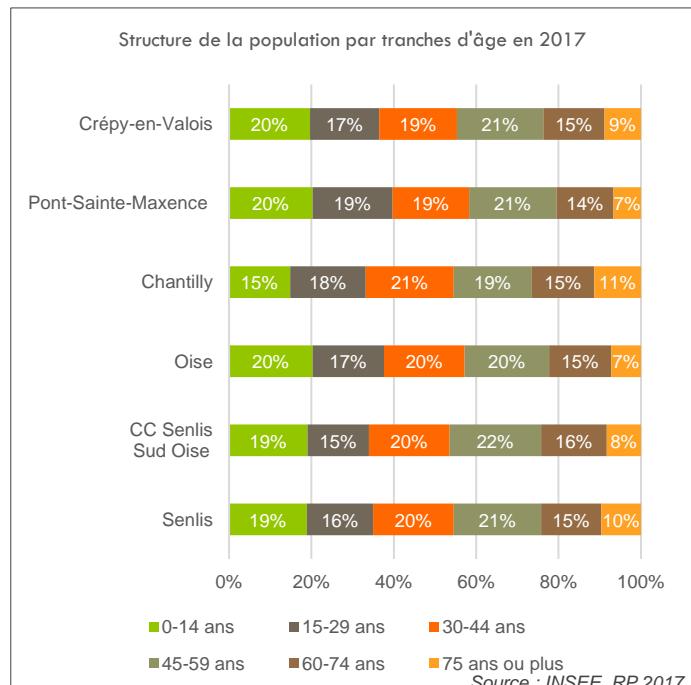
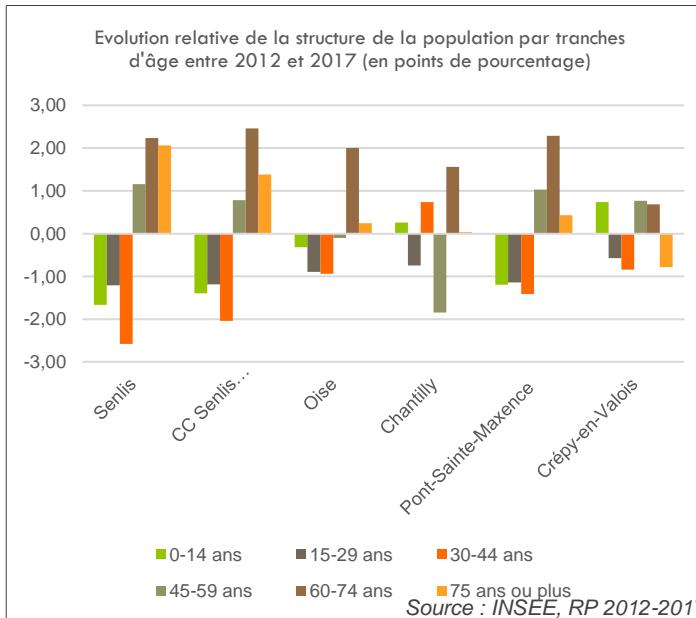
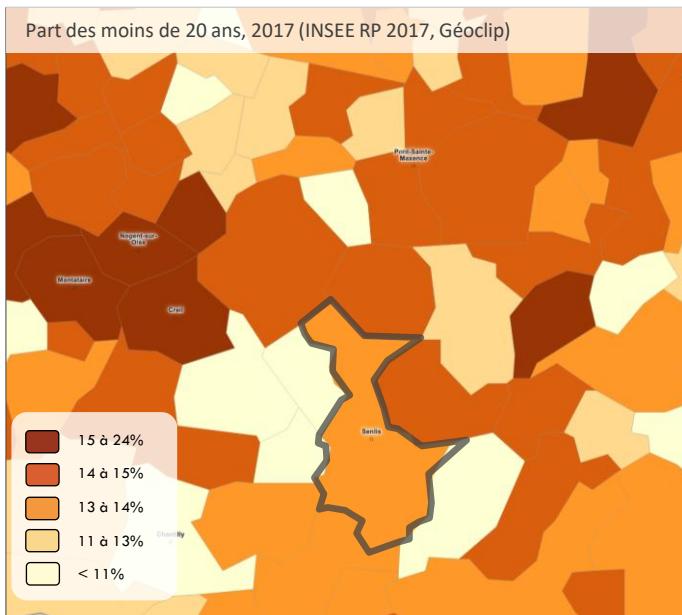
Le solde naturel est positif depuis 1968 à Senlis (+1,3% par an entre 1968-1975), bien qu'il soit plus faible au cours des dernières années (+0,3% par an entre 2012 et 2017).

Le solde migratoire, à l'inverse, est fluctuant sur la période 1968-2017. Il est largement positif entre 1968-1975 (+1,6% par an), puis négatif, excepté entre 1990 et 1999, jusqu'en 2017. Entre 2012 et 2017, le solde migratoire est particulièrement négatif (-2,3% par an entre 2012 et 2017).

Bien que positif, le solde naturel ne permet pas de compenser la perte d'habitants liées aux départs des ménages.

A noter également que le territoire de Senlis Sud Oise est marqué par un solde migratoire négatif depuis plusieurs décennies, tant que celui du département est positif.

DÉMOGRAPHIE – CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION



Une population d'âge moyen et leurs enfants

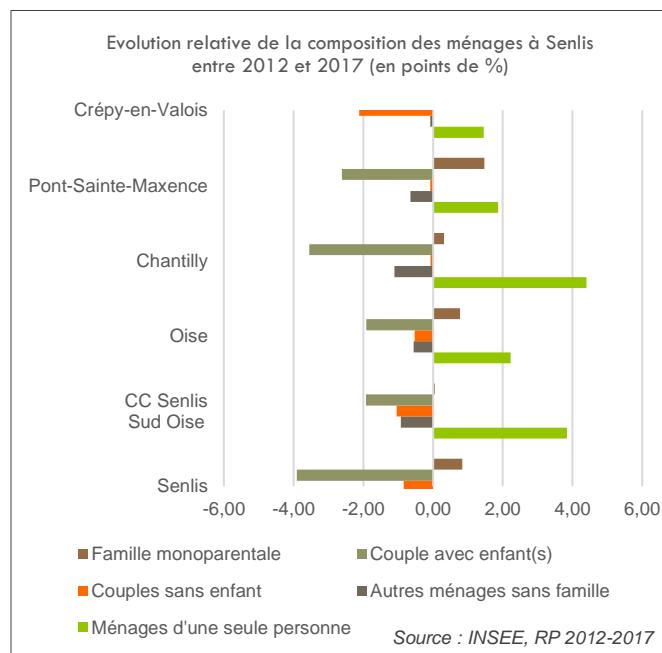
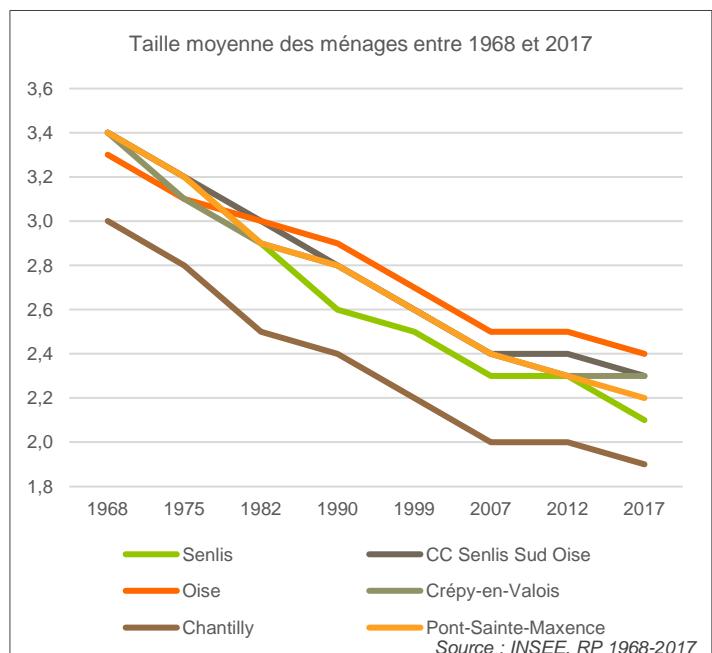
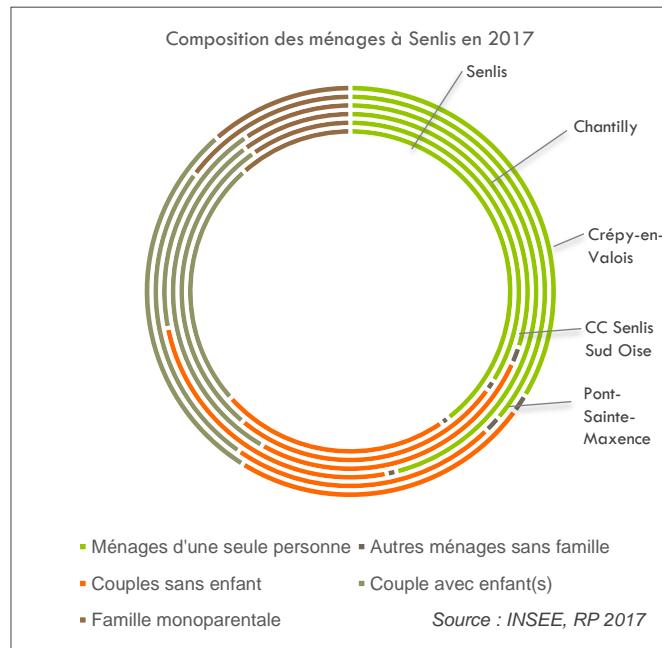
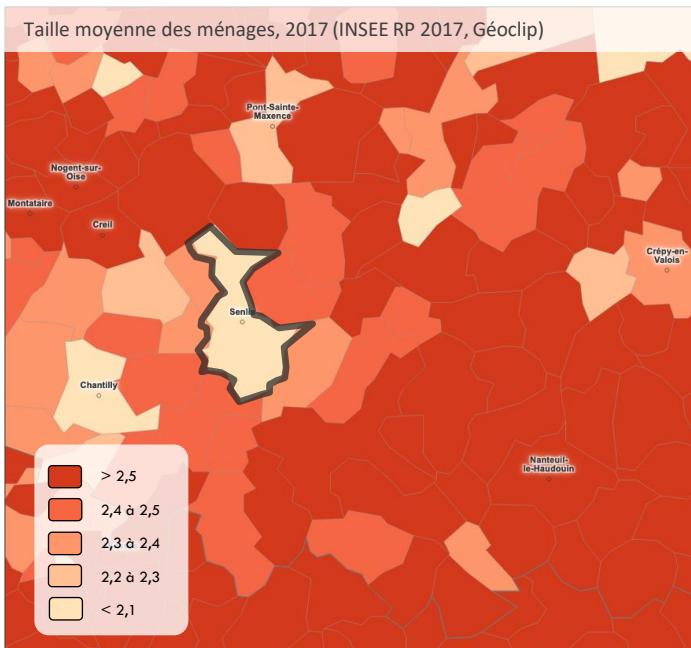
En 2017, ce sont les 45-59 ans qui sont les plus nombreux dans la commune (21%), suivis des 30-44 ans (20%) et des 0-14 ans (19%). Senlis présente un profil d'âge de sa population similaire à ceux de la CC et du département.

L'indice de vieillissement à Senlis est relativement faible, il est de 0,74 (soit 74 personnes de plus de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans). Il est légèrement inférieur à celui de la CC (0,84) et nettement supérieur à celui du département (0,61).

Un vieillissement de la population moins marqué que dans l'Oise

L'indice de vieillissement de la commune a augmenté depuis 2012, puisqu'il était alors de 0,52. Le vieillissement de la population s'observe dans l'évolution de la répartition par âge de la population. Entre 2012 et 2017, les 0-44 ans perdent en cumulé 5,4 points de pourcentage, quand les 45 ans et plus en gagnent l'équivalent.

Le phénomène de vieillissement démographique concerne l'ensemble du territoire national. Cependant, la tendance est moins marquée à Senlis que dans la CC.



Une taille moyenne des ménages relativement basse au regard du reste du territoire

En 2017, la taille moyenne des ménages à Senlis était de 2,18 personnes par résidence principale. Alors qu'elle était identique voire légèrement supérieure à celles du département et de la CC en 1968, avec 3,4 personnes par résidence principale, la taille moyenne des ménages à Senlis devient plus faible que celle des territoires de comparaison à partir des années 1980.

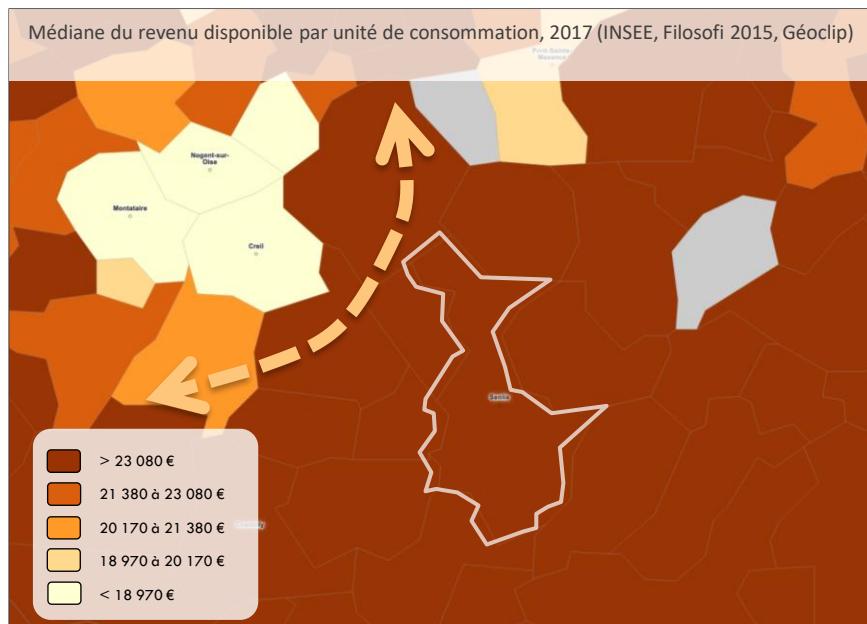
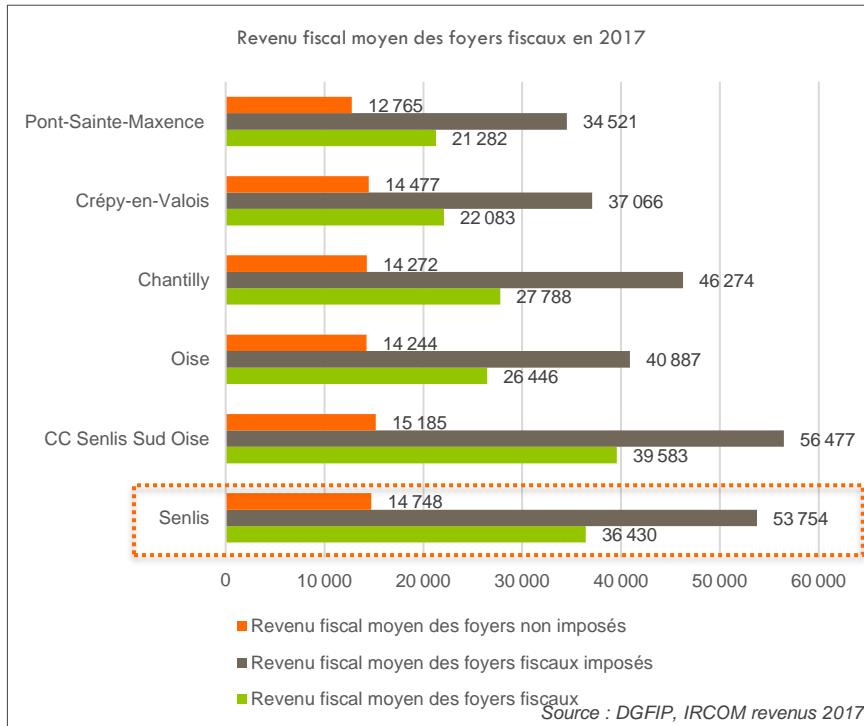
En 2017, les ménages d'une seule personne sont les plus nombreux à Senlis (40%). Leur part est significativement plus élevée qu'à l'échelle de Senlis Sud Oise (34%) et de l'Oise (30%). Ils sont suivis des couples avec enfants (23%), dont la part est, moins élevée que dans la CC (26%) et le département (27%). Cette situation peut s'expliquer par la présence de jeunes ménages installés dans la commune dans le cadre de leurs études mais aussi et surtout par celle des ménages vieillissants, souhaitant bénéficier des services et équipements de la ville centre. En effet, parmi les personnes de 15 ans ou plus vivant seules, 77,6% sont des personnes de plus de 65 ans contre 15,4% de moins de 25 ans (INSEE 2017).

Senlis est marquée par un phénomène de périurbanisation : des communes périphériques attirent des jeunes ménages, notamment des couples avec enfants, qui délaisse alors la ville centre.

Des structures familiales qui évoluent vers des ménages de plus petite taille

L'évolution de la composition des ménages à Senlis est caractérisée, au même titre que celle de Senlis Sud Oise et de l'Oise, par une augmentation de la représentation des ménages d'une personne et des familles monoparentales. Entre 2012 et 2017, les ménages d'une personne et de familles monoparentales ont tous crû de 5,14 points, au détriment du poids des couples, notamment avec enfant(s).

DÉMOGRAPHIE – REVENUS DES MÉNAGES



	Part des ménages fiscaux imposés (INSEE RP 2018)	Rapport interdécile* (INSEE RP 2018)
Senlis	64,0	4,0
CC Senlis Sud Oise	67,9	3,8
Oise	54,5	3,1
Chantilly	68,0	3,7
Crépy-en-Valois	54,0	2,9
Pont-Sainte-Maxence	46,0	3,2

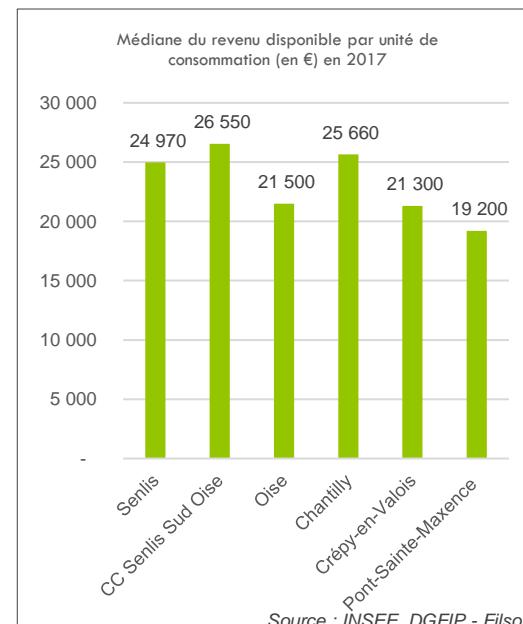
Un revenu fiscal moyen au-dessus de la moyenne départementale

En 2017, le revenu fiscal moyen des foyers fiscaux à Senlis est de 36 430 €. Il est en moyenne de 14 748 € pour les foyers non imposés et de 53 754 € pour les foyers imposés.

64% des foyers sont imposés à Senlis, soit dix points de plus que dans le département. Cependant, le taux de foyers imposés est plus important à l'échelle de Senlis Sud Oise ou de Chantilly.

Par comparaison avec l'Oise et la CC, c'est à Senlis que l'on constate le plus grand écart entre les revenus les plus faibles et les plus élevés, avec un rapport interdécile de 4, contre 3,8 pour la CC et 3,1 pour le département. Cette situation est caractéristique des milieux urbains qui concentrent à la fois richesse et pauvreté.

Une médiane du revenu disponible plus élevée que dans le pôle urbain Creil - Montataire - Nogent-sur-Oise



La médiane du revenu disponible par unité de consommation à Senlis est de 24 970 € en 2017. La commune appartient à un ensemble de communes dont la médiane du revenu est élevée (supérieure à 23 080 €). Les autres villes proches et significativement peuplées, telles que Creil, Nogent-sur-Oise et Montataire sont à l'inverse caractérisées par des médianes de revenu inférieures.

* **Rapport interdécile** : il s'agit du rapport entre le 9^e décile (niveau de vie qui sépare les 90% qui touchent le moins des 10% qui touchent le plus) et le 1^e décile (niveau de vie qui sépare les 10% les plus pauvres des 90% restants).

Point mort :

Le point mort est une notion démographique permettant de définir le nombre de logements nécessaires pour assurer un renouvellement démographique de la commune. Il est indispensable de le définir afin de comprendre le point « 0 » qui permet à la commune de ne pas perdre d'habitant.

En effet, ce renouvellement doit permettre de compenser la perte d'habitants liée au desserrement des ménages, à l'augmentation du nombre de familles monoparentales, la perte de logements existants par la démolition de logements vétustes ou par changement de destination. La taille des ménages est de 1,89 personne par ménage sur Senlis en 2025. Ce taux décroît depuis 1968 (3,4 personnes par ménage à Senlis en 1968), ce qui est une tendance nationale. Toutefois, ce taux est particulièrement bas sur Senlis, il convient donc de définir le point mort et déterminer le nombre de logements nécessaires pour permettre le renouvellement de la population : si le nombre de logements construits était inférieur au point mort le nombre d'habitant serait en baisse, le point mort permet de maintenir la population étale, toute construction au-dessus du point mort peut permettre un gain net de population.

La population recensée en 2022 s'élève à 15803. Avec une taille de logements à 1,89 personne par ménage, il faudrait 8361 logements pour loger le même nombre d'habitant qu'aujourd'hui, contre 7841 actuellement. La construction ou la réhabilitation de 520 logements sur 10 ans, entre 2022 et 2032, **soit 52 logements par an**, permettrait le maintien de la population actuelle. C'est la raison pour laquelle le « point mort » à Senlis aujourd'hui est de 52 logements par an. Ce point mort était pour mémoire de 43 logements/an dans le PLU de 2013.

Ces 52 logements par an peuvent être des logements neufs, mais également des réhabilitations de logements existants, et la reconquête de logements vacants. Le programme Action Cœur de Ville et le lancement de l'OPAH-RU centre-ville inscrit Senlis dans cette dynamique.

Perspective démographique :

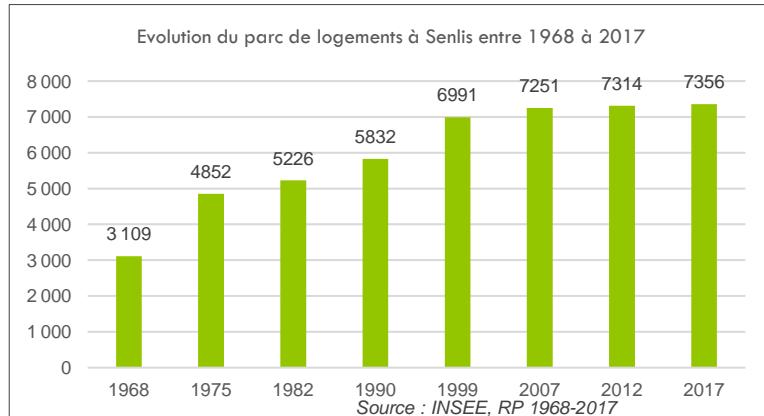
La perspective démographique permet de réaliser une estimation à long terme du nombre de logements et d'habitants.

Sur la période de référence du présent PLU 2022-2032, les projets livrés, connus ou à l'étude sont d'environ 1065 logements. Répartis sur 10 ans, ce sont donc 106 logements/an qui sont estimés, et seront recensés sur la période de référence.

Si l'on tient compte des 52 premiers logements qui constituent le point mort en urbanisme (voir ci-dessus), on peut estimer une arrivée annuelle de 54 logements, soit 102 habitants supplémentaires (54 logements x 1,89 personne par ménage). Sur la période de référence 2022-2032, il est raisonnable d'estimer l'arrivée de 1020 habitants supplémentaires. Cette courbe lente conduit à une population à environ **16823 habitants en 2032**.

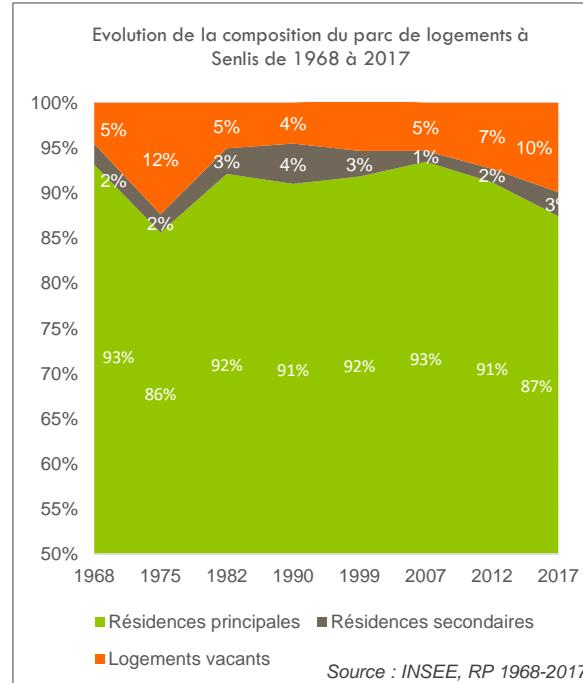
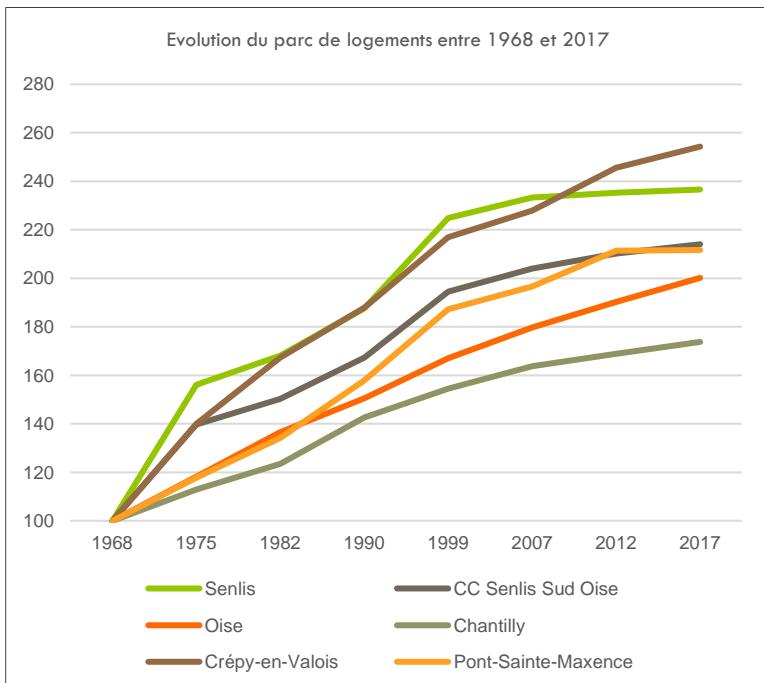
HABITAT

HABITAT – EVOLUTIONS DU PARC DE LOGEMENTS



Evolution du nombre d'habitants et de logements à Senlis (1968-2017) (INSEE)

1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012	2012-2017
+353 hab/an	+125 hab/an	-9 hab/an	+210 hab/an	-2 hab/an	-104 hab/an	-302 hab/an
+249 logt/an	+53 logt/an	+76 logt/an	+129 logt/an	+33 logt/an	+13 logt/an	+8 logt/an



Un parc de logements qui continue d'augmenter et à la vacance croissante

En 2017, 7 356 logements sont recensés à Senlis. Leur nombre a plus que doublé depuis 1968 (+4 247 logements). Ils sont pour 87% des résidences principales ; seuls 3% sont des résidences secondaires.

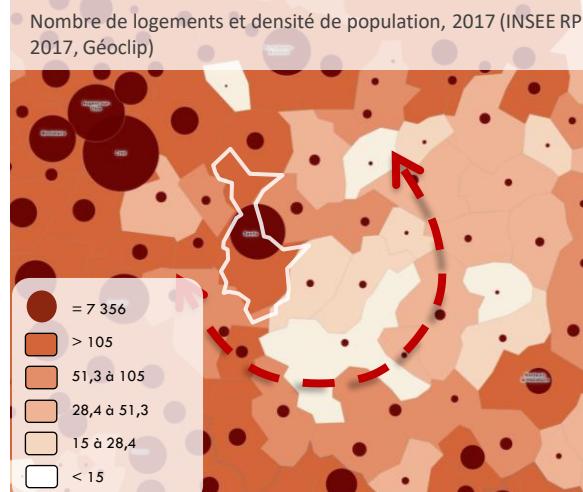
Le taux de vacance constaté en 2017 est de 10%. Il s'agit du taux de vacance le plus important depuis 1975 (12%). La part de logements vacants ne cesse d'augmenter depuis 1990, en particulier sur la dernière période : le taux de vacance a ainsi augmenté de cinq points entre 2012 et 2017.

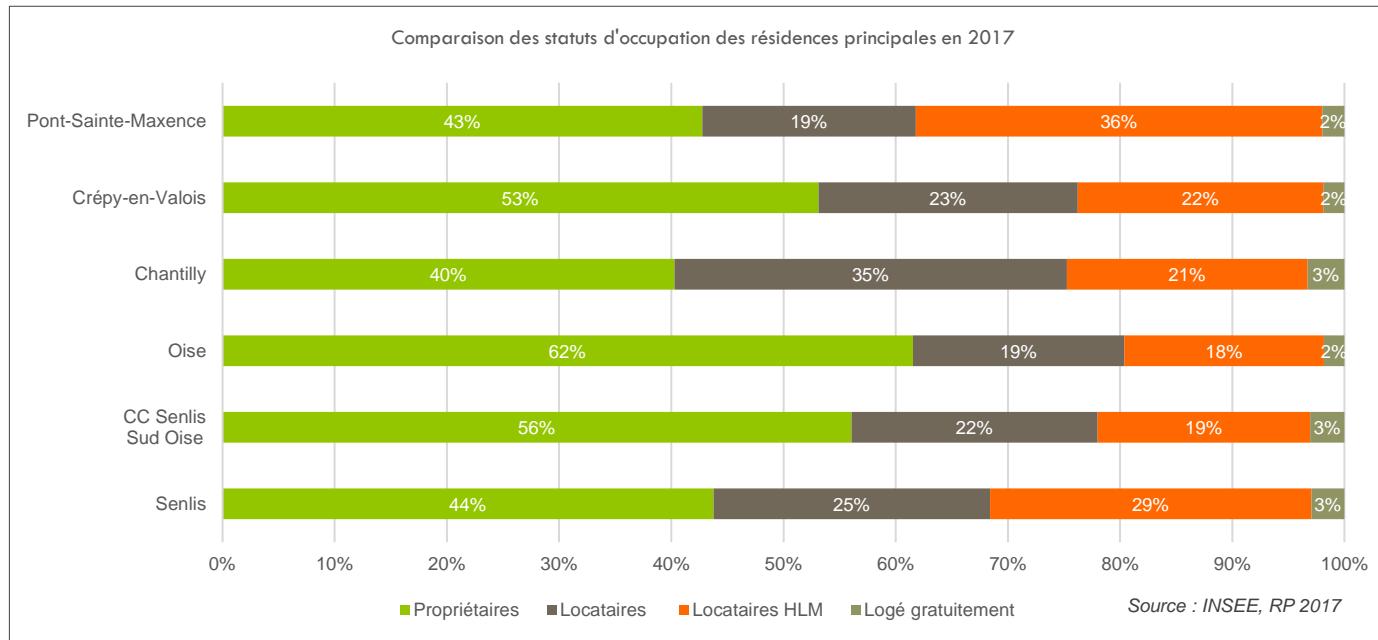
Senlis est caractérisé par une vacance de longue durée (plus de 3 ans). Le parc privé vacant est représenté par des logements datant 1949 ou de mauvaise qualité. Le taux de vacance du logement social est le plus élevé des villes moyennes du département.

Un accroissement du parc qui a suivi la dynamique démographique

Le parc de logements senlisien s'est accru depuis 1968 parallèlement à l'évolution du nombre d'habitants. Ainsi, on constate une période de forte augmentation entre 1968 et 1975 (indice 168 en 1975 pour une base 100 en 1968). La croissance est ralentie entre 1975 et 1982 puis reprend significativement à partir de 1982 jusqu'en 1999 (indice 231 en 1999).

A partir de 1999, l'augmentation du nombre de logements est plus modérée. Bien que le nombre d'habitants commence à stagner, les besoins en nouveaux logements sont bien réels. Le desserrement des ménages crée notamment une demande de logements de taille réduite.





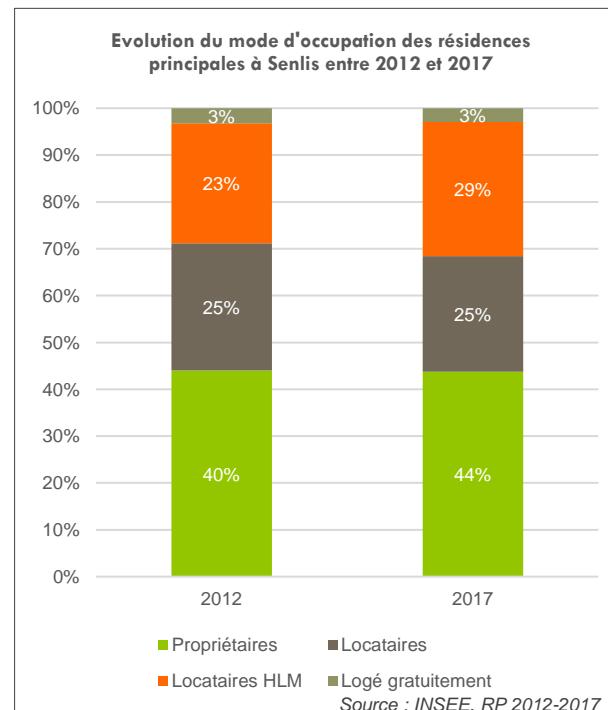
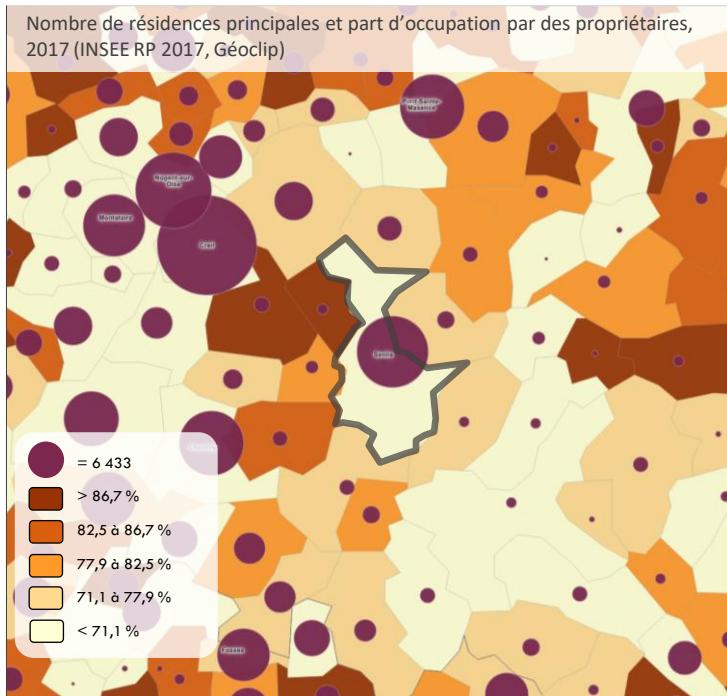
Une commune marquée par une forte présence de locataires, notamment du parc HLM

En 2017, les propriétaires représentent 44% des occupants des résidences principales. Ils sont peu représentés par comparaison aux situations de la CC (56%) et du département (62%). A l'inverse, les locataires (25%) et surtout les locataires HLM (29%) sont surreprésentés par rapport aux territoires de comparaison.

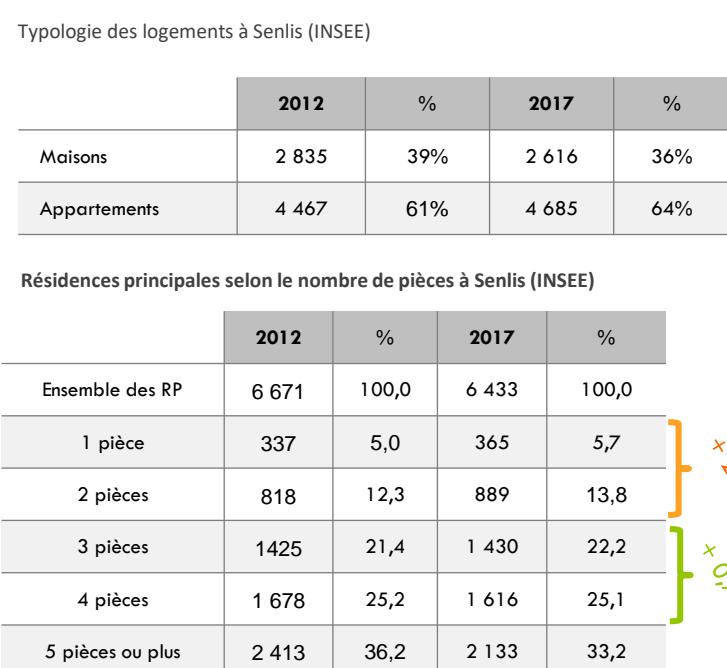
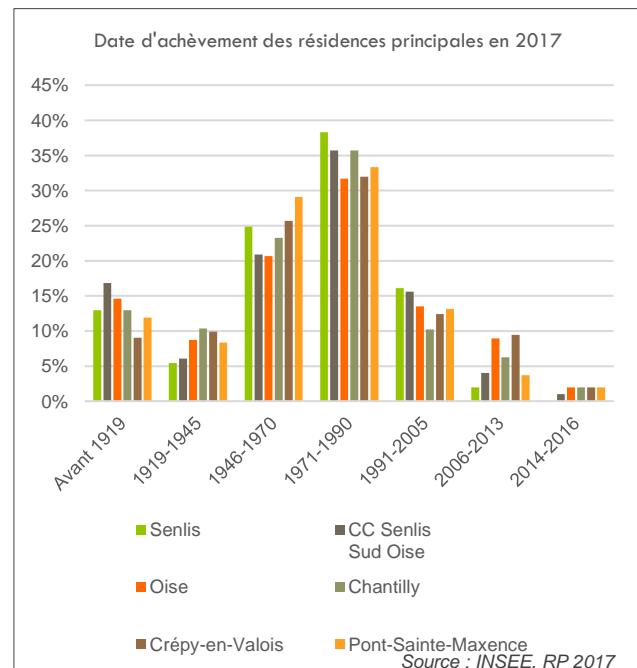
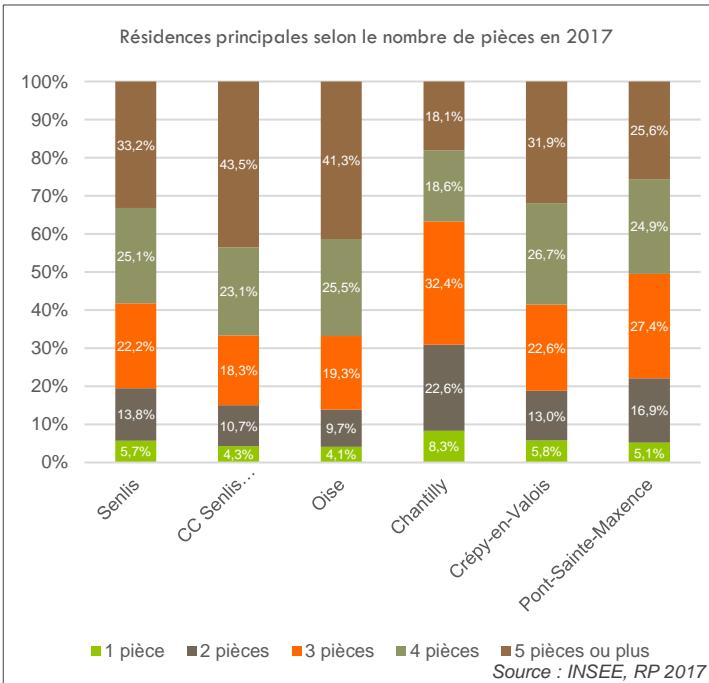
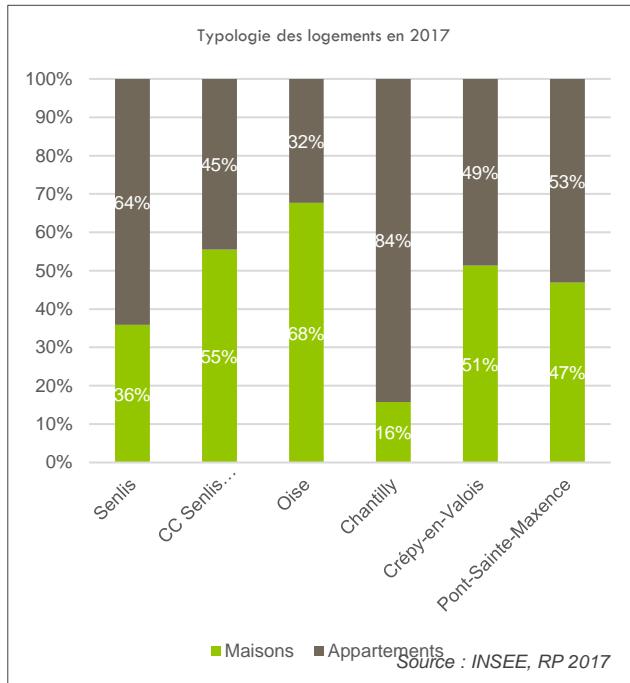
Senlis offre aux ménages un parc de logements plus varié que dans les communes périphériques immédiatement environnantes.

Une part croissante de propriétaires

Entre 2012 et 2017, la part de locataires est stable. Ce sont les propriétaires (+4 points) ainsi que les locataires HLM (+6 points) qui voient leur part augmenter.



HABITAT – CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS



Une majorité d'appartements, toujours en nombre croissant

En 2017, Senlis comptait 2 616 maisons et 4 685 appartements.

La grande majorité des logements senlisien est donc constituée d'appartements. Ils représentent près des 2/3 du Parc et leur part est croissante. Cette structure du logement est inverse à l'échelle de la CC et du département où les maisons sont majoritaires et représentent respectivement 55% et 68% des logements.

Senlis compte une grande part de logements de taille moyenne à petite (3 pièces et moins) : ils représentent 41,7% des logements, contre un peu plus de 30% pour la CC et le département. A l'inverse, les grands logements, de 5 pièces ou plus, sont nettement moins représentés : ils constituent 33,2% des logements à Senlis, contre 43,5% dans la CC et 41,3% dans le département.

Vers plus de logements de taille moyenne

Entre 2012 et 2017, la part de petits logements (1 à 2 pièces) a augmenté de 2 points, les logements de taille intermédiaire ont augmenté de 0,7 point. La part de grands logements, de 5 pièces et plus, a diminué au cours de la période (-3 points).

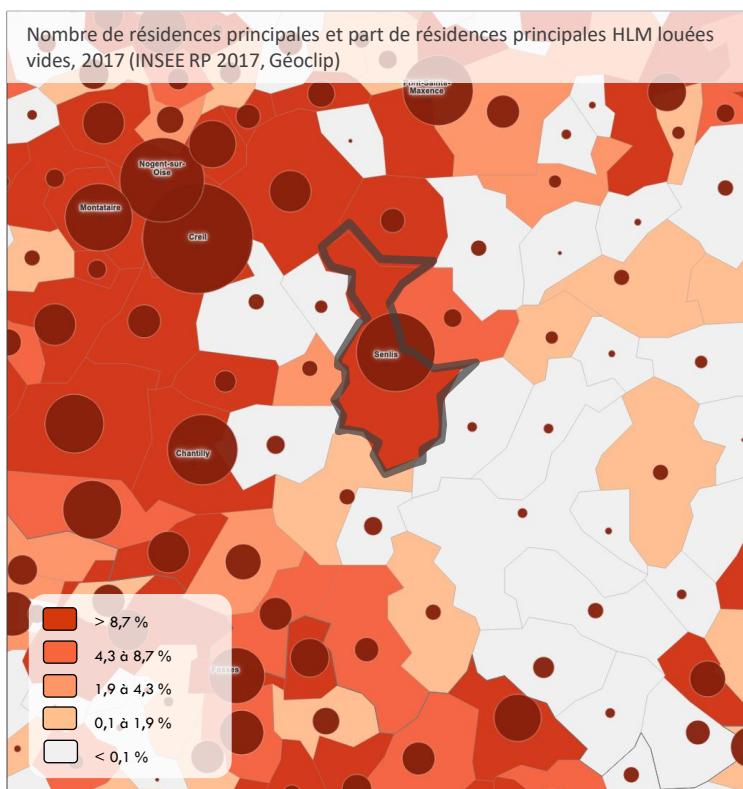
Il est à noter que la diminution de la taille moyenne des ménages ne se traduit pas mécaniquement par une augmentation du besoin en logements de petites typologies. A titre d'exemple, en cas de séparation, chaque membre d'un couple avec enfants a besoin d'un logement lui permettant de les accueillir.

2 pts
0,7 pts
-3 pts

HABITAT – CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Nombre et demandes de logements sociaux en 2019 (Source : demande-logement-social.gouv.fr)

Type de logement	Nombre de logements à Senlis au 01/01/2019	Nombre de demandes de logement en attente à Senlis au 31/12/2019	Nombre de logements attribués à Senlis en 2019	Nombre de demandes pour une attribution en 2019
T1	66	58	7	8
T2	274	198	26	8
T3	649	187	60	3
T4	568	108	36	3
T5	216	27	15	2
T6 ou plus	0	0	0	0
TOTAL	1773	578	144	4



Répartitions des logements sociaux par bailleurs en 2019 (Source : demande-logement-social.gouv.fr)

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2019	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2019
OPAC de l'Oise	1 323	98
S.A. PICARDIE HABITAT - CLESENCE	233	15
S.E.M CDC Habitat	85	14
S.A. DEPARTEMENT DE L'OISE	95	10
O.P.H. OISE HABITAT	56	8
S.A. ANTIN RESIDENCES	n.c	n.c

Un parc social conséquent

En 2017, la commune n'est pas concernée par les obligations relatives à la loi SRU.

Au 1^{er} janvier 2019, Senlis compte 1 773 logements sociaux. La commune bénéficie d'une part de logements sociaux conséquente, ce qui lui permet de contenir le nombre de demandes pour une attribution à 4 en 2019. Une tension relative existe néanmoins pour les petites typologies (T1 et T2).

Le principal bailleur social dans la commune est l'OPAC de l'Oise (1 323 logements), suivi de Picardie Habitat – Clésence (233) et du département de l'Oise (95).

Le parc social senlisien se concentre dans quelques quartiers : Bon Secours, Val d'Aunette/Gâtelière et Brichébay. Il se compose principalement d'habitations des années 70/80 mais des opérations plus récentes (années 90), dispersées (Villevert) et de moindres dimensions (10 à 30 logements) sont observables.

Aucun secteur de Senlis n'est inscrit dans le cadre des zonages de la Politique de la Ville.

Le Plan Départemental d’Action pour l’Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD) (2014-2020)

Le département de l’Oise a adopté un PDAHLPD en 2015, pour une durée de six ans. Piloté par l’Etat et le Conseil Départemental, il définit des objectifs et mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d’expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d’habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ ou sociales, à accéder à un logement décent ou de s’y maintenir et de disposer des fournitures d’eau et d’énergie.

L’Oise est le département de l’ex Picardie qui comporte la plus grande densité de logements sociaux avec 19,5 logements sociaux pour 100 résidences principales. Néanmoins, la production de logements y est inférieure aux besoins estimés pour accueillir les nouveaux ménages. De plus, des indicateurs logements (prix immobiliers, montants des loyers, délais d’attribution des logements sociaux) témoignent d’une tension croissante des marchés.

Face à cette situation et suite à l’évaluation du PDAHLPD de 2008-2011, trois axes stratégiques ont été déterminés et déclinés en enjeux :

1/ Reconnaître et prendre en compte la parole et l’expérience vécue du public du Plan, et lui donner une place dans les instances de gouvernance :

- Garantir la prise en compte de la parole des usagers dans la mise en œuvre effective du PDAHLPD.
- Améliorer l’accès des publics aux informations nécessaires en matière de logement et d’hébergement

2/ Fluidifier les parcours résidentiels :

- Permettre l’accès à un logement ou à un hébergement en trouvant des solutions adaptées aux besoins des publics.
- Accompagner les ménages et leur permettre de trouver des solutions au cours des évolutions et difficultés rencontrées dans leurs parcours résidentiels.
- Renforcer la lutte contre l’habitat indigne et la précarité énergétique

3/ Mettre en œuvre une gouvernance renouée :

- Organiser une mise en œuvre effective du PDAHLPD, efficient de ses différentes actions, le suivi et l’animation du Plan

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Oise (2019-2025)

Ce schéma a pour ambition d’offrir une réponse à chaque territoire intercommunal au regard des modes de passage, de sédentarisation et semi-sédentarisation observés. Il a fait l’objet d’une concertation avec les collectivités et les associations représentatives des gens du voyage afin de recueillir un consensus le plus large possible. Le schéma départemental a pour principe la solidarité territoriale, en adéquation avec les besoins identifiés dans le diagnostic départemental.

Au regard des besoins et des installations existantes, la prescription départementale pour l'accueil des gens du voyage baisse d'un tiers en comparaison avec le précédent schéma de 2003 : elle est de 403 places pour 13 aires d'accueil. De plus, des aires de grand passage destinées à répondre à des besoins ponctuels devront être prévues, elles ne nécessitent pas d'équipement fixe ni d'autorisation de construire. D'autre part, le phénomène de sédentarisation est très important dans le département de l’Oise : la situation de 800 à 1100 familles nécessite la mise en œuvre de mesures d'intégration résidentielle. Les besoins en places de terrains familiaux ont été recensés lors du diagnostic de 2016 et tiennent compte des situations pouvant être régularisées.

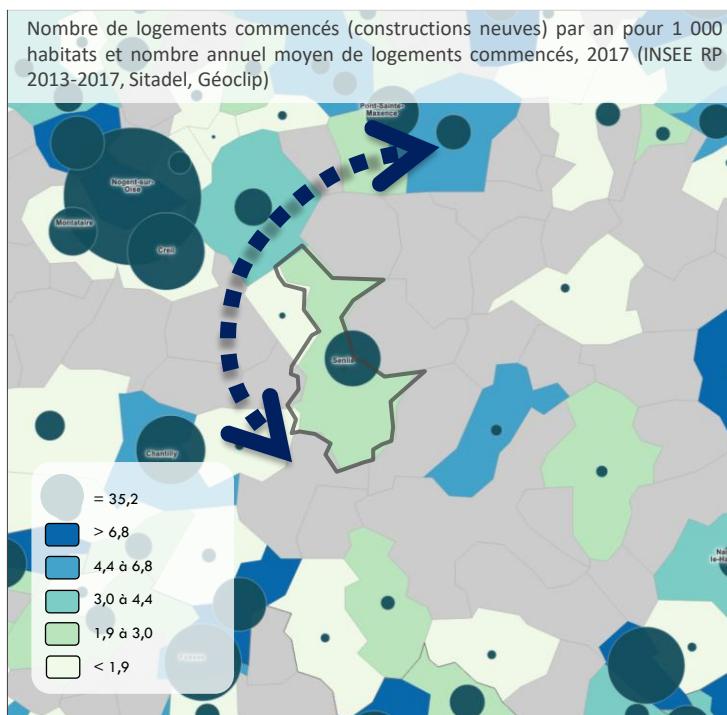
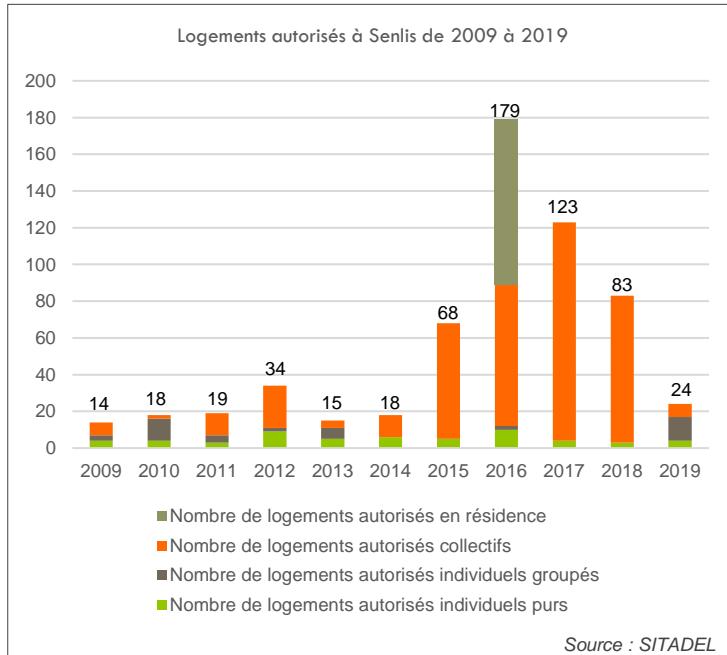
Pour la Communauté de communes Senlis Sud Oise (CCSSO), il a été identifié que les besoins sont de 100 places pour les aires de grand passage, et de 12 places pour les terrains familiaux locatifs. La commune de Senlis est directement fléchée pour accueillir ces **100 places (aires grand passage)** et **10 places sur les terrains familiaux locatifs**.

Insertion par le logement social

Senlis accueille la résidence **ADOMA regroupant 96 logements sociaux** adressés aux personnes ayant des difficultés économiques et d'insertion pour se loger dans le parc immobilier traditionnel. Cette résidence accueille en particulier les travailleurs migrants.

Habitat des Jeunes

Une résidence **ADOHJ (Association de l’Oise pour l’Habitat des Jeunes)** est actuellement en construction dans le quartier Ordener. Spécialisée dans l'accueil des jeunes âgés de 16 à 30 ans, la structure proposera **45 logements**.



La dynamique de construction depuis 2015

51 logements ont été autorisés chaque année en moyenne à Senlis entre 2009 et 2019. Ce nombre était relativement modéré entre 2009 et 2014, allant de 14 à 34 logements/an. A partir de 2015, le rythme d'autorisations a augmenté. Il atteint son pic en 2016 avec 179 logements autorisés, notamment en raison des opérations dans le quartier de la gare (Ecoquartier). Depuis 2017, le nombre de logements autorisés a tendance à ralentir. Les logements collectifs sont les plus représentés dans les logements autorisés, ils en composent 70% sur la période 2010-2019. En 2019, 24 logements ont été autorisés à Senlis.



Un rythme de construction comparable à celui envisagé dans le PADD du PLU en vigueur

Le PADD, PLU de 2013, annonçait la volonté de la commune de dégager une offre de 70 à 75 logements par an en moyenne pour les 10 à 15 ans à venir.

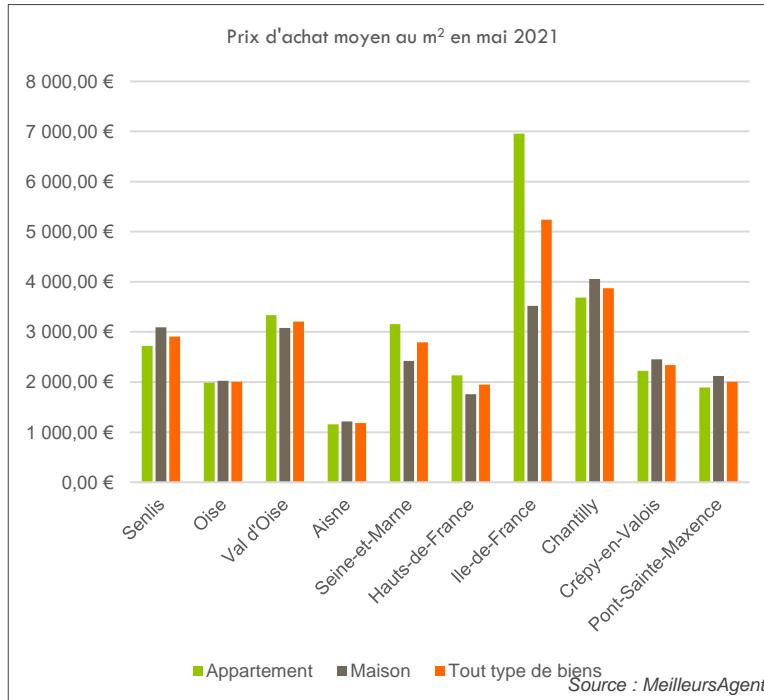
Depuis 2013, la commune a autorisé la construction de 72 logements en moyenne par an. Le rythme d'autorisation est donc comparable à celui inscrit dans le PADD..



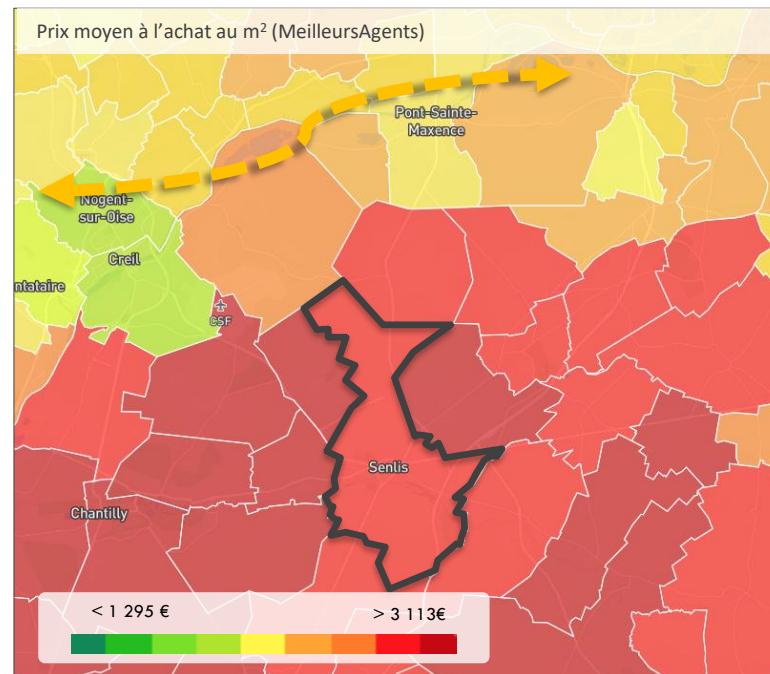
L'EcoQuartier de la Gare : un nouveau quartier proche du centre-ville

Le quartier de la Gare, constitué de friches ferroviaires, a été pointé comme un secteur privilégié pour accueillir de nouveaux logements, des espaces verts et installer des équipements et services. Il fait l'objet de deux périmètres opérationnels : les Jardins Bruehaut et la ZAC de l'EcoQuartier.

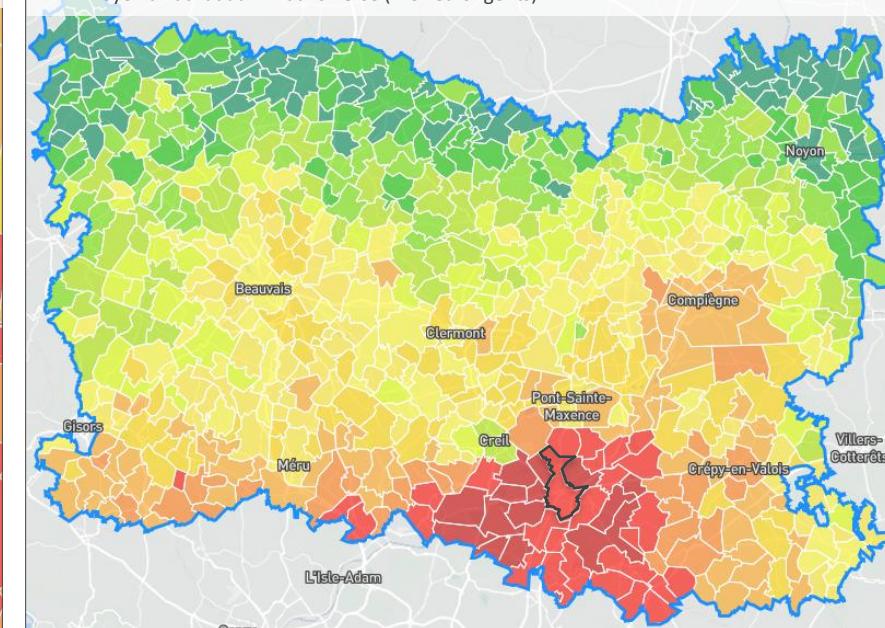
HABITAT – PRIX À L'ACHAT



Prix d'achat moyen au m² (source : MeilleursAgents)



Prix moyen à l'achat au m² dans l'Oise (MeilleursAgents)



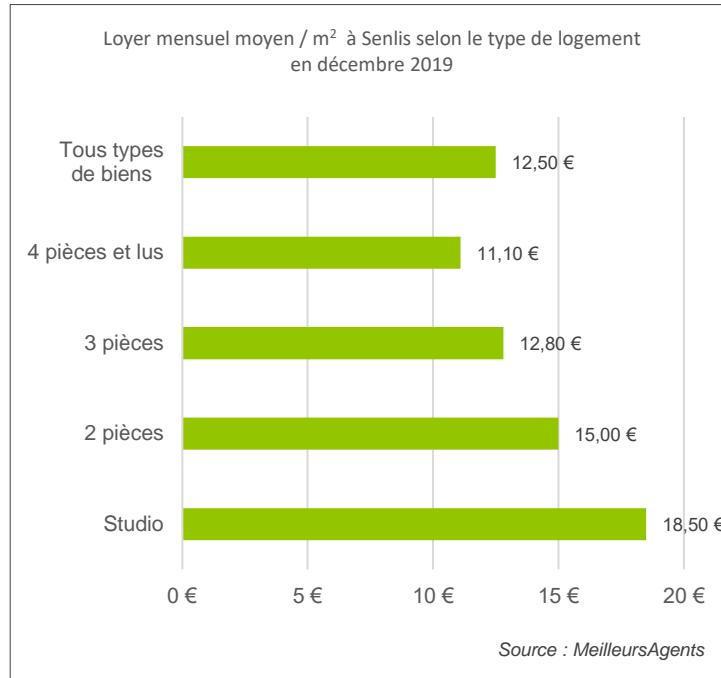
Des prix à l'achat élevés

Au printemps 2021, le prix moyen du m² à l'achat à Senlis est de 2 907 €. Il est de 2 724 € pour un appartement, et de 3 490 € pour une maison.

Le prix moyen d'achat à Senlis est élevé. Il s'agit, en 2021, de la 2^e commune la plus chère des communes de comparaison concernant l'achat de maisons, après Chantilly. Senlis appartient à un ensemble de communes aux prix immobiliers élevés au regard du reste du département.

Le pouvoir d'achat immobilier d'un ménage moyen résident à Senlis est de 81 m² en 2021 (source : MeilleursAgents).

Nota : le produit immobilier maison est très recherché sur la ville de Senlis, les prix moyens présentés sont à titre indicatif. De nombreux biens à la vente sur la ville ont un prix / m² bien supérieur aux indicateurs affichés par MeilleursAgents.



Loyer moyen mensuel au m² (source : MeilleursAgents)

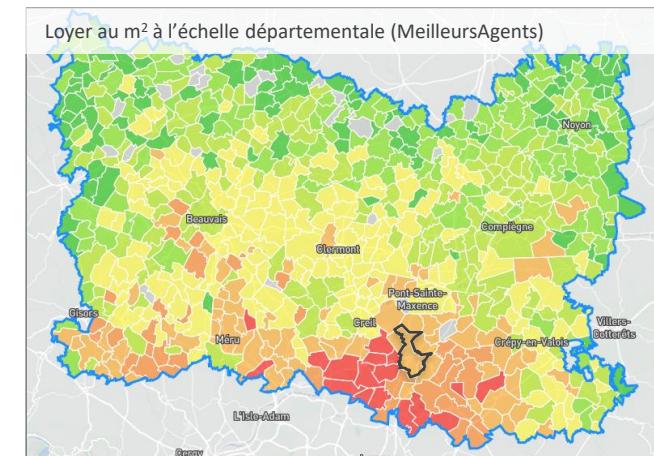
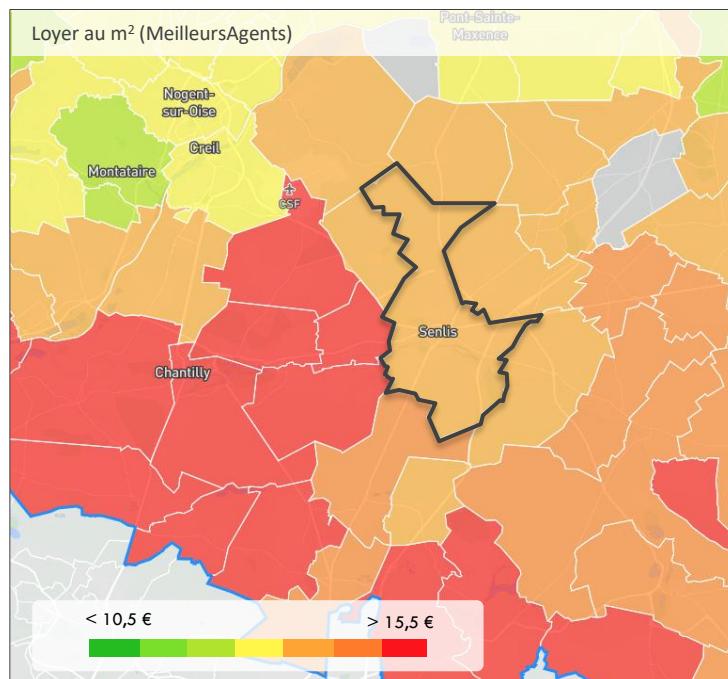
	Loyer mensuel au m ² /moyen
Senlis	14,7 €
Aumont-en-Halatte	14,4 €
Avilly-Saint-Léonard	18,4 €
Chamant	14,5 €
Chantilly	14,3 €
Courteuil	16,7 €
Crépy-en-Valois	13,4 €
Fleurines	14,4 €
Mont-l'Évêque	14,7 €
Pont-Sainte-Maxence	13,1 €
Pontarmé	14,8 €
Verneuil-en-Halatte	14,3 €

Un loyer moyen élevé au regard du territoire

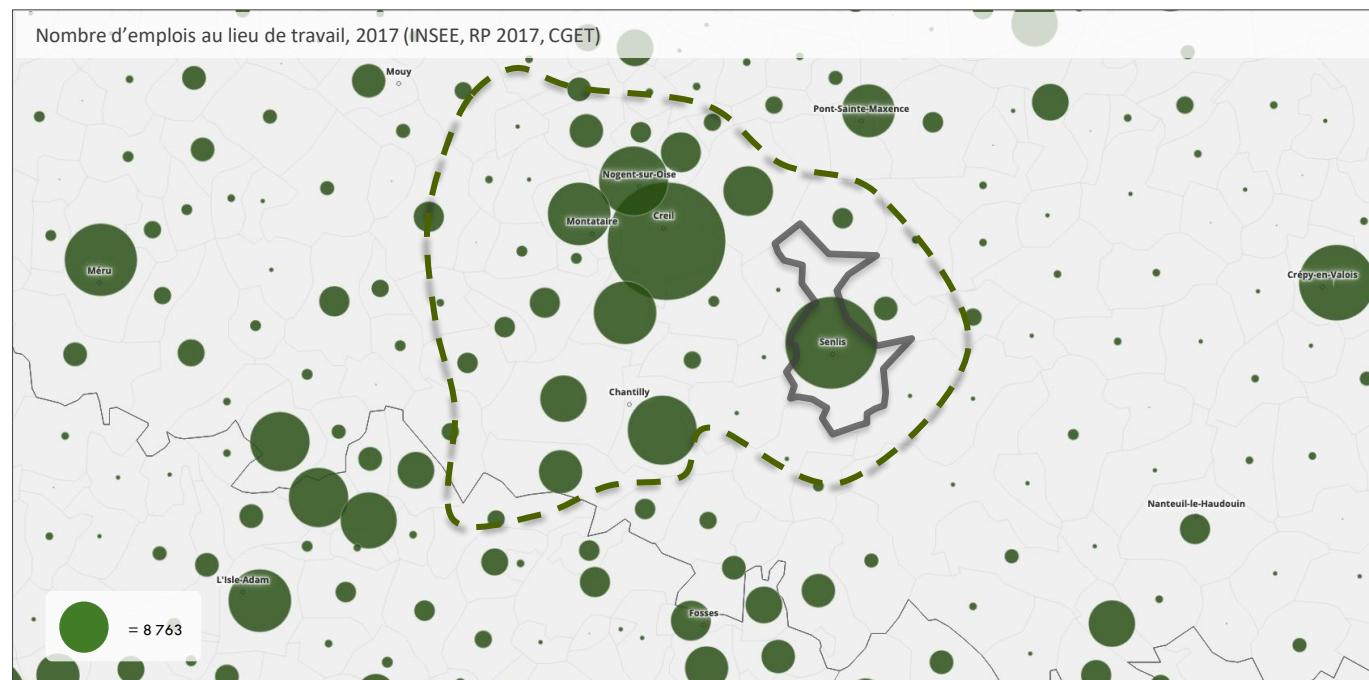
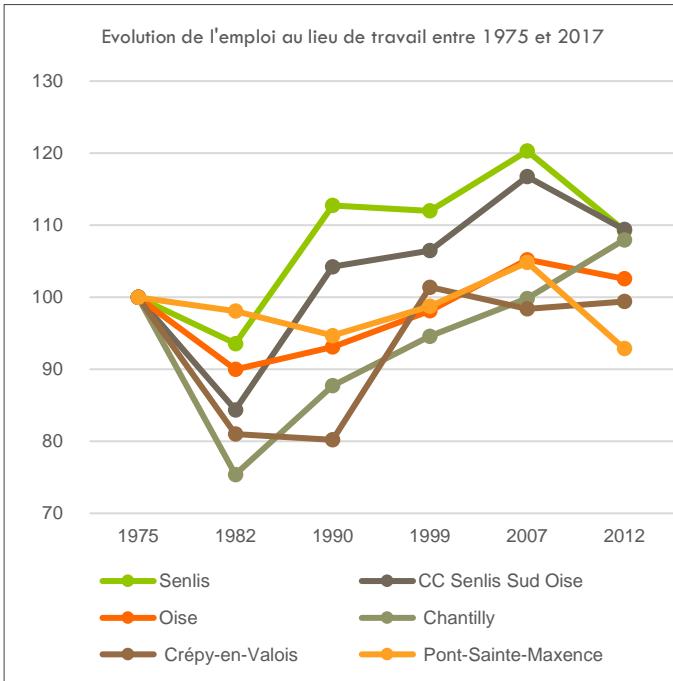
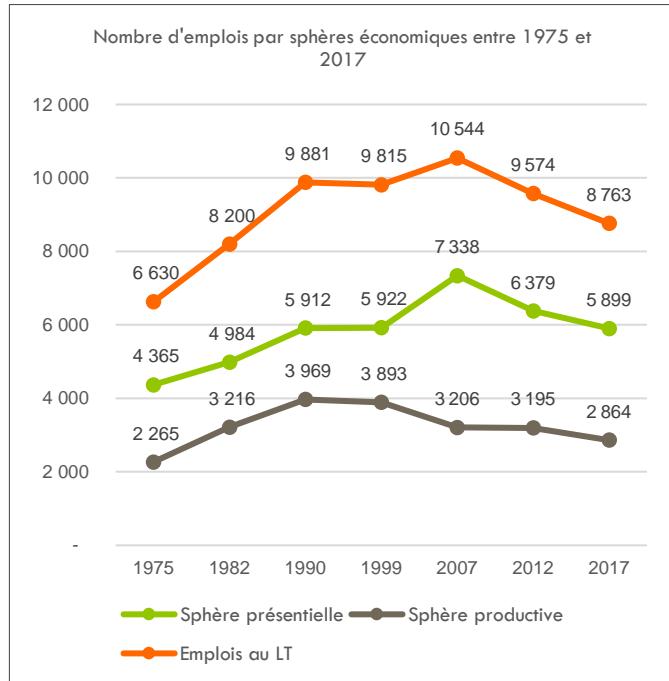
En mai 2021, le loyer moyen à Senlis était de 14,7€/m², soit un loyer égal à celui des communes environnantes (à l'exception d'Avilly-Saint-Léonard).

Les loyers sont décroissants par rapport au nombre de pièces dans le logement, avec un écart considérable entre studio (18,5€/m²), et le reste des logements. Cette situation traduit une tendance commune à l'ensemble des marchés immobiliers et ne constitue donc pas un élément spécifique à Senlis.

Nota : le marché locatif privé est difficile sur la ville de Senlis, la municipalité constate des prix élevés, voire très élevés pour des biens souvent mal entretenus et ne répondant pas aux critères de confort attendus.



ÉCONOMIE



Une stabilité de l'emploi jusqu'en 2012

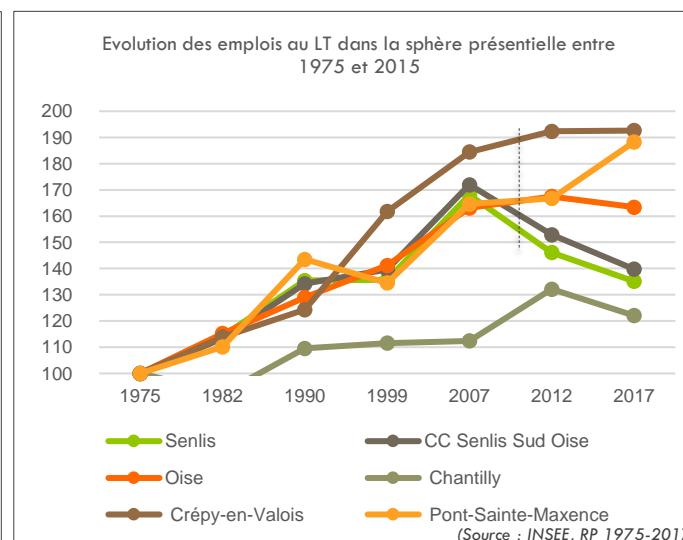
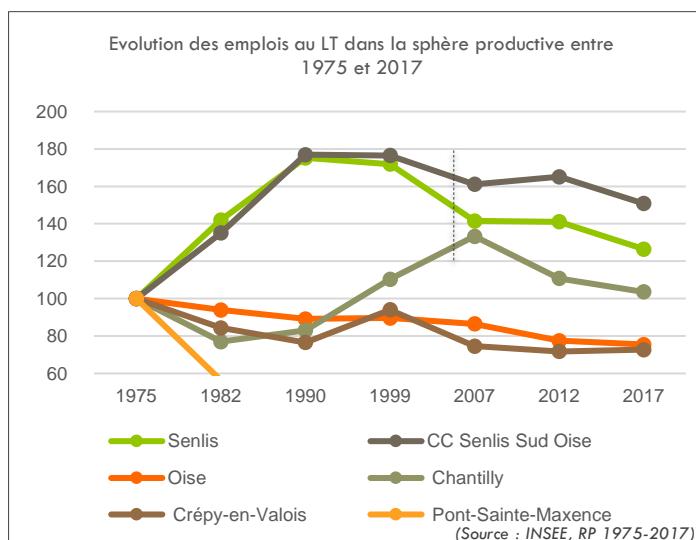
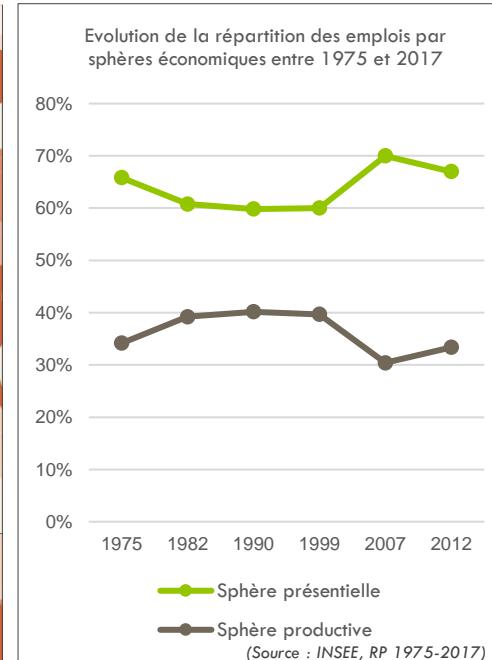
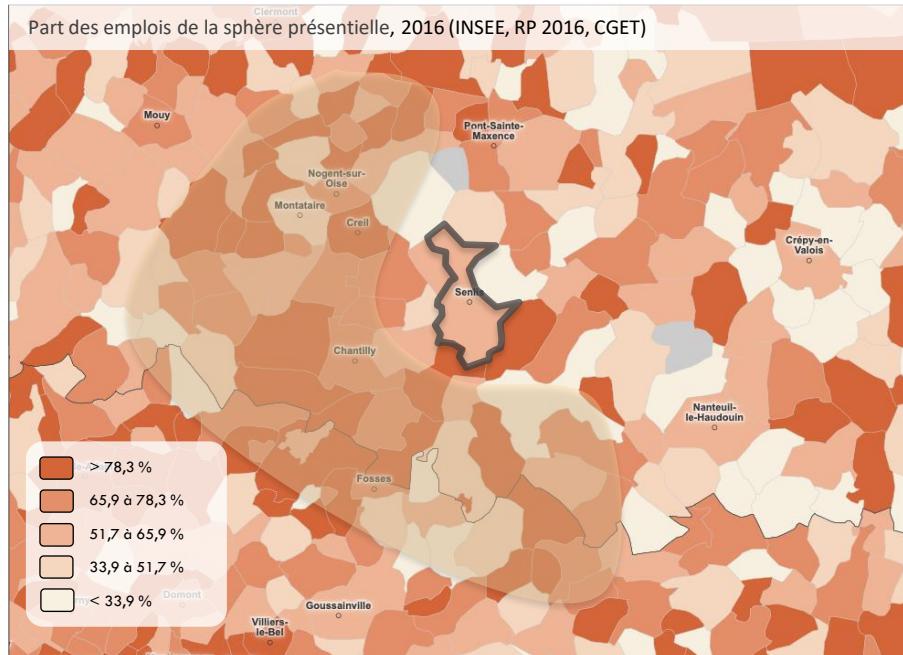
Senlis accueille 8 763 emplois en 2017. La commune appartient à un pôle d'emploi (constitué notamment de Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Chantilly) situé à l'interface entre l'Île-de-France et les Hauts-de-France. Ce pôle est ancré à la rencontre de trois agglomérations structurantes : Beauvais, Compiègne et Paris.

Le nombre d'emplois à Senlis a connu une croissance importante depuis 1975 jusqu'en 1990 (indice 150 pour une base 100 en 1975). Il a ensuite connu une certaine stabilité pendant 20 ans, de 1990 à 2010, autour d'un peu plus de 9 800 emplois. Depuis 2010, le nombre d'emploi a significativement diminué (- 1 781 emplois pendant la dernière période intercensitaire), en lien avec la crise économique de 2008. Cette dynamique se poursuit jusqu'en 2017, qui voit de nouveau le nombre d'emplois diminuer pour atteindre 8 763.

Une dynamique de l'emploi parallèle à celle de la communauté de communes

La trajectoire de l'emploi observée à Senlis est similaire à celle observée à l'échelle de la CC, bien que l'emploi ait continué d'y progresser au cours des années 1990 à 2007. Les emplois senlisiens constituent plus des trois quarts des emplois de la CC (77%).

Nota : La stratégie d'accueil d'activités économiques et de développement économique menée par la Ville de Senlis et ses partenaires bénéficie d'une réelle dynamique ces dernières années : implantation d'Amazon, développement sur le quartier Ordener de l'entreprise Manufacture de Senlis (installation dans nouveaux locaux adaptés à son développement), bâtiments 4 et 6 du quartier Ordener dédiés à l'activités économiques



Une sphère présentielle dominante dans l'économie senlisienne

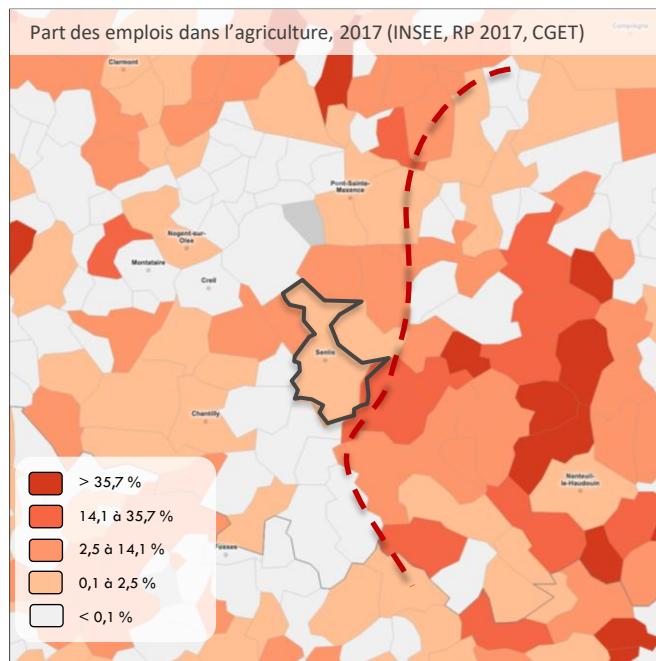
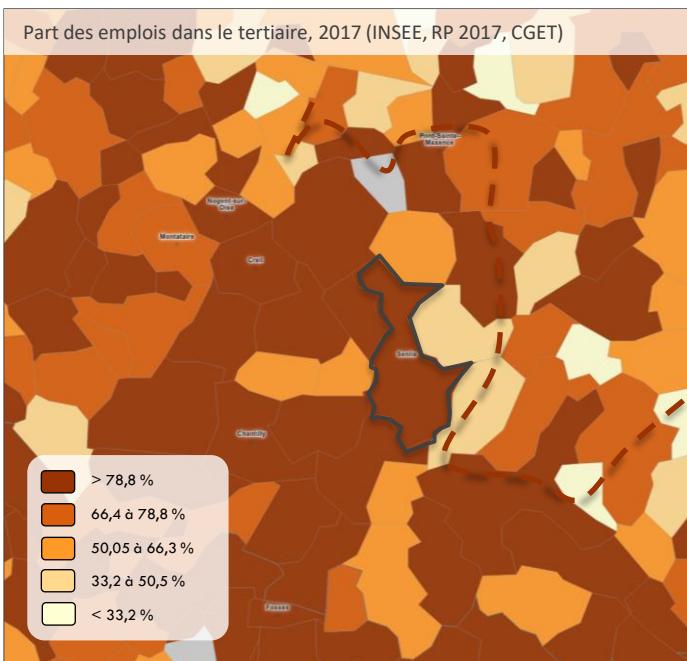
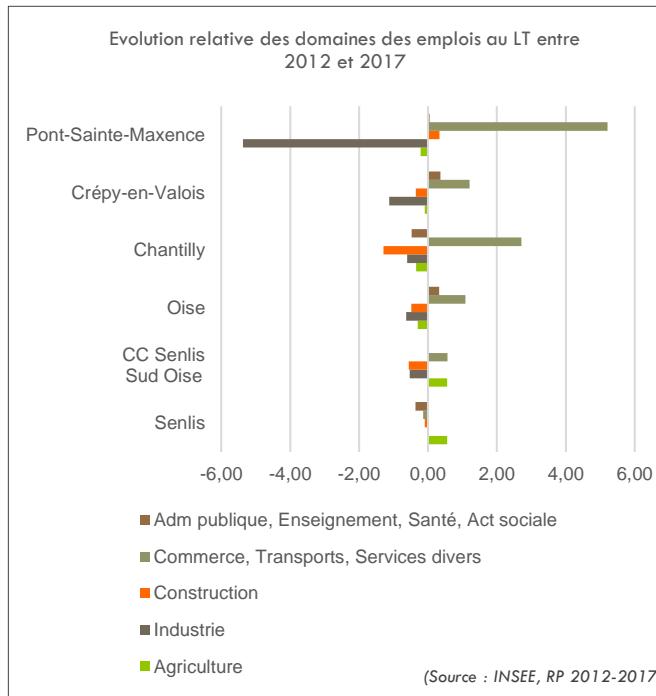
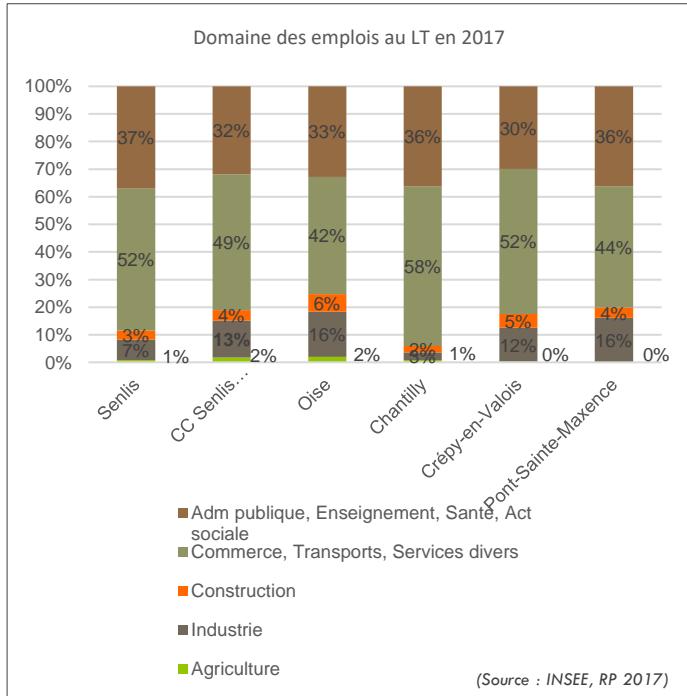
La sphère présentielle* représente un tiers des emplois (67%) à Senlis en 2017. Cette part est relativement stable depuis 1975. Le nombre d'emplois a progressé jusqu'en 2010, et diminue depuis lors (indice 135 en 2017, contre un indice 168 en 2007 pour une base 100 en 1975).

Les emplois issus de la sphère productive** ont connu une augmentation plus importante sur la période 1975-1990 (indice 175 en 1990 pour une base 100 en 1975). Cette évolution, également observée dans la CC, est contraire à la dynamique de l'Oise, où le nombre d'emplois productifs est en baisse. La diminution du nombre d'emplois productifs dans la commune de Senlis n'est observée qu'à partir de l'année 1999, après une dizaine d'années de stagnation. Ils se maintiennent de nouveau depuis 2007 et n'ont pas autant connu les effets de la crise que la sphère présentielle.

Ainsi, après le creusement d'un écart entre la sphère présentielle et productive au début des années 2000, Senlis se structure de nouveau autour d'une répartition à deux-tiers / un tiers.

* **Sphère présentielle** : activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

** **Sphère productive** : activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.



Un tissu de l'emploi majoritairement porté par le commerce, le transport et les services divers

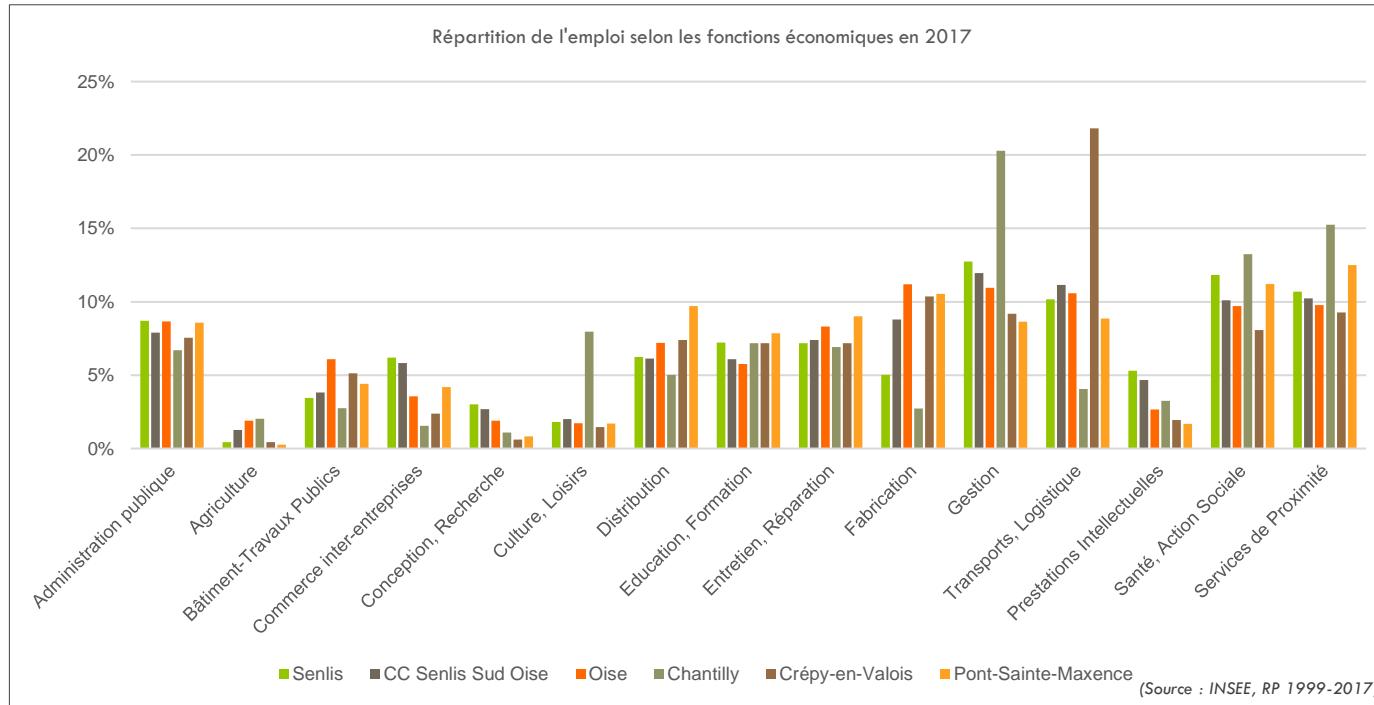
En 2017, l'emploi au lieu de travail à Senlis est majoritairement issu du domaine du commerce, des transports et services divers (52%). L'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale occupent également une large part des emplois, à hauteur de 37%. L'industrie (7%), la construction (3%) et l'agriculture (1%) représentent une faible part des emplois dans la commune.

La composition des emplois de la commune est relativement différenciée de celles des échelles intercommunale et départementale : les domaines du commerce et de l'administration sont plus représentés à Senlis. A l'inverse, les domaines de la construction et surtout l'industrie y sont moins représentés, avec respectivement 3% (contre 4% et 6%) et 7% (contre 13% et 16%).

Une commune à l'interface entre pôle tertiaire et territoires agricoles

La structure de l'emploi à Senlis repose aux trois quarts sur le secteur tertiaire. La commune s'inscrit dans un pôle tertiaire plus large, structuré à l'ouest et au sud de Senlis.

Senlis est également caractérisée par sa proximité aux activités agricoles, situées à l'est de la commune.



Une répartition de l'emploi en faveur des secteurs du tertiaire

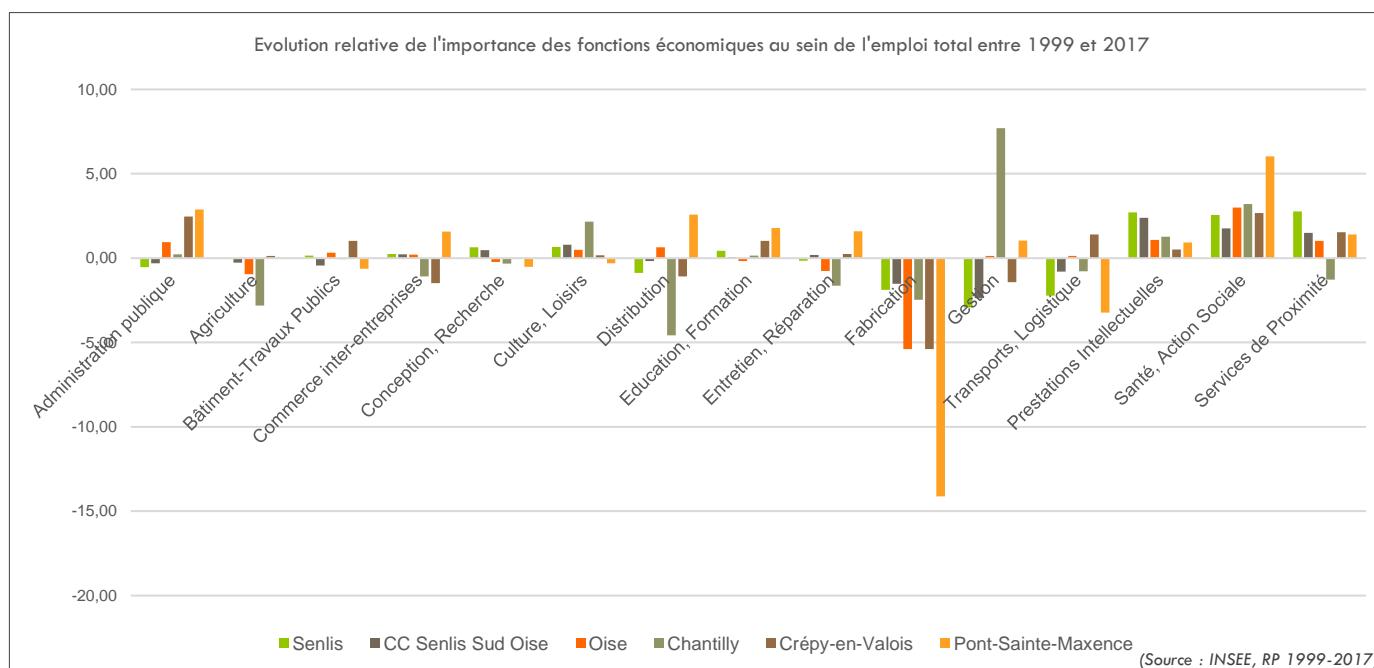
En 2017, à Senlis, le secteur de la gestion regroupe le plus d'emploi. Le poids des secteurs de la santé et de l'action sociale, des transports-logistique et des services de proximité est également significatif.

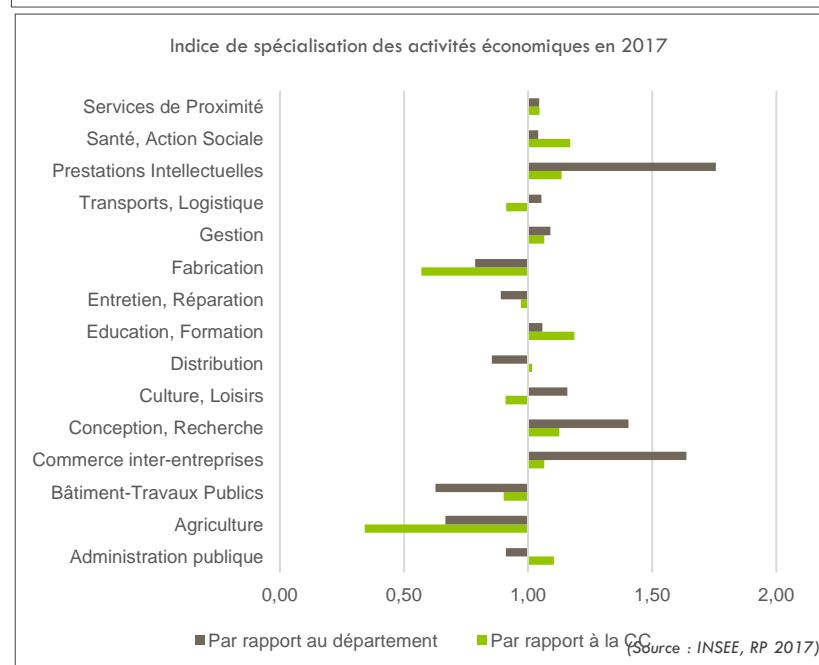
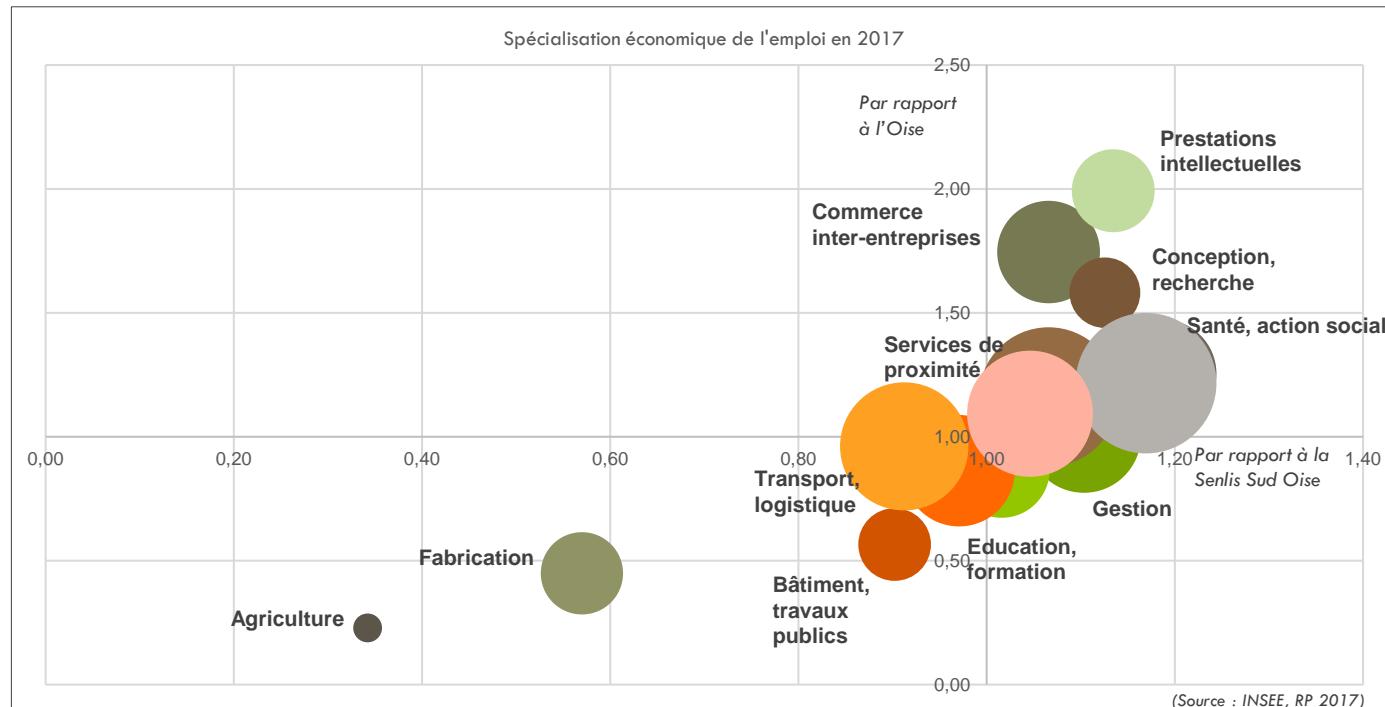
Cette répartition s'inscrit globalement dans la dynamique de la CC et du département. Certains écarts permettent néanmoins d'identifier les spécialisations de Senlis : la santé, l'éducation et les prestations intellectuelles y sont plus représentées qu'ailleurs. A l'inverse, la fabrication, l'agriculture et les BTP y sont moins représentés que dans la CC et le département.

Une évolution des fonctions économiques parallèle à la dynamique territoriale

Les fonctions économiques qui ont vu leur part d'emplois augmenter sont pour la plupart les mêmes que celles de Senlis Sud Oise et de l'Oise. Il s'agit notamment des services de proximité (+2,7 points), des prestations intellectuelles (+2,7 points) et de la santé (+2,5 points).

A l'inverse, les fonctions de gestion (-2,9 points), de transports (-2,2 points) et de fabrication (-1,8 point) sont en recul, de manière plus marquée à Senlis que dans la CC et le département.





Des spécialisations essentiellement issues du tertiaire et peu marquées

A Senlis, aucun type d'activités économiques ne se distingue significativement par comparaison au département et à la CC. La santé (indice 1,2), les prestations intellectuelles (1,1) et l'éducation, formation (indice 1,1) sont légèrement plus présents à Senlis que dans la CC. Par rapport au département, ce sont le commerce inter-entreprises (indice 1,75), les prestations intellectuelles (indice 1,99) et la conception-recherche (indice 1,75) qui sont plus représentés.

A l'inverse, l'agriculture, les bâtiments-travaux publics et la fabrication y sont moins représentés.

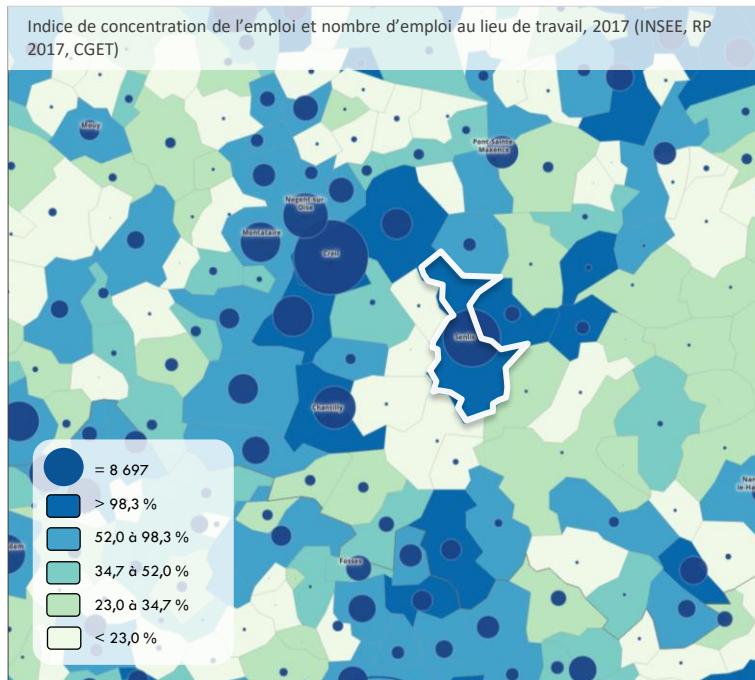
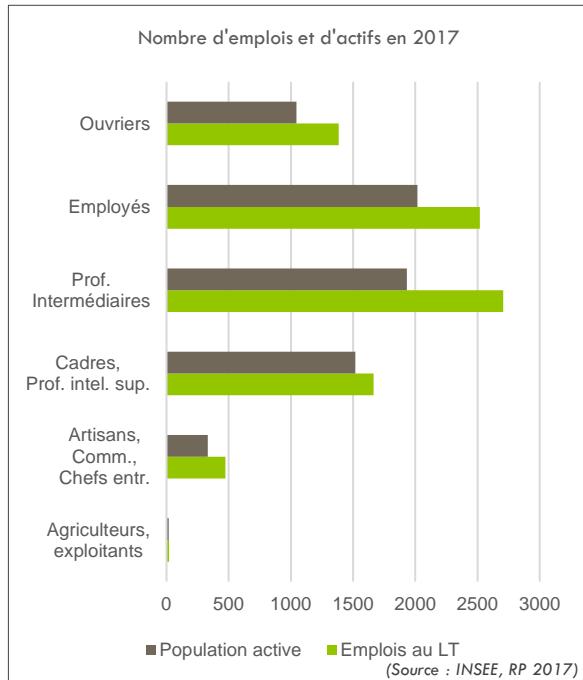
Une position stratégique qui attire des entreprises de renommée internationale à Senlis

Senlis bénéficie d'un positionnement favorable, aux portes de Paris et traversée par un axe Nord/Sud de grand transit (autoroute A1). Cela permet à la commune d'accueillir des sièges sociaux d'entreprises au rayonnement international : Eurovoirie, Keolis Oise...

La commune continue d'attirer des enseignes de renommée internationale. Installée depuis 2014, la Manufacture de Senlis assure une production de maroquinerie de luxe pour la marque Hermès (250 emplois en 2020). L'arrivée d'Amazon permet la création de 600 emplois dans la commune (évolution à 1500 CDI en 2024).

Un positionnement vers la recherche : le CEEBIO

La commune accueille le Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIO). Elle a signé un partenariat avec l'ADEME dans le cadre du développement du biomimétisme en France et organise le Biomim'expo, qui rassemble les acteurs du secteur autour des innovations bio-inspirées.



Un indice de concentration élevé et stable, signe d'une commune attractive pour l'emploi

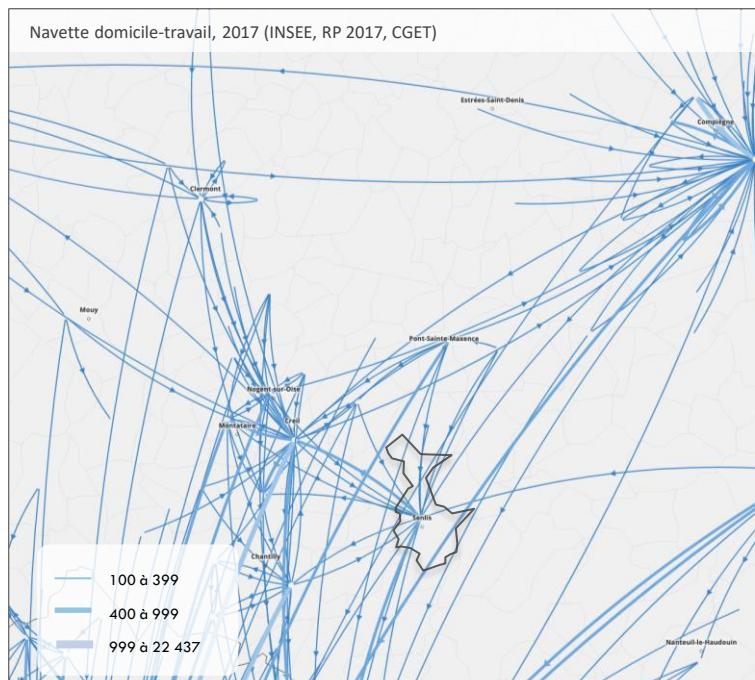
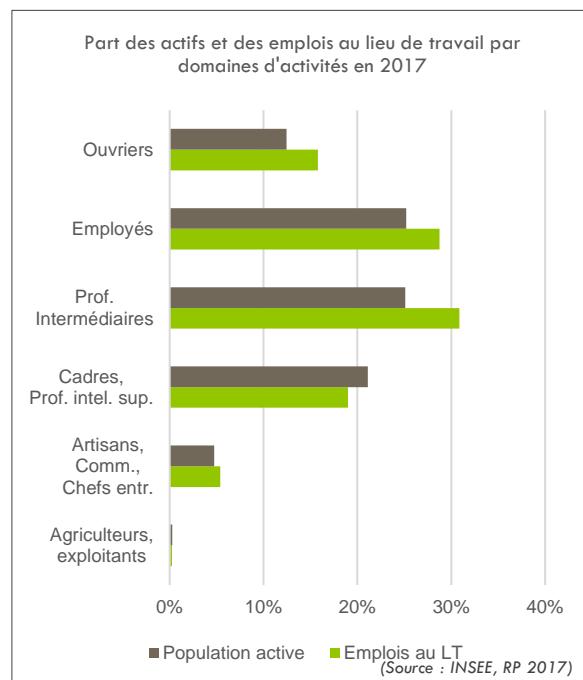
L'indice de concentration de l'emploi* est de 1,39 à Senlis en 2017. Cet indice, comparable à celui de Creil (1,38), est plus élevé que celui de la CC (1,1) et du département (0,8), ce qui atteste de l'attractivité de la commune au regard de l'emploi. Il demeure stable entre 2012 et 2017.

Les navettes domicile-travail depuis ou vers Senlis sont tournées principalement vers les communes à l'ouest (Chantilly, Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire), ainsi que vers les trois pôles d'attractivité que sont Compiègne, Beauvais et l'agglomération parisienne.

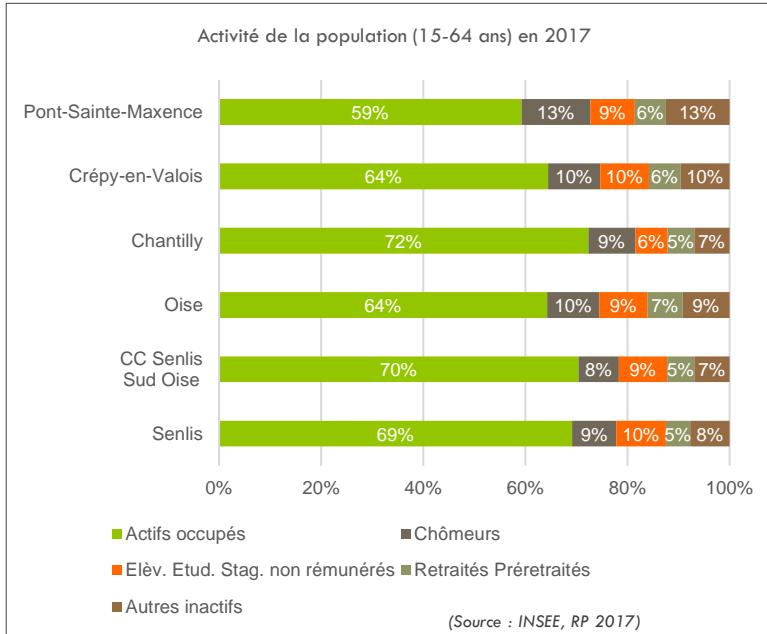
Un nombre d'emplois supérieur à celui des actifs pour les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers

Pour l'ensemble des catégories d'emplois, le nombre d'emplois au lieu de travail est supérieur au nombre d'actifs.

Néanmoins, le différentiel est plus prononcé pour les professions intermédiaires (2 705 emplois pour 1 933 actifs), les employés (2 518 emplois pour 2 018 actifs) et les ouvriers (1 383 emplois pour 1 044 actifs).



* Indice de concentration de l'emploi : rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail et le nombre d'actifs sur le territoire



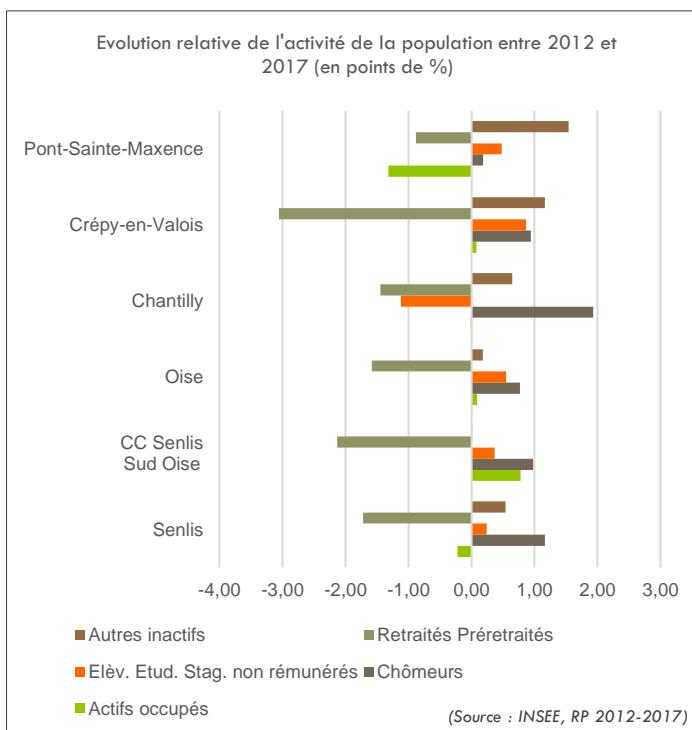
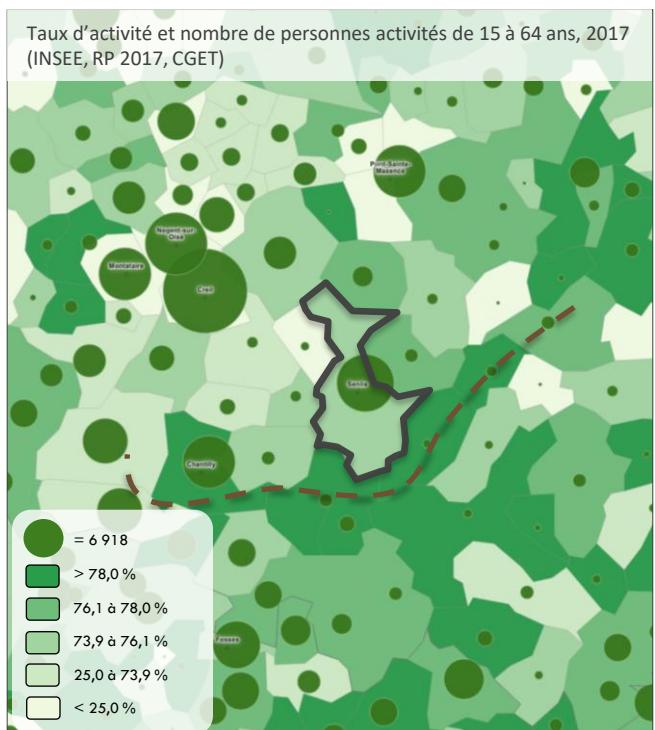
Taux d'activité		Taux d'occupation		Taux d'emploi	
2017	Depuis 2012	2017	Depuis 2012	2017	Depuis 2012
77,8%	+1 point	88,8%	- 1,4 point	69%	=

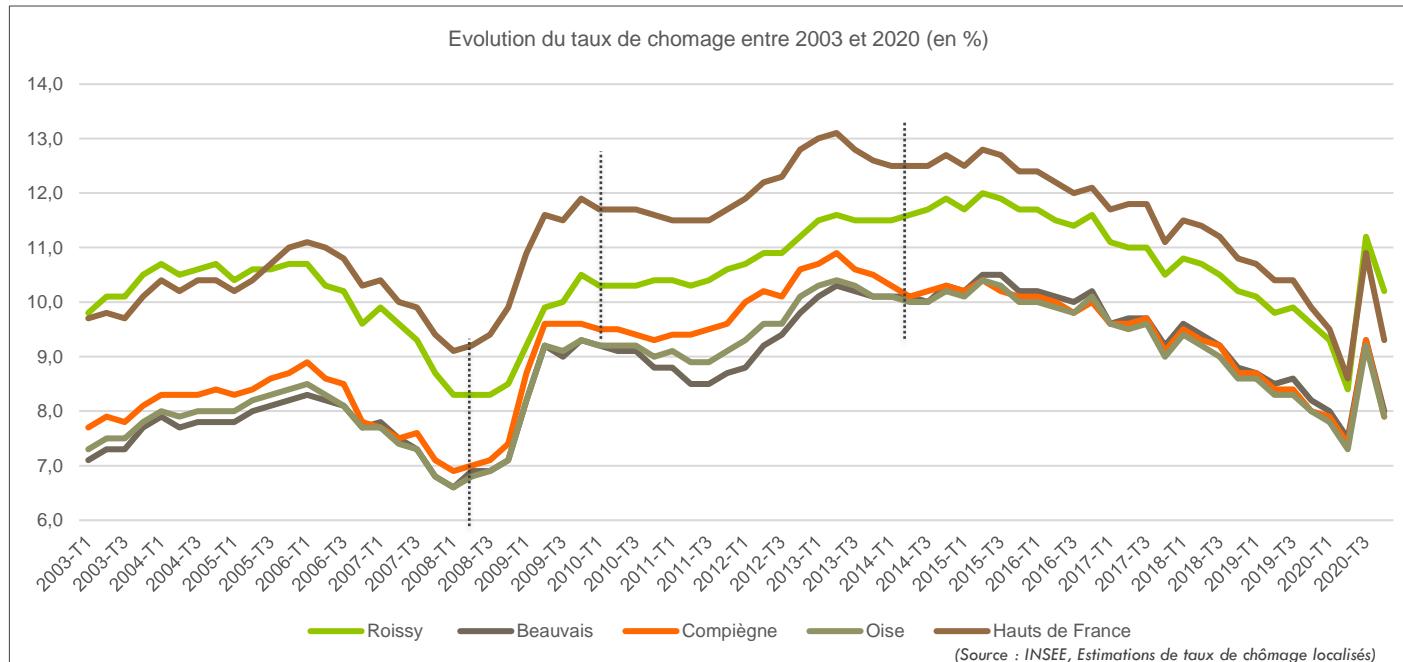
Un taux d'activité qui augmente face à un taux d'occupation en baisse

Le taux d'activité à Senlis est de 77,8% en 2017. Il est légèrement inférieur à celui de la CC (78,3%), mais nettement supérieur à celui de l'Oise (74,5%).

Le taux d'activité a augmenté de 1 point entre 2012 et 2017. Cette évolution est issue en partie de la diminution de la part des retraités dans la population (-1,7 points) et à l'augmentation de la part de chômeurs (+1,2 point).

Sur la période 2012-2017, la part des actifs occupés perd 0,22 point. Cette dynamique conduit à une baisse du taux d'occupation senlisien, qui se situe alors à 88,8%. Ce taux demeure supérieur à celui de l'Oise (86,2 %) mais inférieur à celui de la CC (89,9%).





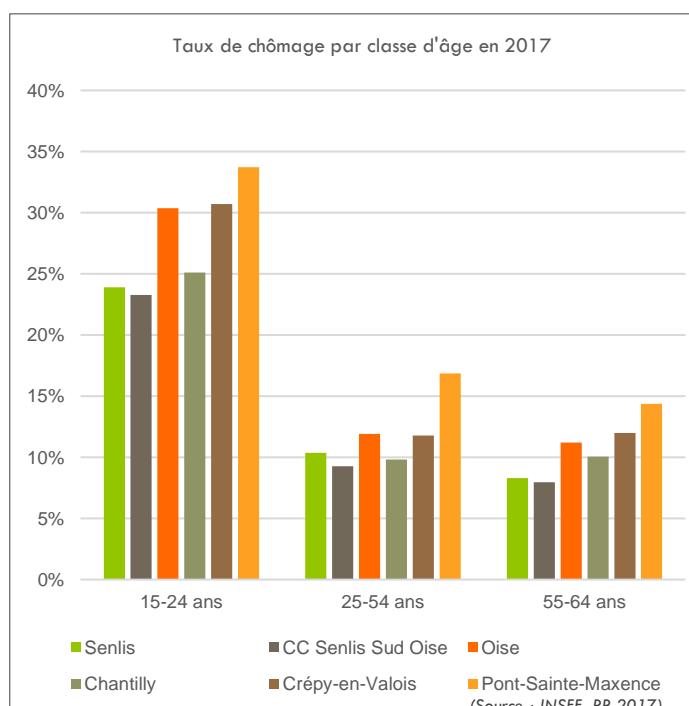
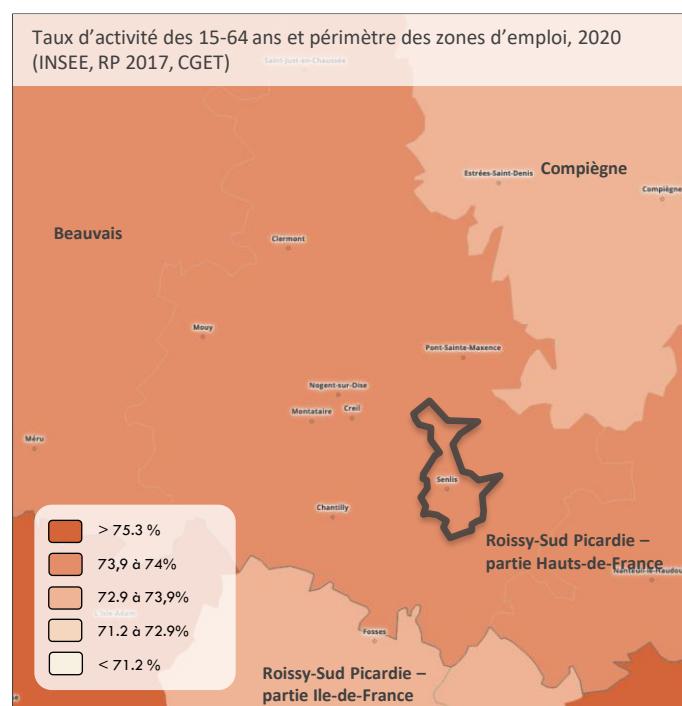
L'inscription dans une zone d'emploi au taux de chômage relativement bas

La commune de Senlis est inscrite dans la zone d'emplois de Roissy. Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage y était de 10,2%. Le taux de chômage de la zone Roissy est similaire à celui de la zone de Compiègne et s'est toujours maintenu parmi les taux les plus bas des territoires de comparaison.

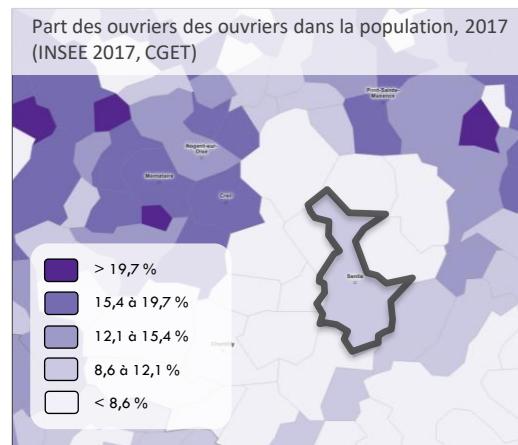
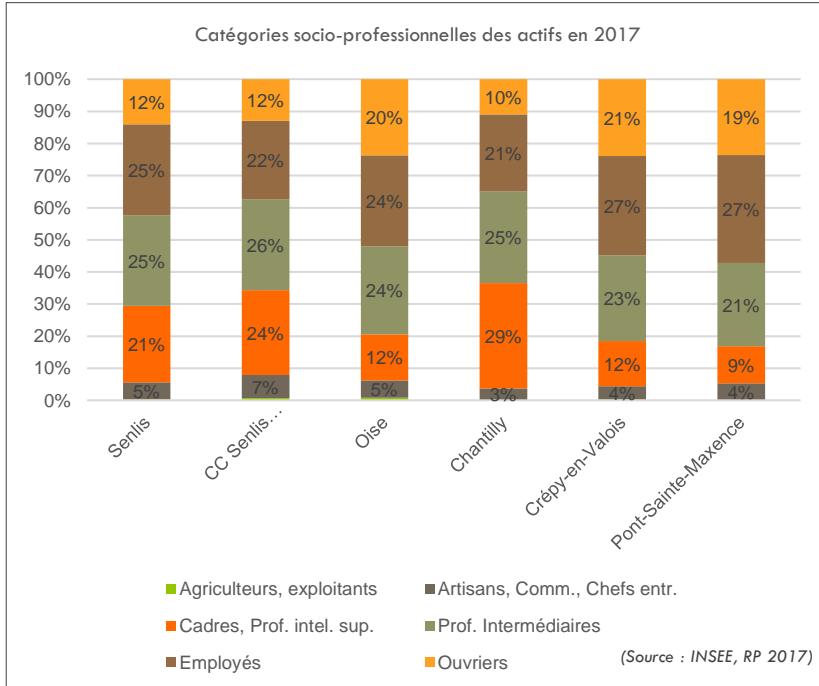
Un taux de chômage senlisien supérieur à celui de la CC mais inférieur à celui de l'Oise

Au mois de mars 2021, les demandeurs d'emploi étaient au nombre de 1 200 à Senlis (source : Pôle emploi).

Le taux de chômage à Senlis (11%) est plus contenu que celui du département (14%) sur l'ensemble des catégories d'âge. A l'inverse, il est toujours supérieur à celui de la CC (10%). Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement marqués par le chômage.



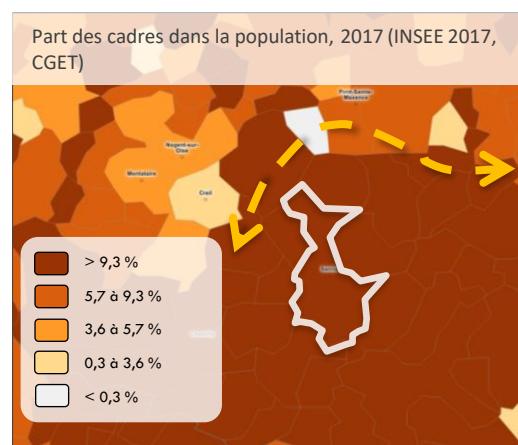
ÉCONOMIE – CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES ACTIFS



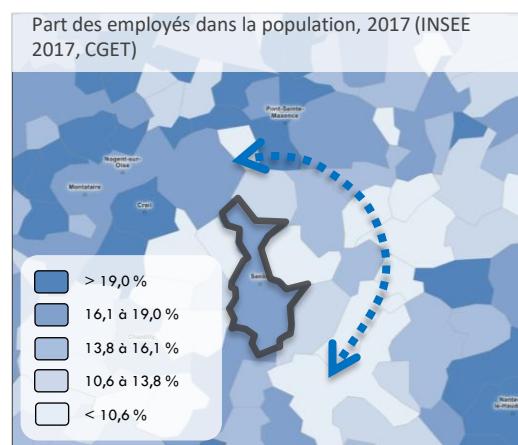
Des actifs majoritairement employés et des professions intermédiaires

Les catégories d'actifs les plus représentées à Senlis sont les employés (25%), les professions intermédiaires (25%) et, dans une moindre mesure, les cadres et professions intellectuelles supérieures (21%).

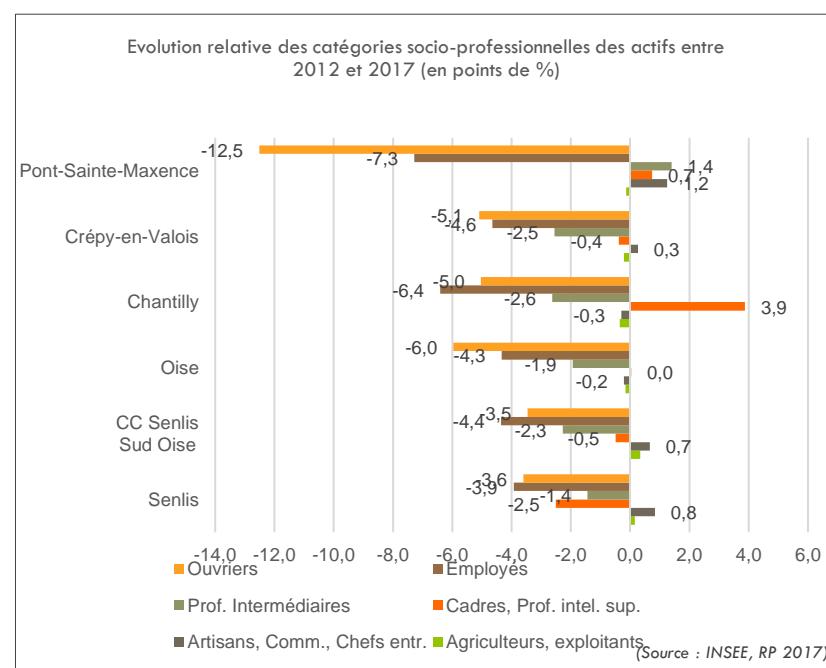
Cette répartition des actifs est sensiblement la même que celle observée à l'échelle de la CC. En revanche, elle est relativement différente de la structure observée à l'échelle départementale où les ouvriers y sont significativement plus nombreux (25%).

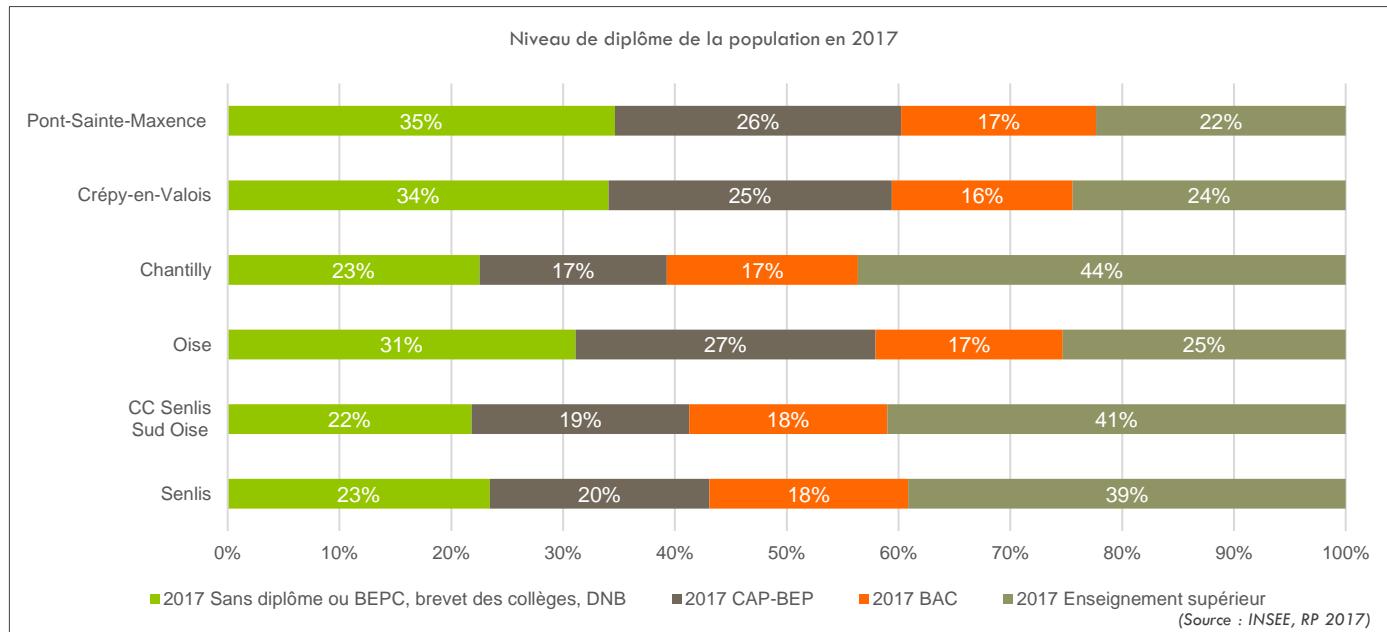


Senlis appartient à un ensemble de communes où la part de cadres est surreprésentée par rapport au contexte territorial. Cette situation fait écho à la présence de plusieurs sièges sociaux d'entreprises et à la part significative d'activités de recherche et développement et aux spécificités de la zone d'emploi de Roissy.



Une recomposition des CSP en faveur des professions intermédiaires





Une population majoritairement diplômé du BAC et de l'enseignement supérieur

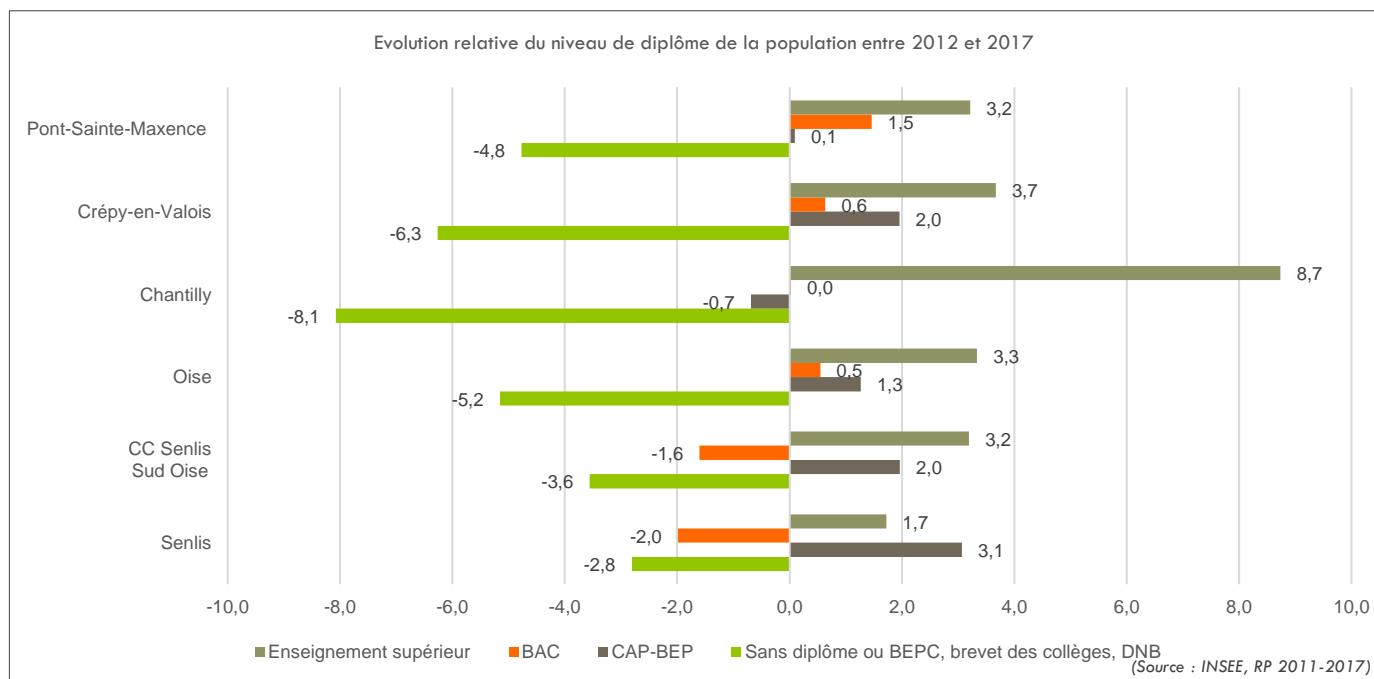
Les habitants de Senlis sont pour la plupart diplômés de l'enseignement supérieur, à hauteur de 39%. Cette part est similaire à celle de Senlis Sud Oise mais largement supérieure à celle du département.

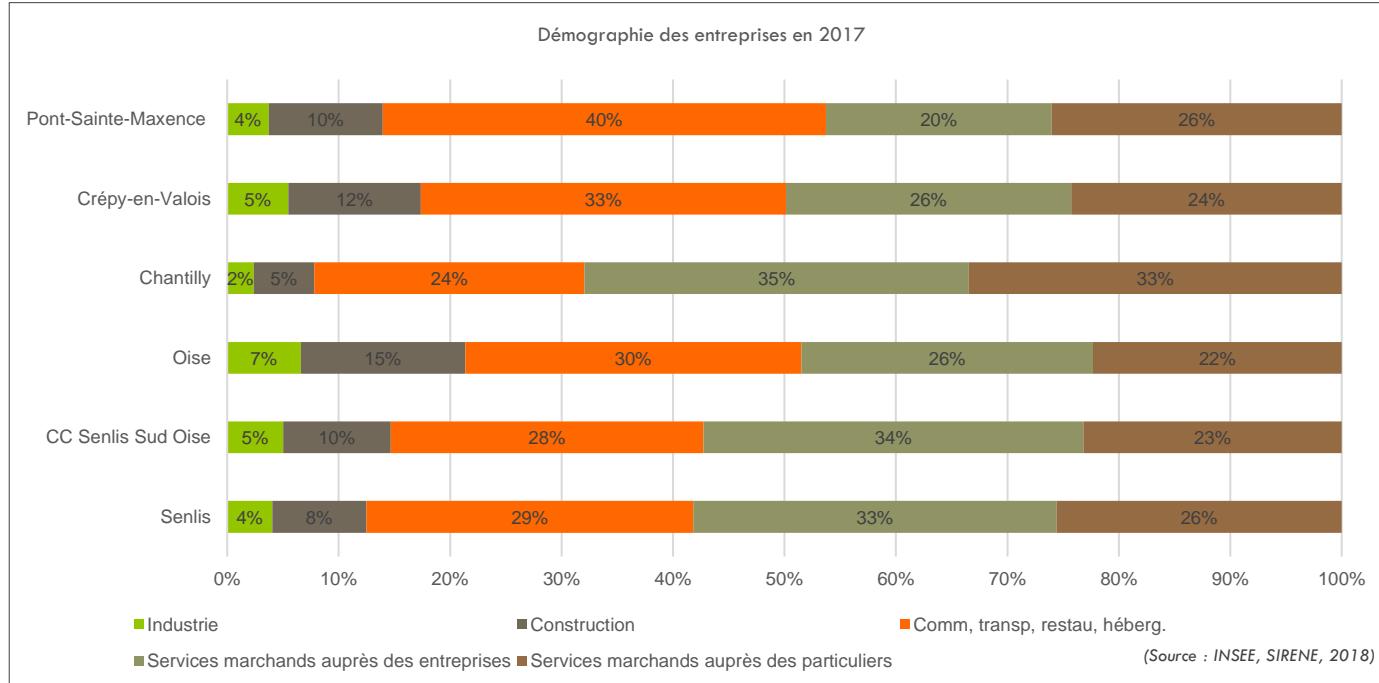
Parallèlement, 23% des actifs sont sans diplôme ou détenteur d'un BEPC, 20% détiennent un CAP-BEP et 18% ont le Bac, soit une situation similaire à celle observée à l'échelle de la CC.

Des diplômés du supérieur et de CAP-BEP de plus en plus représentés

Au cours de la période 2012-2017, la part des diplômés de l'enseignement supérieur a cru de 1,7 points. Celle des diplômés d'un CAP ou d'un BEP a également augmenté significativement : + 3,1 points.

C'est la part des personnes sans diplôme ou diplômées d'un BEPC, brevet ou DNB qui a le plus chuté sur la dernière période intercensitaire, avec - 2,8 points. La part des détenteurs du Bac diminue également significativement (-2 points).





Des entreprises senlisiennes portées sur les services et le commerce

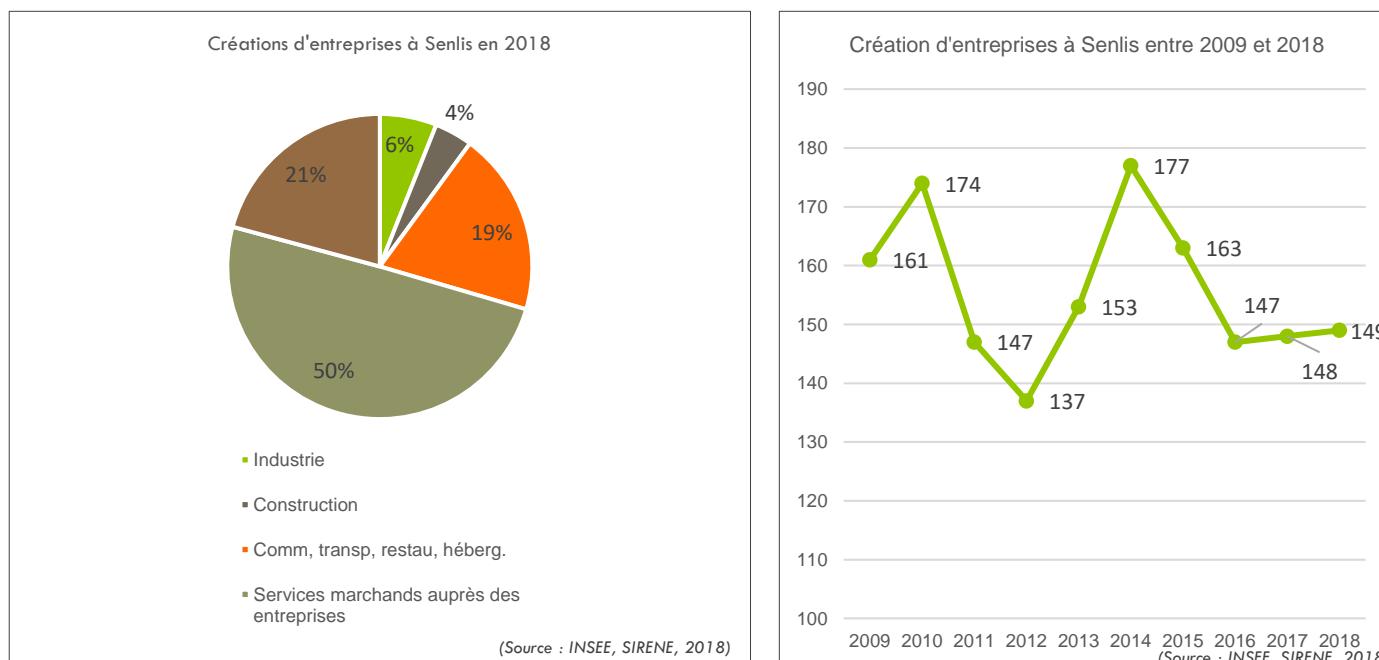
Senlis accueille 1 289 entreprises au 31 décembre 2018. La plus grande partie d'entre elles est issue du secteur des services marchands auprès des entreprises (33%), suivie du commerce, des transports, restauration et hébergement (29%), puis des services marchands auprès des particuliers (26%).

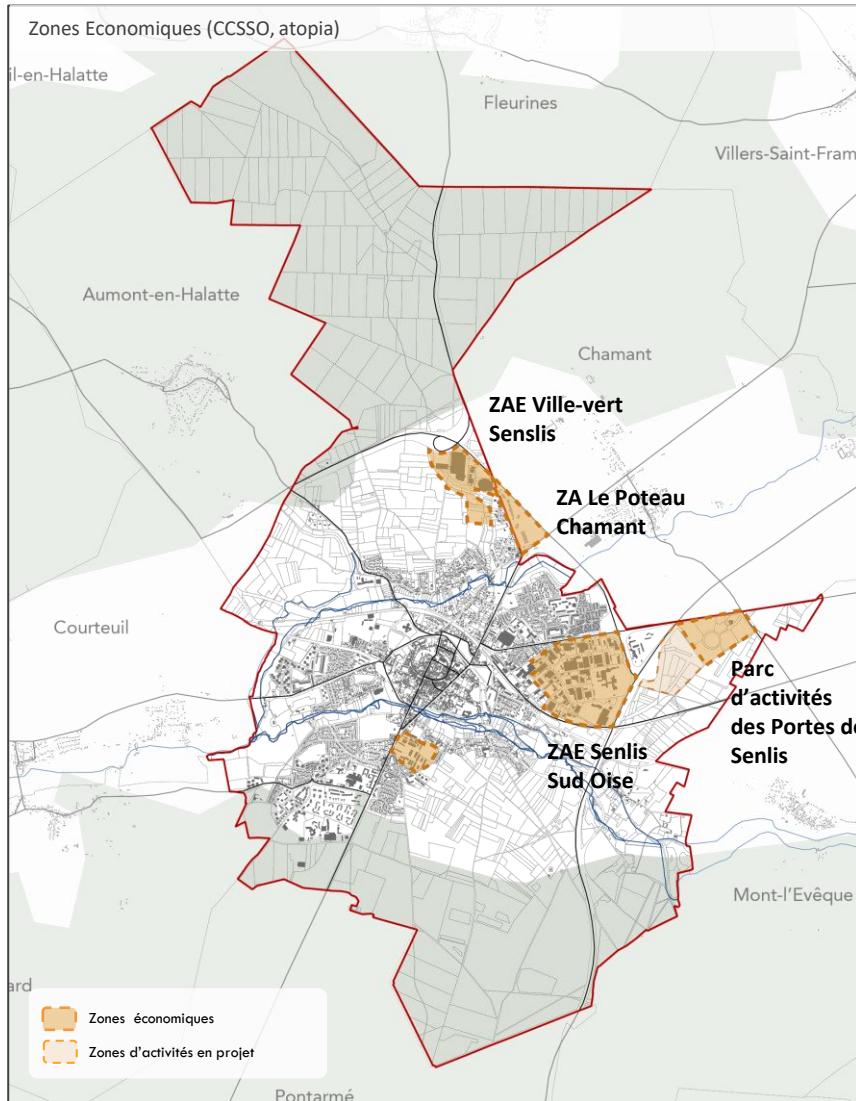
La part de ces secteurs est plus importante à Senlis que dans la CC et le département, où les entreprises de construction et de l'industrie sont plus représentées : 15% dans la CC et 22% dans le département, contre 12% à Senlis.

Les créations d'entreprises à Senlis suivent également cette dynamique : la moitié des entreprises créées relèvent du secteur des services marchands auprès des entreprises.

Un rythme de création d'entreprises légèrement fluctuant

Le rythme de création d'entreprises a connu plusieurs phases au cours des dix dernières années. Le nombre de créations a chuté entre 2010 et 2012 (effets de la crise économique de 2008), passant de 174 à 137, puis a connu une nouvelle phase de croissance jusqu'en 2014 avec 177 entreprises créées. Depuis, le nombre d'entreprises créées chaque année diminue progressivement et se stabilise depuis 2016 autour de 150/an.





ZAE de Ville-Vert Senlis – ZA le Poteau Chamant

Accès immédiat à l'autoroute A1 – parallèle à la D1330
Accueil d'entreprises, de commerces, maisons médicales et prochainement un EPHAD

Parc d'Activités des Portes de Senlis

18 ha, puis 34 ha à terme
Situé en périphérie Est de la ville de la RN 330 et de la RD 1324
Accès immédiat à l'autoroute A1
Accès à la gare routière par la voie verte
Installations depuis 2018

ZAE Senlis Sud Oise

68 ha en entrée de ville
Création en 1968
60 entreprises
2 100 emplois
Accès immédiat à l'autoroute A1

Surfaces et locaux disponibles

En cours de requalification, afin de valoriser sa proximité du centre-ville et futur EcoQuartier

Quartier Ordener à vocation mixte, accueillant des activités économiques

10 ha
25 bâtiments sur 25 000 m²
130 logements à partir de 2019
Espace événementiel (manège) de 1 000 m²
Espaces de bureaux disponibles
Bâtiment d'espaces partagés ouvert fin 2019
Conservatoire de musique et de danse

Une pluralité d'espaces économiques

Il existe plusieurs ZAE dans Senlis, réparties, pour l'essentiel, sur le quart nord-ouest de la commune. Ces espaces pour l'ensemble, situés en entrée de ville ou à proximité de l'autoroute A1 bénéficient de facilités d'accès et présentent peu de surfaces ou de locaux disponibles.

Un nouveau quartier mixte dans l'ancienne caserne militaire, pouvant accueillir des entreprises, a également été créé dans le sud du centre-ville, le quartier Ordener, dans le but d'accueillir des entreprises innovantes. La Manufacture de Senlis y a notamment été installée.

TOURISME

Créé en 2019 par la fusion des Offices de Tourisme de Chantilly et de Senlis, l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis a pour mission de promouvoir et de développer l'attractivité touristique et l'impact économique du tourisme, en soutien aux 29 communes qui couvrent la destination et à l'ensemble des acteurs du territoire. Une Convention Tripartite Triennale a été signée pour la période 2024 – 2026.

Un projet de Marketing Territorial Touristique

Les Communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Senlis Sud Oise ont lancé une démarche mutualisée de stratégie marketing touristique. A l'issue de ce projet, la destination émergente sera dotée d'un outil de promotion à la hauteur de ses nouvelles ambitions.

Cette opération fait l'objet d'une convention bipartie entre les Communautés de Senlis Sud-Oise et de l'Aire Cantilienne. Des demandes de subventions ont été déposées à la région Hauts-de-France ainsi qu'à l'Union Européenne à travers le programme Leader, auxquelles le projet a reçu des avis favorables.

Quel est le contenu du projet ?

Le projet se compose en deux volets de mission qui évoluent parallèlement :

- Une stratégie de marketing du territoire touristique : pour mieux comprendre les attentes des clientèles et promouvoir le territoire plus efficacement ;
- Un nouvel outil de gouvernance : la fusion des deux offices de tourisme en un organisme de gestion de la destination.

Une destination qui se positionne

Pour accompagner le nouveau positionnement de la destination, les offices de tourisme actuels se transforment pour répondre à la nouvelle logique territoriale. Ceux-ci vont monter en compétence pour gérer leur destination et mieux répondre aux attentes des publics.

Les experts, en charge de l'élaboration de la stratégie s'appuie sur

une méthodologie partagée dans la construction et la gouvernance de la stratégie. Hôteliers, sites touristiques, institutions vont travailler ensemble à augmenter l'attractivité de leur territoire et le valoriser auprès de leurs clientèles existantes et à venir.

Des objectifs ambitieux à la hauteur de la qualité patrimoniale du territoire

Les attentes de ce changement dérouleront sur des phénomènes plus ou moins quantifiables tels que :

- Une économie touristique construite autour de courts séjours ;
- Une attractivité créatrice de retombées économiques dans le domaine touristique mais aussi une nouvelle attractivité résidentielle ou pour l'accueil d'entreprises ;
- La hausse de nuitées touristiques, génératrice de retombées financières en matière de taxe de séjour.

La construction d'une nouvelle identité touristique « Nature & Histoire »

Les communautés de communes ont signé une convention avec les deux offices de tourisme de Chantilly et Senlis. Cette convention a pour objectifs de :

- Renforcer la notoriété du territoire ;
- Restructurer deux entités.

Cette convention permettra d'affirmer le rayonnement et le positionnement touristique du territoire.

Senlis accueille majoritairement des couples (44%) et des familles (30%) de nationalité française (66%). Le tourisme à Senlis est tourné vers les « City-breakers », individus partant le temps d'un weekend à la recherche d'un court séjour culturel.

Les points d'intérêts majeurs de la ville de Senlis se trouvent principalement dans le centre historique. Le partenariat entre Chantilly et Senlis permettra de renforcer la diversité de l'offre touristique en termes de patrimoine historique et naturel.



Lors de la délibération, les Hauts-de-France ont ciblé une approche transversale autour de 3 enjeux vecteurs de rayonnement touristique :

- *La territorialisation de la politique « tourisme » : un nouveau partenariat avec les territoires pour un tourisme vecteur de développement et d'attractivité du territoire qui s'appuie sur un processus de mise en convergence des territoires par la stratégie.*
- *Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique : un nouveau partenariat avec les acteurs et les entrepreneurs pour soutenir le développement et la performance économiques de l'offre touristique ;*
- *L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale, le partenariat Région/Agence d'attractivité dans une logique d'action partagée au service de la stratégie partagée d'attractivité des Hauts de France.*

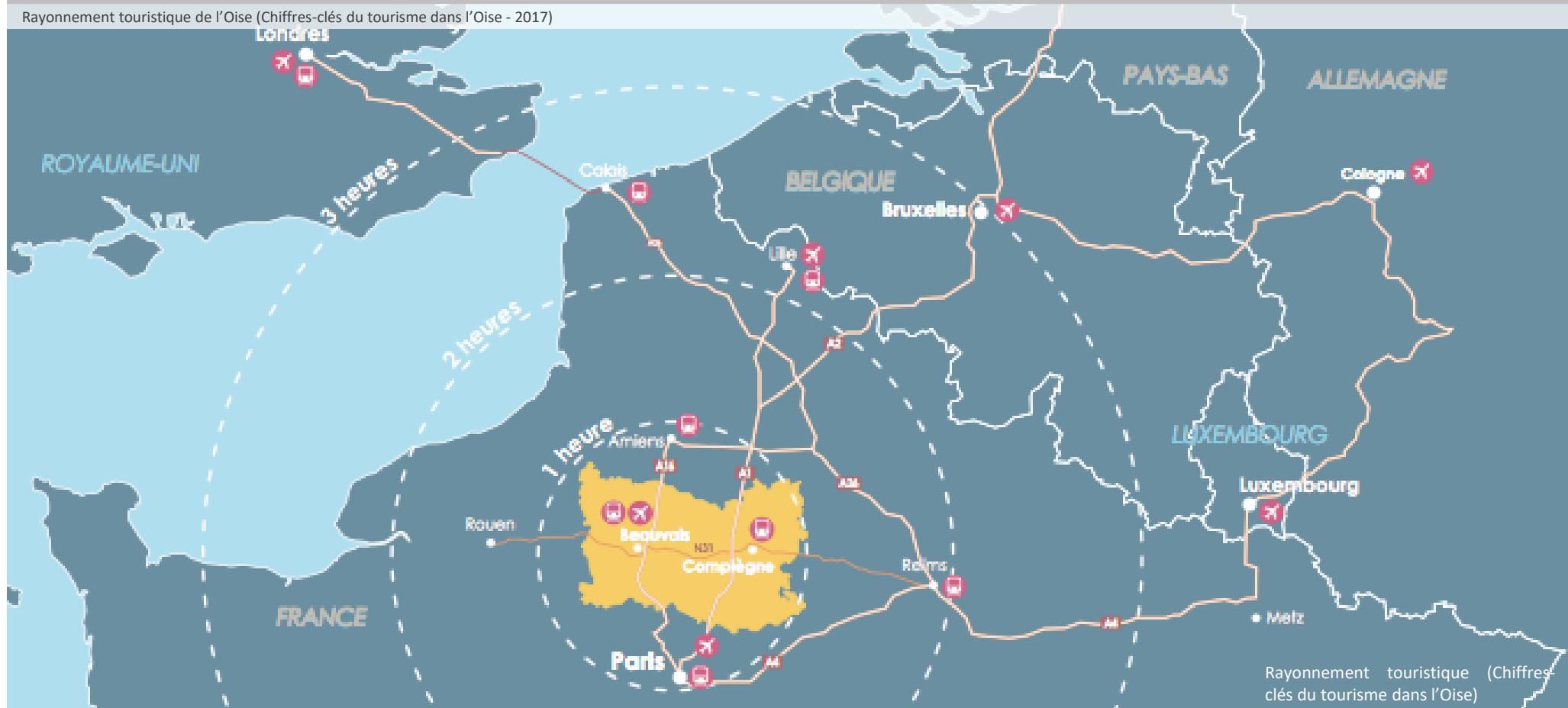


Parallèlement, la Région Hauts-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Pour créer en Hauts-de-France des Espaces de Rayonnement Touristiques contribuant à l'attractivité régionale ».

Extrait de la délibération du projet marketing territorial du 16 juillet 2018.

TOURISME – RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Rayonnement touristique de l'Oise (Chiffres-clés du tourisme dans l'Oise - 2017)



HÉBERGEMENT : Evaluation des nuitées touristiques totales. 63 000 lits touristiques et 8 millions de nuitées touristiques (selon INSEE, DGE, et Oise tourisme).



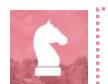
CULTURE ET PATRIMOINE : 1,3 million de visiteurs (avec une hausse de 3,7 % par rapport à 2016). Avec 3 cathédrales, 55 musées, 10 châteaux et 7 abbayes et abbatiales ouverts aux publics.



TOURISME FLUVIAL : 3 haltes et ports fluviaux pour 90 anneaux.



EQUESTRE : 800 km de traversées équestres, 1 itinéraire européen.



GOLFS : 11 golfs dont 11 parcours à 18 trous et 3 parcours à 9 trous.



AÉROPORT BEAUVAIS-TILLÉ : 10e aéroport français et 3,6 millions de passagers (en baisse de 8,8% depuis 2016).



RANDONNÉES : 164 balades et itinéraires de randonnées (en hausse de 2% par rapport à 2016).
Dont 16 GR et GRP, représentant 1 200 km.



PARCS ET BASES DE LOISIRS : 3 millions de visiteurs (en hausse de 6,8 % depuis 2016). Avec 4 parcs d'attraction, 3 bases de loisirs et 3 parcours



d'aventure.



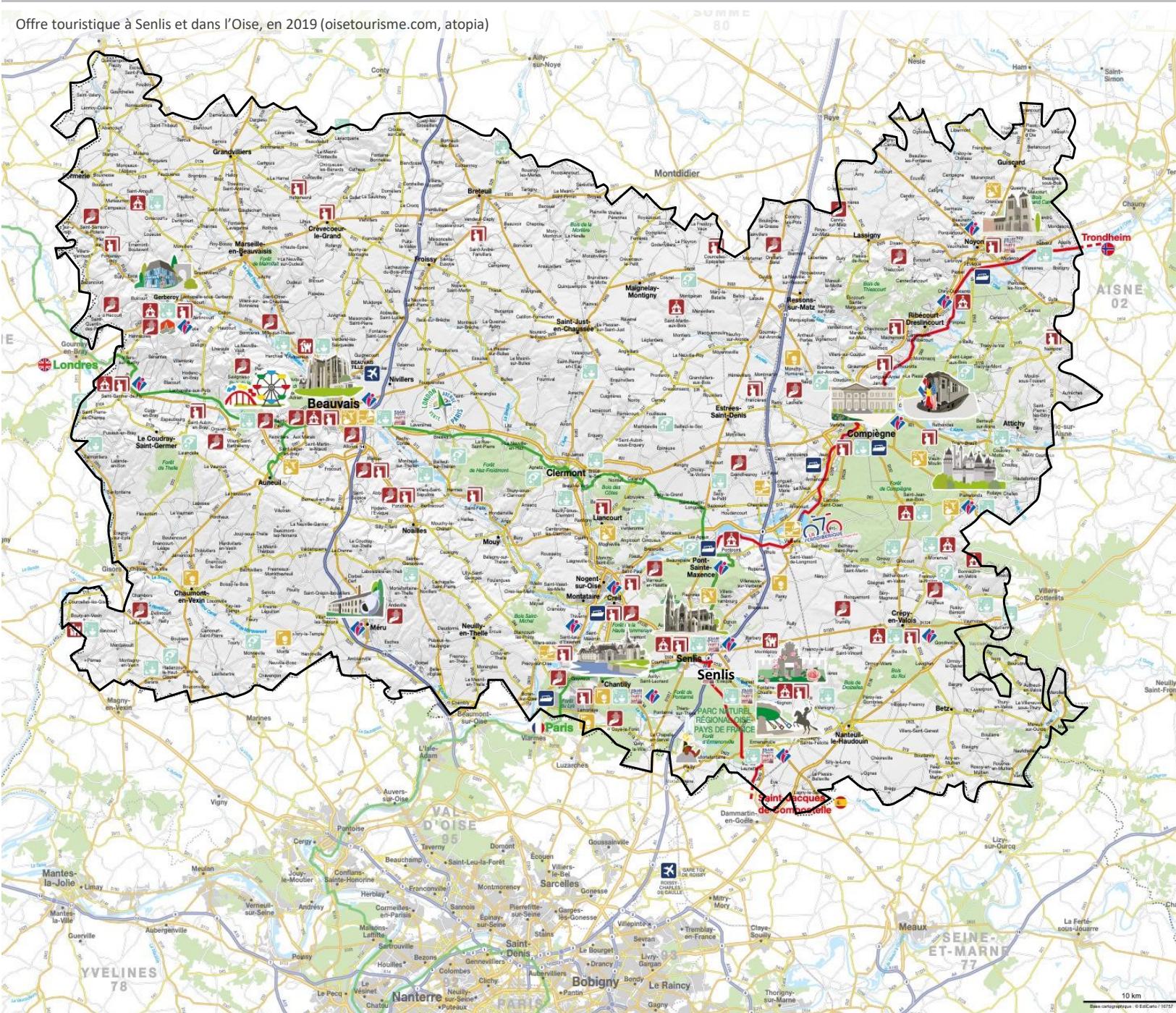
CYCLOTOURISME : 2 itinéraires européens avec 34 870 utilisateurs / mois et 27 circuits labellisés FFCT.



FORÊT : 128 000 ha de forêts domaniales et 2 000 km de pistes forestières.

TOURISME – RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Offre touristique à Senlis et dans l'Oise, en 2019 (oisetourisme.com, atopia)



- Musées et lieux de visite
- Edifices religieux
- Châteaux
- Savoir-faire et visites d'entreprise
- Parcs et jardins
- Points de vue
- Golfs
- Parcs de loisirs
- Plan d'eau, bases de loisirs
- Aéroports
- Ports de plaisance, haltes nautiques
- Les plus beaux villages de France
- Villes & Pays d'Art et d'Histoire
- Offices de Tourisme
- Scandibérique EuroVélo 3
- Avenue verte London-Paris
- Pérимètre de l'Oise
- Pérимètre de Senlis

Autoroutes A16 et A1
Beauvais/Paris : 1h
Beauvais/Lille : 2h
Beauvais/Bruxelles : 3h

Beauvais/Paris : 1h10
Paris/Chantilly : 25 minutes
Paris/Compiègne : 50 minutes

Aéroports Paris-Beauvais, Roissy Charles-de-Gaulle

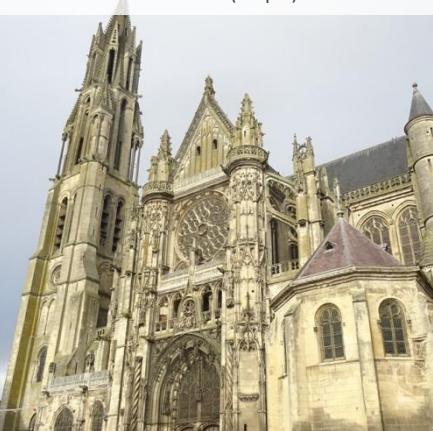
*Partagez vos photos
Share your pictures
#oisetourisme*

TOURISME – CULTURE ET PATRIMOINE A SENLIS

Chiffres liés à la fréquentation des sites touristiques culturels et patrimoniaux (Chiffres-clés du tourisme dans l'Oise)

Communes	Site fréquenté	Nature du site	Evolution de la fréquentation				
			2015	2016	2017	2018	2019
Chantilly	Musée vivant du Cheval	Patrimoine	467 000	437 000	449 000	415 000	423 000
	Domaine (total)						
	Pavillon de Manse et moulin des Princes	Patrimoine	10 623	11 567	9 413	7 495	8 464
	Musée de la dentelle	Musées	/	/	/	/	/
Fontaines-Chaalis	Abbaye Royale de Chaalis et musée Jacquemart André	Patrimoine	42 698	39 897	42 379	42 828	44 850
Pontpoint	Abbaye Royale du Mancel	Patrimoine	21 435	20 939	16 111	15 273	18 138
Senlis	Musée d'Art et d'Archéologie	Musées	14 758	13 023	12 836	10 966	11 502
	Cathédrale Notre-Dame	Edifices religieux	/	/	/	/	/
	Musée des Spahis	Lieux de mémoire	4 230	3 964	3 302	2 023	2 993
	Vestiges du château royal et parc	Patrimoine	/	/	/	/	/
	Musée de la Vénérerie	Musées	6 352	6 237	5 439	4 658	4 745
	Arènes	Patrimoine	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c
Creil	Clouterie Rivierre	Savoir-faire et industries	/	/	/	7 286	7 831
	Musée Gallé-Juillet	Musées	6 012	6 437	5 923	8 406	9 874
Crépy en Valois	Musée du Valois et de l'Archerie	Musées	6 122	5 215	6 040	7 027	6 900
Liancourt	Musée des Gadzarts	Musées	1 673	1 165	1 195	913	1 165
Saint Maximin	Maison de la Pierre du Sud de l'Oise	Savoir-faire et industrie	12 500	17 368	17 451	18 500	10 230
Verneuil-en-Halatte	Musée Serge Ramond	Lieux de mémoire	2 758	5 140	4 028	4 273	

Cathédrale Notre-Dame (atopia)



Château royal (atopia)



Arènes et muraille gallo-romaines (archeologie-senlis.fr)



Une commune au patrimoine architectural reconnu et valorisé

Riche de son patrimoine bâti et naturel, Senlis comprend une multitude de lieux et de monuments patrimoniaux tels que : le parc du Château royal, le jardin du bastion de la Porte de Meaux, la chapelle Saint-Frambourg et l'église Saint-Pierre, le parc de Valgenceuse, l'Abbaye de la Victoire, la cathédrale Notre-Dame et les Arènes. La présence de cet héritage de haute valeur et de qualité a permis à Senlis de bénéficier, en 1965, de la mise en place d'un plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de 40 ha. Cet outil réglementaire permet de préserver ces éléments patrimoniaux et d'encadrer les évolutions urbaines.

Le groupement de communes de Senlis, d'Ermenonville, de Fontaine-Chaalis et de Mont-l'Évêque a obtenu en 2015, le label « Pays d'Art et d'Histoire ». Ce label valorise les territoires qui s'engagent dans une démarche de sensibilisation, de conservation, de connaissance et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. Il offre une visibilité du territoire, l'intègre dans un réseau national, favorise l'apport aux subventions, etc. Ce label sera également mis en œuvre avec la ville de Chantilly.

Ses atouts patrimoniaux ont également permis à Senlis de devenir un lieu de décor dans de nombreux films de renoms tels que : « Cartouche » (1961), « L'Avare » (1980), « Arsène Lupin » (2003), « Séraphine » (2008), « Les femmes du 6^{ème} étage » (2011), « Les garçons et Guillaume, à table ! » (2012).

La qualité patrimoniale de Senlis constitue le support pour une politique touristique forte. Enfin, la Mission Stéphane Bern a retenu, en 2018, neuf édifices dans l'Oise, dont deux à Senlis : l'ancien Château royal et l'Hôtel-Dieu de Galande qui seront soumis à des dons afin d'être préservés. Un dossier est en cours d'étude pour la restauration du parc du château royal dans le cadre de « Voyage aux temps des premiers rois de France ».

Une offre en hébergement essentiellement hôtelière

Senlis compte six hôtels d'une capacité totale de 368 chambres : un hôtel deux étoiles, quatre hôtels trois étoiles et un hôtel quatre étoiles. La commune abrite également des chambres d'hôtes (quatre points d'accueil représentant 25 chambres).

TOURISME – SENTIERS DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE SENLISIEN

Parcours patrimonial de Senlis (ville-senlis.fr, 2015)



Les sentiers des faubourgs, des parcours qui valorisent le patrimoine bâti de la ville

Un groupement constitué d'élus de la ville de Senlis, de l'office de Tourisme, de la Société d'Histoire et de l'Archéologie, de l'Association « la Sauvegarde de Senlis », du Parc naturel régional Oise – Pays de France, du Pays d'art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville a réalisé en 2019 un parcours de découverte des tissus bâties anciens de Senlis dans le but de reconstituer l'histoire de la ville Senlis.

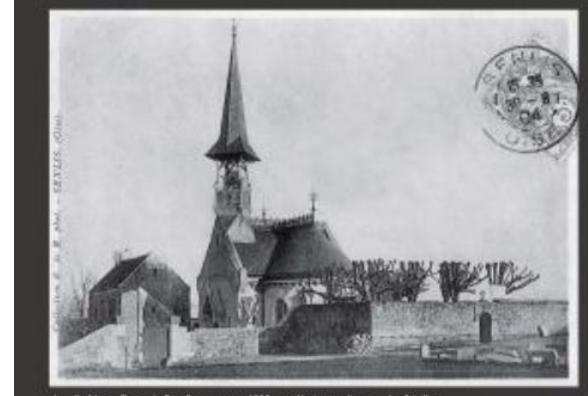
14 panneaux ont été installés le long du parcours afin de mieux comprendre l'évolution de la ville et les caractéristiques des tissus urbains, notamment celui des faubourgs.

Extraits des plaquettes touristiques (ville-senlis.fr)

Un chemin de fer est finalement construit, connectant les grandes lignes passant à Chantilly (1862) et à Crépy-en-Valois (1870). Les trains à vapeur contournent la cité, circulant sur de hauts talus, ou dans des profondes tranchées, jusqu'à la **gare**.

Au 20^e s. se développe la circulation automobile. Une signalisation pratique, des stations d'essence, des garages sont implantés sur les grands axes goudronnés. L'autoroute du Nord **A1**, frôlant Senlis, est inaugurée en 1964.

De nos jours, place aux circulations douces ! Les chemins de randonnée GR11, GR12 et GR653 (St-Jacques de Compostelle), les véloroutes **Paris-Londres** et EV3 Trondheim/St-Jacques, traversent tous la vieille cité de Senlis.

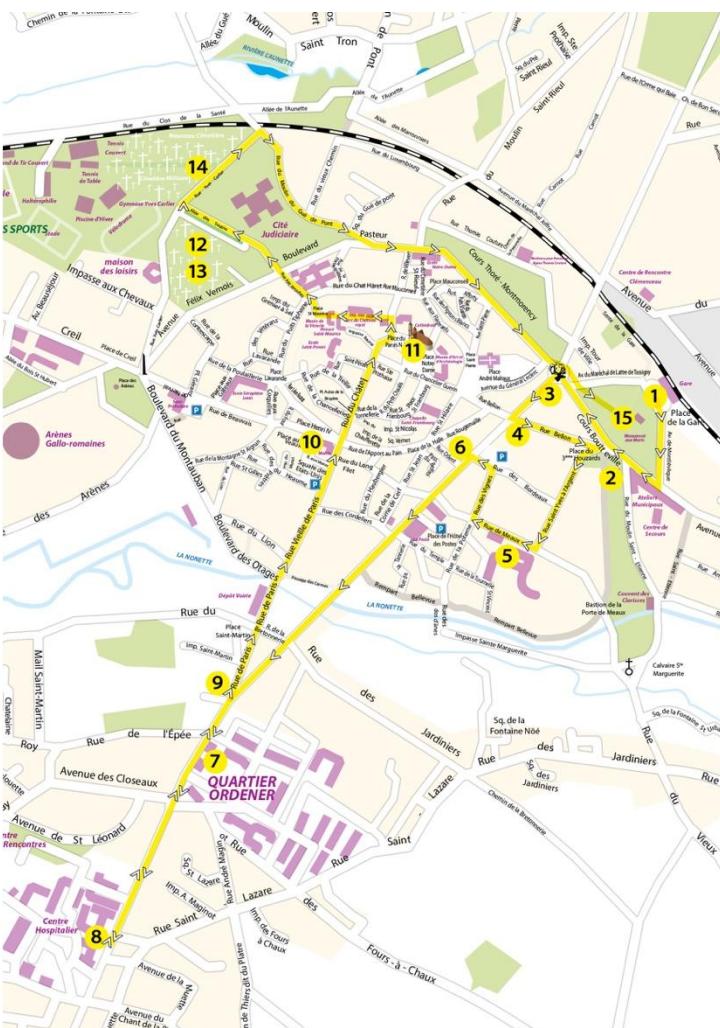


Durant des siècles, ce n'était ici qu'une vaste plaine agricole, surmontant des carrières souterraines. Elle était sillonnée par l'antique chaussée Brunehaut et, à partir de 1760 environ, par la route de Senlis à Crépy-en-Valois. Bâtie en 1614 et rénovée en 1894, l'étonnante chapelle Notre-Dame de Bon Secours est l'élément le plus ancien du quartier, à qui il doit son nom. Elle se situe sur la commune de Chamant.

Le quartier, bien desservi par deux routes importantes et proches de la gare, se développe à partir du début du 20^e s. : usines d'automobiles Buat et de matériels agricoles LAW, silos à grains. Enfin, trois ans après l'ouverture de l'autoroute A1 (1964) naît la Zone d'Aménagement Concerté, aujourd'hui forte d'une centaine de sociétés, dans tous les domaines d'activités.

TOURISME – SENTIERS DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE SENLISIEN

Parcours sur les traces de la grande guerre à Senlis (senlis-tourisme.fr)



Source : Delcampes

LES ÉTAPES DU PARCOURS

- 1 La gare incendiée en 1914
- 2 Monument de la Fraternité franco marocaine
- 3 La reconstruction des années 1920
- 4 Hôtel Dufresne, résidence du maréchal Foch
- 5 Saint-Vincent, ambulance de la Croix-Rouge
- 6 Hôtel du Grand Cerf, QG provisoire allemand
- 7 Quartier Ordener, poste avancé allemand en 1914.
- 8 Hôpital de campagne
- 9 Hôtel Saint-Martin, grand quartier général allié en 1918
- 10 Hôtel de ville
- 11 Cathédrale Notre-Dame
- 12 Monument aux victimes civiles
- 13 Tombe d'Eugène Odent
- 14 Nécropole nationale franco-anglaise
- 15 Monument aux morts de Senlis

Longueur totale du parcours : 5 km | Durée : 2 h
Dénivelé : 50 m

Cimetière militaire (atopia)



Source : Delcampes



Source : Delcampes

Une randonnée pédestre qui rappelle les évènements de la Première Guerre mondiale : « Senlis, ville martyre »

Lors de la Première Guerre mondiale, Senlis subit une invasion allemande destructive : 110 maisons de la rue de la République et de la rue Bellon sont incendiées ainsi que le Palais de justice et la Gare. Eugène Odent, maire de la ville est fusillé avec cinq autres de ses concitoyens.

La ville était une base arrière dédiée pour les soins des blessés de guerre de toutes nationalités (Français, Africains, anglais, etc.). Elle abrite aujourd’hui un vaste cimetière militaire de 12 000 tombes..

Senlis est identifiée comme « Ville martyre », au même titre qu'Arras, Soissons ou encore Reims.

Un parcours « sur les traces de la Grande Guerre » permet aux habitants et visiteurs d'en apprendre plus sur l'histoire de la commune lors de la Première Guerre mondiale. Plusieurs étapes sont prévues, dont :

- La gare de Senlis, construite en 1922 sur l'emplacement de celle qui fût incendiée par les allemands ;
- L'Eglise de la Charité (rue des Vignes) ;
- Le parc du Château royal avec le musée de vénerie, le musée des spahis, etc. ;
- Le monument aux morts dédié aux marocains ;
- L'ancienne Abbaye Royale Saint-Vincent transformée en ambulance de la Croix-Rouge en 1914 ;
- La Cathédrale Notre-Dame ;
- Le musée de l'Hôtel du Vermandois ;
- La nécropole nationale, cimetière franco-allié et allemand créé en 1918 par les hôpitaux militaires.

Les circuits de la Cité Royale de Senlis (senlis-tourisme.fr)

Plan du cœur historique



Senlis propose trois circuits de découverte du patrimoine du centre ancien, permettant de révéler son patrimoine. Ci-dessous, le descriptif du circuit A.

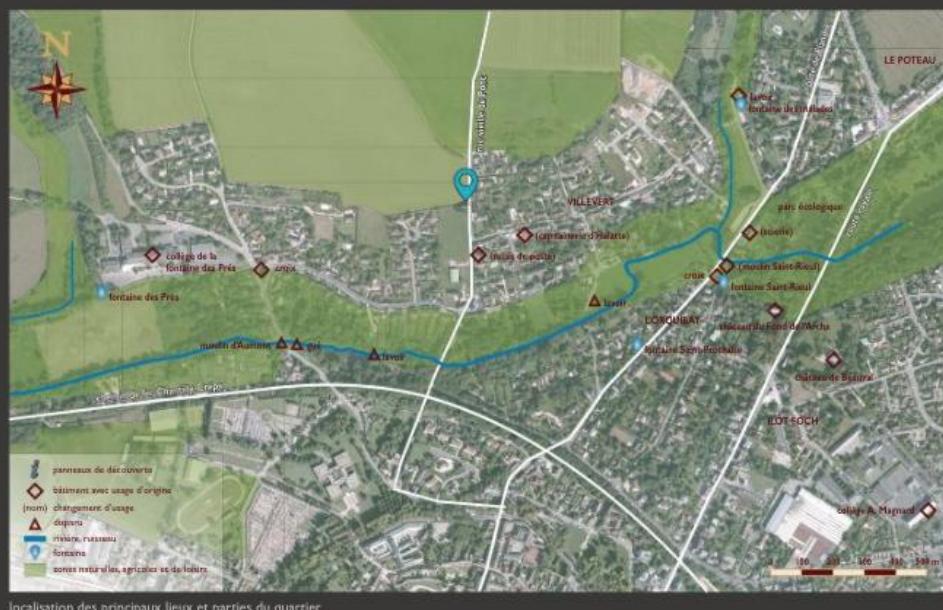




Villevert une porte vers la nature

Longtemps, les faubourgs senlisiens se sont concentrés près des routes ou de quelques points. Villevert a peu changé et conserve encore son caractère rural.

For centuries, the suburbs developed along the main roads or around a few specific locations (farms, lazarets, mills, inns...). Villevert has only changed little and still retains its rural identity.



La géographie de ce quartier est variée, entre vallon humide, coteaux et plateau agricole fertile.

L'eau y est très présente. Plusieurs sources s'épanchent ici et là, alimentant des étangs ou des lavoirs. En son cœur s'écoule aussi l'Aunette (14 km), une petite rivière affluent de la Nonette. Des ponts permettent à d'importantes voies anciennes de la franchir.

De longue date, les hommes ont exploité ces différents espaces. **Plusieurs fermes** produisaient des céréales sur le plateau; les moulins Saint-Rieul et Saint-Tron réduisaient ces grains en farine; des cressonniers expédiaient leurs bottes de cresson frais à Paris; des carrières et des fours à chaux exploitaient le sous-sol calcaire.

Au nord s'étend la vaste forêt d'Halatte. Giboyeuse, elle a été le terrain de chasse favori des rois de France durant le Moyen Âge. Une juridiction spéciale – la **Capitainerie royale d'Halatte** – a été créée pour gérer ces territoires.

En 1862, le quartier est coupé du centre ancien par les talus et tranchées de la ligne de chemin de fer de Chantilly à Crépy-en-Valois. Fin 19^e – début 20^e s., Senlis s'étend progressivement vers Villevert, s'émaillant de quelques belles demeures et villas. À partir des années 1960, plusieurs lotissements et un collège complètent ce quartier, calme et convivial.



moulin Saint-Rieul, Th. Couture



lavoir de la fontaine des Malades



Capitainerie d'Halatte



au bord de l'Aunette



Pont d'Aumont



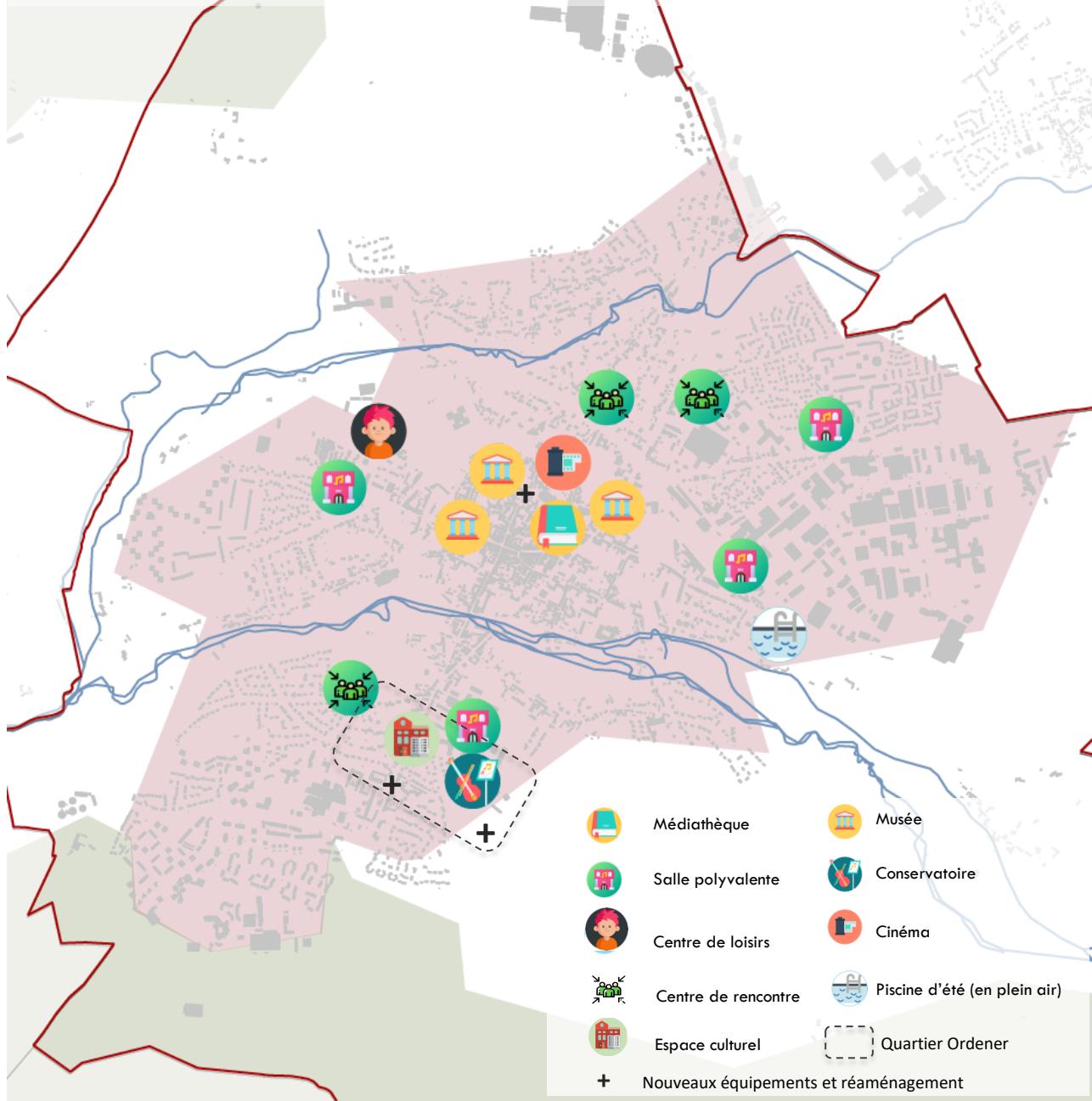
jeu!
à quelques pas
de là, repère la
médaille



VILLE
ET PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Développement et modernisation de l'offre culturelle à Senlis (commune de Senlis, OpenStreetMap, BD IGN-Topo, atopia)



Une stratégie d'équipements pour une offre culturelle modernisée

La ville de Senlis mène actuellement une politique de développement culturelle et touristique numérique. Plusieurs projets sont actuellement en cours afin d'équiper la Ville.

La médiathèque du centre-ville sera réaménagée afin qu'en rez-de-chaussée un tiers lieu culturel soit créé.

De nouvelles programmations sont envisagées dans les musées de Senlis proposant des outils numériques pour proposer une offre de visite intergénérationnelle.

Le quartier Ordener évolue également avec une offre en équipements culturels :

- La relocalisation du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse accueillant aujourd'hui 500 élèves fait l'objet d'une étude programmatique sur le site de l'ancien mess des officiers. Faisant suite à un concours d'architecture, la construction a été lancée début 2025, pour une livraison à la rentrée 2026 : la capacité d'accueil répondra à un seuil d'usagers évalué à 600 élèves ;
- Le manège de l'ancienne caserne Ordener fait l'objet d'une première réflexion de transformation en espace culturel.

TOURISME – SITES DE LOISIRS DANS L'OISE

Sites de loisirs sur le territoire de l'Oise (Chiffres-clés du tourisme dans l'Oise - 2017)



Chiffres liés à la fréquentation des sites de loisirs (Chiffres-clés du tourisme dans l'Oise)

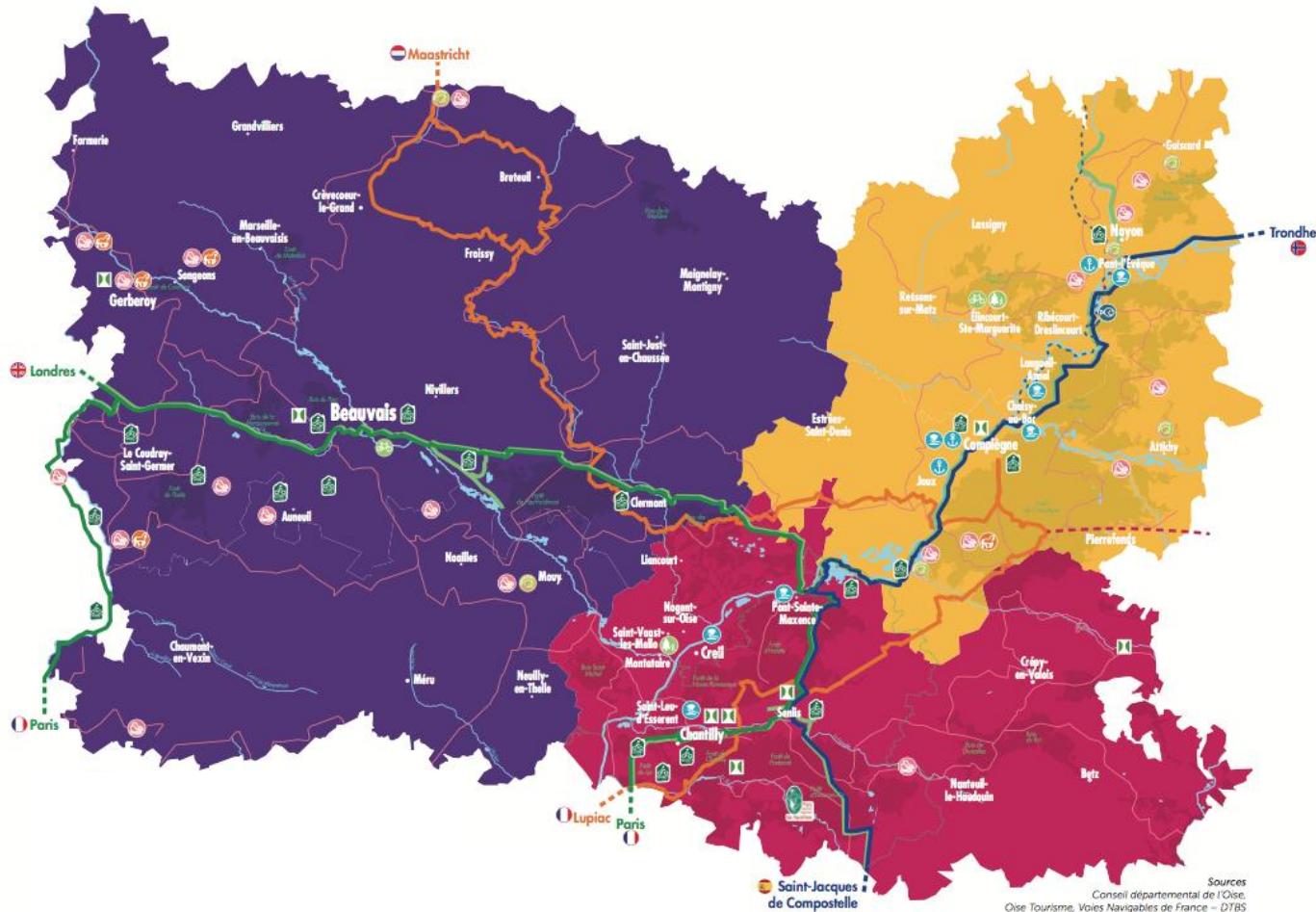
Communes	Site fréquenté	Evolution de la fréquentation				
		2015	2016	2017	2018	2019
Plailly	Parc Astérix	1 850 000	1 850 000	2 030 000	2 174 000	2 324 000
Ermenonville	La Mer de Sable	330 000	330 000	350 000	372 891	340 000
Fleurines	Parc des Peaux-Rouges	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c
Saint-Leu-d'Esserent	Base de loisirs	148 000	180 000	170 000	200 000	195 000
Beauvais	Plan d'eau du Canada	20 003	27 647	14 962	28 095	27 791

Des sites de loisirs reconnus à l'échelle nationale

Le département abrite plusieurs sites de loisirs au large rayonnement (national voire international), dont le parc Astérix, troisième parc français, après Disney Land et Le Puy du Fou.

Si Senlis ne possède pas d'offre en site de loisirs au rayonnement national, sa proximité avec plusieurs équipements majeurs dans le département constitue un atout dans la politique de valorisation touristique de la commune et plus largement de cette séquence Sud du département de l'Oise.

Loisirs et sports nature dans l'Oise (Chiffres-clés du tourisme dans l'Oise)



L'Oise, une offre touristique organisée autour du patrimoine et de la nature

Le Conseil Départemental de l'Oise a créé Oise Tourisme, une agence de développement et de réservation touristique afin de coordonner et piloter la politique touristique du département.

Oise Tourisme contribue au développement et au rayonnement de la destination de l’Oise en cherchant à :

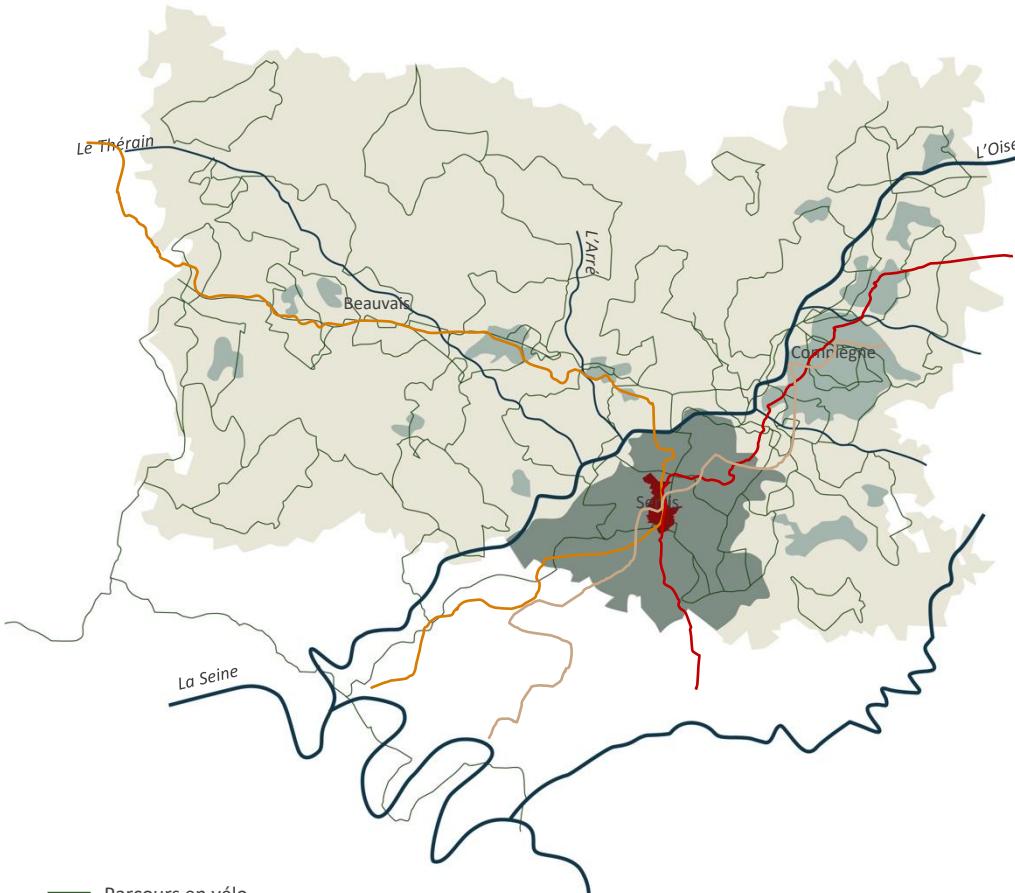
- Développer une fréquentation touristique équilibrée,
 - Valoriser le cadre et la qualité de vie des habitants et des visiteurs et rendre plus accessible l'offre touristique,
 - Mettre l'habitant au cœur du développement touristique (consommateur, entrepreneur, ambassadeur-prescripteur),
 - Organiser le réseau touristique autour de trois pôles d'excellence : le patrimoine, la nature et le festif / ludique / artisanat.

La ville de Senlis est traversée par plusieurs circuits de découverte :

- Trois circuits d'itinéraires cyclables : la voie verte verte Londre-Paris, la Scandibérique et la trans'Oise ;
 - Un circuit équestre : la route d'Artagnan.

On identifie également un jardin remarquable ainsi qu'un site accueil vélo.

Parcours en vélo dans l'Oise, en 2019 (oisetourisme.com, atopia)



- Parcours en vélo
- Avenue Verte London-Paris
- Scandibérique
- Chemin de Compostelle

- Senlis
- Oise
- Parc Naturel Régional Oise Pays de France

Un département tourné vers un tourisme de nature

Créé en 2004, le Parc naturel régional Oise - Pays de France (70 communes) intègre la commune de Senlis. Ce PNR favorise l'attractivité touristique à travers :

- Des entités naturelles reconnues : les forêts (de Chantilly, d'Halatte, de Compiègne, etc.) et les cours d'eaux ;
- Des parcours de randonnées de renoms et internationaux tels que l'avenue Verte London-Paris (470 km d'itinéraires entre Paris et

Parcours de randonnées dans l'Oise, en 2019 (oisetourisme.com, atopia)



- Parcours de randonnées

Londres), la Scandibérique (1 700 km d'itinéraire en France reliant Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), le chemin de Compostelle (1 400 km), le GR 11 ou encore GR 12, etc.

- Un réseau cyclable principal : la Trans'Oise, réseau de voies douces aménagé par le Conseil Départemental traversant l'Oise, l'Aisne, la Somme et la Seine-Maritime. Cette voie emprunte un réseau aménagé et sécurisé pour les cyclistes, piétons, rollers, PMR traverse Senlis via la voie verte intercommunale.

AGRICULTURE

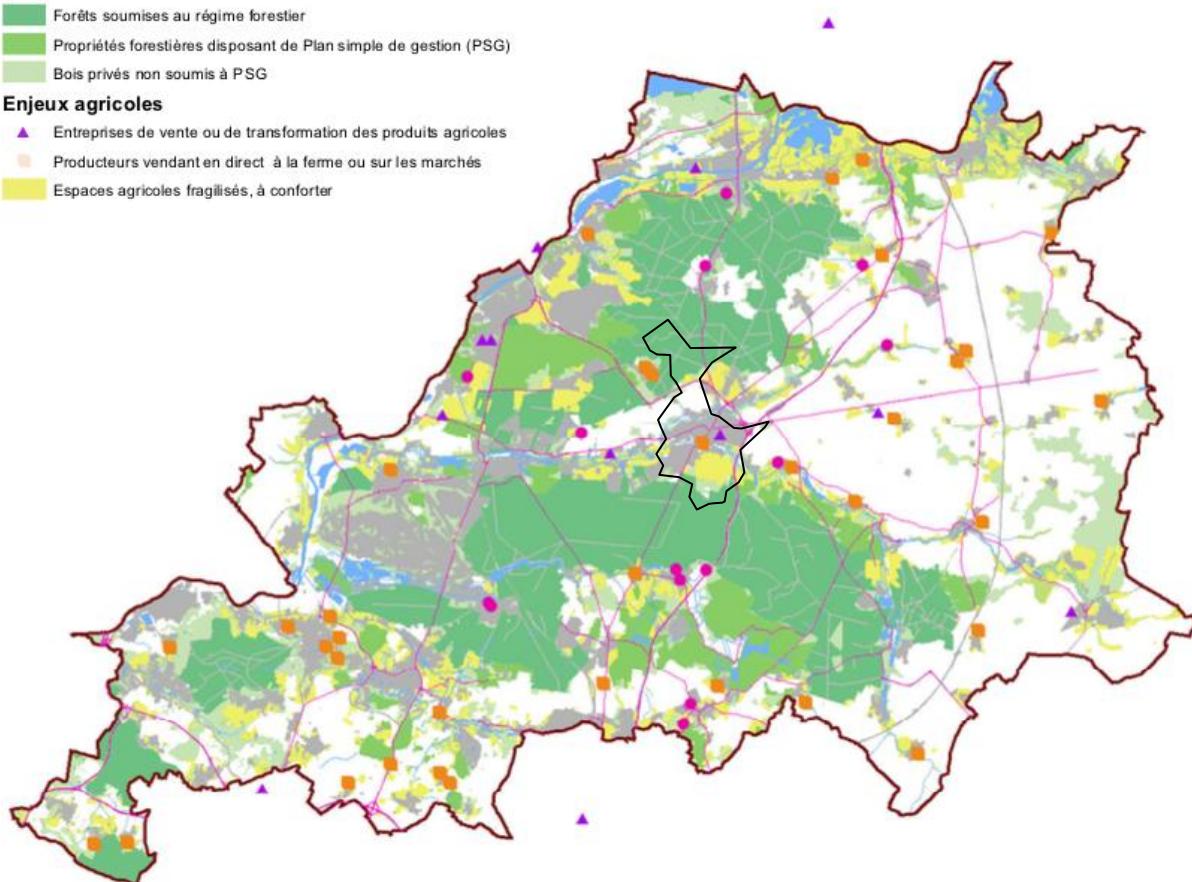
Enjeux relevés par le PNR Oise-Pays de France au sujet de l'agriculture et de la forêt (PNR Oise-Pays de France)

Enjeux forestiers

- Entreprises d'exploitation forestière ou de 1ère transformation du bois
- Routes utilisées par les grumiers
- Chemins forestiers accessibles aux grumiers
- Forêts soumises au régime forestier
- Propriétés forestières disposant de Plan simple de gestion (PSG)
- Bois privés non soumis à PSG

Enjeux agricoles

- ▲ Entreprises de vente ou de transformation des produits agricoles
- Producteurs vendant en direct à la ferme ou sur les marchés
- Espaces agricoles fragilisés, à conforter



Exploitation de la forêt (atopia)



Champ proche de la ville (atopia)



Lisière agricole (atopia)



Une prise en compte des enjeux agricoles et forestiers par le PNR

Le Parc naturel régional Oise - Pays de France considère l'agriculture comme élément primordial de la vitalité et de l'identité du territoire. La charte développe les cinq dispositions suivantes, qui ont vocation à être travaillées avec l'ensemble des acteurs du monde agricole, mais aussi les habitants du territoire :

- Agir sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire (grande culture, périurbanisation etc.) ;
- Accompagner les exploitants pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production ;
- Accompagner et valoriser des projets de construction de bâtiments agricoles de qualité ;
- Développer les circuits-courts ;
- Susciter le développement de nouvelles activités rurales.

Les espaces agricoles situés au nord et au sud des espaces urbanisés de la commune sont signalés comme « fragilisés » : ils demandent un suivi particulier pour conforter leur fonctionnalité.

Le territoire compte 1 045 ha de forêts (hors bois situés autour du centre-ville), dont 960 ha de forêts de feuillus. La forêt couvre ainsi 43% du territoire communal. Le PNR soulève également l'enjeu que représente l'exploitation forestière sur la commune. Les forêts du nord et du sud de Senlis sont soumises au régime forestier, qui réglemente leur exploitation.

Charte de bon voisinage (CA de l'Oise)

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QU'AGRICULTEUR

ÊTRE À L'ÉCOUTE
et mieux faire connaître mon activité et mes projets.

Ne pas hésiter à **PRÉVENIR MES VOISINS**, en cas de bruit prolongé et intense.

ENFOIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE les matières organiques (compost, fumier, boue, lisier...) à proximité des habitations, après épandage.

ÉVITER DE FAIRE DES TRAITEMENTS en période venteuse pour éviter les dispersions.

CULTIVER de manière à limiter les ruissellements excessifs.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.



SIGNALER PAR DES PANNEAUX les travaux agricoles et nettoyer la chaussée en cas de salissures.

ORIENTER les enrouleurs ou les rampes pour ne pas inonder la chaussée en cas d'irrigation.

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QUE PARTICULIER

COMPRENDRE les atouts et les contraintes de l'activité agricole.

RESPECTER la campagne et ne pas jeter mes déchets y compris végétaux.

TENIR MON CHIEN en laisse afin d'éviter d'effrayer les troupeaux.

NE PAS CUEILLIR les légumes, fruits ou céréales.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

CHOISIR la conduite douce et **FAIRE ATTENTION** à la vitesse sur les routes.

EMPRUNTER LES CHEMINS ruraux ou les chemins de randonnées pédestres, et ne pas traverser les prairies et champs cultivés.



RECUEILLIR l'accord de l'exploitant avant de pénétrer dans les corps de ferme qui sont des propriétés privées.

FACILITER le passage des véhicules agricoles.

La charte de voisinage de la Chambre d'Agriculture de l'Oise

La charte de bon voisinage a été élaborée conjointement entre la Chambre d'agriculture de l'Oise, le conseil départemental, l'Union des Maires, la Préfecture, la FDSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), les Jeunes Agriculteurs, le groupement de Gendarmes de l'Oise, le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise et les familles rurales.

Elle a pour objectif de sensibiliser chacun des acteurs (agriculteurs, particuliers, maires) sur leur rôle à jouer dans la prévention des conflits d'usage entre le monde agricole et les riverains, en particulier les nouveaux arrivants dans les communes traditionnellement agricoles.

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QUE MAIRE

FAIRE APPLIQUER la réglementation.

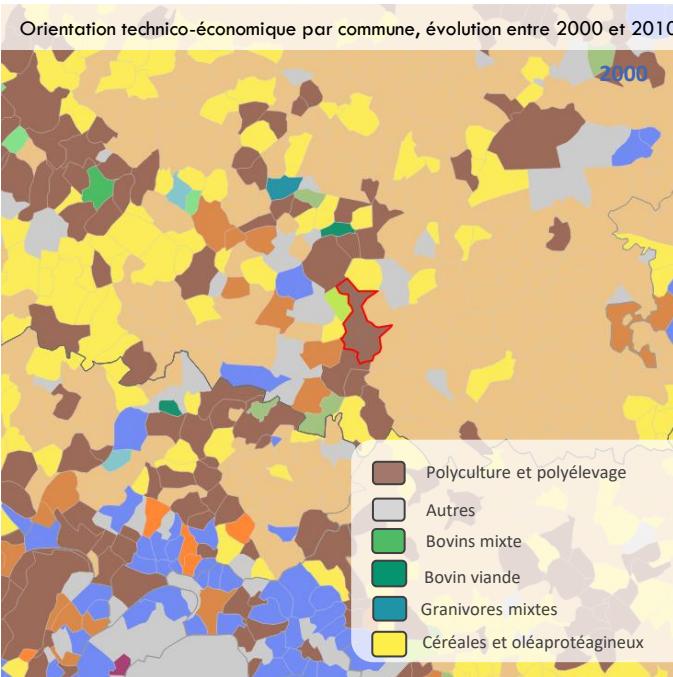
ANTICIPER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION pour éviter les conflits de voisinage.

VEILLER à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture.

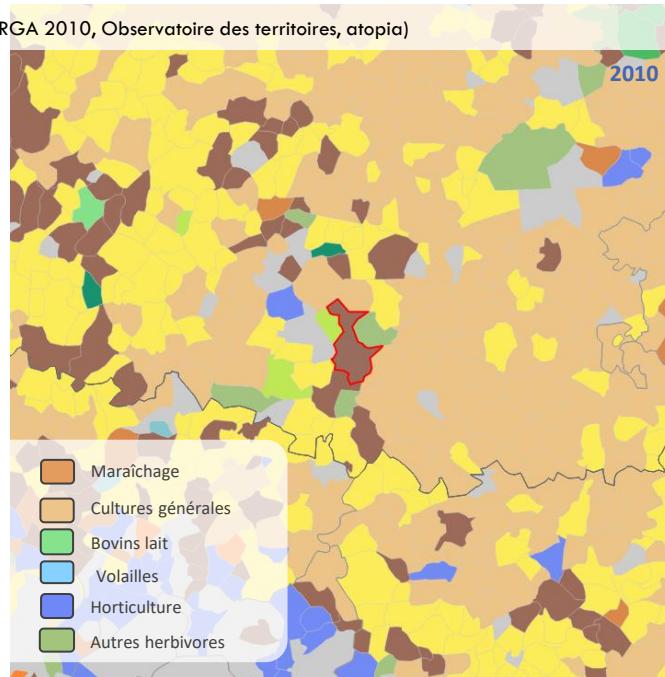
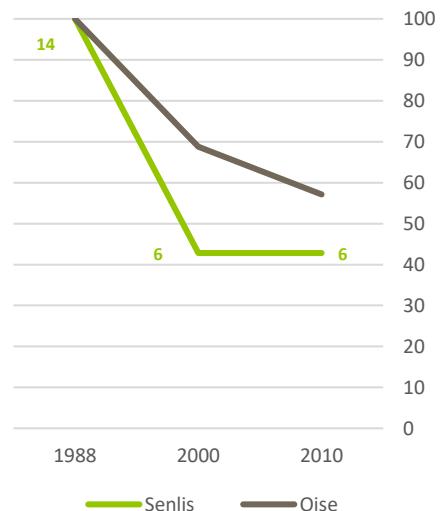
ASSURER dans ma commune **LA CIRCULATION** des engins agricoles.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

*L'ensemble des engagements des protagonistes sont retracés dans le document cadre « Charte de bon voisinage à la campagne » consultable en mairie.



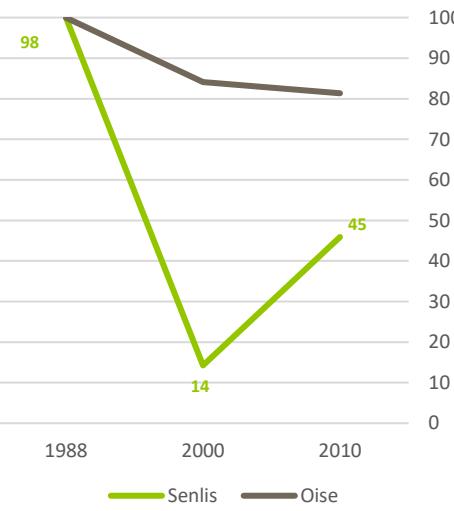
Évolution du nombre d'exploitations agricoles depuis 1988 en base 100 (RGA 2010, atopia)



Évolution de la Superficie Agricole Utilisée depuis 1988 en base 100 (RGA 2010, atopia)



Évolution du cheptel en Unités de Gros Bétail (UGB) depuis 1988 en base 100 (RGA 2010, atopia)



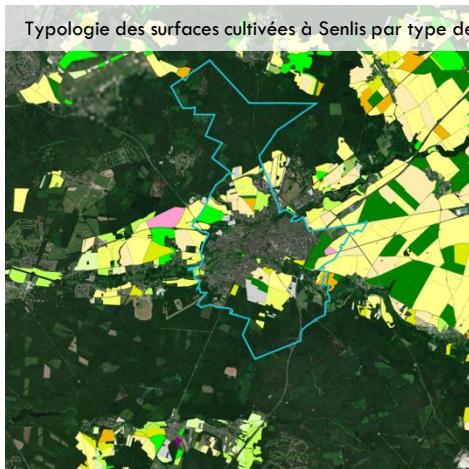
Une baisse du nombre d'exploitations depuis 1988

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations répertoriées à Senlis a chuté de près de 60%, passant de 14 à 6. À l'échelle départementale, la baisse est de l'ordre de 43%.

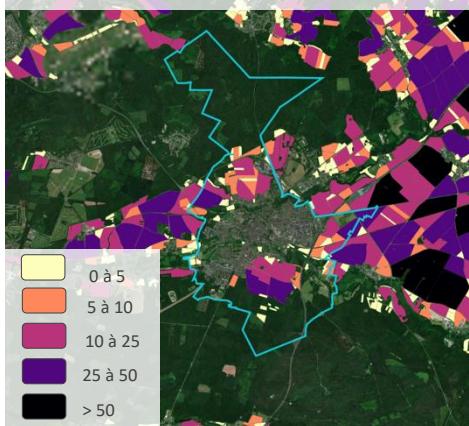
Entre 2000 et 2010, à nombre d'exploitations constant, la superficie agricole utilisée (SAU) et le cheptel ont augmenté de manière significative. Cette situation traduit la dynamique nationale de concentration des exploitations agricoles : un ou plusieurs exploitant(s) de la commune ont pu reprendre l'activité d'exploitations voisines, augmentant ainsi sensiblement la SAU et le cheptel recensés sur les sièges d'exploitation de la commune.

Une orientation «polyculture-élevage» qui se maintient

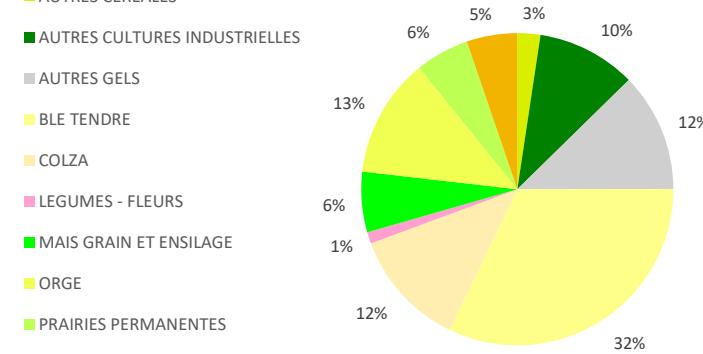
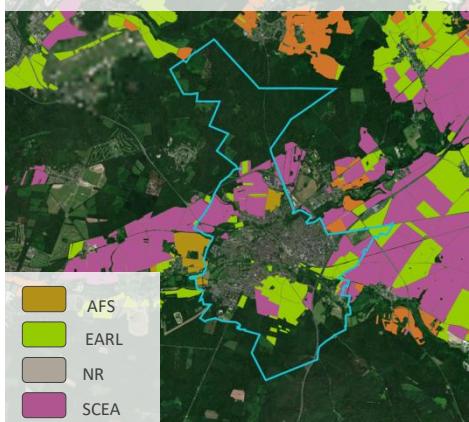
Si entre 2000 et 2010, les cultures générales et céréalières se sont affirmées comme orientations technico-économiques principales d'une grande partie des communes voisines de Senlis, la commune conserve une orientation mixte polyculture-polyélevage.



Typologie des surfaces cultivées à Senlis par taille de parcelle (RPG 2014, atopia)



Typologie des surfaces cultivées à Senlis par forme juridique d'exploitation (RPG 2014, atopia)



Des terres arables divisées en parcelles de tailles moyennes à grandes, exploitées par des entreprises agricoles

La commune compte 552 ha de surfaces agricoles cultivées sur son territoire et recensées au RPG en 2014.

Sur le territoire communal, les prairies ne représentent que 6% des surfaces cultivées ; les terres arables se partagent entre le blé tendre (32%), l'orge (12%), les oléagineux et protéagineux (17%) et les cultures industrielles de betterave (10%).

Un pourcentage de surfaces en gel assez important est observable (12%).

Si les petites parcelles (moins de 5 ha) représentent 60% du nombre de parcelles cultivées, elles ne correspondent qu'à 17% de la surface agricole de la commune. À l'inverse, les parcelles de taille moyenne (entre 10 et 25 ha), couvrent 40% des espaces agricoles pour 16% des parcelles.

Les terres agricoles sont majoritairement exploitées par des entreprises agricoles : 52% de la surface est en effet exploitée par des exploitations en société civile d'exploitation agricole (SCEA, forme collective) et 40% en exploitation agricole à responsabilité individuelle (EARL, forme entrepreneuriale individuelle).

Exploitations agricoles répertoriées



Centre équestre



Pépiniériste-horticulteur



Méthaniseur



Six exploitations agricoles répertoriées, dont trois centres équestres

Six exploitations agricoles sont présentes sur le territoire communal :

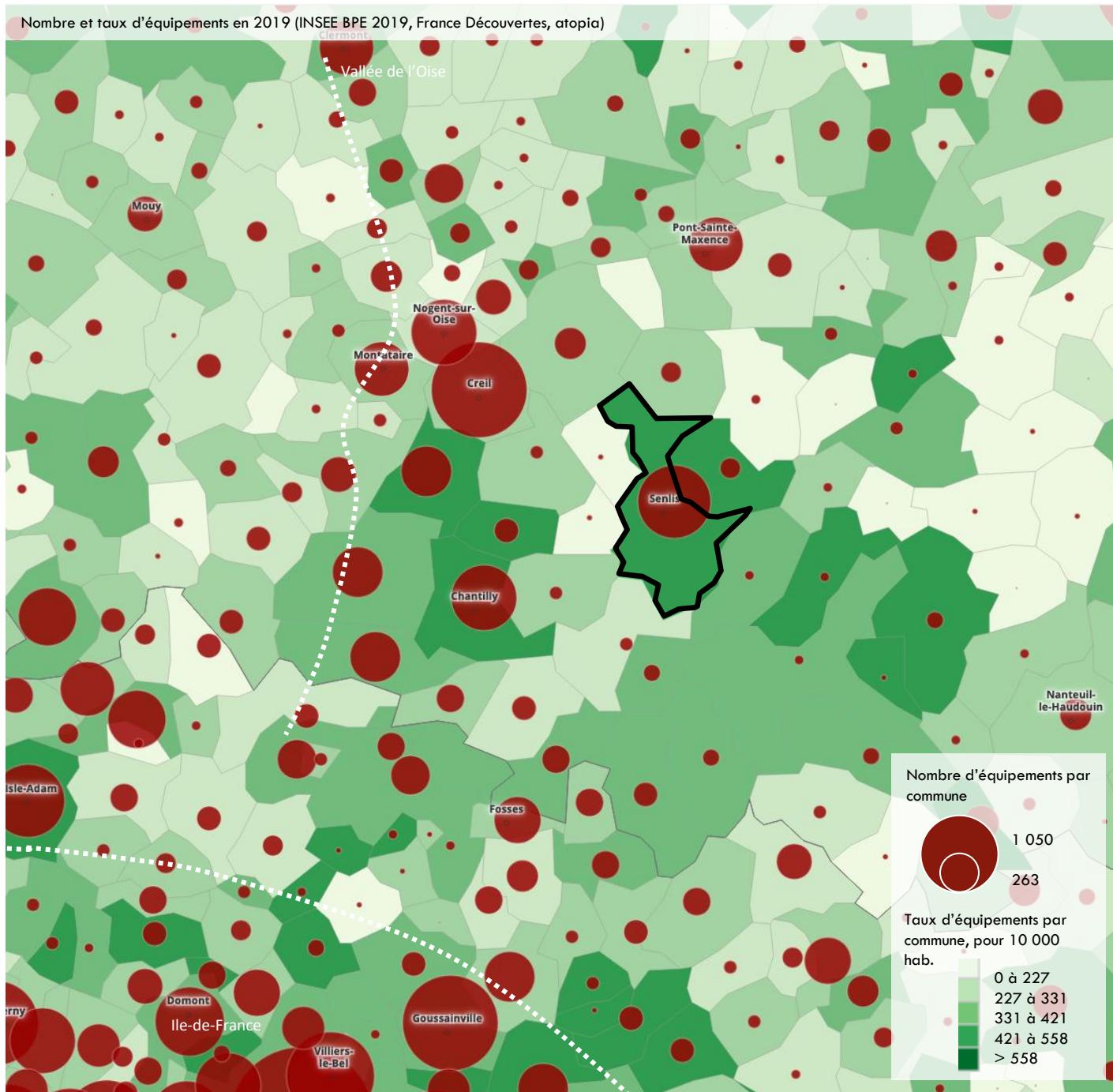
- 1 exploitation en EARL ;
- 1 exploitation en indivision (AFS) ;
- 2 centres équestres ;
- 1 pépiniériste-horticulteur, la jardinerie Kowalczyk, entourée en orange sur la carte ;
- 1 méthaniseur (SCEA Valois Energie) est aménagé à l'est de l'autoroute A1. Plus gros méthaniseur de France, il fournit en gaz le réseau des villes de Senlis et Chantilly, ainsi que d'une partie de Gouvieux, grâce à la décomposition de déchets agricoles (soit la consommation de 30 000 habitants).

Les sièges d'exploitation de la commune sont situés à proximité des zones urbanisées, à l'exception d'un centre équestre situé à l'est de la commune. Cette proximité aux espaces urbanisés est susceptible d'engendrer des conflits d'usage entre agriculteurs et résidents et peut affecter la pérennité des exploitations si l'urbanisation se développe : enclavement des terres agricoles, problématique de circulation des engins, etc.

Selon l'Agence Bio, la commune ne compte pas d'exploitation engagée dans l'agriculture biologique en 2018.

Selon l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), aucun label de qualité (Indication Géographique Protégée, Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée) n'est en présence sur le territoire de Senlis.

ÉQUIPEMENTS & COMMERCES



Une polarité d'équipements inclus dans un tripôle Creil-Senlis-Chantilly

Avec environ 819 équipements recensés à la Base Permanente des Équipements en 2019, Senlis se positionne comme pôle d'équipements important, supérieur à celui de Chantilly (654 équipements) mais inférieur à celui de Creil (1371 équipements).

Ces trois communes, relativement proches, forment un tripôle d'équipements structurant pour l'ensemble du sud de l'Oise.

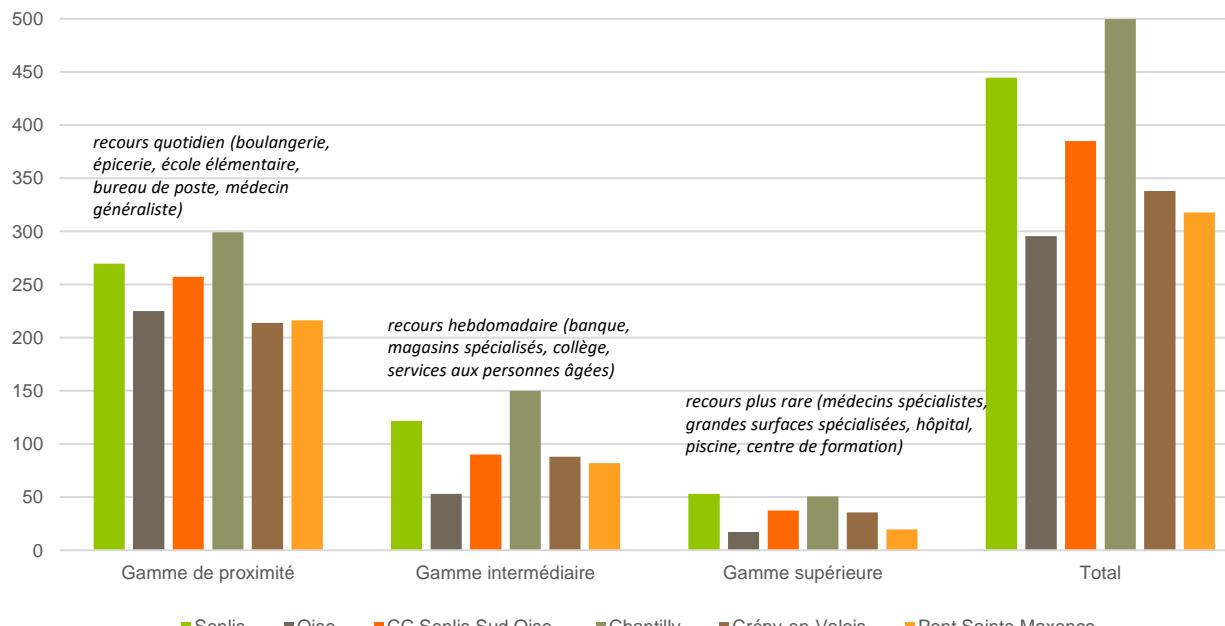
Nota - Qualification des équipements selon l'INSEE :

La carte ci-contre présente l'ensemble des équipements désignés par l'INSEE regroupés selon les **7 thèmes suivants** : Sport, loisirs et culture, commerce, services aux particuliers, action sociale, services de santé, fonctions médicales et paramédicales, tourisme et transports, enseignement du 1^{er} degré, enseignement du second degré, enseignement supérieur, formation et services de l'éducation.

Ces équipements sont classés selon 3 gammes :

- **Gamme de proximité** (recours quotidien) : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste, médecin généraliste...
- **Gamme intermédiaire** (recours hebdomadaire) : collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie...
- **Gamme supérieure** (recours plus rare) : lycée, maternité, hypermarché, agence Pole Emploi...

Densité d'équipements pour 10 000 hab. par niveau de gamme (INSEE BPE 2019, atopia)



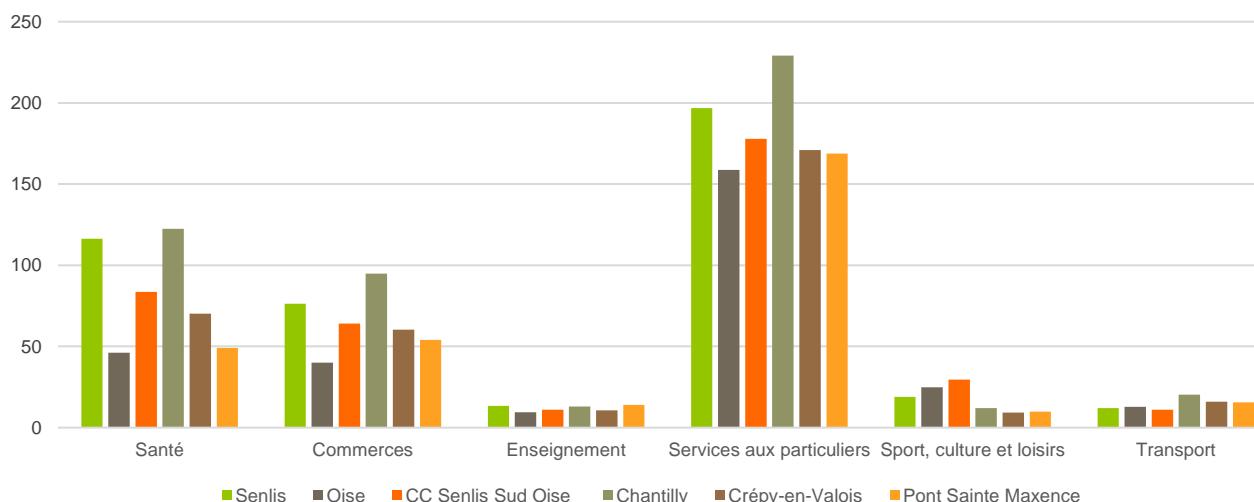
Un taux d'équipement supérieur à celui du Département et de la Communauté de communes

De manière générale, Senlis se caractérise par 445 équipements pour 10 000 hab, une densité supérieure à celle observée à l'échelle départementale et de l'intercommunalité. Seule Chantilly dispose d'un taux légèrement plus élevé de 500 équipements pour 10 000 hab.

Dans le détail :

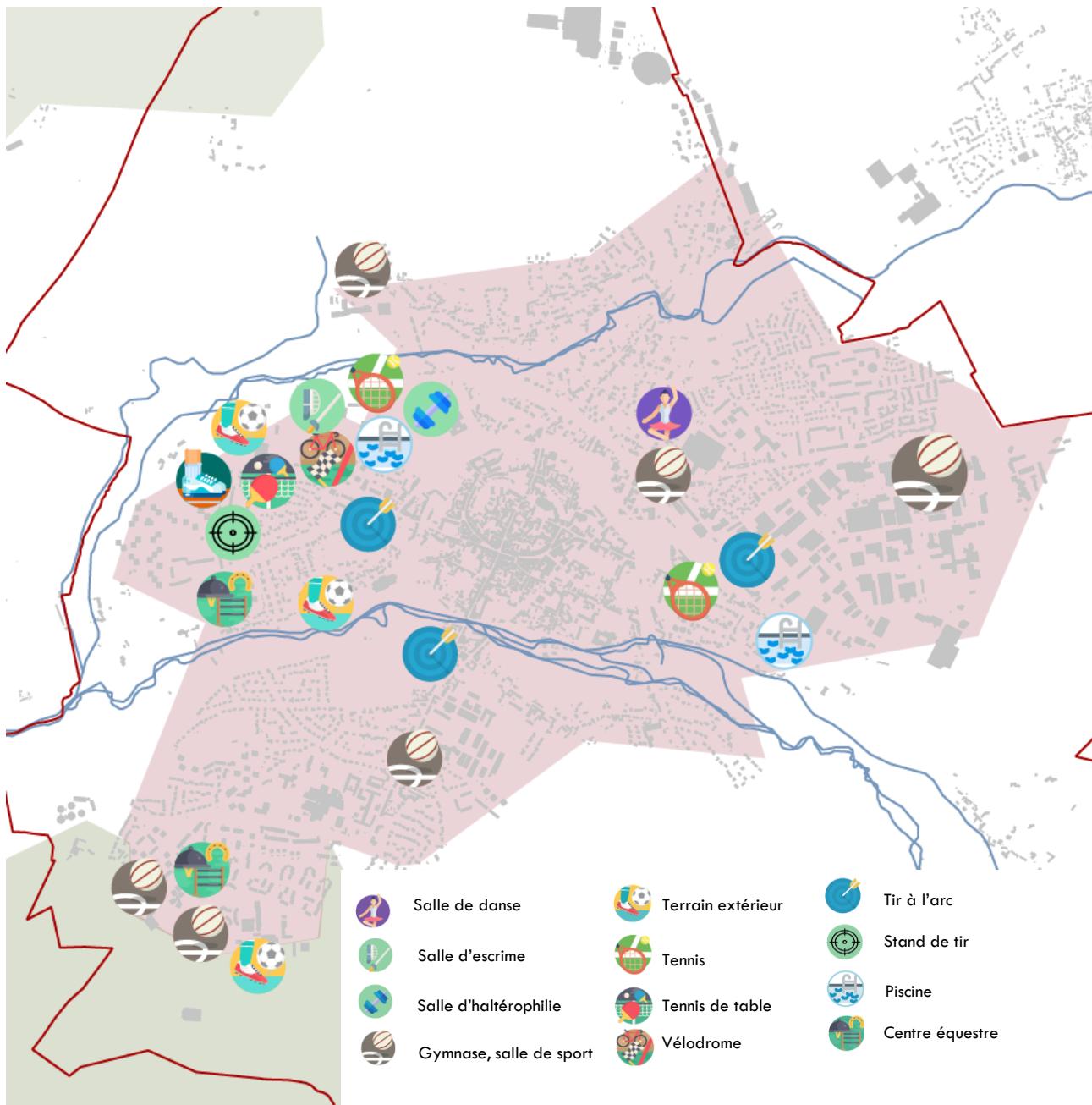
- Seule Chantilly dispose d'un taux d'équipements supérieur à celui de Senlis dans les gammes de proximité et intermédiaires, dont les taux communaux sont respectivement de 270 et 122 équipements pour 10 000 hab.
- Senlis se démarque par une proportion d'équipements de gamme supérieure importante, d'environ 53 pour 10 000 hab. soit le triple de celui observé dans l'Oise.
- La commune dispose d'un très bon taux de services de santé (116 pour 10 000 hab. soit près de 3 fois la moyenne départementale). Elle s'illustre également par des équipements commerciaux nombreux (taux de 76 pour 10 000 hab, dépassant la moyenne départementale de près de 45%).

Densité d'équipements pour 10 000 habitants par catégorie (INSEE BPE 2019, atopia)



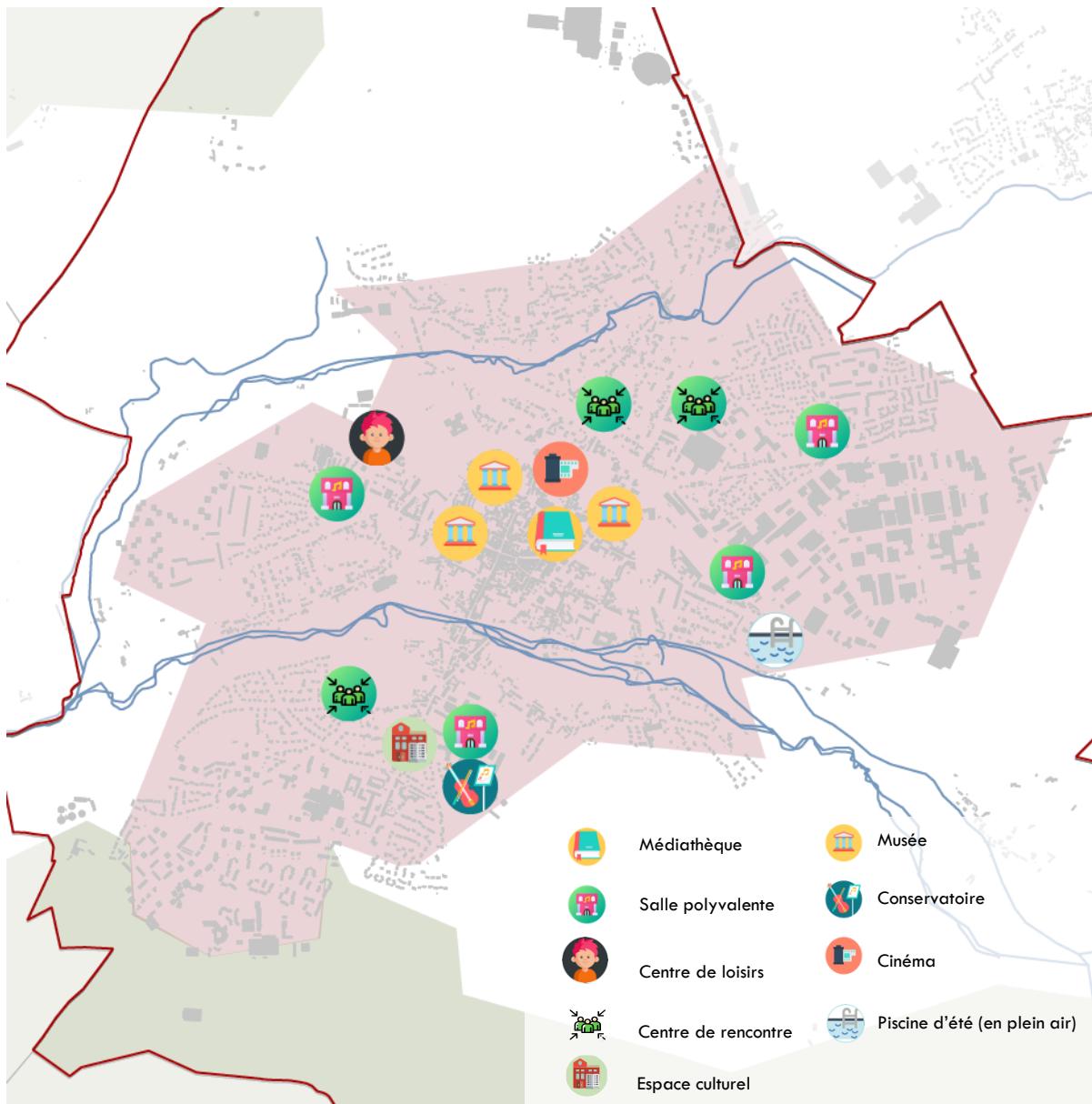
ÉQUIPEMENTS – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Équipements sportifs de Senlis, hors installations situées dans les établissements scolaires, en 2021 (RES-sports.gouv.fr, commune de Senlis, Openstreetmap, IGN BD-Topo®, atopia)



ÉQUIPEMENTS – ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

Équipements culturels et de loisirs de Senlis, en 2021 (commune de Senlis, Openstreetmap, IGN BD-Topo ®, atopia)



Équipements culturels et de loisirs

La commune dispose des équipements culturels suivants :

- La Médiathèque municipale ;
- Le Conservatoire, dispensant la pratique de 20 instruments ainsi que la danse et les orchestres ;
- Le cinéma Jeanne d'Arc (227 fauteuils), labellisé Arts et Essais ;
- Trois musées : Musée d'Art et d'Archéologie, Musée de la Vénerie, Musée des Sphaires ;
- La Maison des Loisirs, lieu de pratique de nombreuses activités associatives et hébergeant l'espace Jeunes dédié aux 12-17 ans ;
- Les salles polyvalentes de l'Obélisque, de Brichebay et Georges Clémenceau, permettent le déroulement d'événements municipaux, et sont également disponibles à la location pour des particuliers ou des associations de la commune ;
- Le manège du quartier Ordener est depuis 2015 un espace événementiel polyvalent pouvant accueillir 895 personnes. Il dispose depuis 2025 de gradin repliable avec 300 places assises.

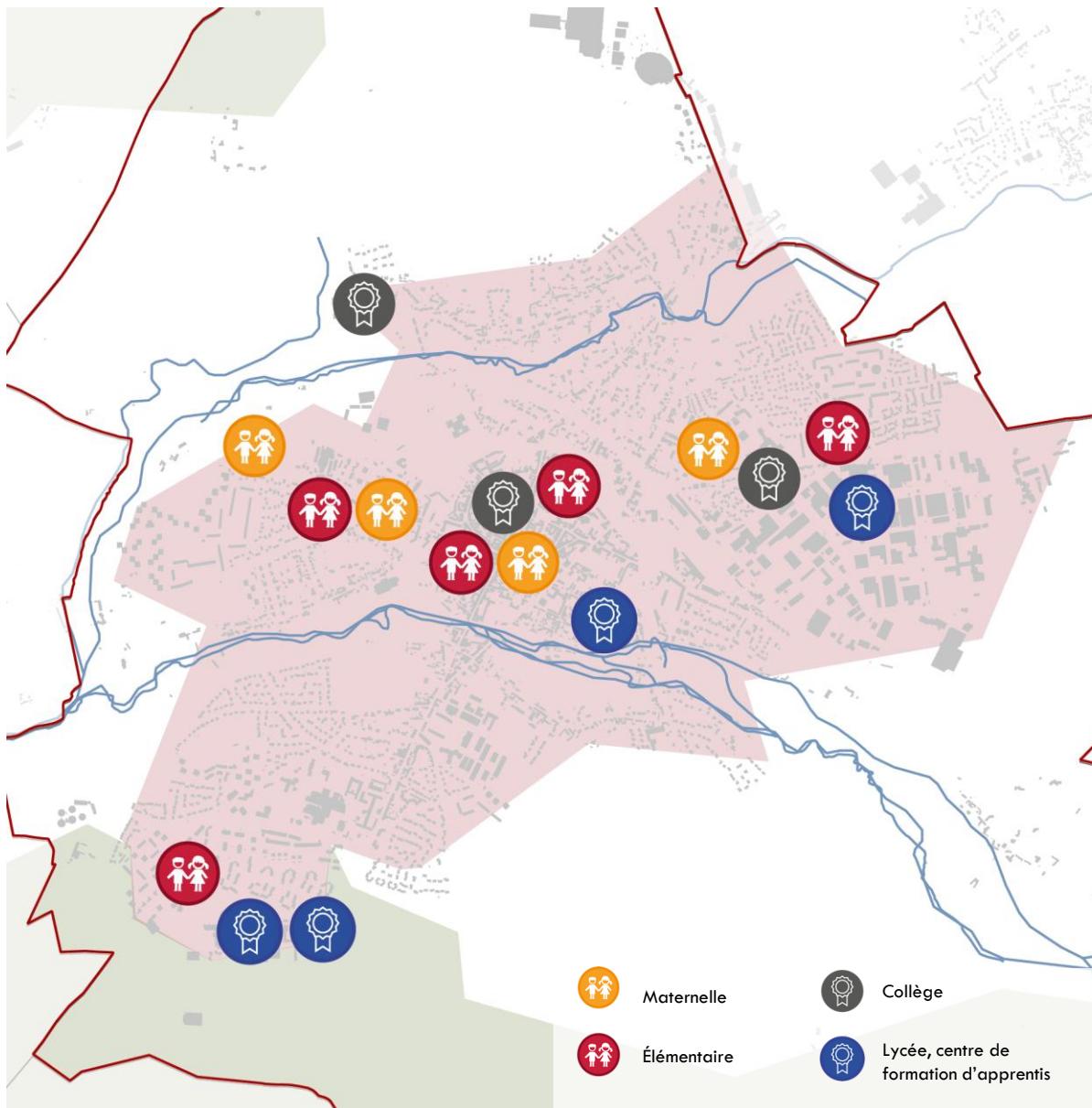
Politique culturelle et manifestations

La commune organise de nombreuses manifestations annuelles, offrant des activités de loisirs aux habitants tout en ayant une portée touristique :

- La Foire médiévale, qui a lieu tous les deux ans,
- Le salon du jardin,
- Les festivités autour de la période de Noël, durant un mois entre novembre et décembre,
- Les Lézards d'Été, série d'animations dans les espaces publics de la ville : théâtre, activités pour les enfants, visites guidées, etc. durant la période estivale,
- Les festivals « Senlis Mène la Danse » et « Senlis fait son théâtre » ont lieu chaque année.
- La Fête de la Musique en juin et les Journées Européennes du Patrimoine en septembre, ont un grand retentissement et accueillent un public nombreux.

ÉQUIPEMENTS – ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Localisation des équipements scolaires en 2021 (commune de Senlis, Openstreetmap, IGN BD-Topo ®, atopia)



Écoles

- Maternelles : Beauval, Orion, Saint-Péravi,
- Primaires : Argillière
- Groupes scolaires (maternelle et primaire) : Brichébay, Séraphine Louis, Anne de Kiev

Par ailleurs, la requalification de l'école Anne de Kiev est en cours.

- École privée Notre-Dame

Collèges, lycée, enseignement supérieur

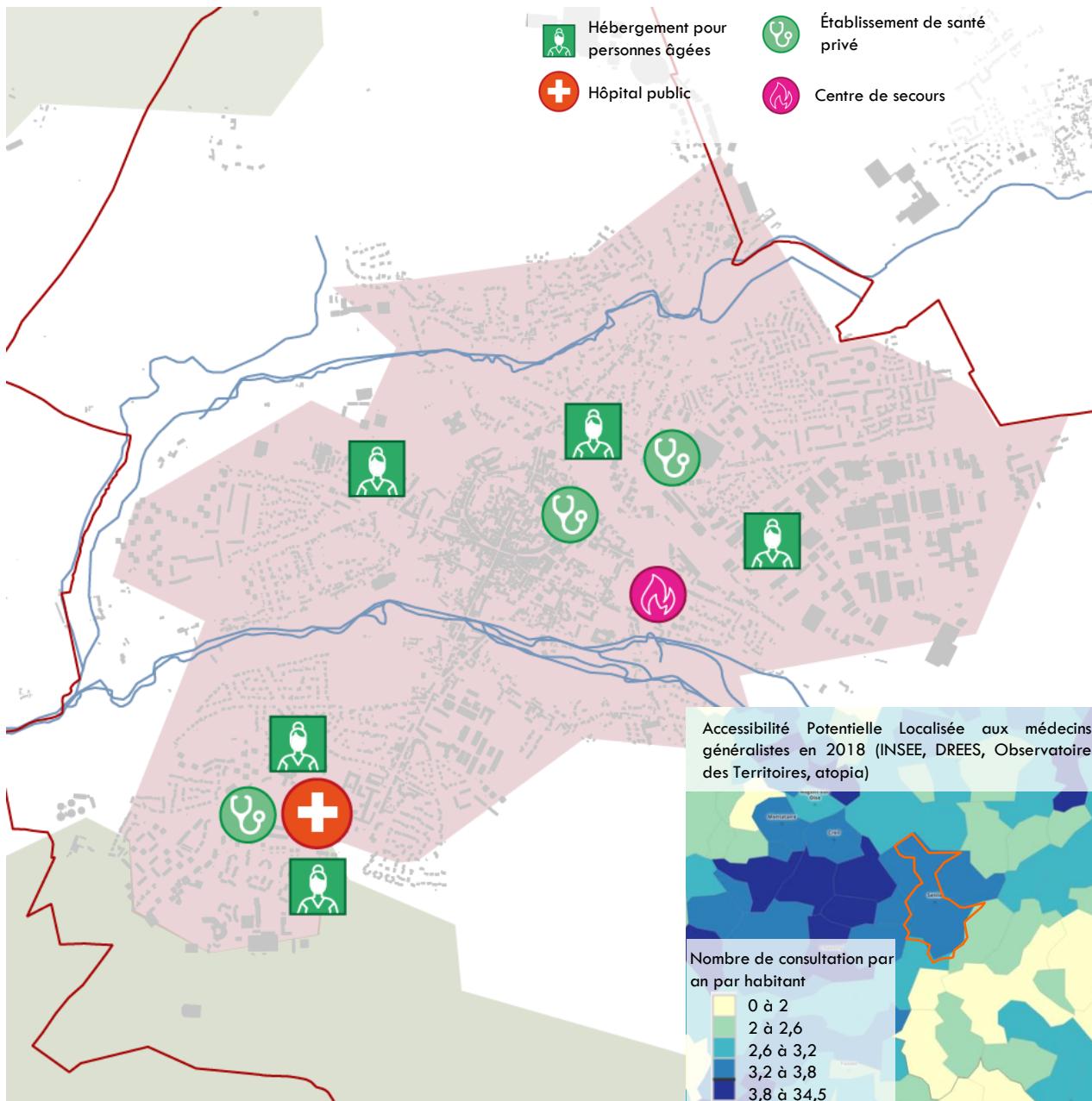
- Collège Albéric Magnard, Collège public de la Fontaine des Prés
- Lycée général et technologique Hugues Capet (comportant une formation supérieure BTS Commerce à l'international)
- Lycée professionnel Aymot d'Inville : 10 BAC pro, 7 CAP (dans les métiers du bâtiment) et une formation supérieure BTS Fluides et énergies
- Collège privé Anne-Marie Javouhey
- Lycée privé Saint-Vincent, formations générales et technologiques et une formation supérieure BTS Services informatiques
- CFA Privé proposant 5 BAC Pro et 12 BTS, dans les domaines de l'industrie et du commerce-logistique

Nota :

l'école Anne de Kiev fait l'objet d'un projet de requalification et le collège Anne-Marie Javouhey d'une extension et l'école maternelle Saint Péravi a été regroupée en 2023 avec l'école Séraphine Louis.

ÉQUIPEMENTS – SERVICES DE SANTÉ

Localisation des équipements de santé en 2021 (commune de Senlis, Openstreetmap, IGN BD-Topo ®, atopia)



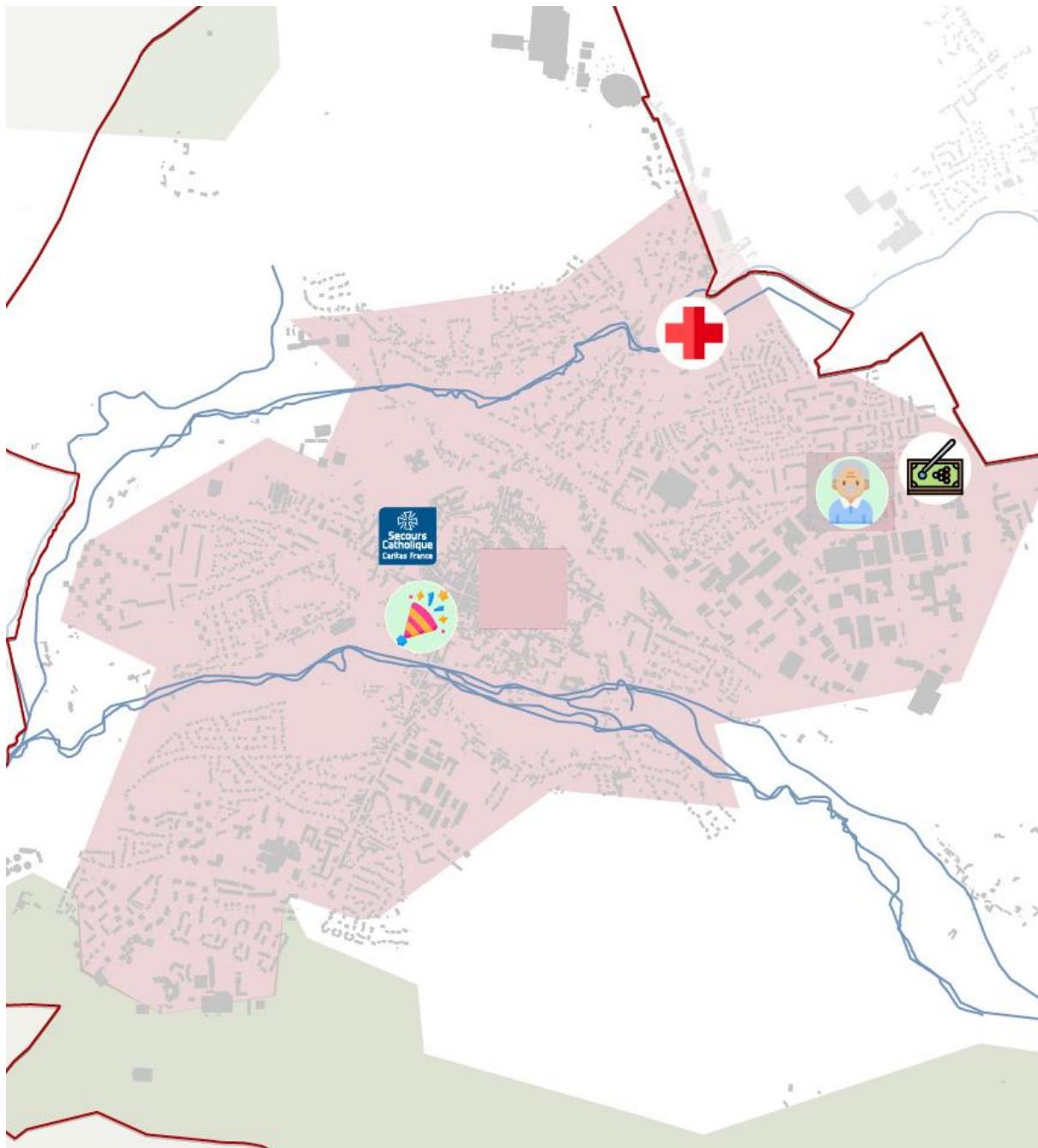
Un bon accès aux médecins généralistes

- Grâce à 12 médecins généralistes en 2025, Senlis présente une accessibilité aux consultations plutôt bonne, de l'ordre de 3,2 consultations par hab. par an.
- De manière générale, Senlis s'inscrit dans un secteur plutôt bien fourni en médecins généralistes. L'accessibilité aux soins apparaît toutefois plus facile dans les communes situées à l'ouest (Creil, Chantilly) que dans les communes situées au sud-ouest de Senlis (sud de l'Oise, nord du Val-d'Oise) qui connaissent un déficit de médecins.

Des équipements de santé structurants souvent mutualisés avec d'autres communes

- Le centre de secours de Senlis accueille environ 70 pompiers et sept véhicules d'intervention.
- Le Groupement Hospitalier Public Sud Oise (GHPSO) dispose de deux sites, à Senlis et à Creil. Le site communal dispose d'un service d'urgences, de gynéco-obstétrique et de gériatrie avec une unité de soins longue durée.
- La clinique du Valois, à proximité de l'hôpital, qui offre consultations et chambres en soins de suite.
- Deux résidences autonomies pour personnes âgées, non médicalisées, complètent l'EHPAD de l'hôpital.

Localisation des locaux associatifs en 2021 (commune de Senlis, Openstreetmap, IGN BD-Topo ®, atopia)



Une présence importante d'associations

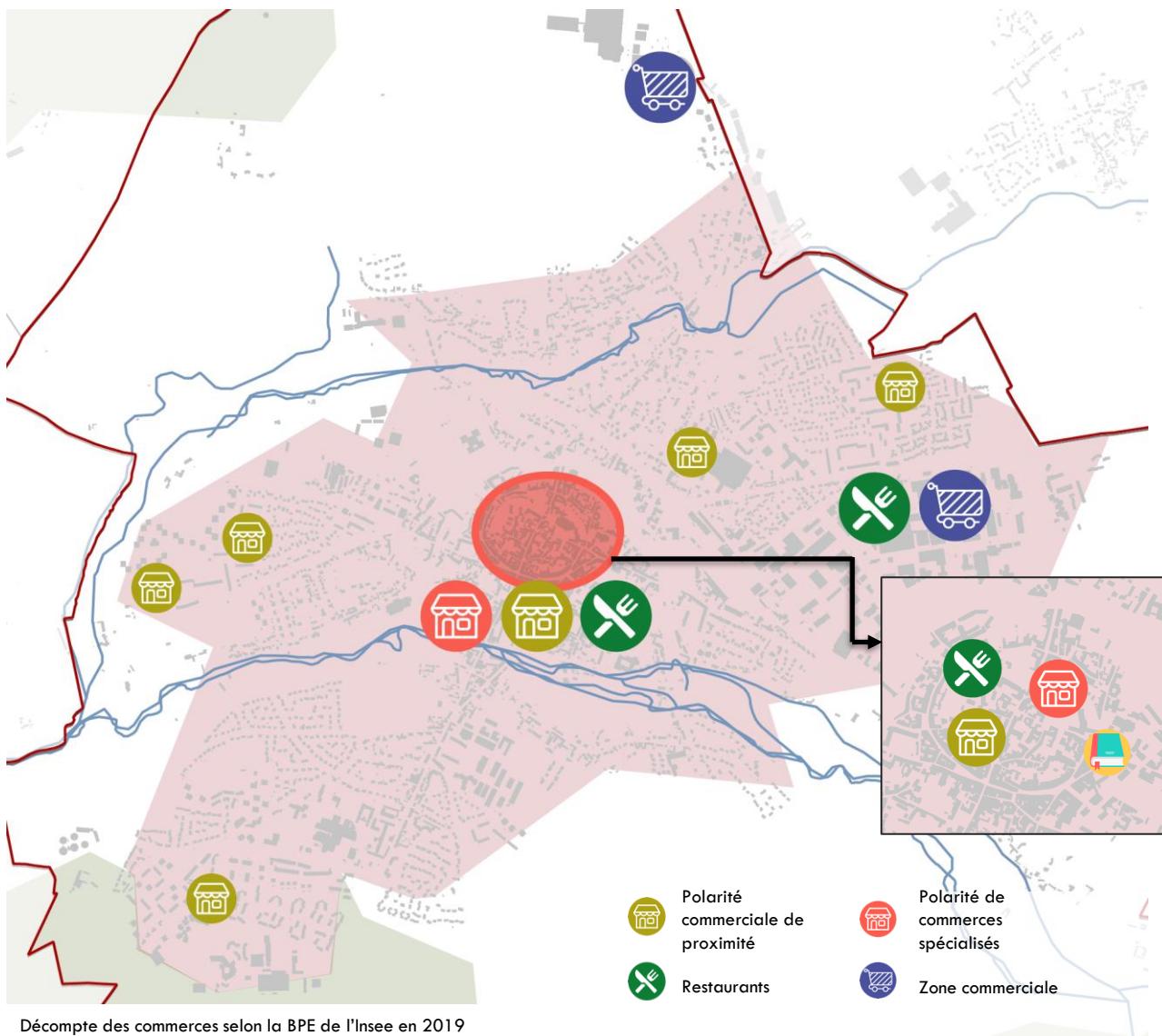
Senlis accueille plusieurs associations participant à la vie de la commune. Elles sont nombreuses et diversifiées :

- Culturelle
- Sportive
- Entraide
- Patriotique
- Loisirs

Il existe plusieurs locaux à destination des associations comme ceux de la Maison des Loisirs, du centre de rencontre Clémenceau, de l'unité locale...

ÉQUIPEMENTS – COMMERCES

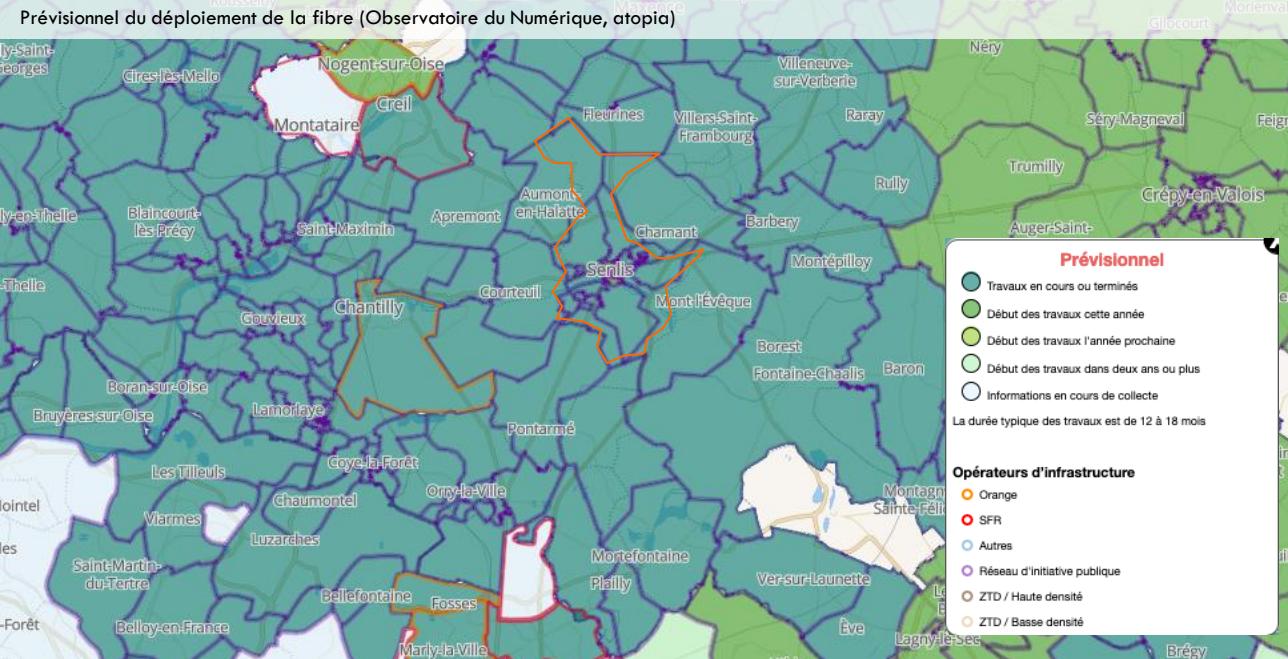
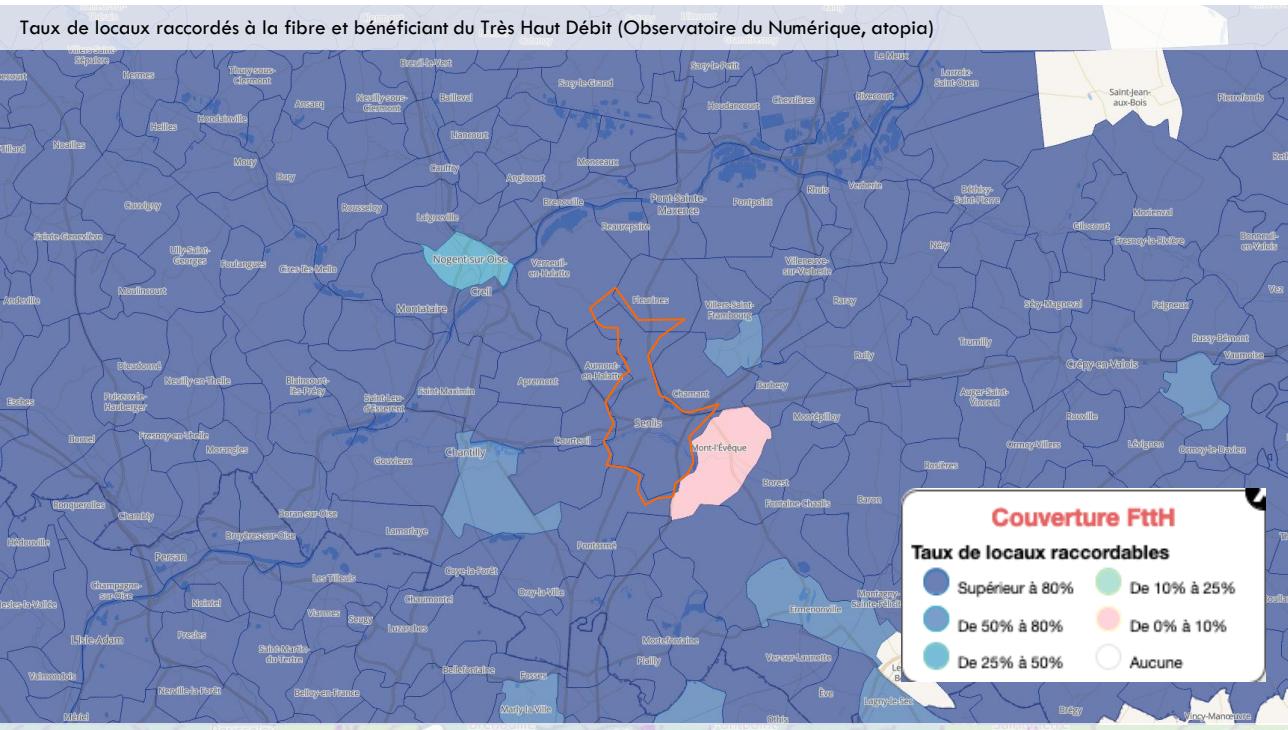
Localisation des commerces (INSEE BPE 2017, Openstreetmap, IGN BD-Topo ®, atopia)



Une polarité commerciale importante, et un certain équilibre entre l'offre de centre-ville et les zones commerciales périphériques

L'offre commerciale de Senlis apparaît structurée en trois principales entités :

- Le centre-ville est la polarité principale de la commune. Il accueille la plus grande partie des commerces spécialisés dans l'équipement de la personne et de la maison, ainsi qu'une quantité importante de bars et restaurants. On y retrouve également des commerces alimentaires de proximité et de bouche, comme les boulangeries et les boucheries.
- Les deux zones commerciales en périphérie de Senlis sont situées :
 - ❖ Dans la zone d'activités à l'est de la commune : Leclerc et nombreuses chaînes de restauration et d'hôtellerie ;
 - ❖ Autour de l'Intermarché Hyper Senlis, au nord de la commune, galerie marchande et cellules commerciales externes.
- Enfin, cinq polarités commerciales de quartier, généralement structurées autour d'un petit supermarché ou d'une supérette, permettent aux habitants de disposer des commerces et services de première nécessité. Elles sont situées dans le quartier Bonsecours, sur le boulevard Foch, place Jean Davidsen, dans le quartier de la Gatelière et rue Brichebay.



Un déploiement de la fibre achevé

Le territoire communal dispose d'un taux de locaux (logements, bureaux, commerces etc.) éligibles à la fibre supérieur à 80%.

L'infrastructure a bénéficié des fonds d'initiative privée (Orange) sur la commune, tandis que le déploiement réalisé par les acteurs publics départementaux dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Oise, est terminé sur la grande majorité des communes du sud du département.

Le déploiement a également été soutenu par la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Nota : Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) a finalisé en 2020 le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal. Seules les opérations récentes, non recensées en 2015, n'ont pas pu bénéficier de ce déploiement qui sera poursuivi prochainement.

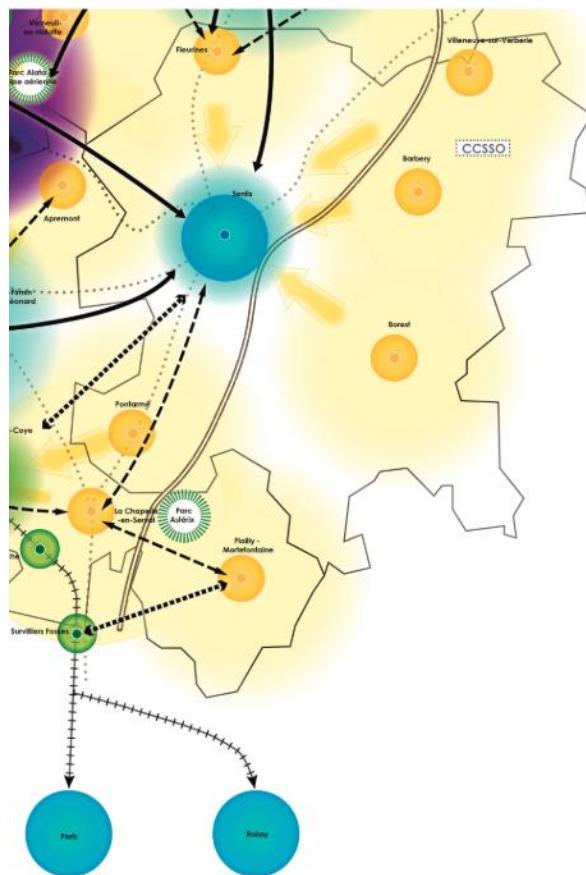
MOBILITÉS

MOBILITÉS – PLANS DE DÉPLACEMENTS MUTUALISÉS DU SUD DE L'OISE

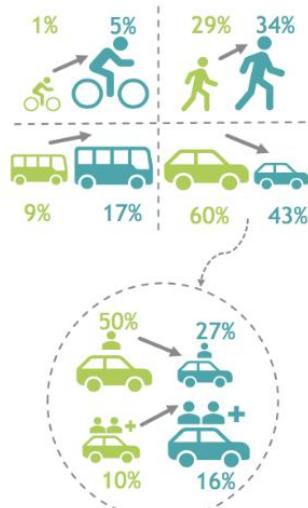
Scénario retenu pour l'intercommunalité Senlis Sud Oise à horizon 2030, en articulation avec les autres territoires (Mobilités Sud Oise)

> Les usages de la voiture par les habitants du Sud de l'Oise :

AUJOURD'HUI	2030
467 725 déplacements par jour réalisés en voiture	334 089
333 220 véhicules émis chaque jour sur le territoire	171 928
1,4 personnes par véhicule en moyenne	1,94
12,7 kilomètres parcourus/personne/jour en voiture	8,9



> *Évolution des parts modales :*



X
aom Autorité Organisatrice de la
Mobilité (AOM) : Collectivité
ayant la compétence «mobilité»

Niveau 1 : Pôle d'échanges multiples

Aire d'attractivité de la gare (5)

Aire d'attraction de la gare (5 km) : piétons, vélos, lignes de bus, parkings relais, départs minute.

Never a better time...

Niveau 2 : Pôle d'échanges multimodal de rabattement vers les îles

metropoles

d'échanges (5 km) : piétons, vélos, ligne de bus, voiture, parking-relais

ligne de bus, vélo, parking-relais,
dépose minute, voiture partagée

Niveau 3 : Point d'arrêt

Aire d'attractivité du pôle d'échanges (2.5 km) : piétons.

vélos, navette locale, dépose minute, voiture partagée

Renforcement de la desserte en

Renforcement de la desserte en transports en commun

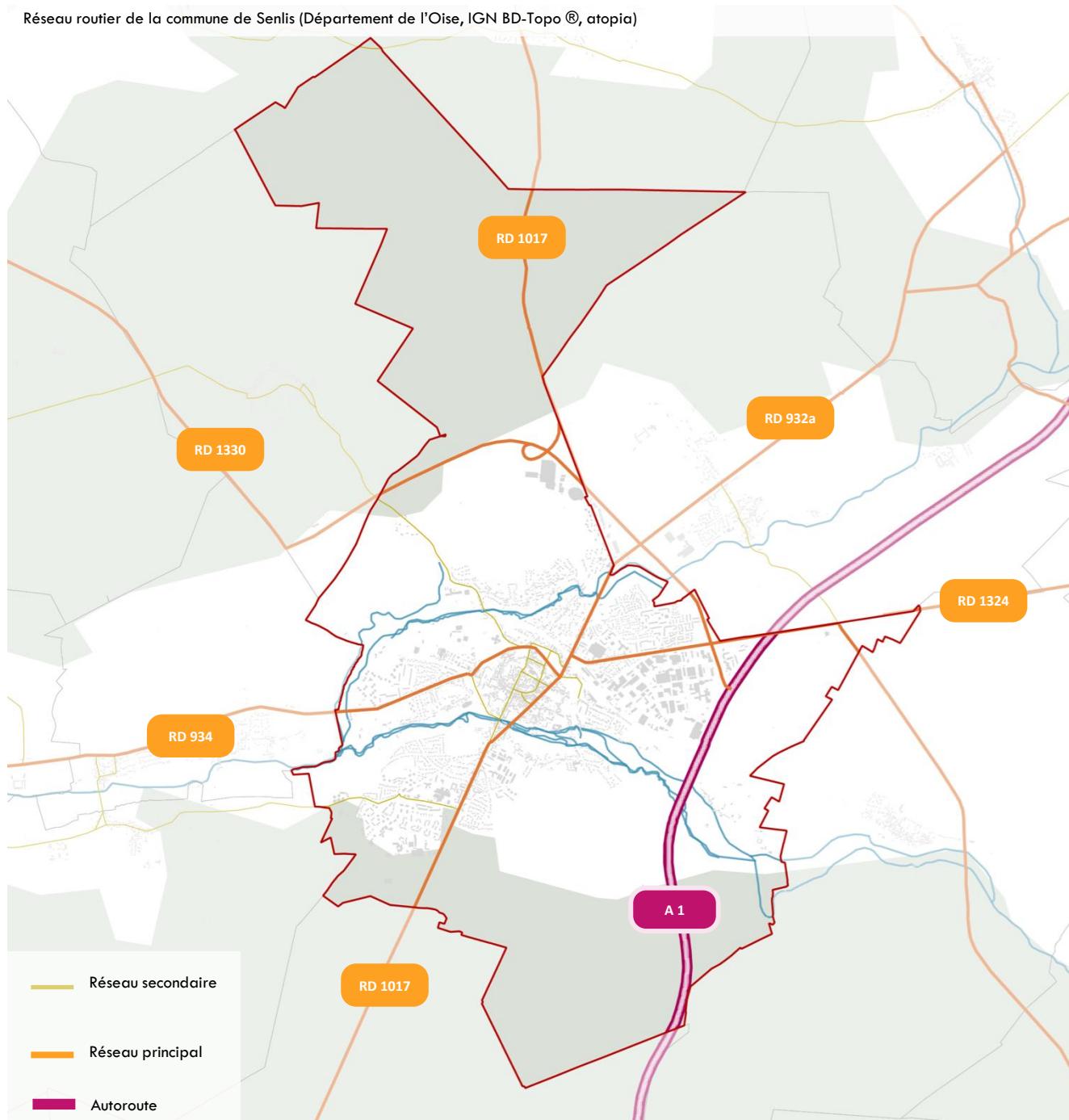
Centralité complémentaire, non

 desservie par les transports collectifs structurants

Une politique ambitieuse de planification des mobilités sur l'ensemble du Sud-Oise

- Les Plans de Déplacements Mutualisés du Sud de l'Oise couvrent la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée, ainsi que la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte et la Communauté de Communes du Clermontois.
 - Lors de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération de Creil, les autres intercommunalités, dont Senlis Sud Oise, se sont jointes à la démarche et ont élaboré leur plan de déplacements. Ce travail a été coordonné par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et de la Vallée Bréthoise (SMBCVB).
 - Ce travail a permis de réaliser un état des lieux et de définir un scénario préférentiel pour répondre aux enjeux des mobilités sur les six territoires concernés.
 - Sur l'intercommunalité Senlis Sud Oise, le scénario retenu se veut ambitieux, et vise notamment à :
 - ❖ Valoriser le rôle du pôle d'échanges de Senlis (travaux programmés),
 - ❖ Renforcer les liaisons en transport collectif et à vélo vers Creil, Chantilly et Pont-Ste-Maxence,
 - ❖ Réduire la part modale de la voiture de 17 points, pour atteindre 43% à horizon 2030,
 - ❖ Porter une ambition forte pour le développement de la marche à pied et du vélo sur les déplacements de proximité,
 - ❖ Offrir des solutions innovantes de mobilité sur le secteur rural, à l'est de l'intercommunalité.

Réseau routier de la commune de Senlis (Département de l'Oise, IGN BD-Topo ®, atopia)



Une commune desservie par les grands axes d'envergure européenne, nationale et régionale

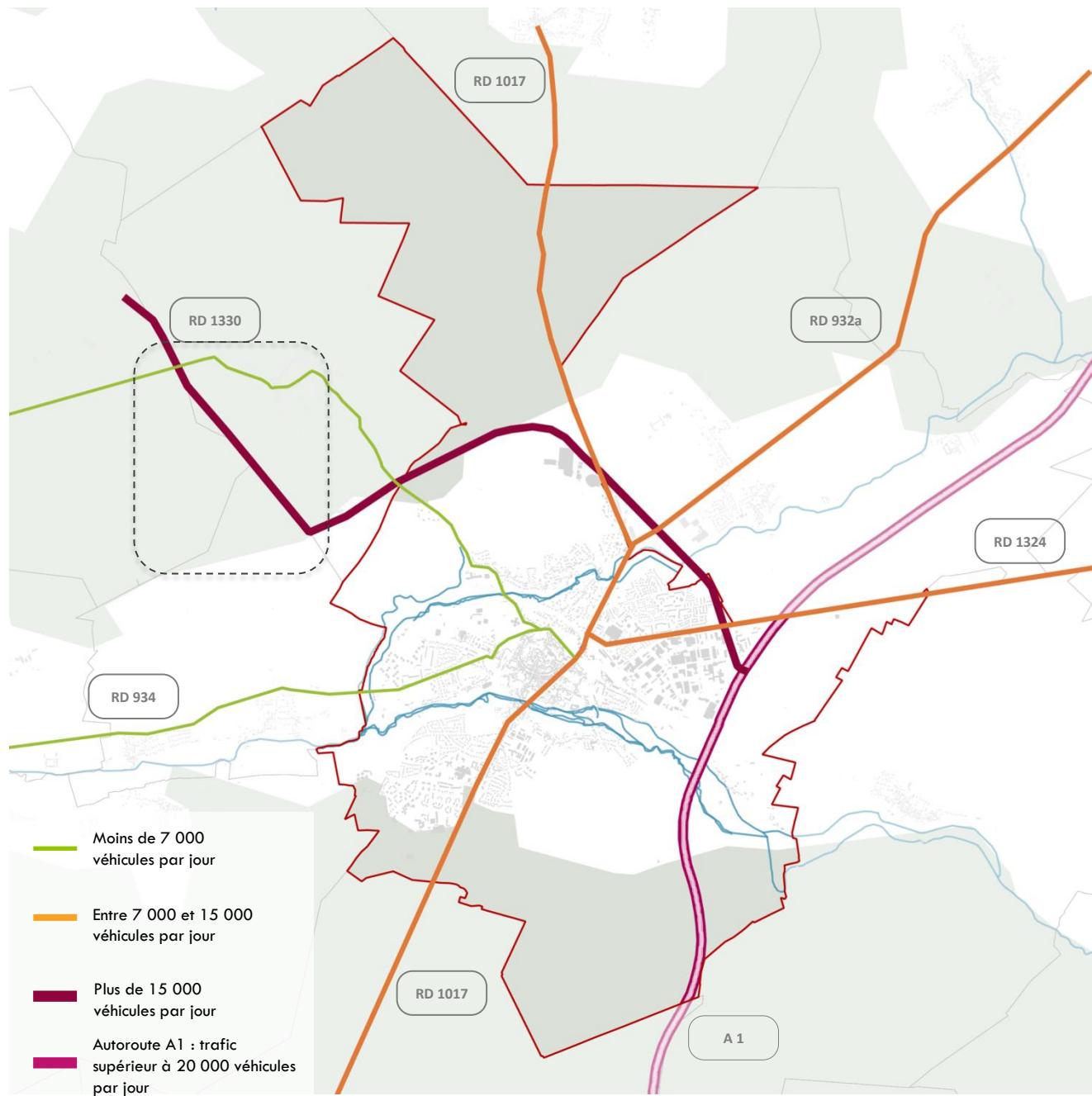
Senlis est marquée par une très bonne desserte routière :

- L'autoroute A1, axe d'envergure européenne, reliant Paris à Lille et au nord de l'Europe (Bruxelles, Londres etc.) est accessible facilement depuis le centre-ville grâce à la sortie 8, située à 1km de la mairie.
- La D1017, ex-N17, axe historique entre Paris et Lille, traverse la commune en contournant le centre historique par l'Est. Elle constitue ainsi une partie des boulevards de ceinture.
- L'axe Creil - Meaux, appartenant au réseau départemental entre Creil et Senlis (D1330), puis au réseau national entre Senlis et Meaux (N330), joue le rôle de rocade entre la sortie 8 de l'A1 et la D1016 (ex-N16) au niveau de Creil.
- L'axe Villers-Cotterêts – Chantilly, nommé D924 à Senlis, contourne le centre historique par le nord et réalise ainsi une autre partie des boulevards de ceinture.

Cette situation confère à Senlis un rôle de carrefour d'échanges entre des axes structurants de différentes échelles (européenne, nationale, régionale).

Approuvé par le Conseil Municipal de Senlis le 1^{er} octobre 2020, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E) 3^{ème} échéance 2018-2023 concerne l'avenue du Poteau. Cet axe majeur de circulation supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions d'habitants est situé au nord de la ville. Des travaux seront réalisés afin de réduire les nuisances sonores liées au trafic routier. La carte des nuisances sonores liées au trafic routier est disponible dans l'Etat initial de l'environnement.

Fréquentation des réseaux routiers de la commune en 2017 (Département de l'Oise, IGN BD-Topo ®, atopia)



Des axes routiers importants et très fréquentés

La position stratégique de Senlis sur les axes majeurs de communication génère un important trafic routier :

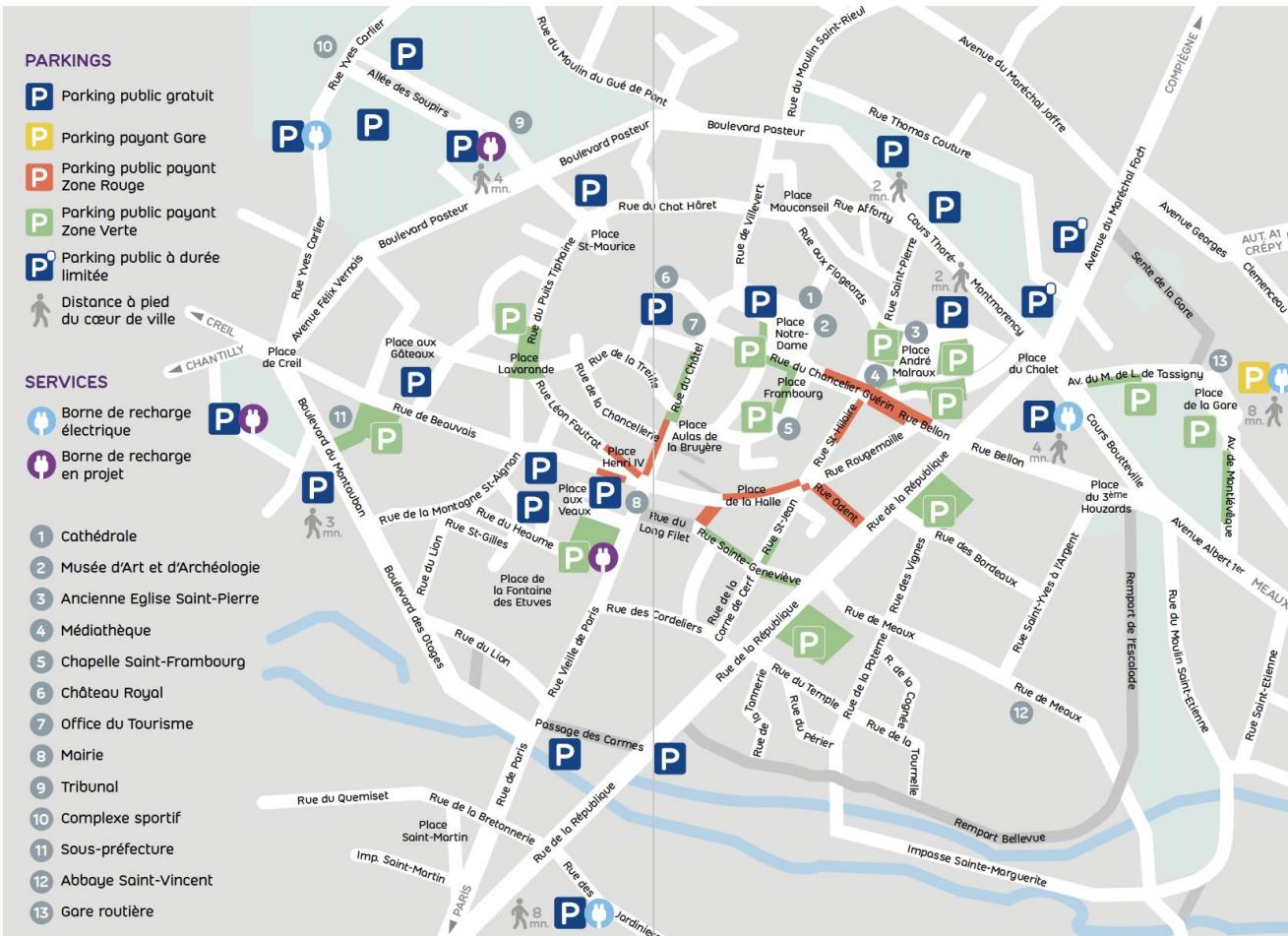
- Entre Creil et la sortie 8 de l'A1, la D1330 enregistre près de 36 000 véhicules par jour dont 7 à 8% de poids-lourds. Il s'agit de l'axe le plus fréquenté de la commune. Il est classé «voie à grande circulation».
- La D1017 enregistre un trafic de 11 000 véhicules par jour, dont 5% de poids-lourds, que ce soit sur le tronçon nord (vers Pont-Ste-Maxence) ou le sud (vers La-Chapelle-en-Serval). La D932a, vers Compiègne, enregistre sensiblement le même trafic. Ces deux axes sont également considérés «à grande circulation».
- Sans être classée comme telle, la D924 enregistre un trafic journalier de 6 600 véhicules par jour depuis / vers Chantilly, dont seulement 2,5% de poids-lourds.
- Moins fréquentée, la D330 voit passer près de 4 000 véhicules par jour vers Nanteuil.

Si le trafic de la RD932a ne traverse pas directement le centre historique, il passe toutefois assez près de celui-ci et peut générer des conflits d'usage ainsi qu'une certaine insécurité des avenues principales de la commune. La déviation de la RD1330, contournant le centre de Senlis par le nord, limite le transit routier dans celui-ci.

La RD1330 étant une route particulièrement accidentée, le Conseil Départemental a programmé des travaux de une mise à 2x2 voies. La portion de route entre le rond-point de la Faisanderie et le péage de Bonsecours est une séquence particulièrement touchée par les accidents de la route.

MOBILITÉS – STATIONNEMENT

Parcs de stationnement et secteurs réglementés par horodateur en centre-ville (Ville de Senlis)



99 places

Parc gratuit : nombre de places

Secteur en zone verte (limité à 4h15)

Secteur en zone rouge (limité à 2h15)

Des secteurs de stationnement réglementé autour du centre historique

La commune a mis en place une réglementation du stationnement dans le centre historique :

- Le stationnement sur voirie dans les rues et places où il existe est limité à 2h15, avec un tarif assez élevé pour favoriser la rotation des véhicules,
- Le stationnement dans les trois parcs situés légèrement à l'écart du centre historique est limité à 4h15, avec un tarif plus faible.

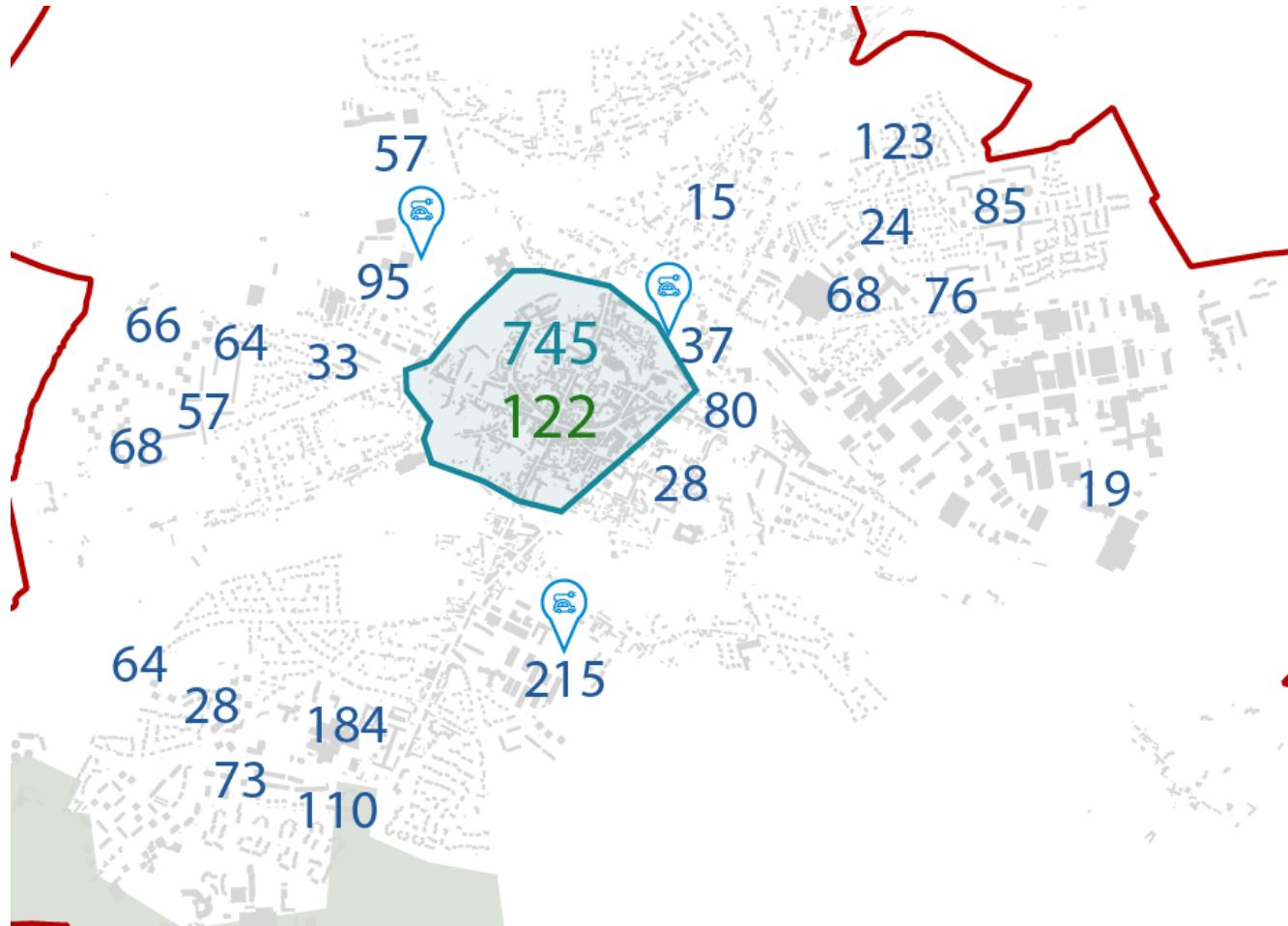
L'ensemble de ces places disposent de la gratuité du premier quart d'heure.

À proximité immédiate du centre historique, on relève près de 1 000 places gratuites permettant aux visiteurs de stationner leur véhicule pour la journée.

Parcs de stationnement à proximité du centre-ville (atopia)



Parcs de stationnement ouverts au public à Senlis (Ville de Senlis, Géoportail, IGN BD-Topo ® ; atopia)



12
Parc de stationnement ouvert au public : nombre de places

12
Abords du centre historique : nombre de places

12
Zone verte : nombre de place en parc de stationnement

Borne de recharge pour véhicules électriques



Un stationnement libre dans les autres quartiers

Outre les 745 places gratuites situées à proximité immédiate du centre historique (périmètre bleu), la ville compte 1 669 emplacements de stationnements répartis dans les quartiers résidentiels et à proximité des grands équipements sportifs, scolaires et culturels.

La zone verte comprend 122 emplacements de stationnement payants (durée de 4h15 maximum).

Trois bornes de recharge électrique, permettant la recharge de deux véhicules chacune, ont été implantées par le Syndicat d'Énergie de l'Oise SE60 avec le concours des Investissements d'Avenir de l'État confiés à l'ADEME. Elles sont actuellement disponibles sur les deux places situées Cours Boutteville, et sur les parkings Ordener et Yves Carlier Senlis. **15 nouvelles bornes électriques ont été installées dans le parking souterrain des Jardins Brunehaut soit 18 en totalité.**

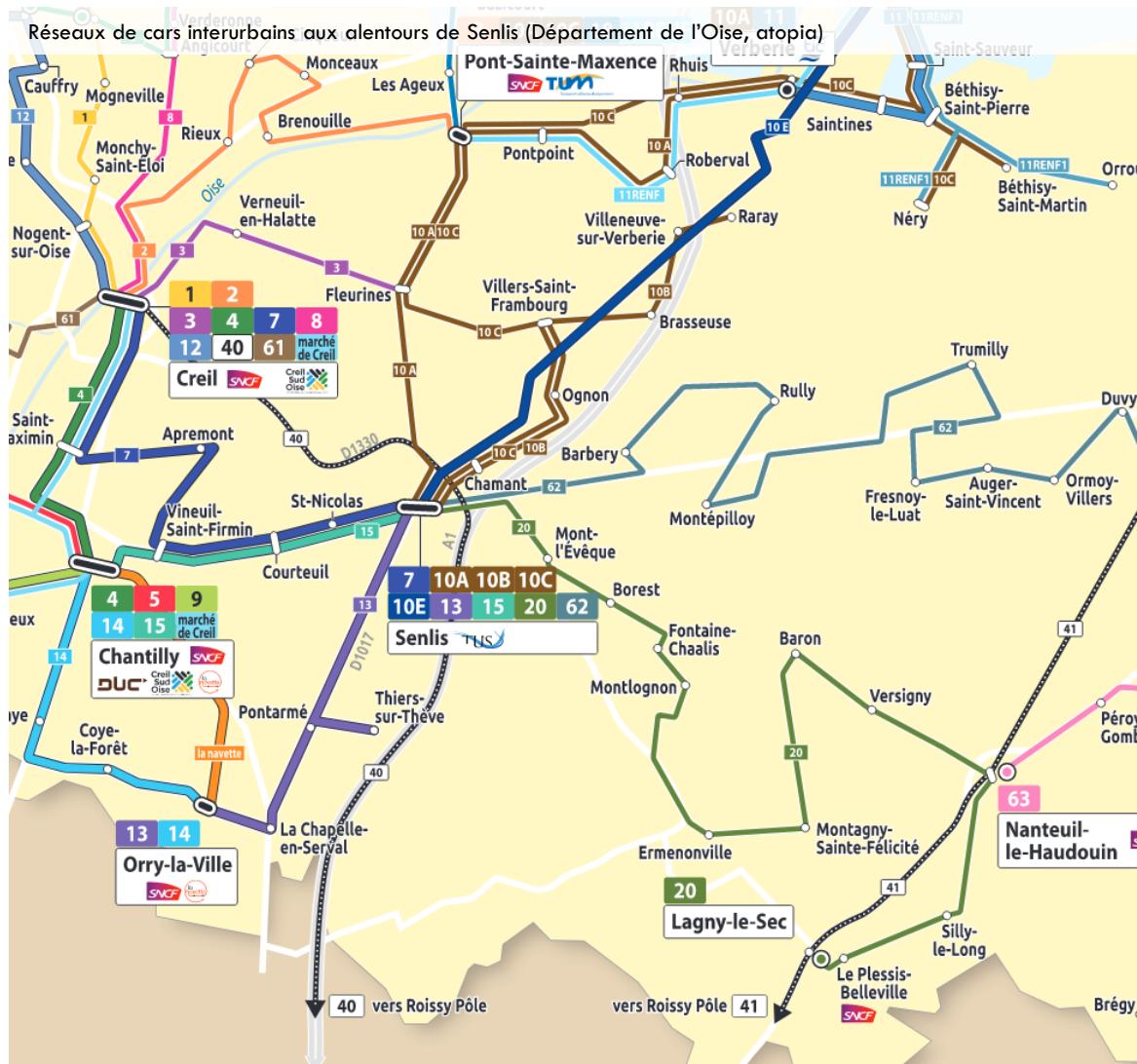
Malgré l'abondance de cette offre de stationnement, on peut observer un phénomène de stationnement informel, sur trottoirs ou infrastructures cyclables, dans certains quartiers de la ville.

Une amélioration de l'offre en stationnement

La politique de stationnement de la commune de Senlis évolue. Le parking Ordener propose désormais 231 places de stationnement.

Une réflexion municipale est en cours sur le déploiement de nouvelles bornes électriques.

69 places réservées aux PMR sont présentes sur la commune de Senlis.



Une desserte ferroviaire voyageurs absente depuis 1950

La ligne de Chantilly-Gouvieux à Crépy-en-Valois a disposé d'une desserte voyageurs desservant Senlis de 1871 à 1950. Depuis, la ligne est déclassée, y compris pour le fret depuis les années 1990. Senlis se trouve toutefois à 13km de la gare de Creil, et à 12km de la gare de Chantilly, permettant notamment de rejoindre Paris (TER, RER D) et Orry-la-Ville (TER, RER D) avec la ligne 13 et 15.

Des transports collectifs routiers qui compensent l'absence d'offre ferroviaire

Senlis est desservie par les lignes de car interurbaines «fortes» suivantes, dont le niveau de service est globalement attractif :

- La ligne 15 relie Senlis à la gare de Chantilly-Gouvieux, avec 21 A/R en semaine, 9 le samedi et 6 le dimanche, en 25 min.
- La ligne 13 relie Senlis à Orry-la-Ville (gare RER) à raison de 14 A/R par jour dont 3 directs et 11 omnibus, sans offre le WE.
- La ligne 7 relie Senlis à Creil, à raison de 3 A/R directs (30 min de trajet) et une dizaine d'A/R omnibus (55 min de trajet) en semaine. Le samedi, la ligne propose 3 A/R omnibus.
- La ligne 630 (ancienne ligne 40) entre Creil, Senlis et l'aéroport de Roissy, propose 18 A/R en semaine, et 13 le WE. L'amplitude horaire de cette ligne est importante, ce qui la rend utile à la fois pour les actifs travaillant à Roissy et pour les passagers de l'aéroport. Une navette, la ligne 10E entre Compiègne et Senlis assure la correspondance avec cette ligne sur 6 A/R (dont 3 en transport à la demande). En permettant aux senlisiens de rejoindre Creil, pôle d'emploi important, et la gare TGV de Roissy-Charles-de-Gaulle accueillant des trains reliant Paris, Lille, Bruxelles et Londres, la ligne 630 constitue un itinéraire stratégique pour la commune. Il a été confirmé par la région et Kéolis le maintien et le renforcement de l'offre commerciale sur cette ligne.

Des renforts en période scolaire assurent la desserte fine à destination des établissements d'enseignement. Cette desserte est complétée par des lignes à l'offre moins fournie, dont le nombre de courses en font une offre principalement à destination des «captifs» : les lignes 10A, 10B et 10C desservent les communes situées entre Pont-St-Maxence, Verberie et Senlis, la ligne 20 relie Senlis à Lagny-le-Sec, la ligne 62 relie Senlis à Ormoy-Villiers.

Réseau de transport urbain de Senlis (Ville de Senlis, atopia)



2 Cette ligne correspond aux horaires des lignes Réseau Oise

Région Hauts-de-France*

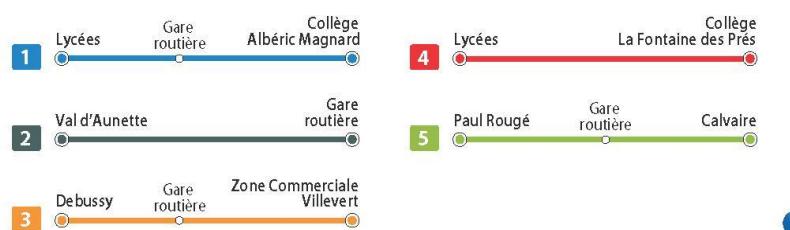
637 Creil - Senlis

643 Senlis - Orry-la-Ville

645 Chantilly - Senlis

* entrées dans le périmètre opérationnel

* graines sur le périmètre semi-sain



Un réseau urbain intégralement gratuit

Le réseau de transport urbain de Senlis est organisé par l'intercommunalité, et opéré en marché de services (renouvelé fin 2021). Les extensions de ligne et les modifications de réseaux sont désormais assurées dans ce cadre. Depuis le 1/09/2022, le réseau du TUS est exploité par la société KEOLIS.

Il se compose de cinq lignes, entièrement gratuites, dont quatre desservent la gare routière :

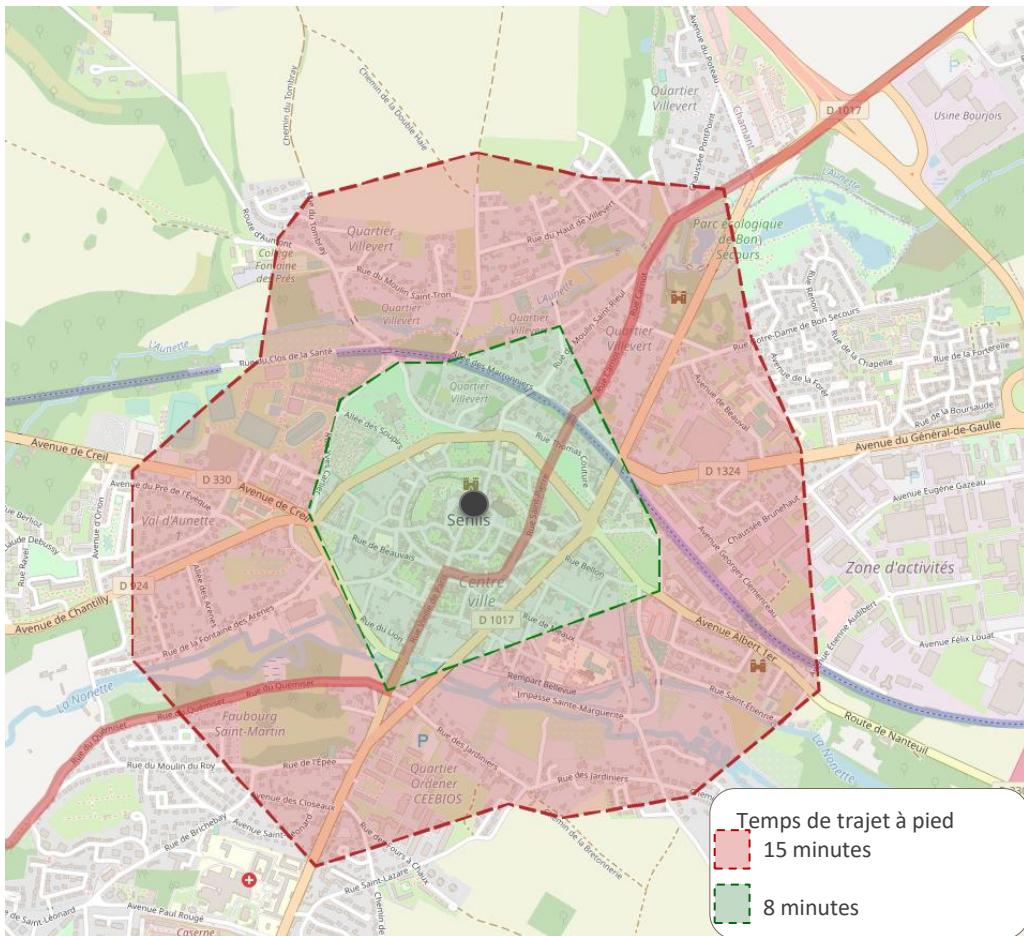
- La ligne 1 relie les lycées au collège Magnard, en desservant les quartiers Est de la ville,
 - La ligne 2 relie le Val d'Aunette à la gare routière via le boulevard nord,
 - La ligne 3 relie l'est de la commune à la zone commerciale Villevert, et effectue à certaines heures une desserte fine du centre ainsi que de la zone d'activités et du complexe sportif.
 - La ligne 4 offre une desserte des quartiers sud et ouest puis dessert le collège de la Fontaine des Prés, ainsi que l'établissement Magnard à certaines heures,
 - La ligne 5 possède sensiblement les mêmes terminus que la ligne 4 en desservant le sud-est de la commune.

Avec une trentaine de rotations par jour ouvré, et entre 10 et 15 le samedi, et une plage horaire conséquente (6h – 20h), ce service urbain est en mesure d'offrir une alternative à la voiture pour les déplacements intra-urbains. Le développement de sites propres ou de couloirs bus permettant la priorité des transports collectifs aux intersections permettrait l'amélioration de l'attractivité de l'offre.

Le réaménagement de la gare routière est en cours de réalisation afin de créer un pôle multimodal. Le projet permettra de renforcer la multimodalité de la gare routière tout en sécurisant la zone.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains de Senlis, une mise en conformité de plusieurs arrêts est réalisée.

Senlis, ville du 1/4h – Temps de trajet à pied depuis le parvis de la Cathédrale (openrouteservices, atopia)



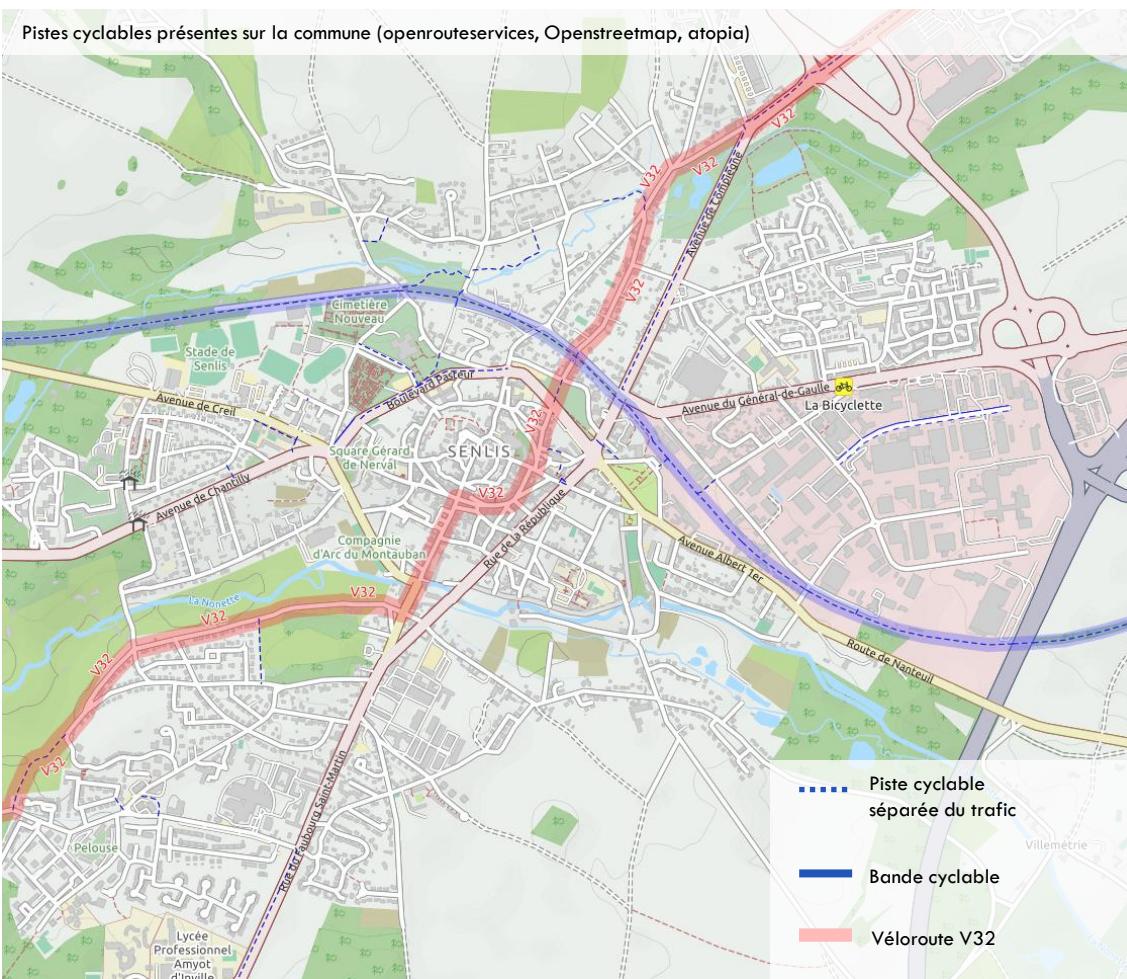
Un centre-ville à priorité piétonne

- La carte ci-contre permet de rendre compte des distances réalisables à pieds en 8 minutes et 15 minutes. L'ensemble du centre historique est parcourable en moins de huit minutes à pied, et environ 5 000 habitants sont situés à moins de 15 min de marche du parvis de la Cathédrale.
- L'ensemble des rues et places du centre historique est défini comme «zone de rencontre» depuis 2011. Ce choix politique, pionnier en Picardie, permet de conserver une circulation automobile mais le piéton dispose de la priorité sur tous les véhicules, qui sont limités à 20 km/h.
- Depuis l'été 2017, et sur une impulsion des commerçants et restaurateurs de la rue, une convention a été signée avec la ville afin d'instituer, pendant la période estivale, la piétonisation complète de la rue Rougemaille entre 19h et minuit chaque soir.

Dans le reste de la commune, la zone 30 généralisée

- L'ensemble des quartiers d'habitation de Senlis sont limités à 30 km/h, une mesure qui renforce la sécurité des piétons et la vie locale. Seuls les grands axes routiers restent réglementés à 50km/h.

Pistes cyclables présentes sur la commune (openrouteservices, Openstreetmap, atopia)



Une prise en compte du vélo comme moyen de déplacement

Le vélo est un moyen de transport pertinent sur la commune : la quasi-totalité des secteurs d'habitation et d'activités sont situés à moins de sept min de vélo de la place de la Cathédrale. La pratique reste toutefois faible : seulement 2 à 3% des actifs l'utilisent pour leurs déplacements domicile-travail internes à la commune, et sa part modale est de 1,2% sur la CC Senlis Sud Oise¹.

- La politique de pacification du centre-ville est positive pour la pratique du vélo : la faible vitesse des véhicules et la mise en double-sens cyclable de l'ensemble des rues de la zone de rencontre bénéficie fortement à la sécurité des cyclistes. Les secteurs résidentiels, en zone 30, offrent des conditions apaisées aux cyclistes.
- Une piste cyclable longe les boulevards au nord du centre historique, mais les grands axes disposent généralement de peu d'aménagements cyclables. Leur développement est en cours, et permettra d'offrir de bonnes conditions pour la pratique du vélo.
- L'ancienne emprise ferroviaire est utilisée pour une voie verte qui traverse la commune d'est en ouest. Elle a été prolongée par le Conseil Départemental de l'Oise sur 5,5km et traverse l'Ecoquartier de la Gare. Cette portion constitue un tronçon de la Trans'Oise, réseau de voies douces traversant l'Oise, l'Aisne, la Somme et la Seine-Maritime. Le développement de ce tronçon permet de créer un corridor écologique supracommunal reliant les grands espaces naturels et agricoles. Enfin, La Chaussée Brunehaut sera prolongée en zone partagée (zone 20km/h).
- Afin d'accentuer le réseau intercommunal cyclable, un projet de liaison est prévu entre la base militaire de Creil et Senlis, et entre Senlis et Chantilly.

¹ Enquête Mobilité CEREMA réalisée en 2017 par le SMBCVS



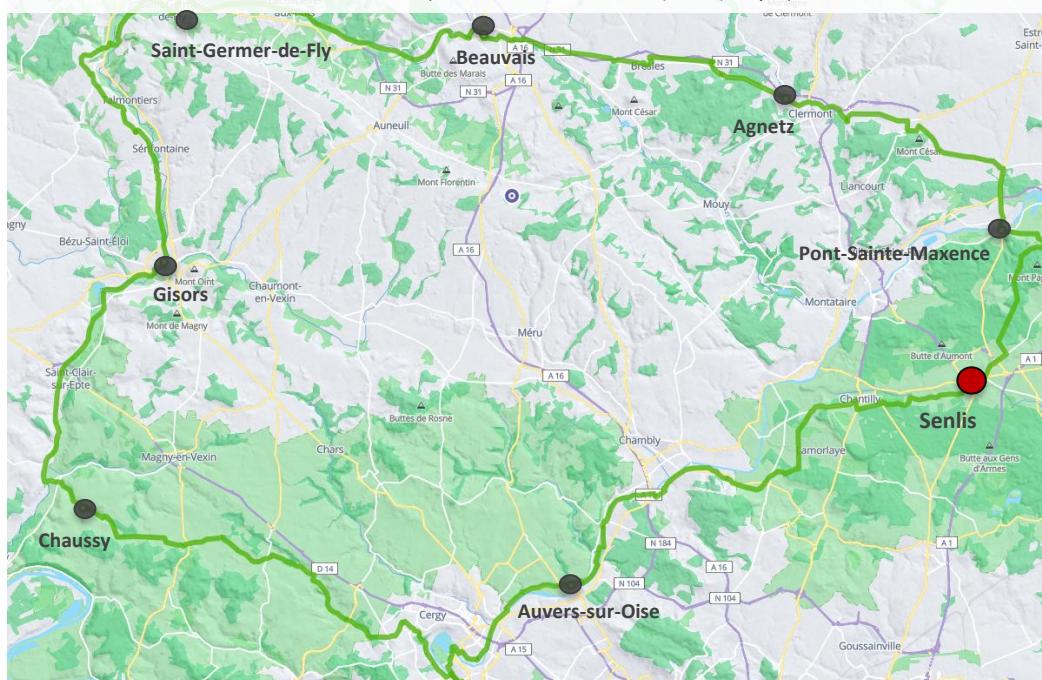
Réseau de pistes cyclables passant par Senlis (Oise Tourisme 2020, atopia)

Nom de la voie	Nombre de km	Type de voie	Itinéraire	Echelle
Avenue Verte	470km	50% de voies vertes	Paris - Londres	Européenne
La Scandibérique	1700km	EuroVélo	Saint-Jacques-de-Compostelle – Norvège	Européenne
V32 – Véloroute du Nord	239km	Véloroute	Paris-Lille	Régionale
Trans 'Oise (1)	14km	Voie douce	Senlis-Chantilly	Départementale
Trans'Oise (2)	19km	Voie douce	Senlis/Ermenonville/V er-sur-Launette	Départementale
Vallée de la Nonette	25,5km	Vélopromenade (route en chemin)	n.c	Départementale
Traversée de Senlis	4,9km	Voie verte	Senlis	Communale

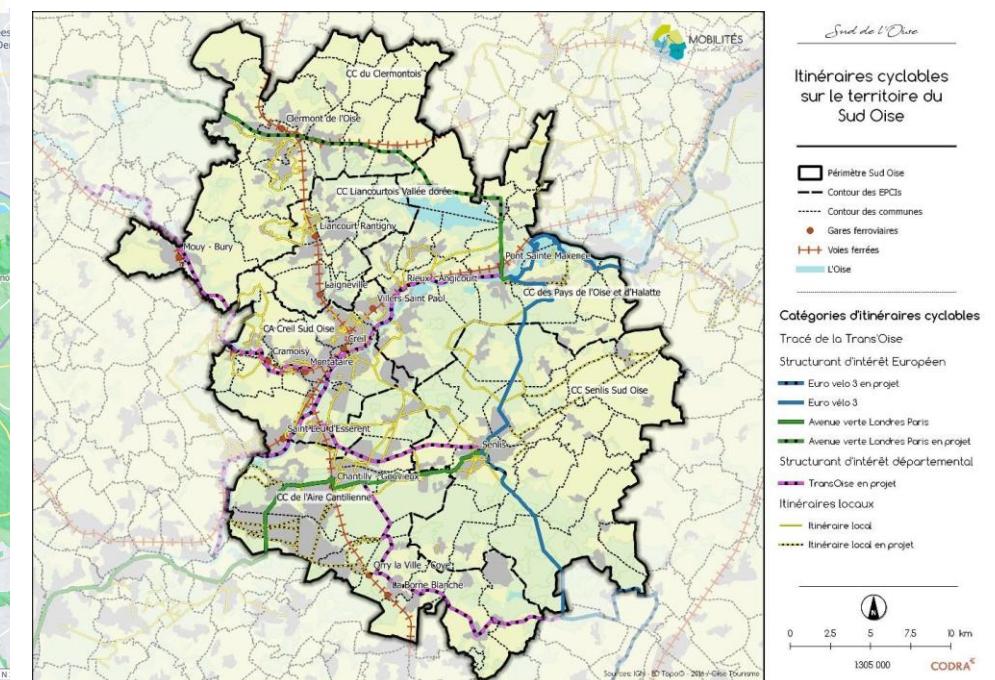
Une opportunité touristique à poursuivre

- Senlis est traversée par la véloroute V32, reliant Lille à Paris, en empruntant des routes peu fréquentées.
- 27 itinéraires de cyclotourisme entourent la commune.
- Senlis se trouve sur deux itinéraires cyclables européens :
 - L'axe « Avenue verte » reliant Paris à Londres sur 470km et passant par Senlis comme étape permet de réaliser un tour de l'Oise sur 265,5km. Etant une étape de ce trajet européen, la commune accentue son rayonnement touristique.
 - L'axe « EuroVélo 3 – Véloroute des Pèlerins » également appelé « La Scandibérique » propose un itinéraire cyclable sur 1700km reliant Saint-Jacques-de-Compostelle à la Norvège.

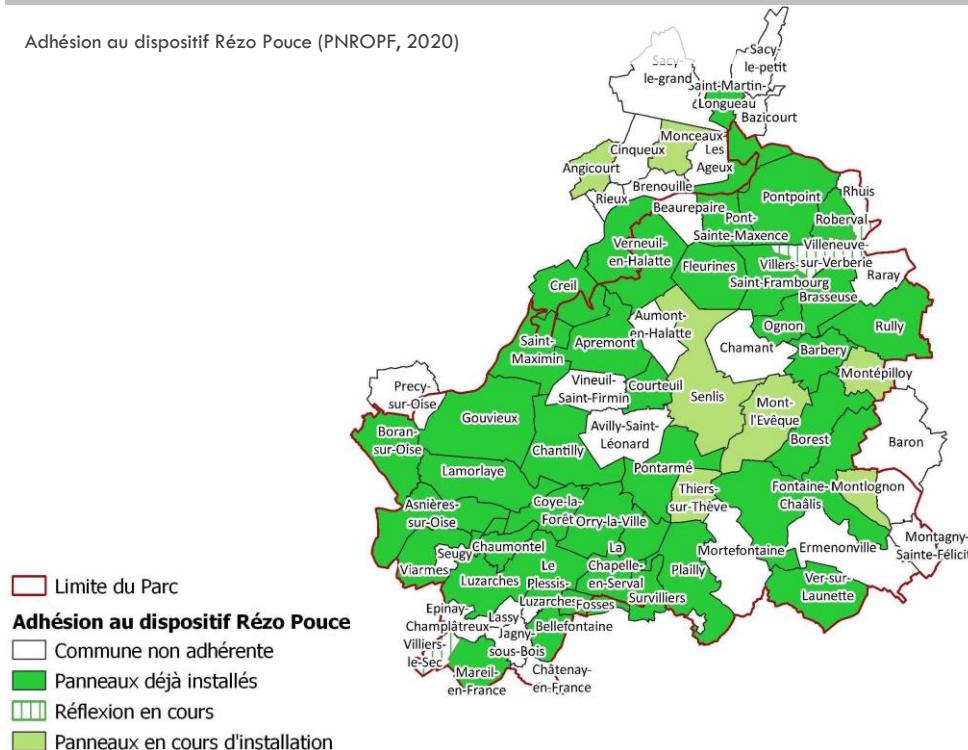
Itinéraire de l'Avenue Verte – Boucle de l'Oise (Avenue Verte London-Paris, 2021, atopia)



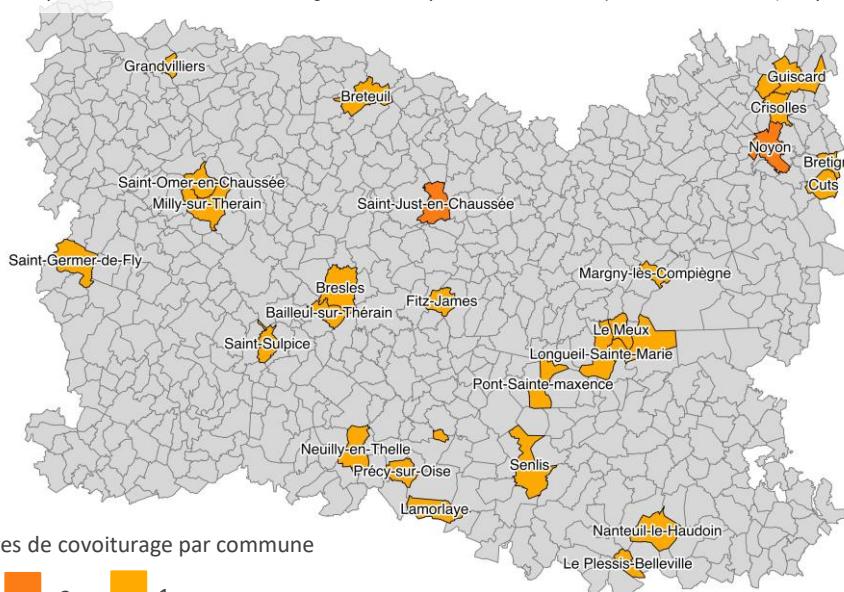
Itinéraires cyclables (CCSSO)



Adhésion au dispositif Rézo Pouce (PNROPF, 2020)



Répartition des aires de covoiturage dans le département de l'Oise (Oise Mobilité 2021, atopia)



Le développement d'alternatives en réponse à l'autosolisme

Initié en 2010, le Rézo Pouce est un réseau d'autostop fiable et sécurisé visant à compléter l'offre de transports publics et à diversifier l'offre de transport alternatif (à ce jour, les panneaux Rézo Pouce ne sont pas installés sur la ville de Senlis).

Les membres du dispositif reçoivent une carte des bornes identifiées « Arrêt sur le pouce », des conducteurs peuvent s'arrêter et prendre dans leur véhicule les auto-stoppeurs.

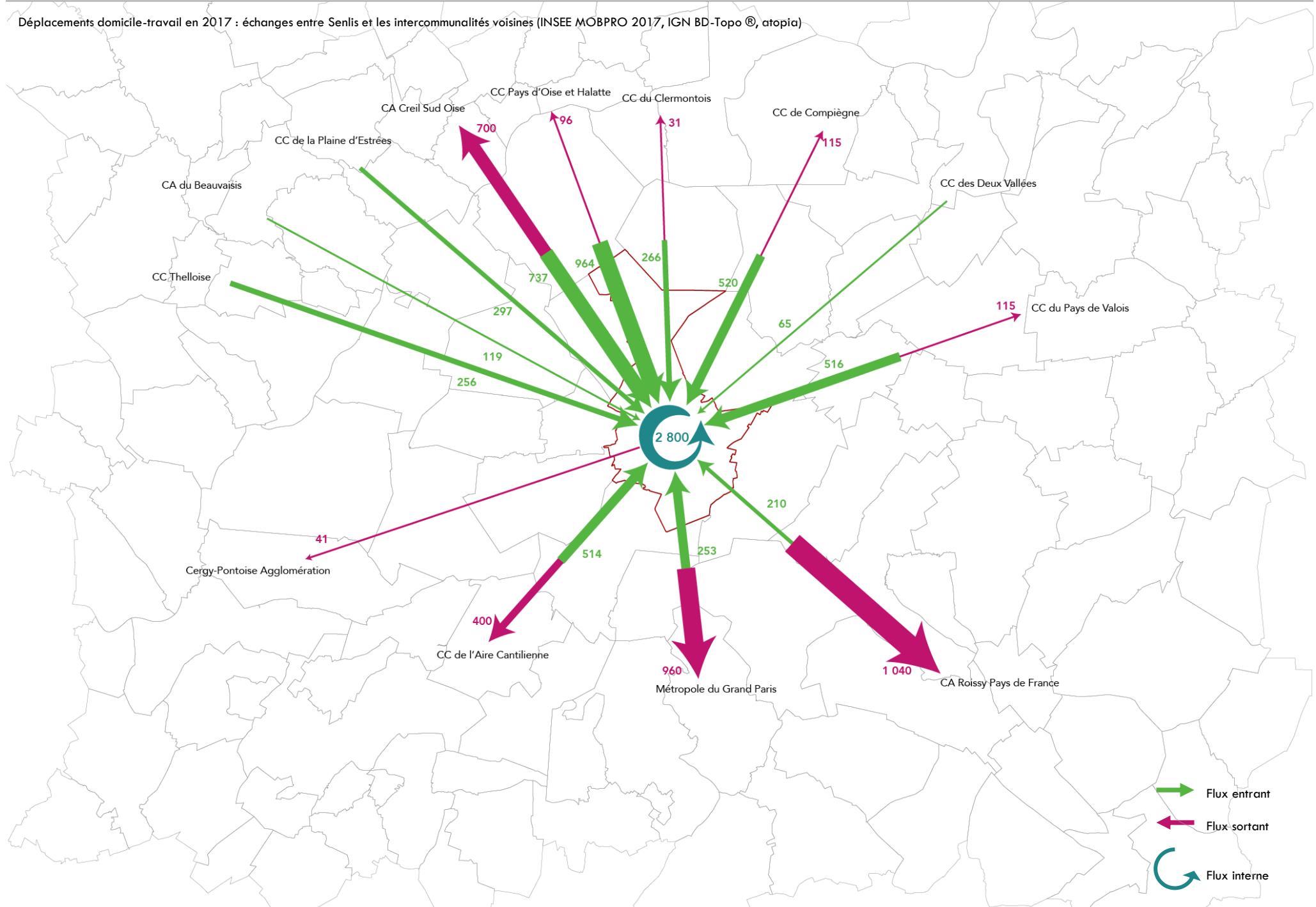
Mis en place par le PNR Oise-France sur une trentaine de communes, Senlis a rejoint le dispositif en 2018 qui est désormais prêt à être mis en place.

Le département de l'Oise propose 33 aires de covoiturage réparties sur l'ensemble du territoire. La plateforme du site Oise-Mobilité est disponible pour différents usages :

- Les utilisateurs ponctuels peuvent rechercher un trajet entre deux communes et indiquer l'heure de départ préférée.
- La plateforme permet de rechercher un trajet régulier. Les conducteurs affichent les jours où ils effectuent le déplacement, l'heure de départ et si ce trajet est réalisé en aller-retour.
- Les entreprises peuvent établir un partenariat avec Oise-Mobilité en s'inscrivant sur la plateforme afin de proposer des trajets domicile-travail en interne de l'entreprise.

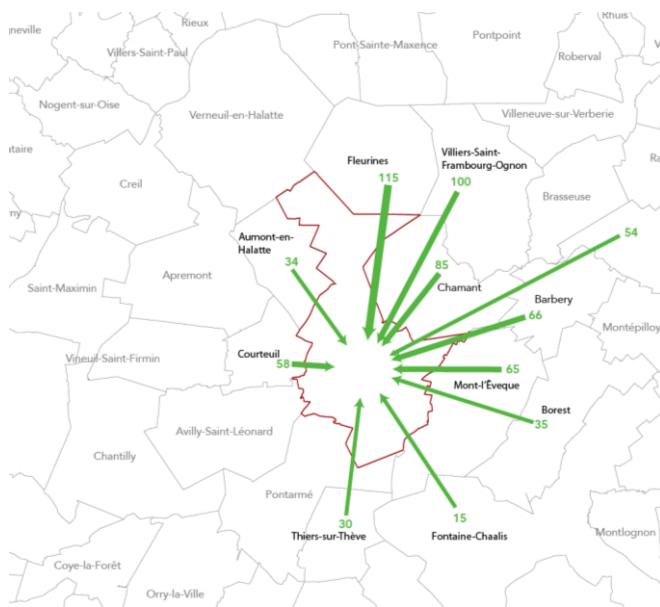
Ces deux moyens de transport permettent de lutter contre l'autosolisme et répondre aux besoins de mobilité des ménages non équipés.

MOBILITÉS – DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



MOBILITÉS – DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

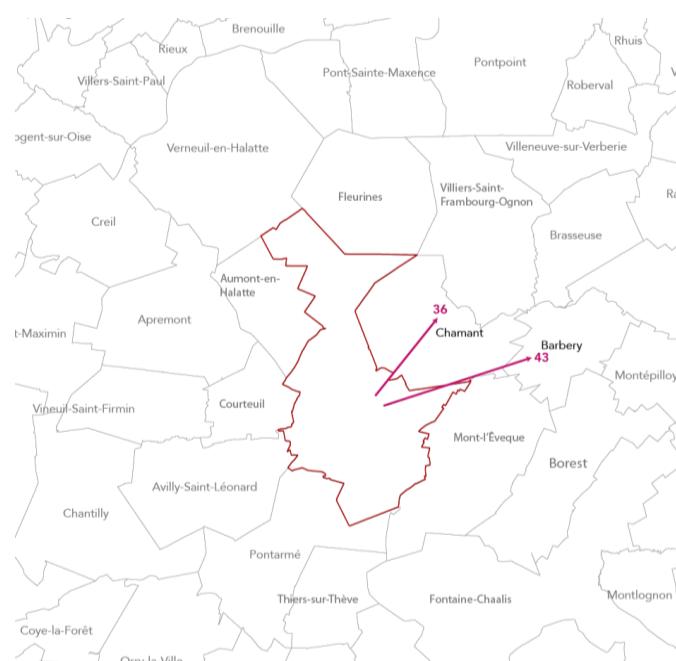
Déplacements domicile-travail en 2017 : échanges entre Senlis et les communes de Senlis Sud Oise (INSEE MOBPRO 2017, IGN BD-Topo ®, atopia)



Une commune qui emploie des actifs provenant du département...

Senlis apparaît être un important pôle d'emplois du sud-Oise. Les flux domicile-travail à destination de la commune proviennent :

- des communes de l'intercommunalité, notamment Fleurines (115 flux entrants), Villiers-Saint-Frambourg-Ognon (100 flux entrants), Chamant (85 flux entrants), Barbery (85 flux entrants), Mont-l'Évêque (65 flux entrants) ;
- des CC voisines du Pays d'Oise et d'Halatte (964 flux entrants, de l'Aire Cantilienne (514 flux entrants), de Compiègne (520 flux entrants) et de la CA Creil Sud Oise (964 flux entrants) ;
- de la CC du Pays de Valois, avec 516 flux entrants ;
- mais aussi d'intercommunalités plus éloignées, comme la CA du Beauvaisis (119 flux entrants), la CC de la Plaine d'Estrées (297 flux entrants) ou la CC Thelloise (256 flux entrants).



... mais sous l'influence des pôles d'emplois franciliens et Creillois

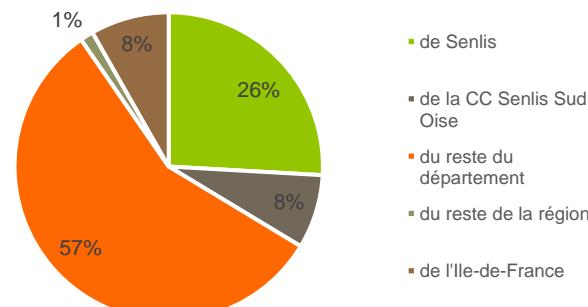
Près de 2 800 senlisiens travaillent dans leur commune de résidence, soit 36%. Ce taux est identique à celui de la commune de Creil, et supérieur à celui de Chantilly (25%).

Les actifs quittant Senlis se rendent sur les pôles d'emplois suivants :

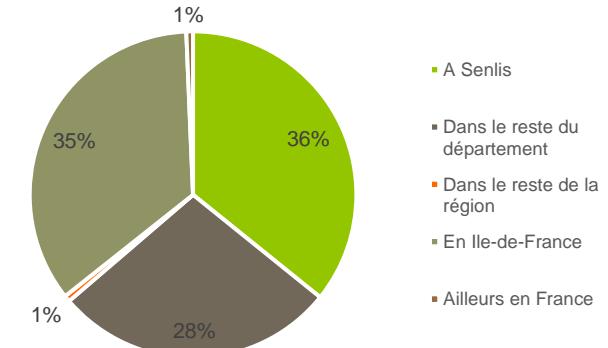
- L'Île-de-France très proche, et principalement la zone aéroportuaire de Roissy (1 040 actifs y travaillant) ainsi que la Métropole du Grand Paris (960 actifs y travaillant),
- La CA Creil Sud-Oise, zone d'emplois de 700 actifs senlisiens,
- Dans une moindre mesure, la CC de l'Aire Cantilienne (Chantilly), zone d'emplois de 400 actifs senlisiens.

Senlis apparaît ainsi comme un pôle d'emploi d'envergure départementale, polarisé par Creil et l'Île-de-France.

Pourcentage des emplois senlisiens pourvus par des actifs provenant...

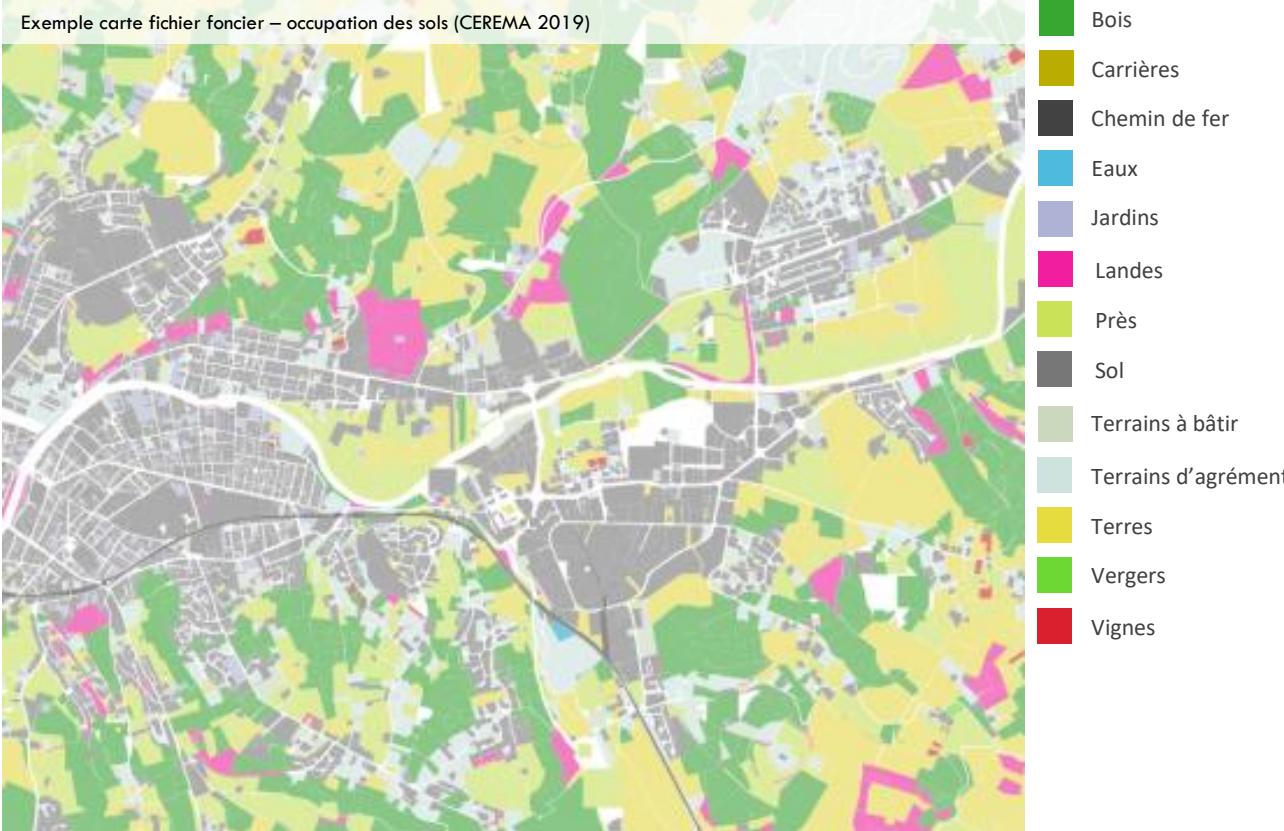


Pourcentage des actifs senlisiens travaillant...



FONCIER –
ARTIFICIALISATION DES SOLS

Exemple carte fichier foncier – occupation des sols (CEREMA 2019)



Liste des catégories fiscales définies dans les Fichiers fonciers (CEREMA 2019)

Catégorie de la suf	Signification
01	Terres
02	Prés
03	Vergers
04	Vignes
05	Bois
06	Landes
07	Carrières
08	Eaux
09	Jardins
10	Terrains à bâtir
11	Terrains d'agrément
12	Chemin de fer
13	Sol

Chaque parcelle est subdivisée en une ou plusieurs « subdivision fiscale », (suf). Chacune de ces « sufs » est classée en une des 13 catégories ci-dessous. Cette donnée est ensuite agrégée à la parcelle. Ainsi, une parcelle possédant une « suf » de 1 000 m² de terres et une de 2 000 m² de vergers se verra assigner les surfaces correspondantes

- Bois
- Carrières
- Chemin de fer
- Eaux
- Jardins
- Landes
- Prés
- Sol
- Terrains à bâtir
- Terrains d'agrément
- Terres
- Vergers
- Vignes

L'observatoire de l'artificialisation des sols

Dans le cadre du Plan Biodiversité, le CEREMA, l'IGN et l'IRSTEA ont mis en place un observatoire dédié à l'analyse de l'artificialisation des sols, sous le pilotage des ministères de la Transition écologique et solidaire, de l'Agriculture et de l'alimentation, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Cet outil de mesure permet de constater l'évolution de l'artificialisation des sols à l'échelle de chaque commune. Il donne les moyens aux territoires et aux citoyens de suivre, via internet, l'évolution de l'artificialisation et de l'occupation et de l'usage des sols.

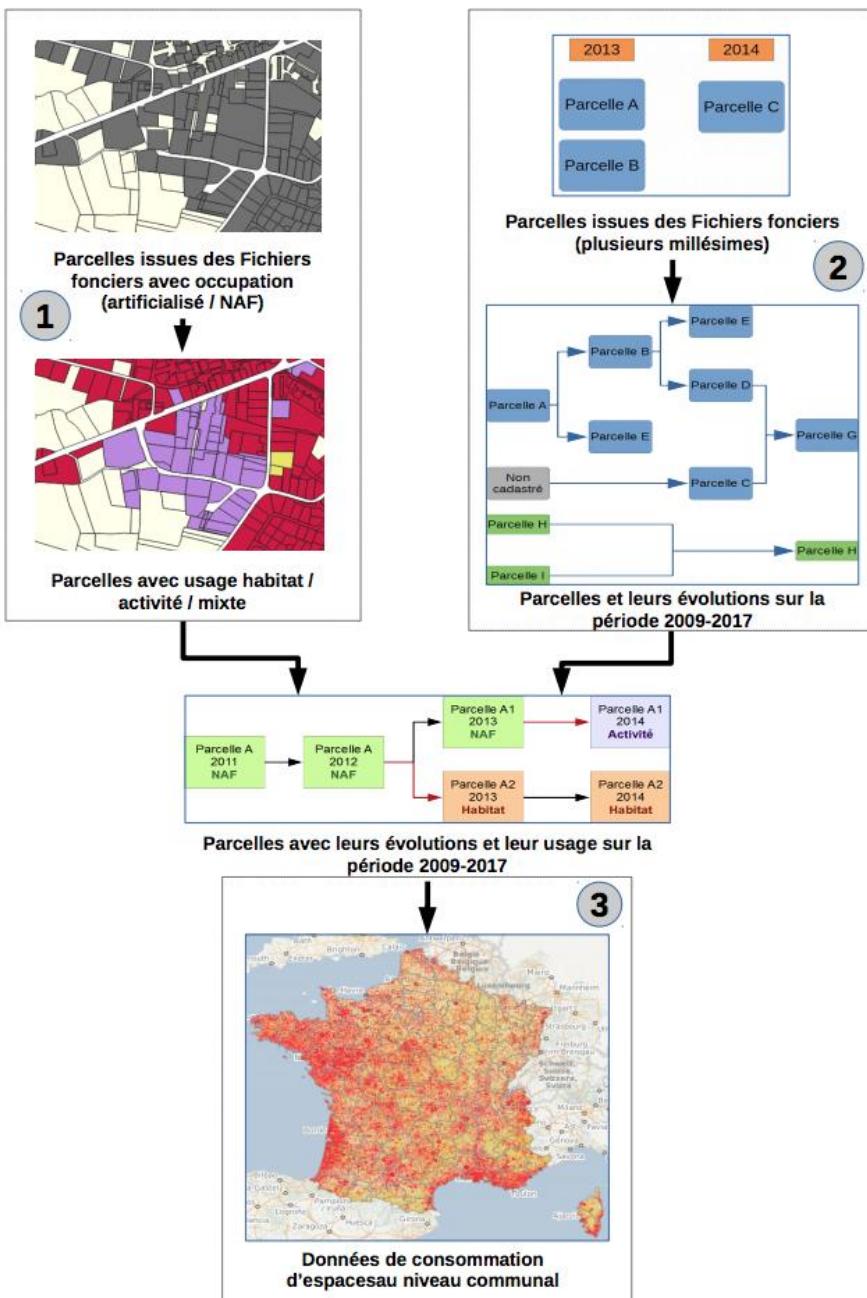
« Ces données permettent ainsi aux documents d'urbanisme de faire un historique de leur consommation d'espaces durant les 10 dernières années, comme demandé par le code de l'urbanisme. La différenciation des surfaces par rapport à leur destination (habitat, activités, zones commerciales...) par territoires est également disponible. »

Définition et méthodologie pour mesure l'artificialisation des sols

L'artificialisation se définit comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

L'observatoire de l'artificialisation des sols repose sur l'analyse des fichiers fonciers. Ces fichiers sont une base de données retraitée par le CEREMA à partir des données « MAJIC ». Ces données sont issues du traitement de la taxe foncière et regroupent, à un niveau national, les données des parcelles, des locaux et des propriétaires. La base est créée chaque année depuis 2009, et contient les données au 1er janvier de l'année. Les parcelles comprennent, pour chacune d'entre elles, la surface artificialisée et non artificialisée. Elles permettent ainsi, par comparaison entre chaque millésime, d'évaluer le changement d'usage des sols, et donc l'artificialisation..

Résumé de la méthode d'évaluation de la consommation d'espaces à partir des Fichiers fonciers (CEREMA 2019)



Les fichiers fonciers constituent donc une source reconnue permettant d'étudier la consommation d'espace. Il faut cependant noter certaines précautions d'usage.

les golfs pour éviter de fausser les résultats. Les golfs ne seront donc, dans ce contexte, pas considérés comme de l'artificialisation.

- Certaines parcelles ont leur somme des suf (subdivisions fiscales) différentes de la surface totale de la parcelle. En d'autres termes, la somme des parties est différente de l'enveloppe. Il est donc nécessaire de traiter ces cas particuliers.

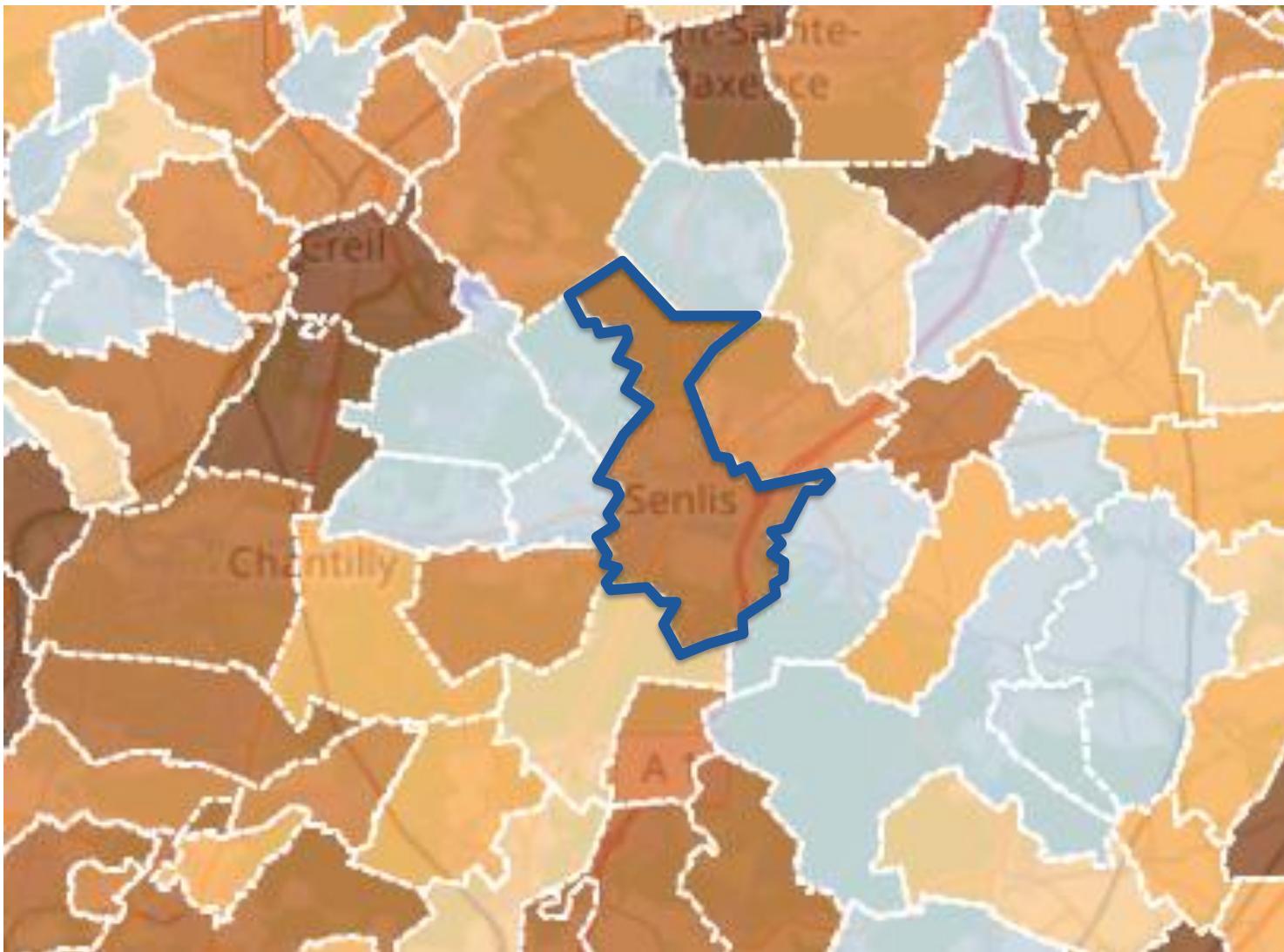
■ Les fichiers fonciers ne traitent que les parcelles cadastrées : il n'y a donc pas de données sur le domaine non cadastré. Ne sont pas cadastrés : les voies publiques (rues, places publiques, routes nationales et départementales, voies communales et chemins ruraux), les eaux (cours d'eau qu'ils soient domaniaux, non domaniaux ou mixtes), les rivages de la mer, les lacs s'ils appartiennent au domaine public et les canaux de navigation de l'Etat non concédés. **Les chiffres produits reprennent ainsi l'artificialisation qui a lieu sur l'espace cadastré : l'artificialisation de l'espace non cadastré (cependant minime) n'est pas observée.**

■ Les bâtiments appartenant à un organisme public (communes, intercommunalités...) sont exonérés de taxe foncière. L'étude des cas a montré qu'une partie des bâtiments n'était ainsi pas présente dans la base. **Les chiffres produits ne prennent donc en compte qu'une partie de l'artificialisation due aux propriétés publiques.**

■ **Les terrains militaires ont un classement qui peut être instable** : certains camps peuvent ainsi changer d'occupation fiscale d'une année à l'autre, sans changement d'usage physique du sol. Dans ce cadre, et au vu des surfaces importantes, il est souhaitable de les traiter à part afin d'éviter que ces changements impromptus ne faussent les résultats.

■ **Les golfs ont subi une modification fiscale en 2015**, qui clarifie leur classement cadastral pour le passer en « artificialisé ». Dans les données brutes, on assiste ainsi à une très importante artificialisation entre 2014 et 2015, uniquement due à ce changement fiscal. Dans ce contexte, il est nécessaire de traiter à part

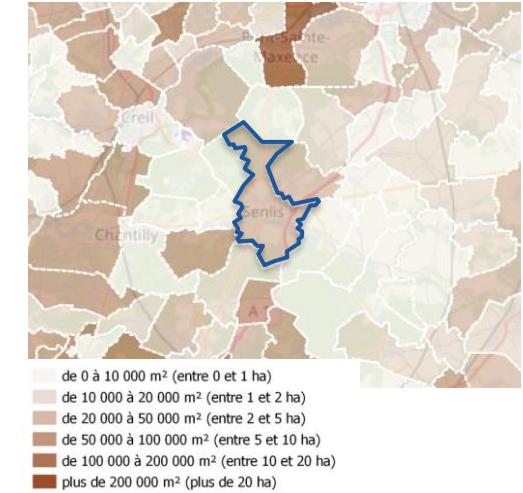
Consommation de l'espace pour la période 2011 – 2024 (source : observatoire de l'artificialisation des sols)



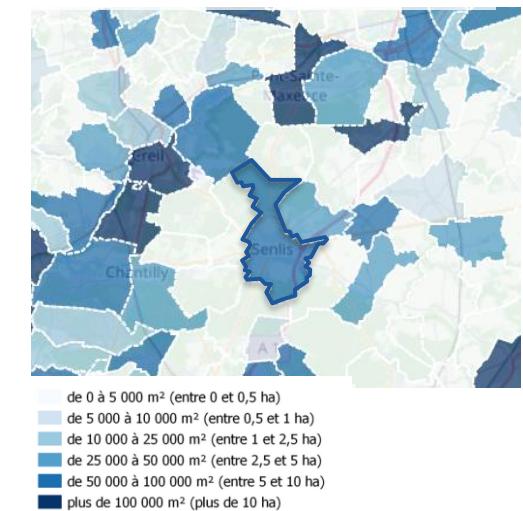
Legend:

- de 0 à 10 000 m² (entre 0 à 1 ha)
- de 10 000 à 20 000 m² (entre 1 et 2 ha)
- de 20 000 à 50 000 m² (entre 2 et 5 ha)
- de 50 000 à 100 000 m² (entre 5 et 10 ha)
- de 100 000 à 200 000 m² (entre 10 et 20 ha)
- plus de 200 000 m² (plus de 20 ha)

Dont consommation à usage habitat pour la période 2011 – 2024 (source : observatoire de l'artificialisation des sols)



Dont consommation à usage d'activités pour la période 2011 – 2024 (source : observatoire de l'artificialisation des sols)



Résultats à l'échelle de Senlis du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2021

La consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, sur la commune de Senlis, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2021, s'élève à 12,4 ha. L'essentiel de la consommation des espaces porte sur des opérations à vocation d'activités : 9,1 hectares. La consommation à vocation d'habitat représente 3,1 hectares.

Résultats à l'échelle de Senlis sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2024

Sur la période 2021 – 2024, la consommation des espaces agricoles naturels, agricoles et forestiers est de 1,3 ha dont les 2/3 sont à vocation habitat et 1/3 à vocation d'activité.

SENLIS				
Consommation de l'espace pour la période du 1 ^{er} juillet 2011 au 1 ^{er} juillet 2021 (source : observatoire de l'artificialisation des sols)				
Artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2011 – 2021 (en m ²)	Artificialisation à usage d'activité (en m ²)	Artificialisation à usage d'habitat (en m ²)	Artificialisation à usage d'infrastructures (en m ²)	Artificialisation à usage mixte (en m ²)
124 008	91 241	31 454	1 313	0
Consommation de l'espace pour la période du 1 ^{er} juillet 2021 au 1 ^{er} juillet 2024 (source : observatoire de l'artificialisation des sols)				
Artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2021 – 2024 (en m ²)	Artificialisation à usage d'activité (en m ²)	Artificialisation à usage d'habitat (en m ²)	Artificialisation à usage d'infrastructures (en m ²)	Artificialisation à usage mixte (en m ²)
13 279	4 531	8 748	0	0

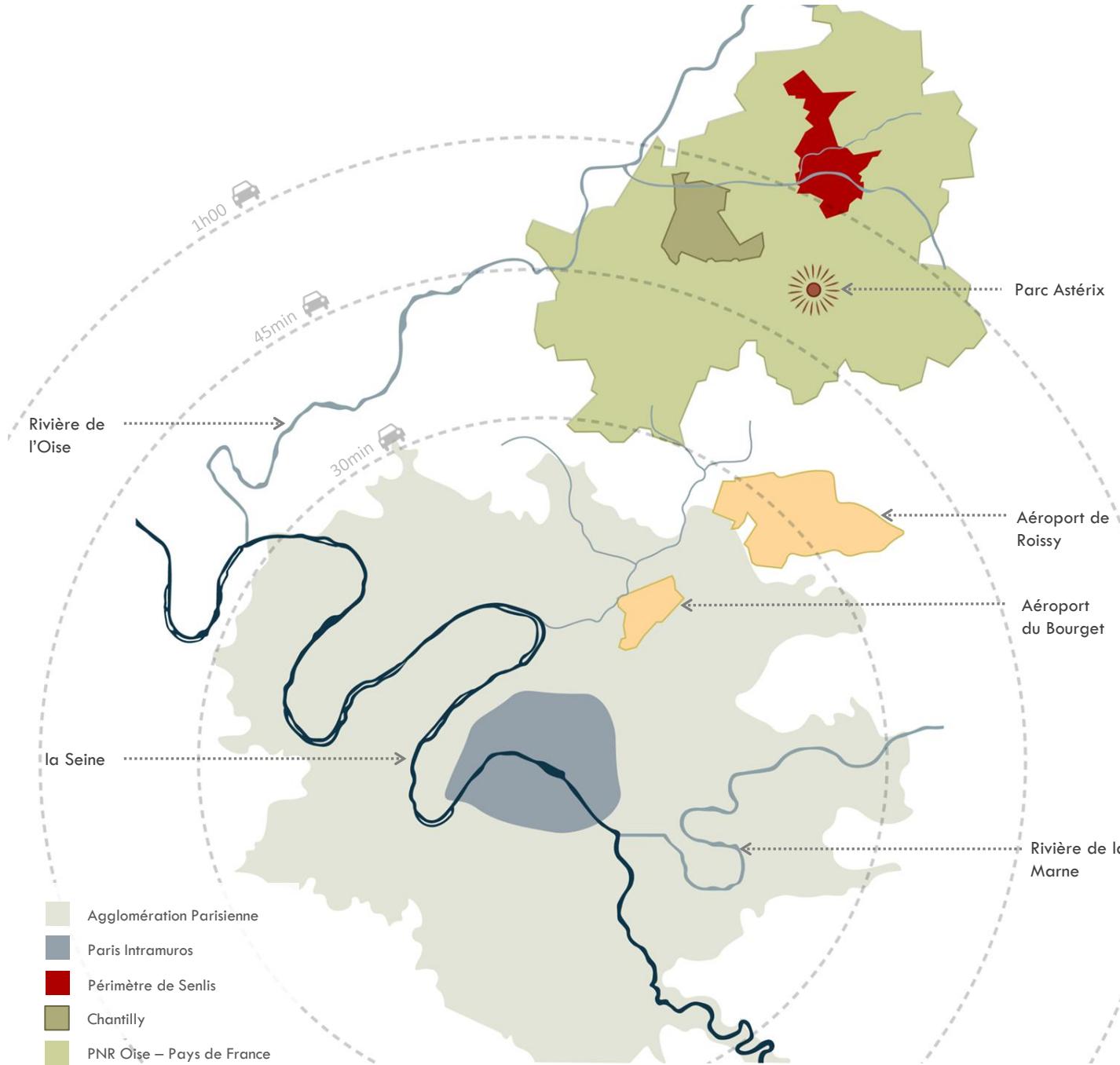
PAYSAGE, URBANISME & PATRIMOINE



ANCRAGE DU TERRITOIRE

ANCRAGE DU TERRITOIRE - LE SOCLE GÉOGRAPHIQUE

Situation de la commune (atopia)



Un espace transrégional vaste faisant face à de nombreuses pressions

La commune de Senlis se situe dans les Hauts de France, aux portes de l'agglomération parisienne. La ville s'inscrit dans un territoire élargi (Sud Oise et Nord francilien) faisant face à des transformations urbaines rapides et des pressions foncières fortes pouvant fragiliser la pérennité des milieux naturels (étalement urbain, fragmentations des espaces, etc.).

Un paysage de massifs forestiers et de grandes cultures

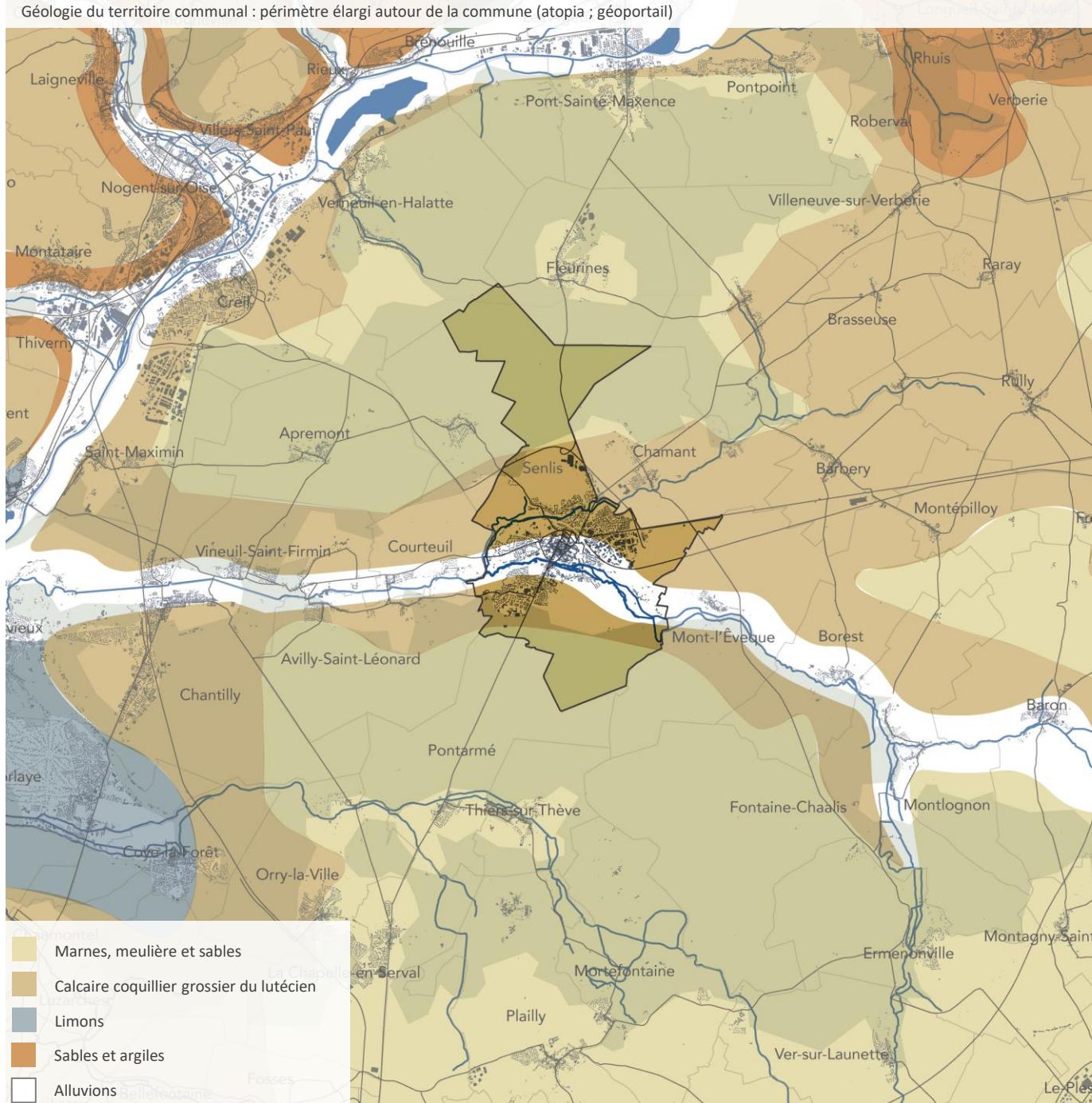
Le tissu urbain de Senlis se caractérise par une « clairière urbanisée ». Il est situé à l'extrémité ouest du pays de la plaine du Valois, entouré de plaines fertiles riches en limon propice à la culture céréalière et structuré par des massifs forestiers : forêts d'Ermenonville, de Chantilly et d'Halatte (massif des Trois Forêts).

Ce vaste couvert forestier fait partie de la grande couronne verte parisienne qui recèle une diversité remarquable d'habitats forestiers, de clairières, de lisières, etc.

La ville de Senlis s'inscrit au cœur du Parc naturel régional Oise – Pays de France, générant de nombreux enjeux de valorisation des patrimoines naturels et urbains. Les boisements occupent presque la moitié de la superficie communale et constituent un facteur de valorisation du grand paysage.

ANCRAGE DU TERRITOIRE - GÉOLOGIE

Géologie du territoire communal : périmètre élargi autour de la commune (atopia ; géoportail)



Un sous-sol composé principalement de calcaire

La géologie de l'Oise est marquée par des sous-sols constitués de craie au nord et au nord-ouest et de calcaire au sud et au sud-est.

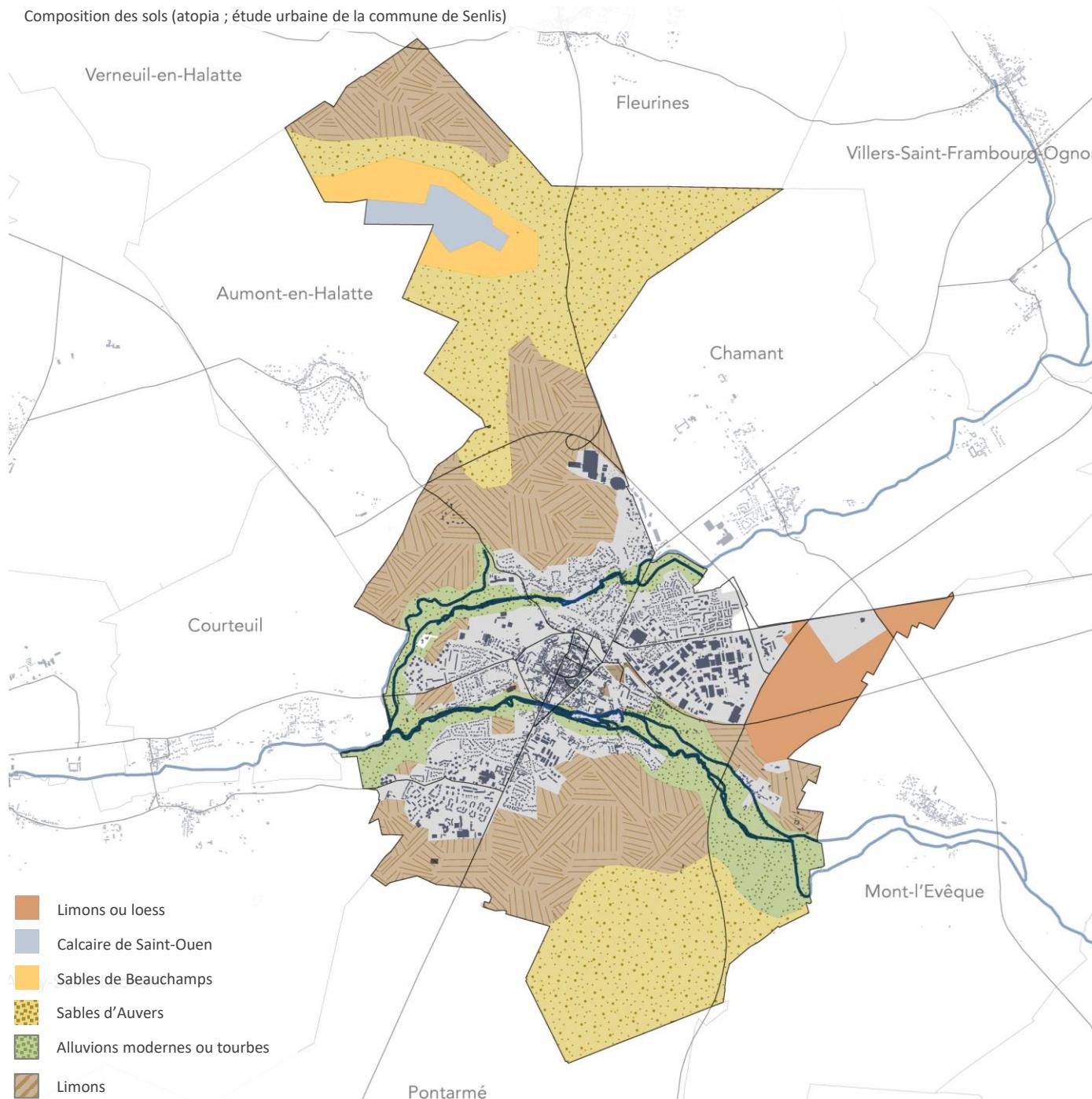
En analysant un périmètre élargi autour de la commune de Senlis, les sous-sols varient en fonction de la charpente géologique. Peuvent être observés :

- Du calcaire coquiller grossier du lutétien sur les pentes liées aux vallées et spécifiquement la vallée de la nonette qui traverse la commune ;
 - Des groupements de marnes, de meulières et de sables sur les plateaux, notamment là où se situent les massifs forestiers.

Au nord, sont présents des sables et des argiles et à l'est, des cailloutis et des limons, liés à la vallée de l'Oise.

ANCRAGE DU TERRITOIRE - LA GÉOMORPHOLOGIE

Composition des sols (atopia ; étude urbaine de la commune de Senlis)



Des caractéristiques géologiques de l'Oise qui distinguent espaces de plateaux et espaces de vallées

Chaque occupation du sol est associée à une composition géologique spécifique, reposant sur une couche de pierre calcaire dominante dans les sous-sols.

Le territoire est notamment composé :

- De sols limoneux pour les terres agricoles (composition riche pour les cultures et notamment pour les céréales). Cette typologie est présente sur les versants sud et nord de la vallée de la Nonette.
- De sols sablonneux, de Beauchamps et d'Auvers, sur lesquels reposent les espaces forestiers principalement feuillus.
- D'alluvions modernes et de la tourbe en fond de vallée, liée à la présence de l'eau et du courant.

Le bâti s'est implanté sur des sols à la fois alluvionnaire et des formations colluviales sablo-limoneuses ou sableux.

La pierre la plus utilisée sur le territoire : le calcaire

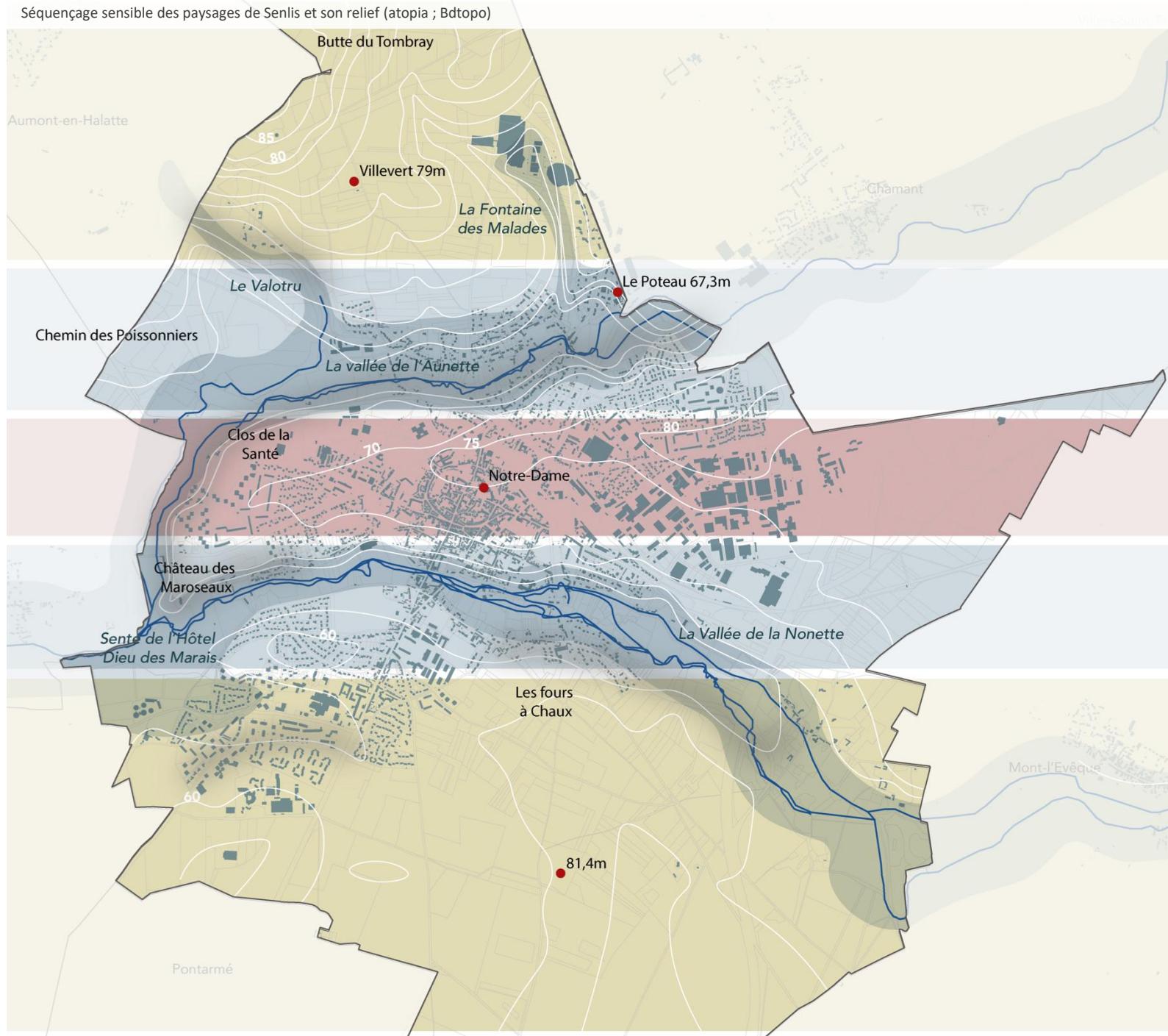
Les marnes blanchâtres et grisâtres sont rarement affleurantes à Senlis, émergeant ponctuellement au flanc d'un coteau pentu de l'Aunette aussi appelé Le Valotru.

C'est la pierre calcaire que l'on retrouve le plus souvent dans les constructions anciennes : maisons traditionnelles, monuments, arènes et remparts, murets, moulins, etc. Cette pierre donne des ambiances de couleurs crème/ocre à la ville.

La topographie spécifique de ville est issue de la désagrégation différentielle de la surface calcaire plus ou moins dure qui a engendré le promontoire où s'est installée la ville ancienne.

ANCRAGE DU TERRITOIRE - RELIEF ET PAYSAGE SENSIBLE

Séquençage sensible des paysages de Senlis et son relief (atopia ; Bdtopo)



PLATEAU NORD

Point culminant de la commune à 79m, le plateau est découpé de vallons secs qui convergent vers le point haut du promontoire.

VALLÉE DE L'AUNETTE

Orientée Est-Ouest, découpe l'Est du plateau Valois Multien.

PROMONTOIRE DE LA VILLE

Centre historique de Senlis, il se termine à la confluence des deux rivières

VALLÉE DE LA NONETTE

Orientée est-ouest, c'est une vallée large qui accueille notamment des espaces de jardins partagés.

PLATEAU SUD

Plateau continu et très large qui culmine à 60m et s'étend au-delà des limites communales. Il est creusé par le ru de l'Hôtel Dieu des Marais et génère une inflexion entre la vénérerie et la sente de l'Hôtel de Dieu.

Les grandes inflexions des voiries (atopia)



La courbure des voies et les co-visibilités (atopia)



La végétation différenciée (atopia)



La topographie, un marqueur de l'identité

Les variations topographiques fondent l'identité de la commune. Seul le secteur Est, occupé par une zone d'activités, est relativement plat. Cette dynamique de relief permet de différencier les espaces, les situations urbaines, les ambiances.

Plusieurs facteurs contribuent à la perception de cette topographie et à la création des singularités des espaces :

- Les pentes, qui se révèlent essentiellement par l'infexion des voiries ;
- Les points de vues, en offrant notamment des co-visibilités vers la cathédrale et les massifs boisés ;
- La végétation qui s'adapte aux situations de vallon, de coteau, de plateau.

ANCRAGE DU TERRITOIRE – UNE IMPLANTATION LIÉE AUX VALLÉES

Carte de Cassini centrée sur Senlis : première urbanisation fortifiée (atopia ; géoportail)



L'eau, un élément fondamental dans le paysage

Senlis s'est implantée sur un promontoire rocheux formé entre deux vallées encaissées. Cet éperon suspendu dans le paysage était le site idéal pour l'implantation de la ville fortifiée, qui offrait une co-visibilité panoramique et lointaine, assurant une sécurité du site.

L'eau a façonné le paysage de Senlis et a offert aux habitants une ressource précieuse en plus d'apporter une défense militaire à la ville. Les fossés des remparts étaient remplis d'eau pour inonder rapidement la vallée par l'ouverture des digues en cas d'invasion.

La Nonette traverse Senlis avant de se jeter dans l'Oise à Gouvieux. Ponctuées de sources, les fontaines sont alimentées par la nappe phréatique et nourrissent les ruisseaux, générant ainsi une ambiance de maraîchage humide au fond de la vallée.

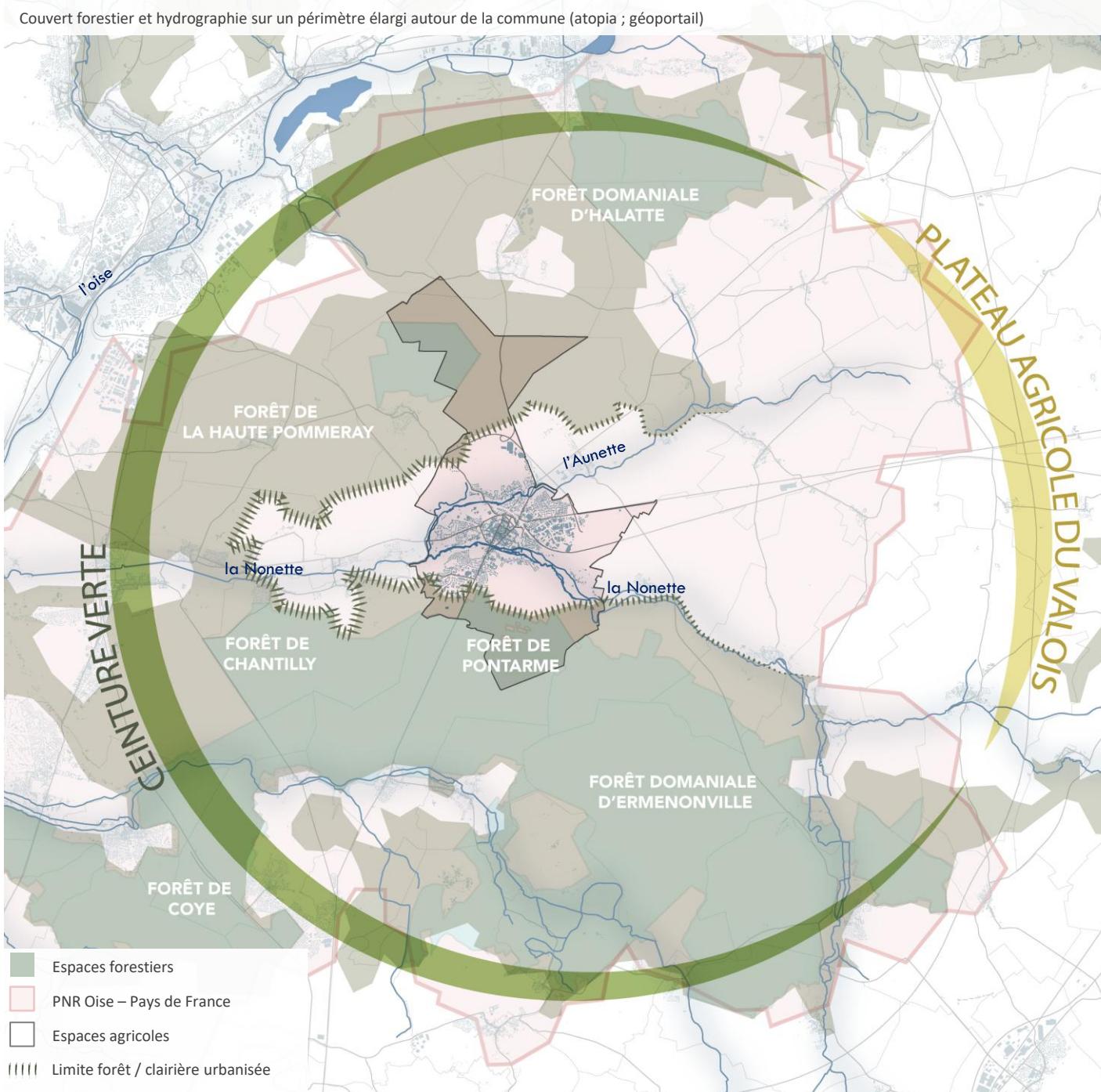
A l'ouest du territoire, la Nonette est rejointe par l'Aunette, débouchant sur une vallée vive. La Nonette a été modelée par les habitants de Senlis au Moyen Âge. Un creusement a donné lieu à un canal perché sur plusieurs mètres de hauteur et a permis l'assainissement des marais du fond de vallée tandis que l'énergie de l'eau canalisée faisait fonctionner les moulins.

L'eau est un élément structurant mais pourtant peu perceptible dans le paysage de la commune. Les moulins sont pour la plupart en ruines ou ont disparu. Les rivières sont de plus en plus mises en valeur sur les fonds de la vallée.

L'enrichissement et l'urbanisation ont entraîné un effacement des rus et des fontaines et ont généré une autre forme du paysage de l'eau.

ANCRAGE DU TERRITOIRE - COUVERT VÉGÉTAL ET HYDROGRAPHIE

Couvert forestier et hydrographie sur un périmètre élargi autour de la commune (atopia ; géoportail)



Les massifs forestiers

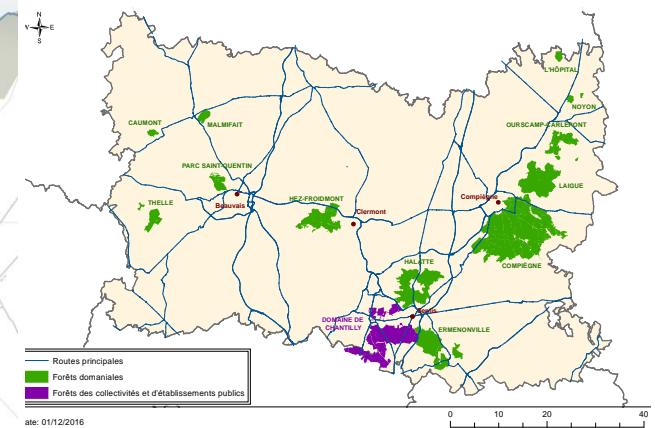
Les forêts d'Halatte et d'Ermenonville sont propriétés de l'Etat et la forêt de Chantilly est propriété de l'Institut de France. Elles sont gérées par l'ONF (Office National des Forêts) et sont suivies par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et le PNR (Parc Naturel Régional) de l'Oise.

Les essences végétales répertoriées dans le massif des Trois Forêts sont principalement des feuillés :

- Le massif de Chantilly est constitué de 48% de chêne, 9% de hêtre et 12% de pin ;
- La forêt d'Ermenonville se compose de 42% de pins sylvestres, 39% de chênes rouvres, 5,5% de hêtre et des essences de résineux divers ;
- La forêt d'Halatte se compose majoritairement de chênes pédonculés, 49% de chênes rouvres, 38,7% de hêtres.

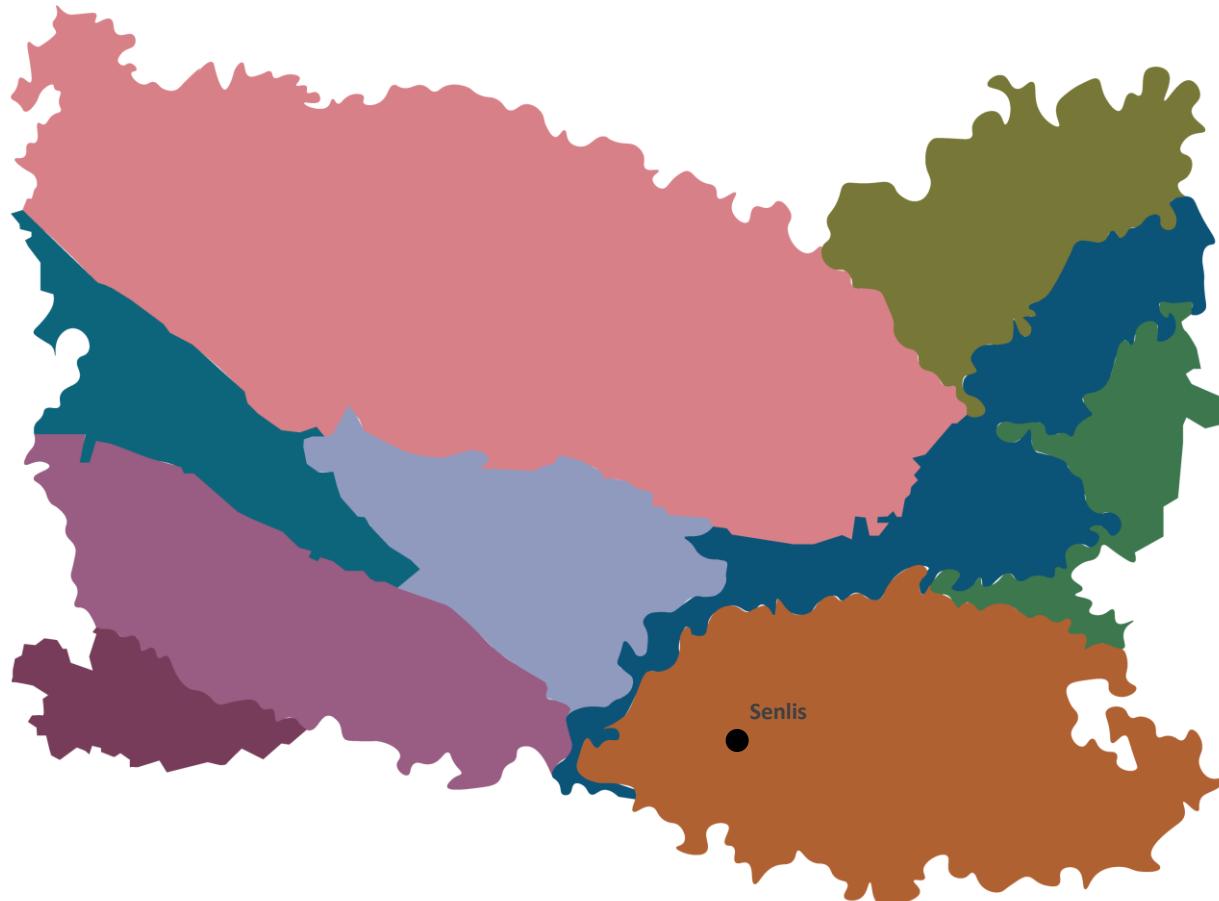
Chaque forêt présente un plan de gestion différent. Le domaine de Chantilly a, par exemple, pour ambition de passer d'un bois fermé de taillis sous futaie à un bois ouvert de futaie régulière.

Carte des forêts/calendrier de chasse (ONF)



ANCRAGE DU TERRITOIRE – ENTITÉS PAYSAGÈRES A L’ÉCHELLE DE L’OISE

Entités paysagères de l’Oise (atlas des paysages de l’Oise)



Les entités du territoire de l’Oise :

Noyonnais	Plateau du Vexin Français
Clermontois	Vallée de l’Oise
Plateau Picard	Soissonnais
Boutonnière du Bray	Valois Multien
Plateau de Thelle	

Une structure paysagère de massif forestier et de paysage de bocage dans la sous-entité du massif forestier du Valois Multien.

Dans le grand paysage, Senlis est inscrite dans l’entité paysagère du Valois Multien et dans la sous-entité paysagère du Plateau du Valois Multien forestier, limitrophe au Plateau du Valois Multien agricole.

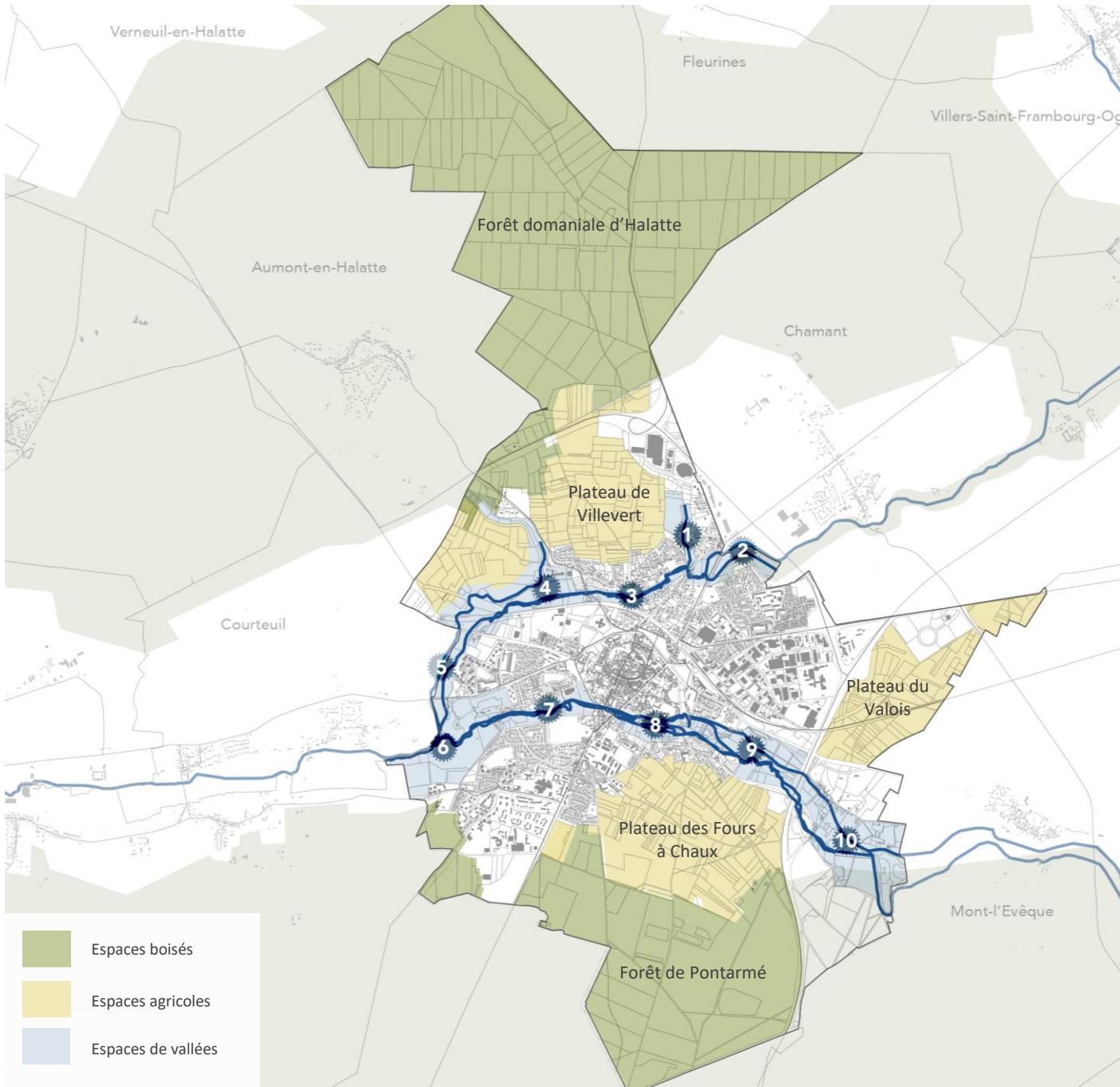
Le paysage du Plateau du Valois Multien forestier, à dominante boisé, se distingue de son voisin à l’ouest, principalement agricole. Il se caractérise par une alternance de massifs forestiers et de petites vallées humides très ouvertes et abrite un patrimoine historique et culturel important, avec notamment de nombreux domaines clos par des murs d’enceintes et un patrimoine historique lié à l’eau et à la forêt (lavoirs, moulins, ancienne écuries liées à la chasse à cours, etc.).

Le plateau forestier est la partie la plus urbanisée et touristique de l’entité du Valois Multien. Le massif des Trois Forêts offre une grande variété de paysages forestiers et constitue un des poumons verts du département.

La ville de Senlis représente un repère paysager sur ce plateau boisé, dominant le territoire avec son promontoire urbanisé et son patrimoine imposant. La cathédrale en plein cœur de ville notamment, constitue un signe visuel remarquable.

ANCRAGE DU TERRITOIRE - ENTITÉS PAYSAGÈRES A L'ÉCHELLE COMMUNALE

Entités paysagères dans la commune de Senlis (atopia ; étude urbaine de la ville de Senlis)



Principales composantes paysagères principales

Le paysage de Senlis est majoritairement agricole et forestier, résultant de l'interaction entre activités humaines et milieux naturels. Le territoire s'organise selon plusieurs séquences paysagères :

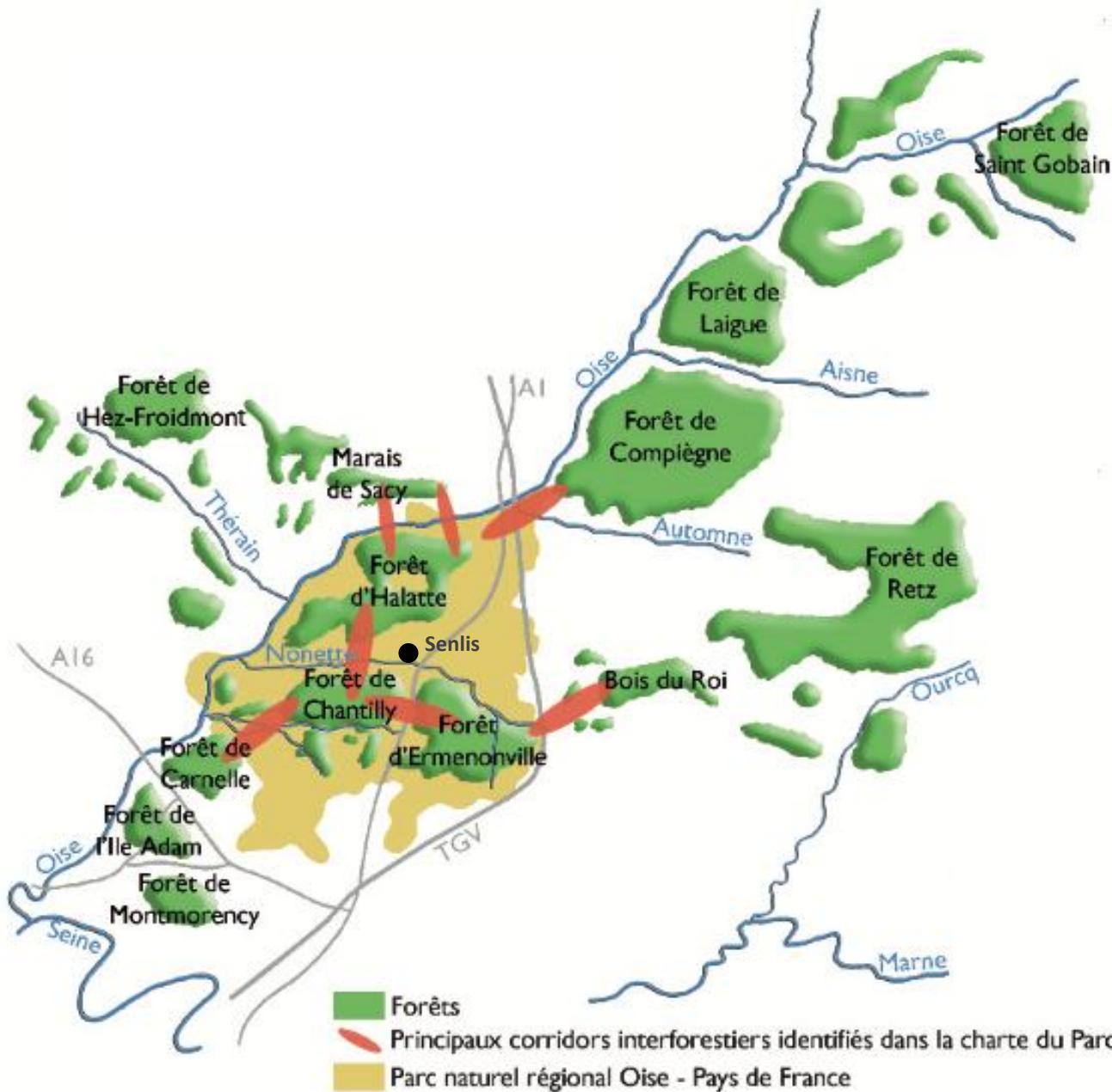
- Les espaces boisés au nord et au sud de la commune ;
- Les terres agricoles au nord, au sud et à l'est du territoire ;
- Les espaces de vallées humides et sèches, composés de l'Aunette et de la Nonette ;
- Les espaces urbanisés sur le promontoire généré par les cours d'eau.

Eléments associés à la vallée

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| 1. Lavoir | 8. Moulin Saint Tron |
| 2. Parc écologique | 9. Clos de la santé |
| 3. La fontaine Noë | 10. Coteau de la Gâtelière |
| 4. Les prés de l'Evêque | |
| 5. La Gâtelière | |
| 6. Bon Secours Fond de l'Arche | |
| 7. La Fontaine des Malades | |

ANCRAGE DU TERRITOIRE - PNR DE L'OISE

Continuum forestier en Ile-de-France – PNR Oise – Pays de France



Des orientations liées à la charte du PNR Oise – Pays de France qui concernent la commune de Senlis

Territoire à dominante forestier, le PNR Oise – Pays de France se situe au cœur du grand ensemble forestier nord-parisien. Cet ensemble de plus de 550 km² constitue l'un des plus grands écosystèmes forestiers de la plaine d'Europe tempérée.

Le 24 juin 2011, les Régions Hauts-de-France et Île-de-France ont mis en révision la Charte du Parc et ont fait le choix d'un périmètre d'étude révisé comprenant 86 communes.

Plusieurs axes sont mis en place dans la Charte du Parc afin de déterminer des orientations et plus précisément des mesures qui concernent le territoire de Senlis.

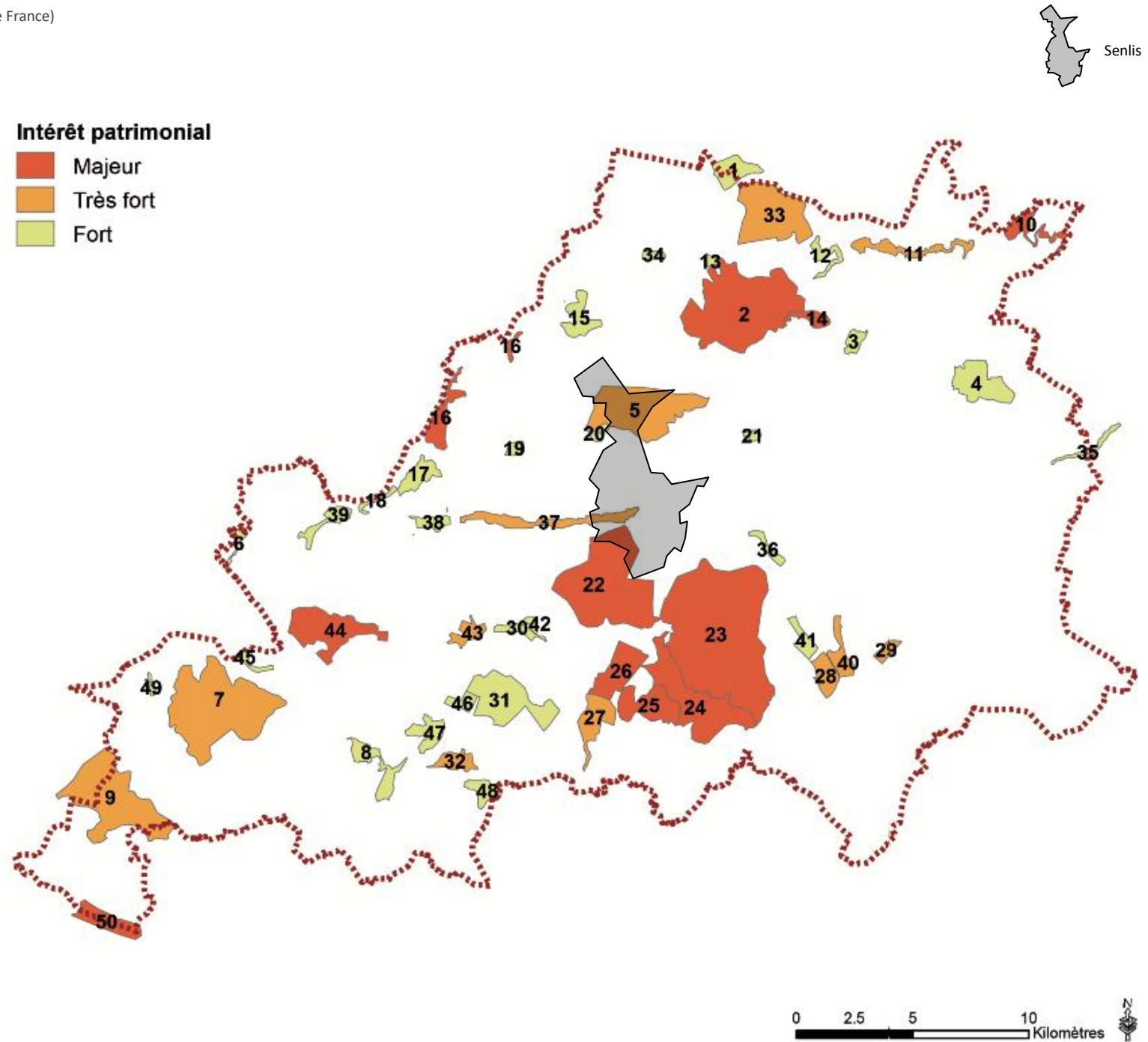
L'axe II de la Charte, « vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique », prévoit notamment des mesures qui :

- concernent la limitation de la consommation d'espace (maîtriser l'étalement urbain) ;
- suscitent une offre diversifiée et suffisante de logements ;
- permettent de réussir la densification des tissus bâtis ;
- intègrent les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction ;
- préparent l'identité paysagère et accompagnent les dynamiques ;
- valorisent un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel.

Depuis le 18 janvier 2021 et l'adoption de sa Charte, le Parc Oise – Pays de France compte désormais 70 communes de l'Oise et du Val d'Oise.

Enjeux des Sites d'intérêt écologique (PNR Oise Pays de France)

id	Nom du site
1	Montagne de Sarron
2	Mont Pagnotte
3	Bois du haut montel
4	Mont Cornon
5	Mont Alta
6	La Remise des Chênes
7	Forêt de Carnelle
8	Bois du Tremblay et de la Goulette
9	Forêt de l'Isle-Adam
10	Coteaux de Béthisy-Saint-Pierre
11	Cotes et cavées de Saintines à Rhuis
12	Coteaux de Roberval
13	Montagne de Calipet
14	Pelouses de Villeneuve-sur-Verberie
15	Coteaux de Verneuil-en-Halatte
16	Coteaux de l'Oise autour de Creil
17	Carrières de Gouvieux et Saint-Maximin
18	Camp de César
19	Pelouses de la Plaine d'Apremont
20	Butte et sablière d'Aumont-en-Halatte
21	Pelouses du Coqueret
22	Forêt de Pontarmé
23	Landes du massif d'Ermenonville
24	Haute vallée de la Thève
25	Bois de Morrière
26	Bois de la Grande mare
27	Garennes de Survilliers
28	Mer de sable et Désert d'Ermenonville
29	Bruyères de Frais-vent
30	Pelouses de Comelles
31	Route Nibert
32	Coteaux de la vallée de l'Ysieux
33	Boucle de Pontpoint
34	Marais de Beaurepaire
35	Rû Sainte-Marie
36	Marais de Mont-Lévéque
37	La Vallée de la Nonette de Senlis à Chantilly
38	La Canardière
39	Marais Dozet et étang de Toutevoie
40	Etangs et prairies de Chaalis
41	Zones humides de Maison Blanche
42	Etang Comelles
43	Marais et coteaux de la Troublerie
44	Marais du Lys et étangs de Royaumont
45	Marais d'Asnières
46	Carrefour de la Ménagerie
47	Moulin de Luzarches
48	Marais de Fosses-Bellefontaine
49	Carrière de Nointel
50	Tourbières de la Cailleuse et du Nid d'Aigle

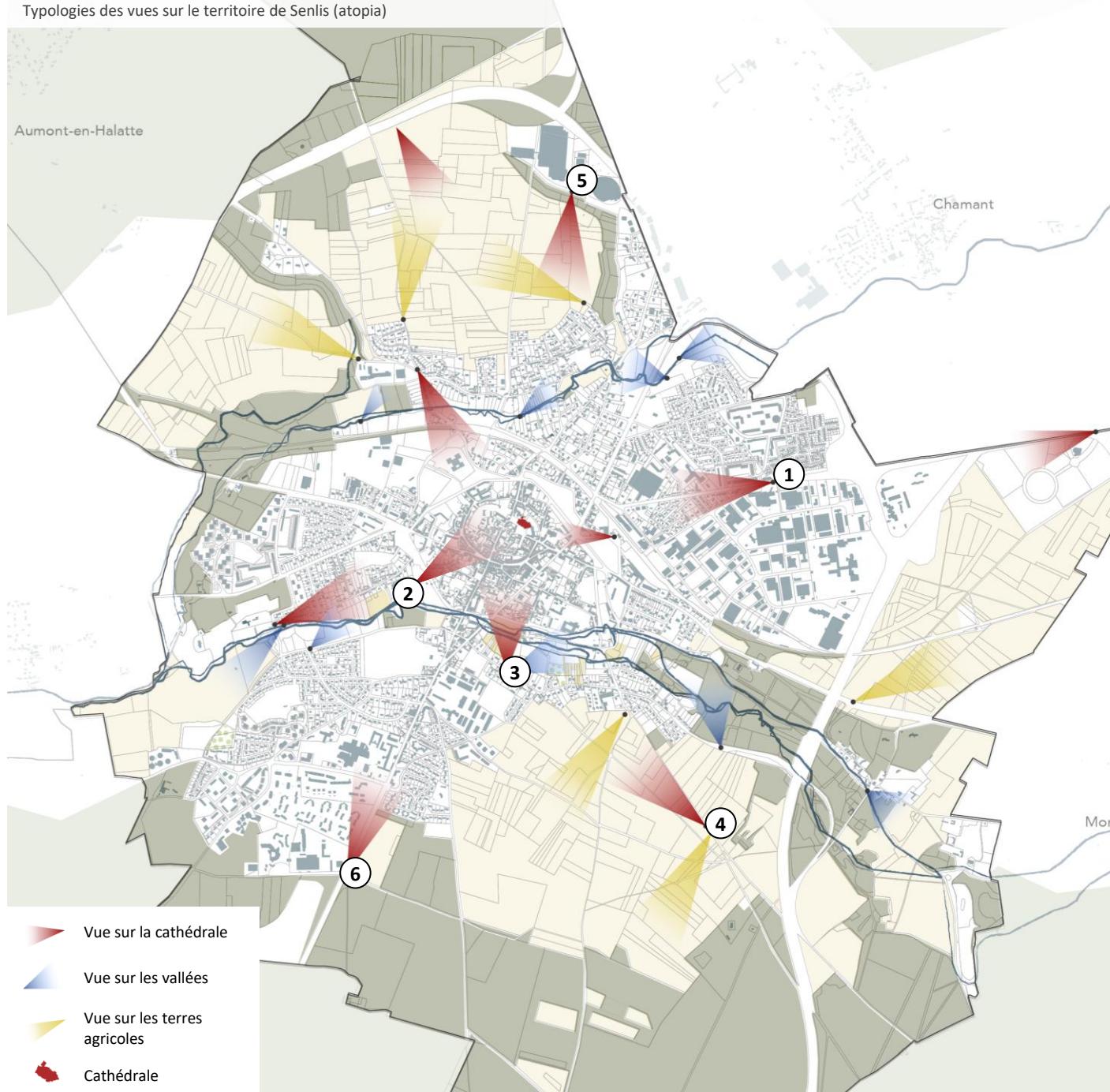




ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME DE LA COMMUNE

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - VUES PAYSAGÈRES

Typologies des vues sur le territoire de Senlis (atopia)



Des vues variées pour une lecture paysagère complète

La diversité topographique caractéristique de la ville génère une multitude de vues et perceptions, courtes et profondes. Ces vues, de natures différentes, permettent d'offrir une lecture paysagère complète du territoire communal.

Dans le tissu urbain, de nombreuses vues sont orientées sur la cathédrale, emblème repère du territoire. Situé sur le point haut de la commune, la cathédrale est visible de toute part.

Les plateaux agricoles et les clairières ouvertes sur le ciel, génèrent de grandes percées sur le paysage, limitées par les lisières boisées des forêts périphériques et par les fronts des tissus urbains qui bordent la plaine.

Les vallées génèrent des vues courtes, limitées par la végétation ripisylve et par les peupleraies. Elles sont toutefois très complètes et permettent de profiter d'une qualité paysagère remarquable, avec des occupations du sol variées : jardins familiaux, prairies fauchées, terres agricoles, etc.

L'ensemble des vues, remarquables ou non, courtes ou profondes, sur des éléments de patrimoines urbains et naturels fonde l'identité communale et induit des enjeux de protection (limiter les constructions venant entraver la lecture des paysages).

Certaines vues sont valorisées par des « mises en scène » de l'espace urbain.

Supports photographiques numérotés : sur la page suivante

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - VUES PAYSAGÈRES



Source : atopia

Eléments paysagers liés au patrimoine naturel de la commune (atopia)



Senlis abrite un patrimoine naturel riche, aux caractéristiques diverses. Inscrite dans un paysage de vallée et de boisement, la ville rassemble des espaces végétaux de différentes natures, peu ou très anthropisés.

- █ Espaces agricoles
- █ Boisements composés de feuillus
- █ Espaces verts publics / parcs
- █ Espaces verts d'accompagnement du bâti (jardins et espaces verts liés à l'habitat)
- █ Jardins familiaux
- █ Pâturage
- █ Ripisylve
- █ Haies bocagères
- Alignements d'arbres
- █ Voie verte

- █ 1 Parc écologique
- █ 2 Fond de l'Arche
- █ 3 Promenade de l'Aunette
- █ 4 Mails
- █ 5 Abords de la cité judiciaire
- █ 6 Mail Saint-Martin
- █ 7 Quai de la Nonette

----- Chemin de promenade patrimoniale

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PATRIMOINE NATUREL

Alignement d'arbres et murets de pierres – Allée des Marronniers



Espaces de dilatations qualitatifs dans le secteur sauvegardé



Parkings qualitatifs près du centre-ancien, implantés au milieux de grands sujets végétaux



Les paysages agricoles sont récurrents en bordure du tissu urbain



Espaces verts aérés avec des sujets végétaux de haute tige

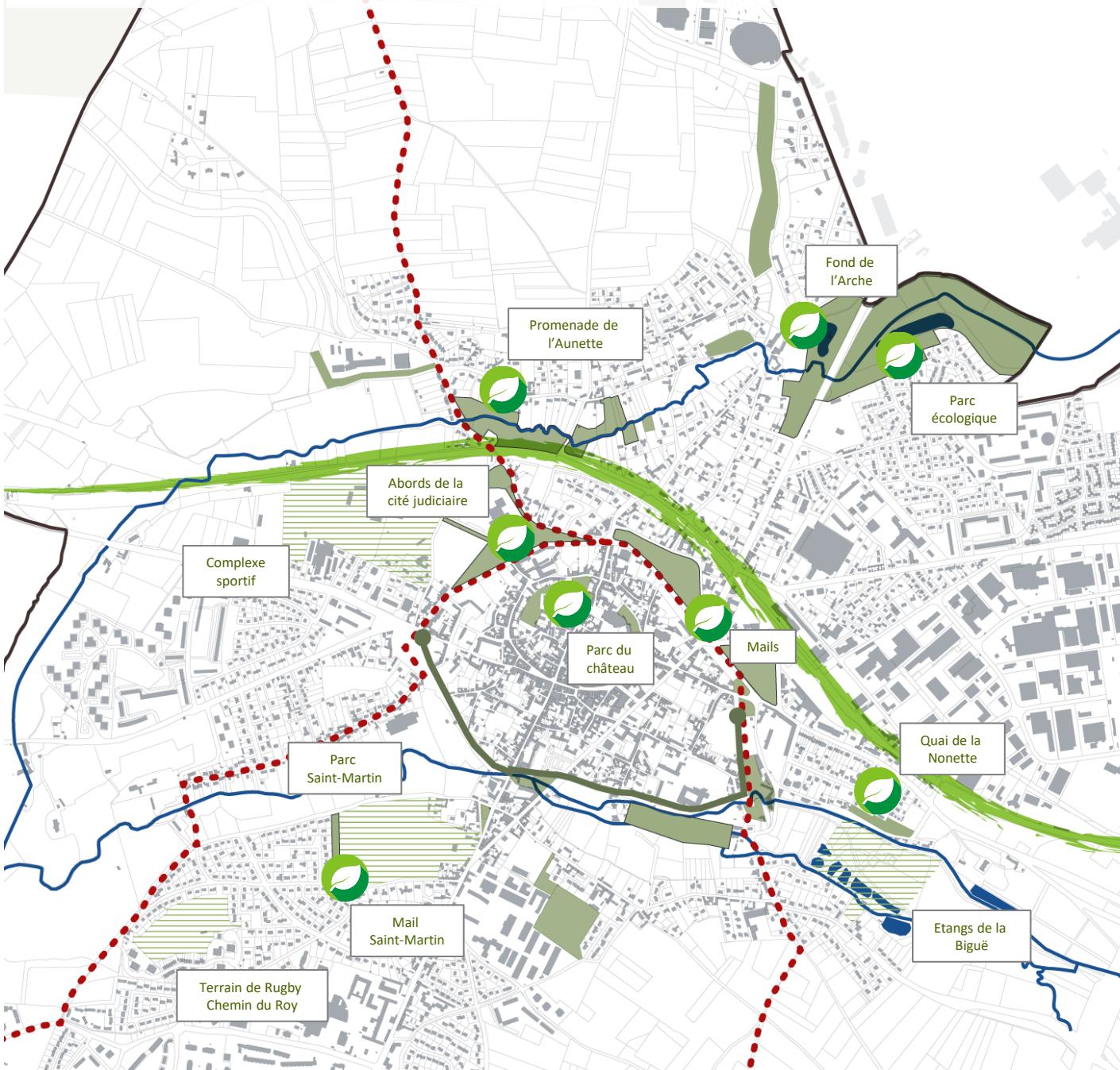


Verger de cognassiers sur le terrain des arènes de Senlis



Source : atopia

Parcs et promenades vertes (atopia)



Une ville qui recense de nombreux espaces verts mais peu de parcs publics

Le tissu urbain de Senlis abrite en son sein un patrimoine naturel remarquable, avec de nombreux jardins et espaces verts, associés le plus souvent aux hôtels et aux monuments remarquables. En effet, sur le territoire communal, la plupart des espaces verts sont pour la plupart des espaces verts d'accompagnement du bâti. On ne recense réellement qu'un seul parc vert urbain : le parc écologique.

La plupart des espaces verts, bien qu'ils soient nombreux, ne sont pas réellement des espaces aménagés pour accueillir du public. Parmi ses espaces, on recense :

- Des mails verts, entremêlés au bâti, avec des arbres de hautes tiges (dans le centre ancien et sur le mail Saint-Martin), parfois occupés par des espaces de stationnements.
- Des espaces verts d'accompagnement du bâti (à la cité judiciaire, liés aux espaces sportifs, etc.).
- Des espaces verts proches des cours d'eau : comme la séquence ouverte sur l'Aunette ou le long du quai de la Nonette à proximité du centre.
- La voie verte, qui génère une continuité végétale et une trame arborée dense.

Cette densité d'espaces verts publics pourrait justifier des actions de mise en valeur des berges de la Nonette et de l'Aunette afin de les ouvrir au public (comme c'est déjà le cas sur une courte séquence de la vallée de l'Aunette).

- Voie verte
- Promenade publique existante et parc aménagés
- Promenade ou parc à aménager/à requalifier
- Chemin de Grande Randonnée
- Promenade des remparts

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PARCS ET PROMENADES AMÉNAGÉS : LES ESPACES VERTS PUBLICS

Jardins potagers sur les berges des cours d'eau



Parc écologique de Senlis (insertion dans la pente de la vallée de l'Aunette)



Voie verte liée à l'ancienne voie ferrée : séquence sur talus



Parc du Château royal de Senlis : ruines de la ville ancienne et vieux sujets végétaux



Espace vert d'accompagnement de la cité judiciaire



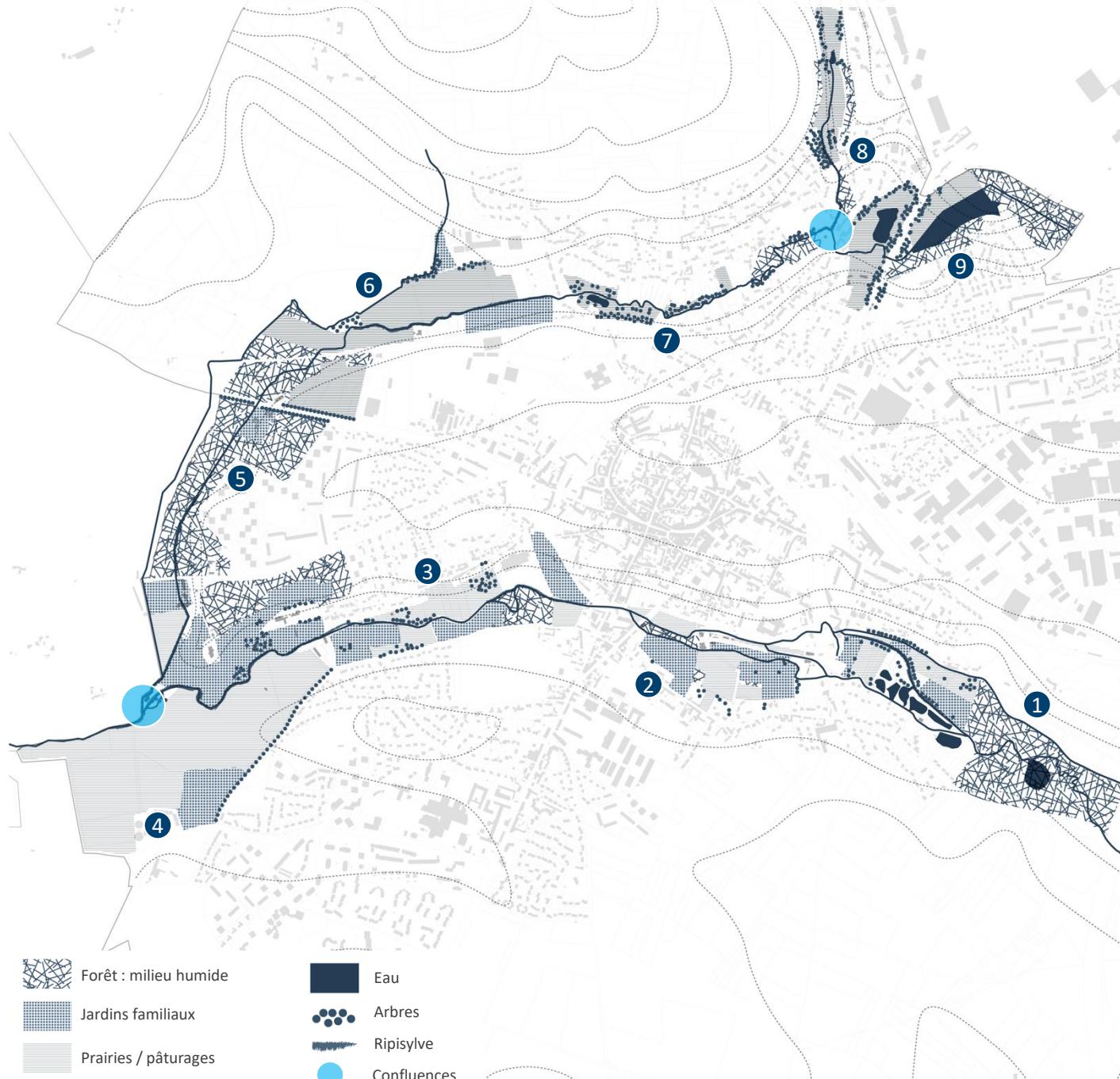
Ruines et remparts dans le parc du Château Royal



Source : atopia

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PAYSAGE DE VALLÉE

Le paysage de l'eau : un paysage marqueur d'identité imbriqué dans le tissu urbain (atopia – étude urbaine de la commune de Senlis)



La vallée de la Nonette et de l'Aunette : un paysage entre eau, pré, marais et jardin ouvrier.

- **Séquence 1 : Les prés et marais de la Biguë**

La lecture paysagère y est confuse, se définissant par un imbroglio de ripisylve, potagers, prairies humides, friches arborées et étangs de pêche. Privé, ce site est enclavé. Un seul accès à l'Ouest permet d'entrevoir cet espace mais il débouche sur une impasse. Quelques ouvertures autour du site génèrent des perceptions sur les jardins et les prairies.

- **Séquence 2 : Le marais de la Fontaine Noë**

Secteur de 13 ha au pied des remparts de la promenade Bellevue, il se compose de jardins potagers, de prairies humides et de jardins d'agrément. La Nonette est endiguée sur cette partie de la vallée. Le site est accessible depuis plusieurs passages et impasses. On distingue de nombreuses vues : vue en balcon sur l'espace jardiné, vue sur les remparts et les parcelles cultivées.

- **Séquence 3 : Les prés de l'Evêque**

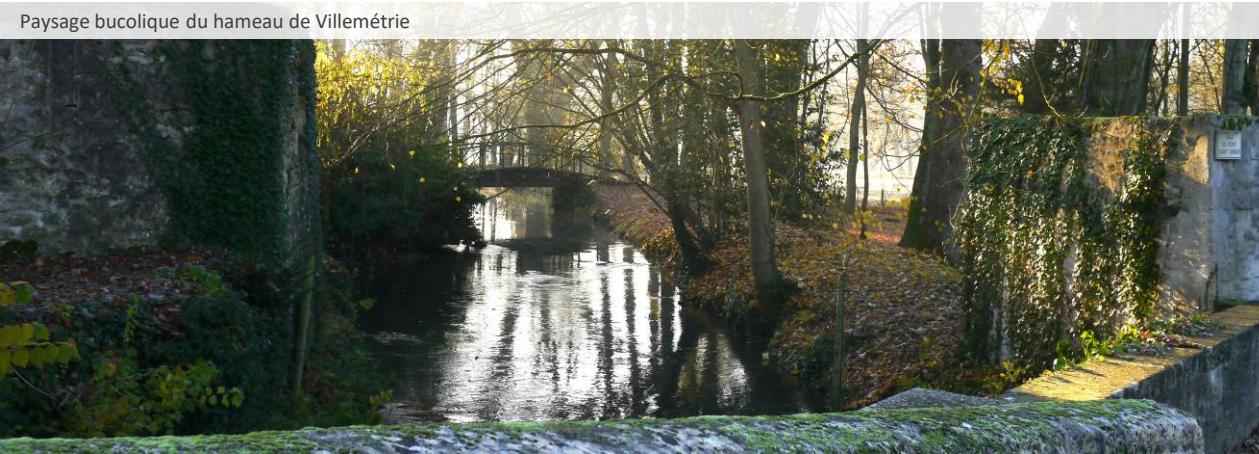
Ce secteur de 13 ha est constitué de potagers, de prairies humides, de jardins d'agrément, d'une peupleraie et d'un verger. Le site n'est pas accessible, mais il est possible d'en faire le tour. Ce secteur est visible depuis plusieurs points mais la végétation qui s'est développée ne permet que des vues partielles.

- **Séquence 4 : La Gâtelière**

La vallée s'élargie, à la confluence des deux cours d'eau. Elle prend un aspect plus champêtre avec les pâtures pour les chevaux du centre équestre de Senlis. Le site n'est pas accessible, mais il est possible d'en faire le tour. Les limites sont moins urbanisées que les précédentes séquences. La végétation, maîtrisée, a permis de conserver des points d'ouvertures et d'offrir des vues profondes sur la vallée.

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PAYSAGE DE VALLÉE

Paysage bucolique du hameau de Villemétrie



Pâture / clairière au bord de la Nonette



Cours d'eau canalisé qui traverse la ville



Source : atopia

- **Séquence 5 : Le coteau boisé de la Gâtelière**

Le coteau boisé et les prairies humides constituent une séquence remarquable de la vallée. Poumon vert à la confluence des deux cours d'eau, ces entités végétales ont été très bien conservées et offrent un paysage qui valorise le socle topographique du territoire communal. Cette entrée de ville ouest constitue une mise en scène qualitative de la commune. Ce secteur est à préserver des urbanisations qui descendraient du coteau vers la vallée et effacerait la lecture du paysage.

- **Séquence 6 : La rue du Clos de la Santé**

Début du parcours de l'Aunette, cette séquence est constituée de jardins potagers avec quelques vues en balcon qui donnent sur le cours d'eau. Trois chemins permettent d'accéder au site.

- **Séquence 7 : La promenade plantée de la rue du Moulin Saint-Tron**

Cette séquence se compose d'un espace vert articulé autour d'une promenade piétonne en enrobé, ponctuée de mobiliers urbains et de nombreux arbres. Ce site revêt des caractéristiques de parcs urbains où plusieurs vues sur la cathédrale sont identifiables. Ouvert et lisible, il traverse le quartier de Villevert et la voie ferrée. **Peu visible depuis les rues périphériques, une mise en valeur des entrées du secteur serait intéressante.**

- **Séquence 8 : les prairies humides de la Fontaine des Malades et de la rue du Pont de Pierre**

Constitué de prairies humides ouvertes bordées de plantations, le site dégage des ambiances de respiration champêtre au milieu de l'urbanisation. Il participe à renforcer le caractère de « village rural » du quartier. Cette partie de la vallée est traversée par l'Aunette et le ruisseau de la Fontaine des Malades. La confluence des deux cours d'eau articule deux fonds de vallées et plusieurs espaces naturels.

- **Séquence 9 : les parcs de Bon-sécuris et du fond de l'Arche**

A cheval sur le coteau sud du fond de la vallée de l'Aunette, les parcs de Bon-sécuris et du Fond de l'Arche sont marquants dans le paysage. Entrée majeure nord de Senlis, la végétation borde l'avenue de Compiègne et confère à cet espace une qualité de « porte verte ».

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PAYSAGE DE VALLÉE

Cheminement piétonnier aménagé le long de l'Aunette



Berges dégagées

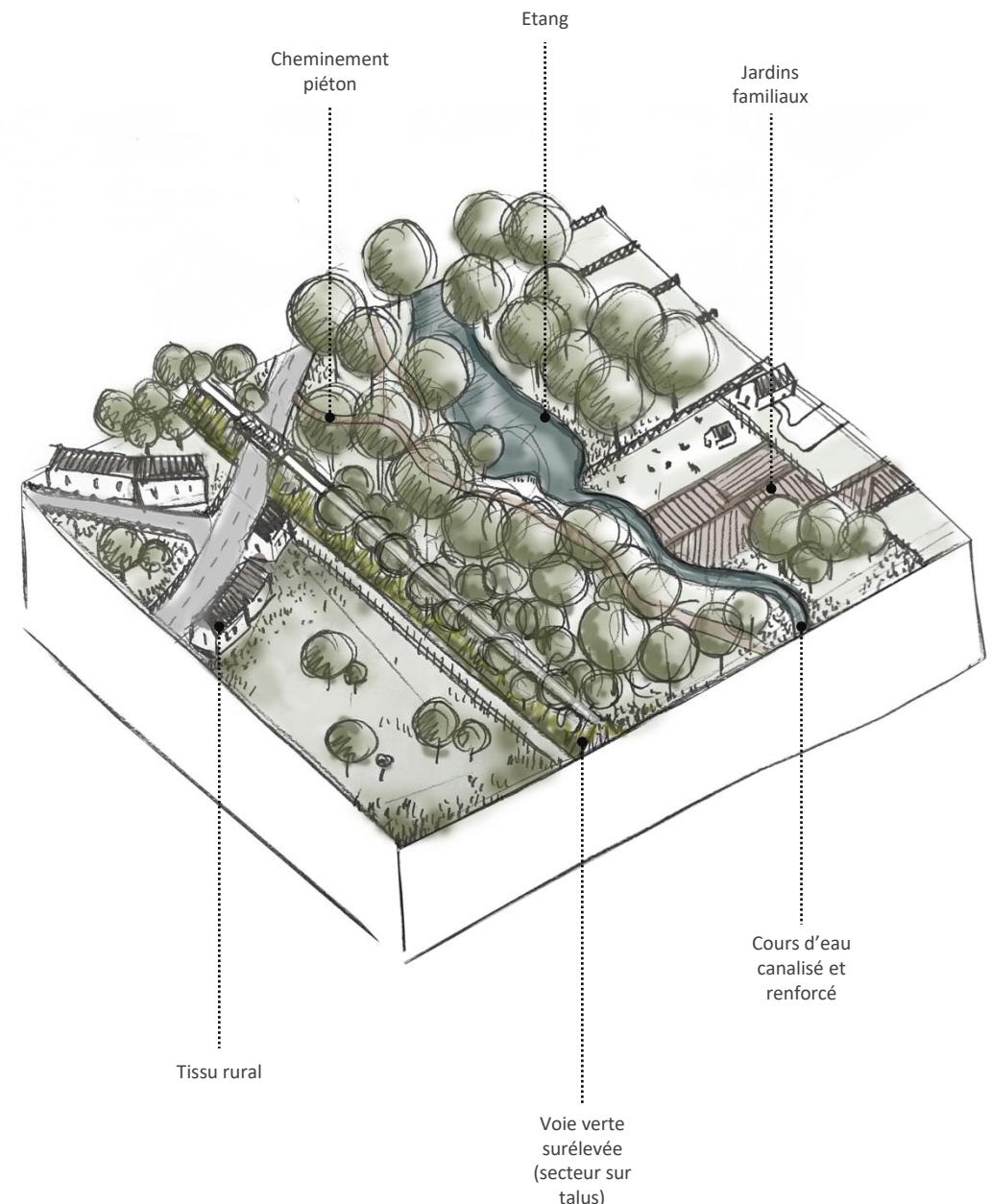


Travaux de renforcement des berges du cours d'eau



Source : atopia

Séquence 7 : La promenade plantée de la rue du Moulin Saint-Tron (atopia)



ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PAYSAGE DE VALLÉE

Végétation ripisylve dans le fond de la vallée



Les arbres hautes tiges en arrière fond indique la présence du second bras du cours d'eau

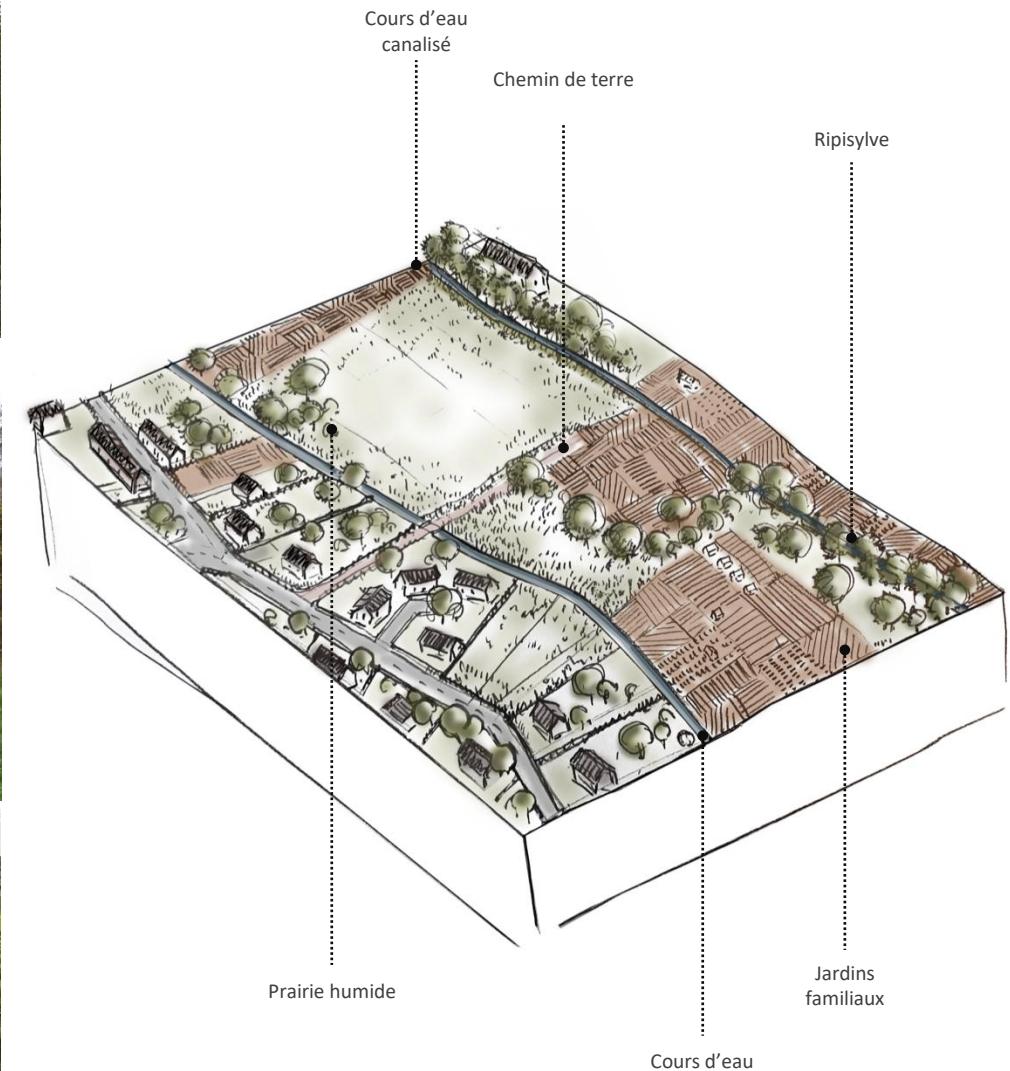


Des frondaisons urbaines exposées sur les fonds de la vallée



Source : atopia

Séquence 2 : Le marais de la Fontaine Noë (atopia)



ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PAYSAGE DE VALLÉE

De nombreux jardins familiaux visibles depuis les axes viaires



Mail Saint-Martin : une allée plantée de sujet végétaux majestueux

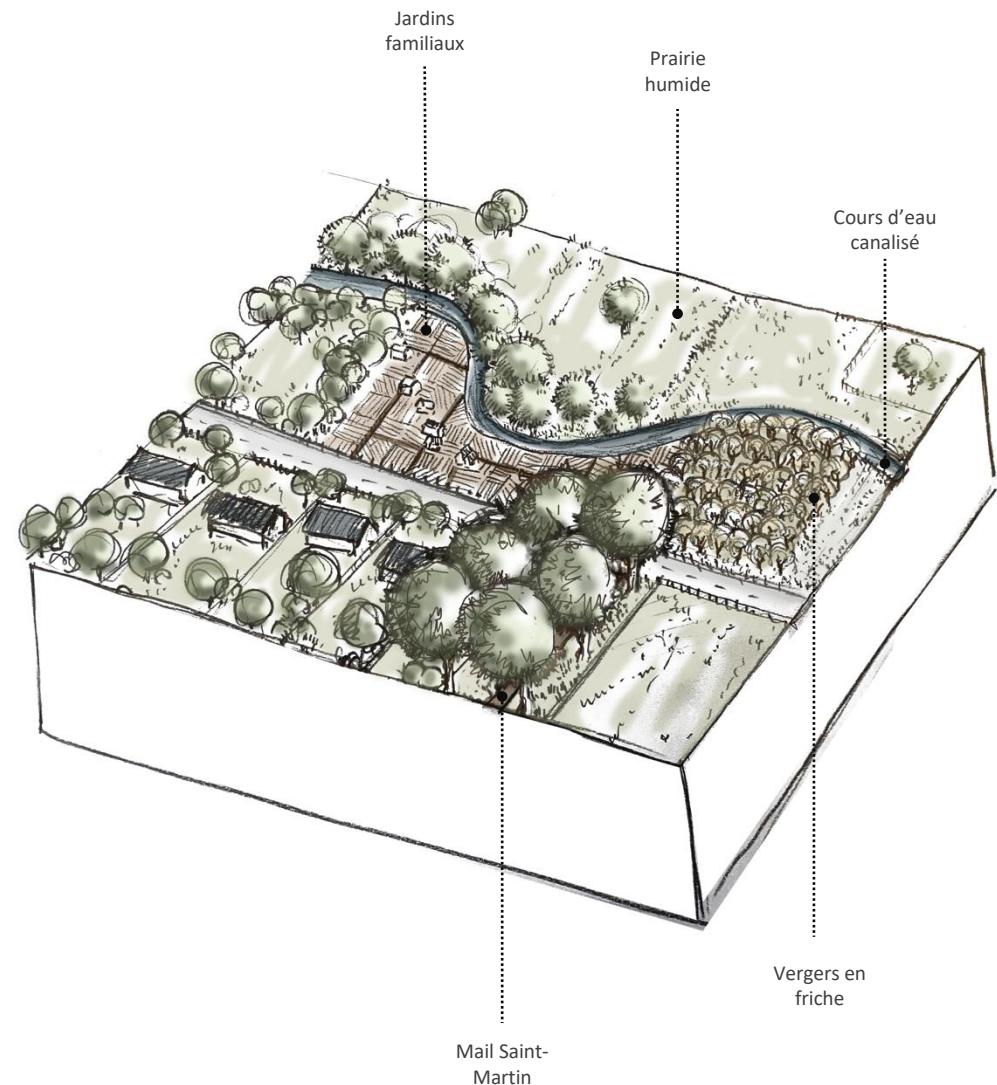


Vergers en friche



Source : atopia

Séquence 3 : Les prés de l'Evêque (atopia)



ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PAYSAGE DE PLATEAU

Haie bocagère sur le plateau



Lisière boisée qui borde le plateau



Le plateau nord : un espace multiple très ouvert

Le plateau nord correspond à un vaste espace agricole compris entre les espaces urbains au sud et la forêt au nord. Bien que très ouvert, il est parcouru par une topographie qui l'incurve vers les vallons secs à l'est et à l'ouest.

Tandis que certains espaces sont relativement unitaires du fait de la présence d'une agriculture céréalière extensive, on note la trace de haies bocagères ponctuelles qui accrochent le regard.

L'urbanisation, jusqu'alors contenue dans les dépressions de la topographie, tend à remonter sur le plateau et à en fragiliser l'image.

Inflexion du vallon sec



Motif de haie et talweg



Secteur à forte sensibilité paysagère



Source : atopia

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - PAYSAGE DE PLATEAU

Plateau sud : un relief peu marqué mais une inflexion ressentie à l'approche de la vallée



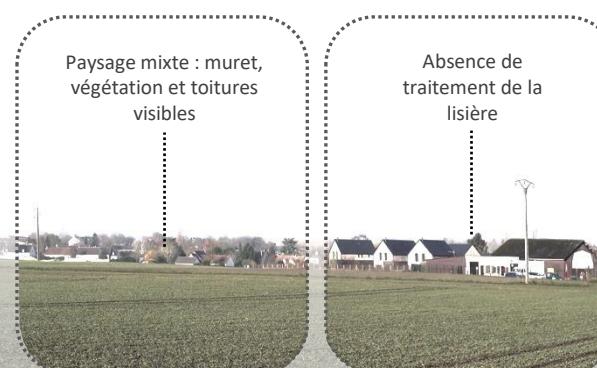
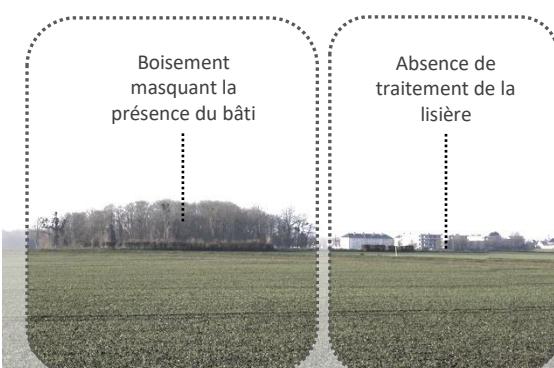
Vaste étendue ouverte sur les terres



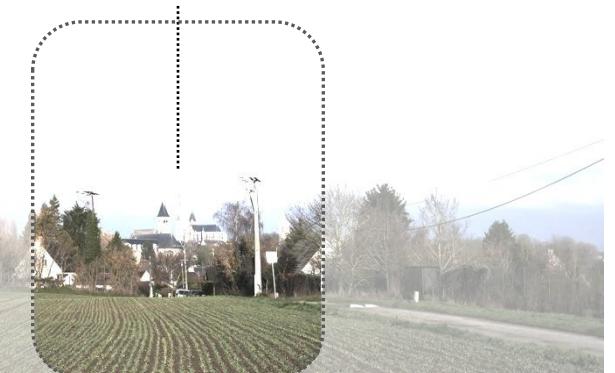
Frondaison urbaine sur le plateau



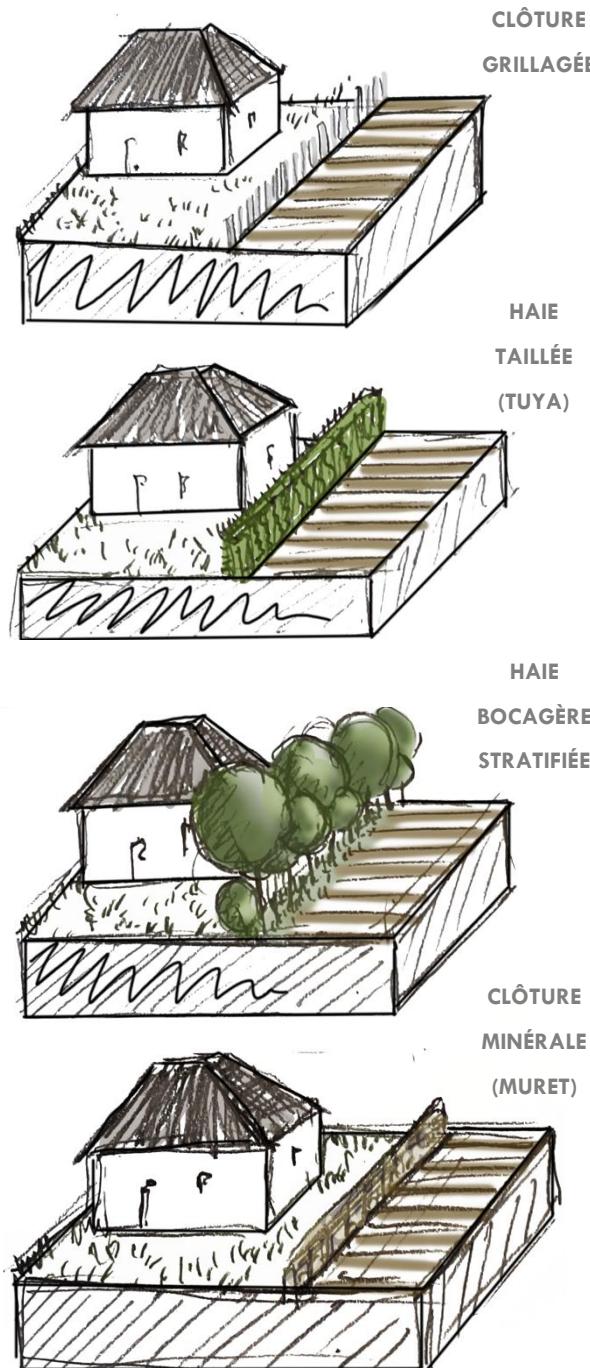
Secteur à forte sensibilité paysagère



CATHEDRALE



Source : atopia



Qu'est ce qu'une lisière ?

L'agglomération Senlisienne marque de son empreinte le panorama de la clairière où elle prend place. Ses franges jouent avec les éléments non bâtis (bois ou champs) qui les bordent et composent des points de contact avec le paysage proche ou lointain.

La plupart des lisières sont des bordures de parcelles privées urbanisées en limite d'emprises forestières ou agricoles. Elles interagissent avec des espaces ouverts liés aux activités humaines (agriculture, pâturage, etc.).

L'enjeu des lisières

Les lisières de l'urbanisation représentent un enjeu important pour la commune. Si le traitement des limites sur les deux plateaux sont les plus emblématiques, d'autres interfaces doivent être prises en compte et soignées.

La préservation des lisières passe par le maintien des espaces ouverts mais également par des gestions spécifiques de leur composition végétale. Afin de renforcer ou de créer des lisières, plusieurs principes de gestion peuvent être encouragés :

- Planter des stratifications végétales différentes quelques années avant la coupe rase ;
- Maintenir les peuplements existants pour constituer un écran boisé dense et propice aux continuités écologiques.

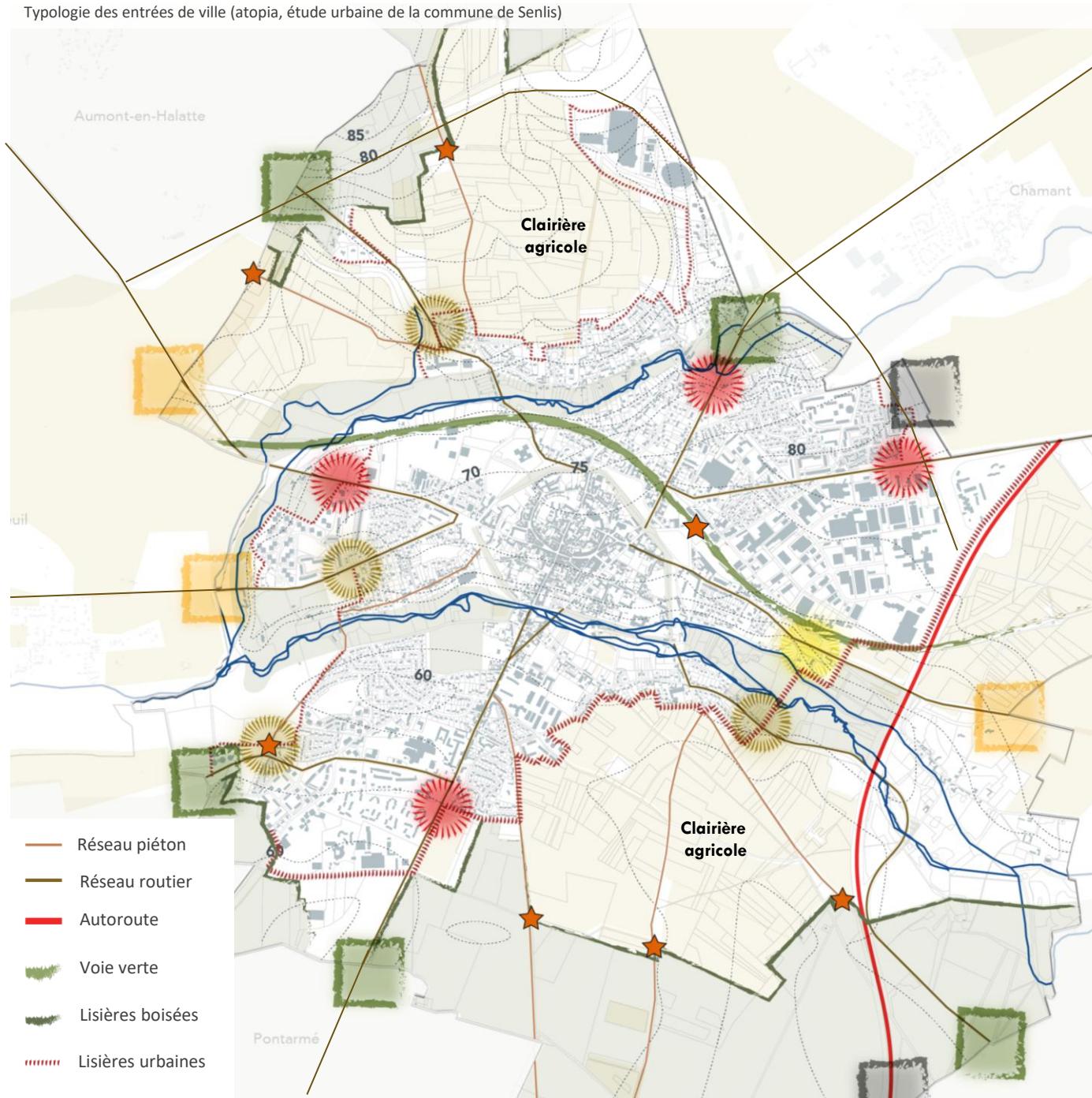
Le traitement de la lisière est un élément qui impacte la qualité des perceptions à l'échelle du grand territoire.

C'est aussi un élément clef de la qualité d'habiter en bordure de grands espaces agricoles. L'enjeu est de maintenir la limitation et la cohabitation entre vocation résidentielle et agricole.

Source : atopia

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - ENTRÉES DE VILLE

Typologie des entrées de ville (atopia, étude urbaine de la commune de Senlis)



Des entrées de ville de qualité et des transitions douces entre éléments de nature et tissus urbains.

Plusieurs entrées de villes ouvertes sur des paysages différents : agricole, boisé et urbain, sont recensées à Senlis. Les ouvertures sur la ville, sont, le plus souvent, mises en scène : alignements d'arbres; bosquets, végétation de vallée, etc.

Plusieurs vues remarquables sont présentes en entrée de ville : vues structurées, orientées sur la cathédrale de Senlis ou sur des éléments qualitatifs propres à la ville. C'est la topographie si particulière de Senlis qui permet de mettre en scène le paysage et certains éléments patrimoniaux remarquables.

La première vision du territoire de Senlis est représentée par les **portes de la commune** qui offrent des vues sur le « grand paysage ».

- Portes du paysage agricole
- Portes du paysage boisé
- Portes du paysage urbain / routier

Les **entrées urbaines** sont associées à l'image que se fait l'automobiliste en entrant dans la ville. Il s'agit d'un « paysage réduit », aux abords de la voie.

- Entrées majeures
- Entrées secondaires
- Entrées « mineures »

Le réseau piétonnier de Senlis se développe entre les trois massifs forestiers et le centre-ville. Les **entrées piétonnes** sont associées à la lisière des massifs boisés.

- Entrées piétonnes - douces

ETUDE A L'ÉCHELLE INTIME - ENTRÉES DE VILLE

Entrée urbaine mineure au sud-est – D330



Porte du paysage agricole à l'ouest – D924



Porte du paysage boisé au nord – Route d'Aumont



Porte du paysage routier à l'est – D1324



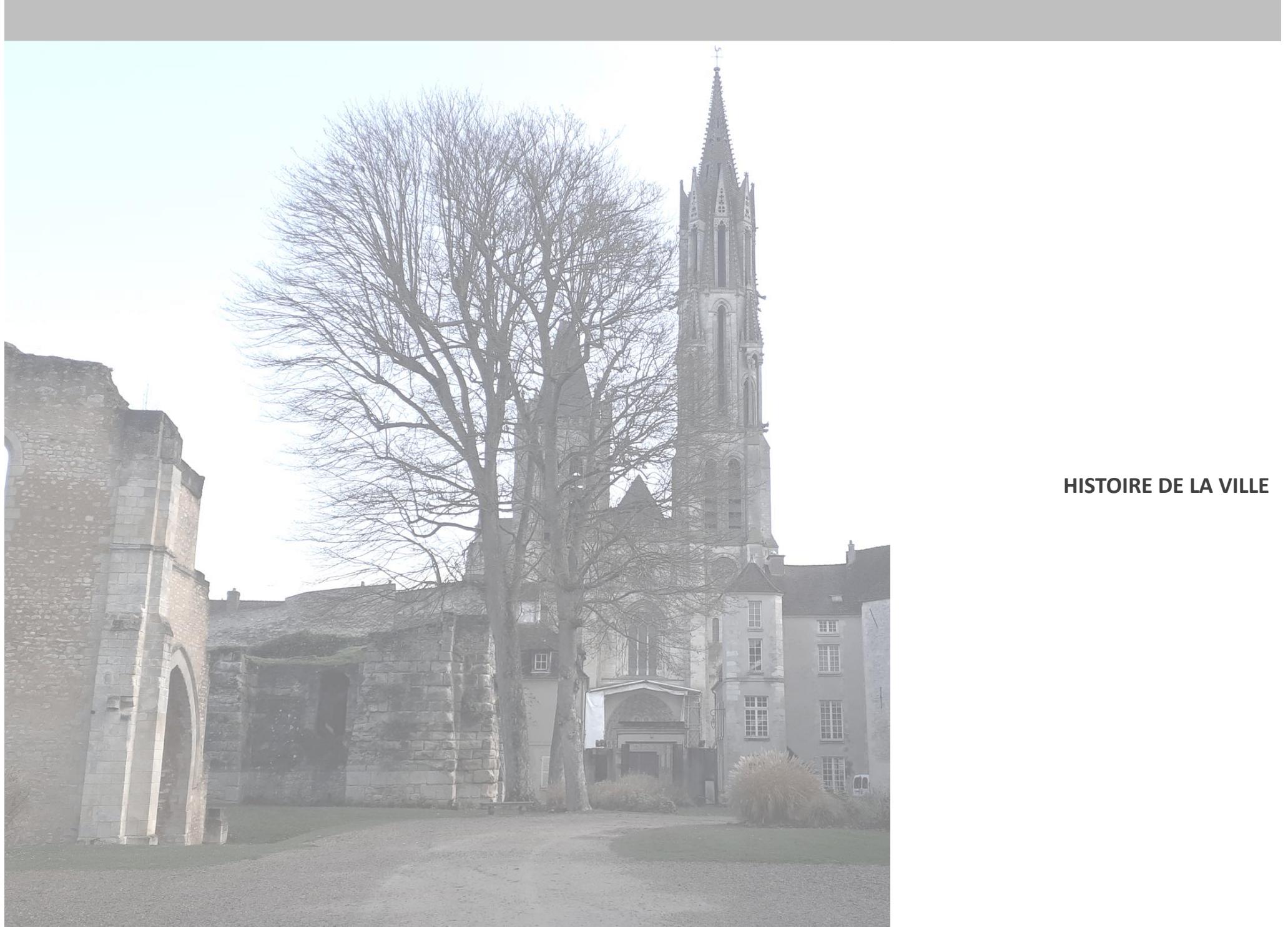
Porte du paysage agricole à l'est – D330



Entrée urbaine majeure au sud – D1017

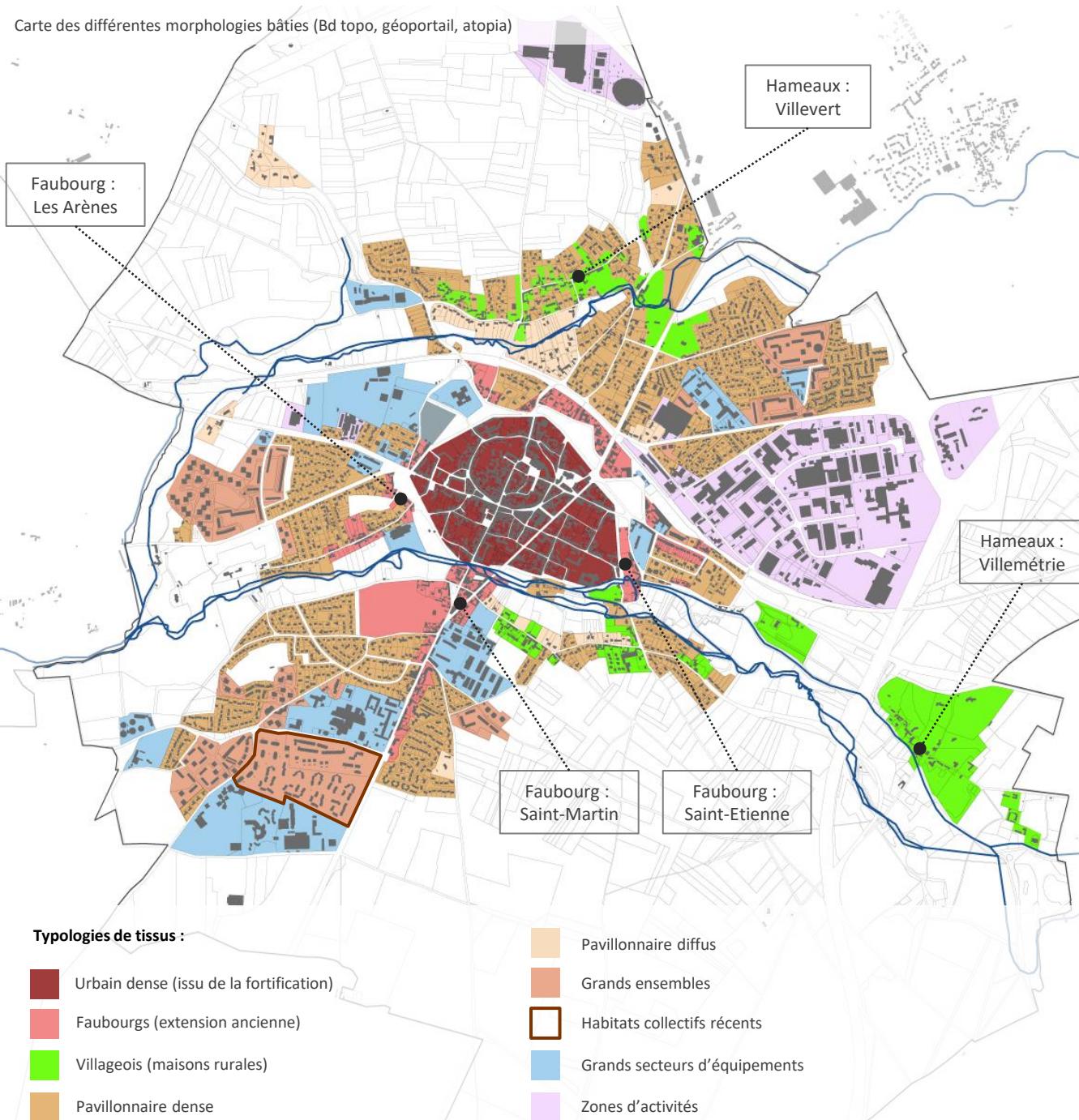


Source : atopia



HISTOIRE DE LA VILLE

HISTOIRE DE LA COMMUNE - OCCUPATION DU SOL ET MORPHOLOGIE URBAINE



Le tissu bâti résidentiel de Senlis se décompose en cinq catégories d'habitat :

Les maisons rurales : Situées dans les hameaux et dans la rue des Jardiniers, elles présentent les caractéristiques des maisons des villages du Valois. Adaptées au relief, elles sont implantées plutôt sur les versants abrités, proches des cultures de l'époque (vergers et potagers). D'une volumétrie simple, elles ont souvent un seul niveau à plain-pied, surmonté d'un comble.

Les maisons de faubourg : Extension hors-les-murs de la ville dense médiévale, les faubourgs se sont développés le long des voies qui convergent vers le centre ancien. Les maisons de faubourg sont implantées le plus souvent en bordure de trottoir et génèrent un front bâti. Les parcelles sont denses, occupées en partie de jardins à l'arrière. L'habitat se compose le plus souvent de deux niveaux avec combles.

La maison bourgeoise : A la périphérie du centre-ville, ces propriétés ont une grande diversité d'architecture qui résulte de l'évolution de la ville. On en retrouve particulièrement autour de la gare dans le quartier Carnot et sur l'avenue Georges Clémenceau. La maison bourgeoise est le plus souvent en retrait de la rue et des propriétés voisines et mise en scène sur son terrain arboré. On recense deux catégories de maisons bourgeoises : la classique et la villa de villégiature.

L'habitat pavillonnaire : Plusieurs types de logements individuels sont présents à Senlis, selon les époques de construction. De manière générale, les logements sont de dimension modeste, les formes se traduisent par des rectangles de plain-pied, couvert d'un toit à deux pentes et au milieu de la parcelle la plupart du temps. Les matériaux et finitions (enduit, ardoise, etc.) distinguent la maison standard de la maison traditionnelle.

L'habitat collectif : Les opérations d'ensembles collectifs à Senlis ont majoritairement été réalisées entre les années 1950 et 1970, avec des formes en plot et en barre. Leur organisation urbaine forme « enclaves » la trame parcellaire. Quelques ensembles d'habitat collectif plus récent composent également le tissu résidentiel de la commune. Ils présentent des formes urbaines plus modernes (année 1980 - 2000).

HISTOIRE DE LA COMMUNE - OCCUPATION DU SOL ET MORPHOLOGIE URBAINE

TISSU VILLAGEOIS (atopia)



TISSU URBAIN DENSE FORTIFIÉ (atopia)



TISSU HABITAT COLELCTIF (atopia)



TISSU HABITAT INDIVIDUEL (atopia)



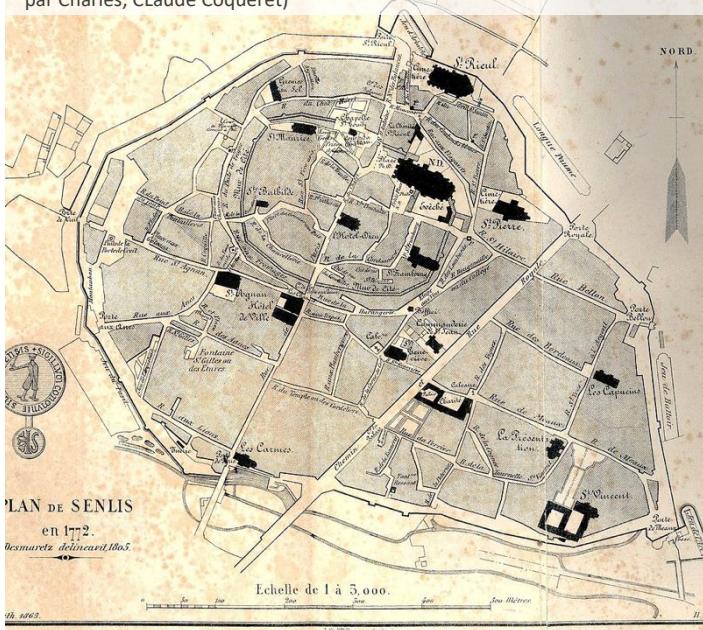
Source : atopia

HISTOIRE DE LA COMMUNE - OCCUPATION DU SOL ET MORPHOLOGIE URBAINE



HISTOIRE DE LA COMMUNE - EVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE

Plan de Senlis et des remparts médiévaux en 1772, sans les faubourgs (levé par Charles, Claude Coqueret)



Antiquité et haut Moyen-Âge

La ville est ceinturée par des remparts et s'inscrit selon une implantation concentrique. On y recense des fondations romaines, on y retrouve des traces de temples, de domus et d'un édifice de spectacle antique. Jusqu'au IV^e siècle, la ville s'entoure d'une muraille épaisse de quatre mètres et haute de huit mètres.

Moyen-Âge central

Au XI^e siècle, Senlis est une ville d'une certaine importance, avec un château royal, le siège d'une diocèse, une cathédrale, etc. Au XIII^e siècle, elle vit du commerce de la laine, du cuir et de la fourrure.

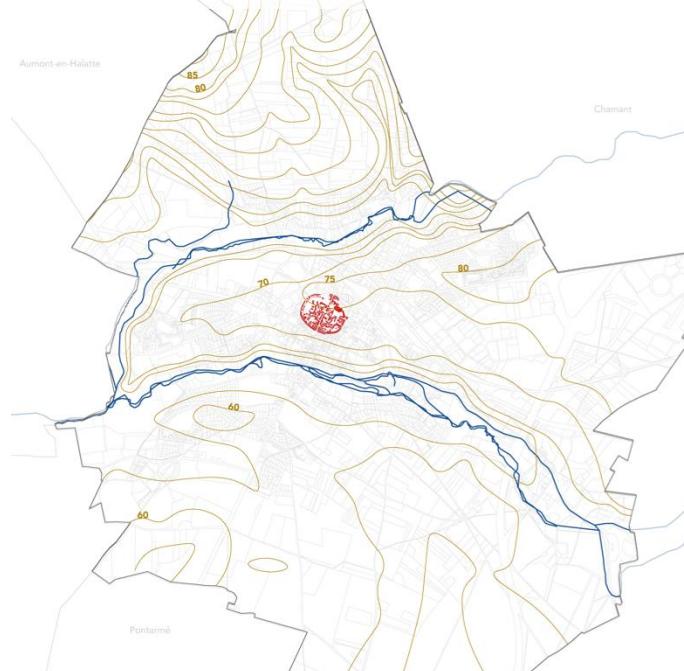
Sa forte activité marchande égalera celle de Paris. Les moulins à eau sur la Nonette se multiplient et la viticulture se développe, le sol sablonneux autour de la commune lui étant favorable.

Du XII^e au XIX^e siècle

Au début du XIX^e siècle, la ville se développe de façon modérée. Une usine de chicorée s'installe, ainsi qu'une féculerie et une filature de coton. Des carrières de calcaires sont présentes et huit fours à chaux sont actifs. L'industrie du textile disparaît progressivement et seule l'industrie du cuir reste active. Senlis est reliée au chemin de fer en 1862 par Chantilly puis par Crépy-en-Valois en 1870.

Des faubourgs se développent le long des axes de communication.

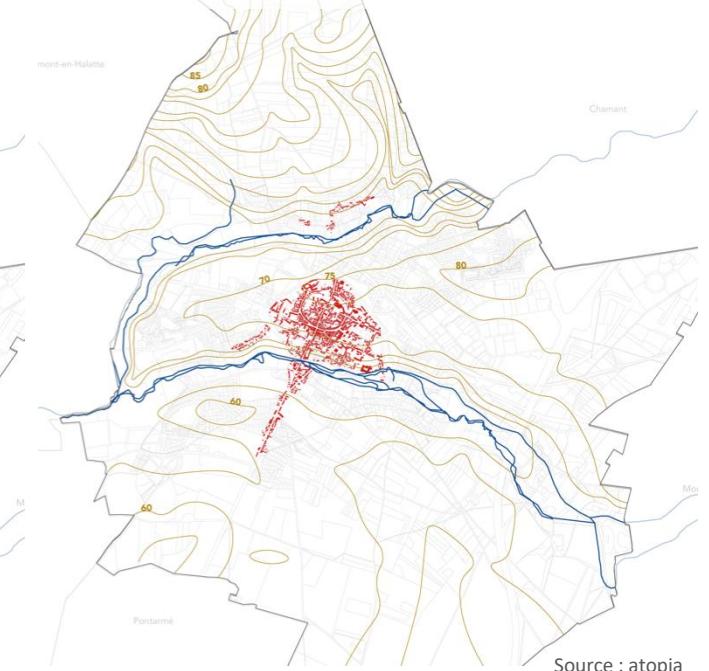
Tissu urbain au Moyen Âge central



Tissu urbain au XIX^e siècle

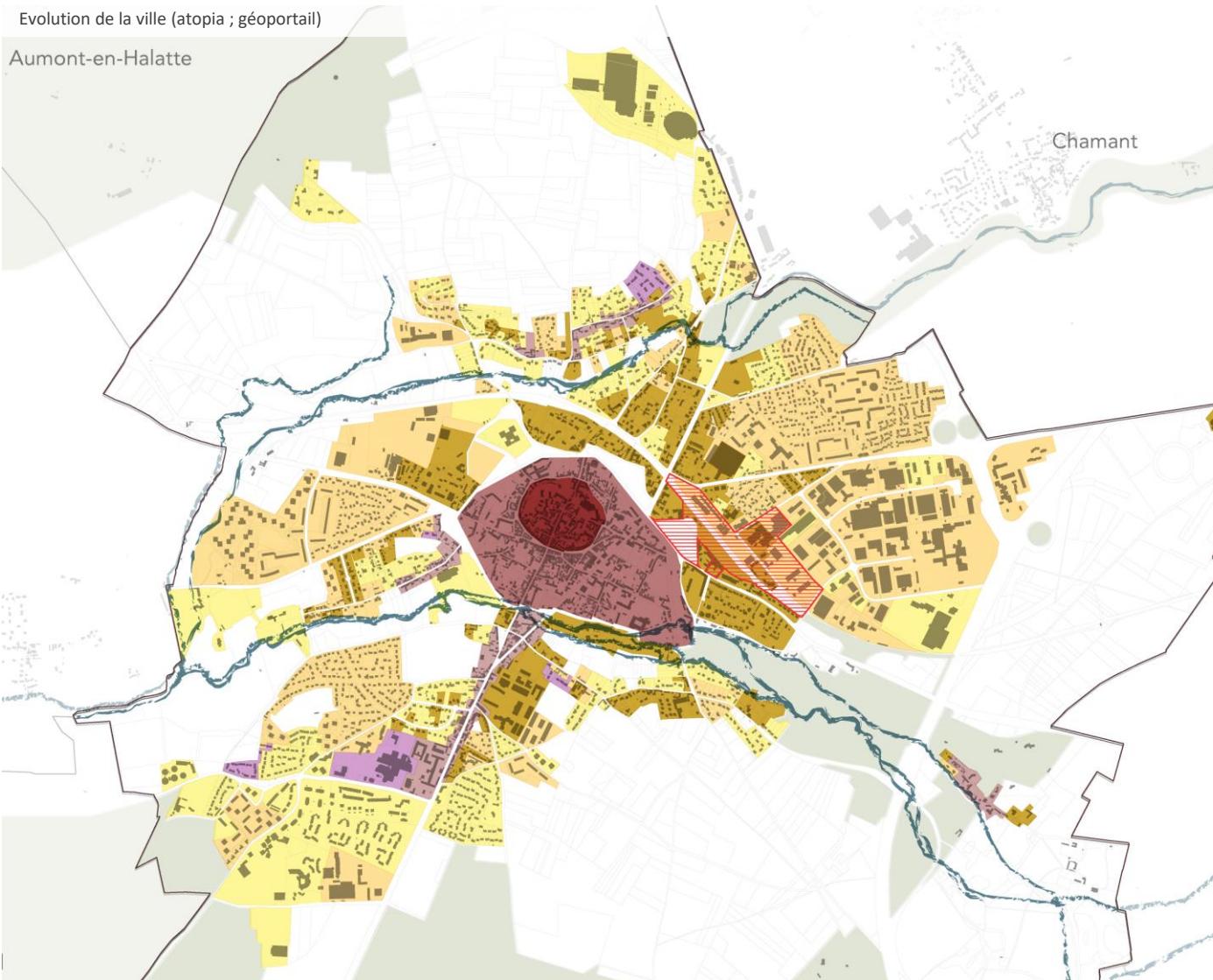


Tissu urbain début XX^e siècle



Evolution de la ville (atopia ; géoportail)

Aumont-en-Halatte



Période d'évolution du tissu urbain :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| Centre historique médiéval | Tissu des années 1950-1980 |
| Tissu ancien XIX ^e siècle | Tissu des années 1980-2010 |
| Faubourgs début XX ^{ème} siècle | Tissu des années 2010-àujourd'hui |
| Tissu des années 1950 | Secteur du projet de la gare |

Du XIX^e au XX^e siècle

Afin de générer une expansion urbaine, on crée des cours et des boulevards périphériques ainsi que des alignements de tilleuls qui remplacent les fortifications. Subsistent encore quelques activités économiques anciennes, notamment le lavage de laine avec quatre laveries disparaissant vers 1914. Les métiers liés à la forêt, tels que bûcherons, charbonniers, négociants en bois et scieries sont encore nombreux.

En 1964, la création de l'autoroute nord et la mise en service de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle en 1974 apportent une conjoncture favorable au développement économique et résidentiel de la ville.

Les plaines agricoles périphériques sont de plus en plus morcelées et les vallées se referment sous une urbanisation croissante. Le secteur sauvegardé est instauré en 1965 tandis qu'une nouvelle urbanisation prend place dans la ville : celle des lotissements pavillonnaires et des premiers grands ensembles.

Début XXI^e siècle

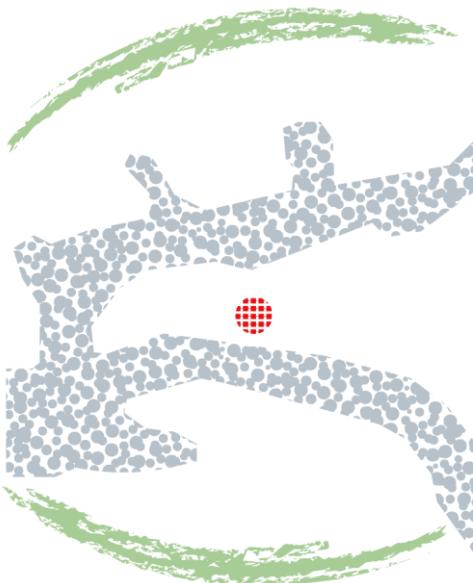
Le quartier de la Vénérerie se greffe au tissu urbain du faubourg Saint-Martin. Le tissu urbain ancien du faubourg Saint-Etienne ainsi que celui de Villevert se densifient.

Les hameaux

A deux kilomètres, au sud-est de la ville, se situe le hameau de Villemétrie qui s'est implanté sur des fonds marécageux. Contraint par la présence de l'eau, cet hameau a su conserver sa structure bâtie aérée d'origine.

A 600 mètres au nord du centre de la ville, se trouve le hameau de Villevert, accroché aux pentes de la vallée de l'Aunette. A vocation agricole et rurale, le hameau a été densifié suite au développement de l'urbanisation du centre ancien. Toutefois, il a tout de même conservé un statut de hameau à l'écart de la structure urbaine de Senlis.

1^{ère} phase : dominance géographique



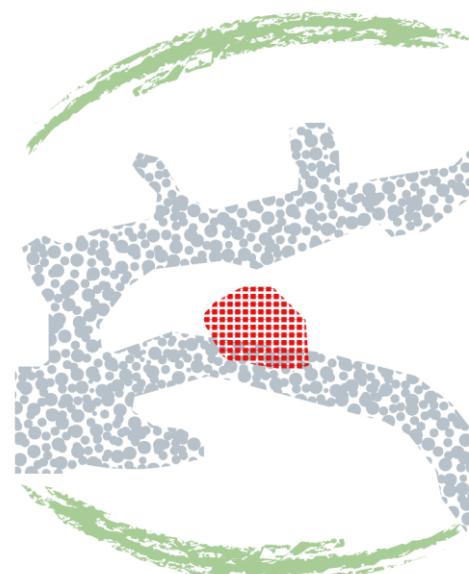
1^{ère} phase : la dominance géographique

Le territoire présente des caractéristiques favorables à l'installation des Hommes : relief accentué, présence de deux cours d'eau, terres arables, etc. Le cœur médiéval de Senlis définit des tracés caractéristiques de la ville romaine : le cardo (axe nord-sud) et le décumanus (axe est-ouest). Le noyau urbain médiéval se reconnaît par sa densité bâtie et sa concentration d'éléments porteurs de l'identité de la ville (motifs patrimoniaux, culturels, administratifs, religieux et commerçant).

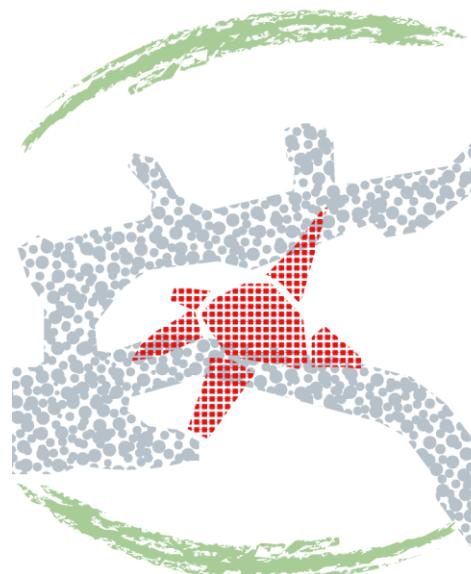
2^{ème} phase : dominance religieuse

Au V^e siècle, la ville devient résidence royale et bénéficie de la générosité des rois et des reines qui font construire de nombreux édifices religieux en priorité. Au XVIII^e siècle, pendant la Révolution, les révolutionnaires lui enlèveront la moitié de ses lieux de cultes.

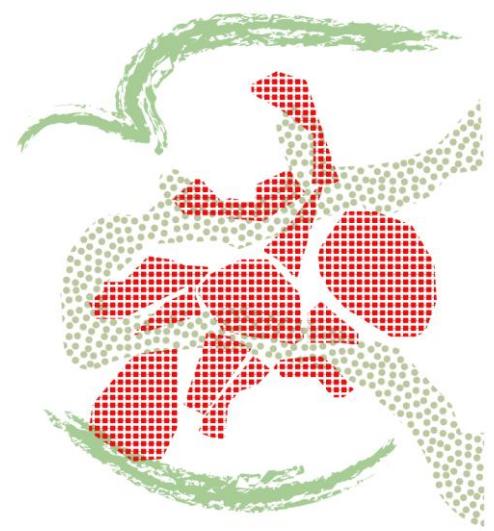
2^{ème} phase : dominance religieuse



3^{ème} phase : logique viaire



4^{ème} phase : logique d'expansion



La ville se développe de façon concentrique en suivant le modèle de la ville antique. Le tissu urbain progresse vers le fond de la vallée de la Nonette. La ville médiévale se retrouve ceinturée de rempart tandis que les rues s'orientent vers une trame plus orthogonale.

3^{ème} phase : logique viaire

Le tissu médiéval est percé par la création de villages-rues autour de l'enceinte médiévale, générant une logique de développement « en étoile ». Quatre faubourgs apparaissent autour du noyau urbain (faubourg Saint-Martin, le long de la rue de la Fontaine des Arènes, le hameau Villevert, etc.). Des grandes propriétés aux parcs boisés font leur apparition dans les fonds des vallées.

4^{ème} phase : la logique d'expansion et étalement urbain

Entre la fin de la première guerre mondiale jusqu'aux années 1990, la tâche urbaine de Senlis a été multipliée par huit. L'essor démographique a amené la ville à s'étendre et à densifier les tissus urbains existants : comblement des dents creuses, étoffement des hameaux et des faubourgs. Le développement a conduit ensuite à des extensions : des lotissements pavillonnaires de l'Entre-Deux-Guerres. Ils s'implantent sur les plateaux et effacent le parcellaire agricole. Cette typologie se traduit par des structures régulières d'enfilades bâties avec jardins. Ce développement radiocentrique imparfait va créer une rupture profonde dans la structure urbaine d'origine de Senlis.

Ces extensions ont engendrées

plusieurs problèmes sur le territoire communal :

- Une indifférenciation des sites

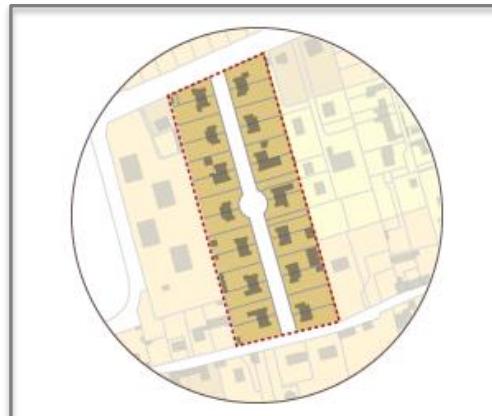
d'implantations, en ne prenant pas en compte les ondulations du relief et ainsi, en perdant le bénéfice de la variété des positionnements dans la ville (vues, qualité des ambiances, ensoleillement, etc.). Les points de vues sur la vallée se ferment peu à peu et uniformisent un paysage qui ne l'était pas d'origine.

- Des extensions viaires peu lisibles, avec des systèmes de voiries arborescent qui surviennent avec le développement urbain du XX^e siècle, où se déploie embranchements, boucles et culs-de-sac sans se référer au tracé historique de l'agglomération.

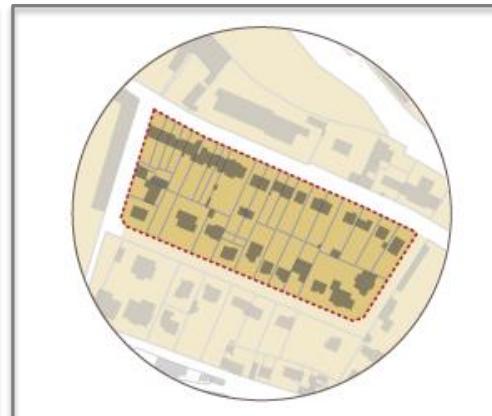


ANALYSE URBAINE

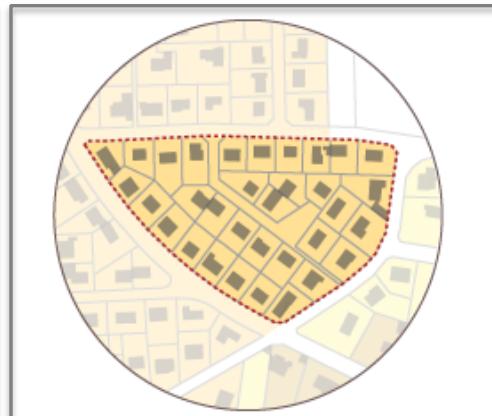
Localisation sur les plans	Adresse/localisation	Type de bâti	Année de construction	Surface (en m ²)	Nombre de logement	Densité brute moyenne (log/ha)
1	Avenue Louis Escavy	Lotissement individuel en bande	Année 1930-50	16 610	14	8,4
2	Amyot d'Inville	Diversifiés (briques...)	Années 1930-1950	18 980	30	15,8
3	Rue du Moulin du Roy	Lotissement individuel groupé	Année 1980	20 440	35	17,1
4	Rue de la Carrière	Lotissement individuel en bande	Année 1980	17 850	45	25,2



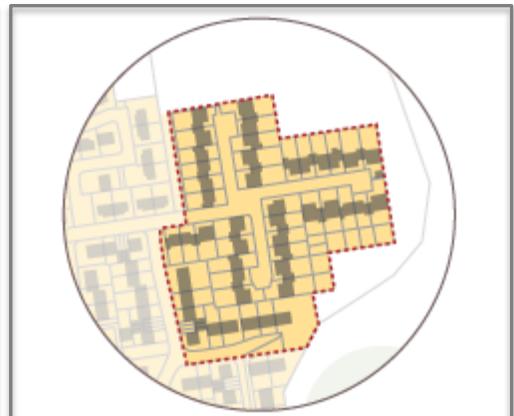
- Surface de l'îlot : 1 ha 6
- Taille moyenne des parcelles : 1 ha
- Hauteur des bâtis : R+1+C



- Surface de l'îlot : 1 ha 9
- Taille moyenne des parcelles : 632 m²
- Hauteur des bâtis : R+C / R+1+C



- Surface de l'îlot : 2 ha
- Taille moyenne des parcelles : 590 m²
- Hauteur des bâtis : R+C / R+1+C



- Surface de l'îlot : 1 ha 8
- Taille moyenne des parcelles : 462 m²
- Hauteur des bâtis : R / R+1

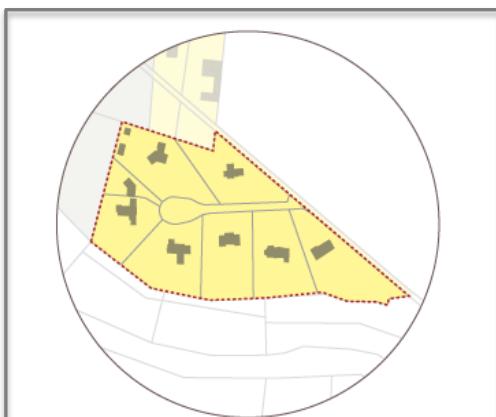


ANALYSE URBAINE - EXTRAITS D'OPÉRATIONS URBAINES

Localisation sur les plans	Adresse/localisation	Type de bâti	Année de construction	Surface (en m ²)	Nombre de logement	Densité brute moyenne (log/ha)
1	Square de la Bigue	Lotissement individuel en bande	Année 2000	10 030	12	11,9
2	Route d'Aumont	Logements individuel groupé	Année 2000	26 720	8	2,9
3	Rue de la Fontaine St Rieul	Lotissement individuel en bande	Sup 2010	17 660	18	16
4	Square du Clos Saint-Léonard	Logements individuel groupé	2010	10 580	21	19,8



- Surface de l'îlot : 1 ha
- Taille moyenne des parcelles : 712 m²
- Hauteur des bâtis : R+C/R+1+C



- Surface de l'îlot : 2 ha 7
- Taille moyenne des parcelles : 3524 m²
- Hauteur des bâtis : R+1+C / R+2+C



- Surface de l'îlot : 1 ha 7
- Taille moyenne des parcelles : 576 m²
- Hauteur des bâtis : R+C



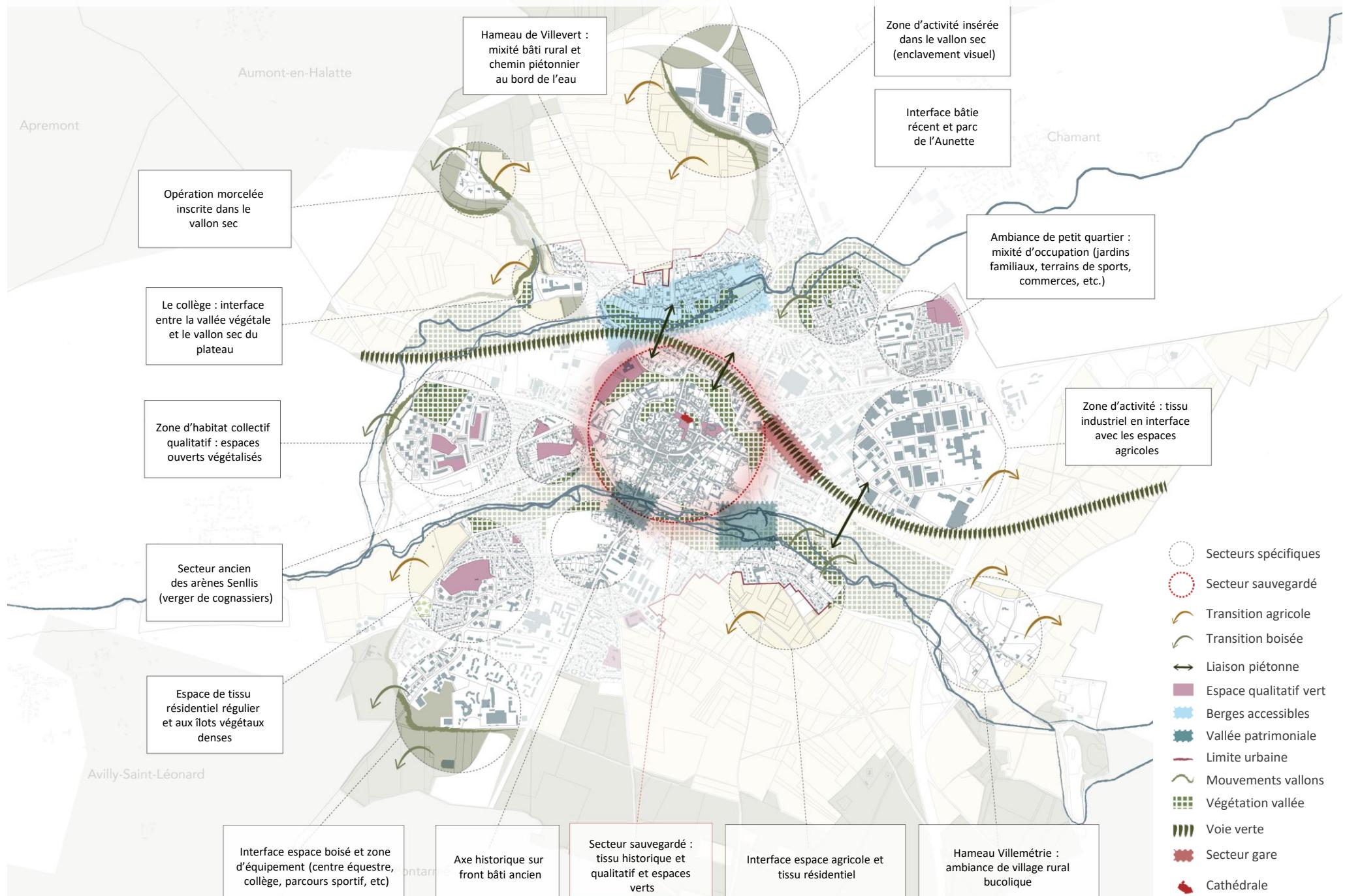
- Surface de l'îlot : 1 ha
- Taille moyenne des parcelles : 331 m²
- Hauteur des bâtis : R+C



Source : atopia

ANALYSE URBAINE - AMBIANCES URBAINES

Secteurs urbains aux ambiances spécifiques (atopia)



ANALYSE URBAINE - AMBIANCES URBAINES

Tissu résidentiel individuel : des linéarités de logements aux jardins arborés



Hameau de Villemétrie : une ambiance de campagne endormie autour du tissu ancien



Une harmonie près des vallées : dans un équilibre entre urbanité et végétal



Séquences de tissus ruraux : une ambiance de bourg



Une ambiance de parc boisé au sein des espaces de grands ensembles



La présence du cours d'eau génère des séquences de paysage intime et calme



Source : atopia

Détails de la voie verte (atopia ; géoportail)

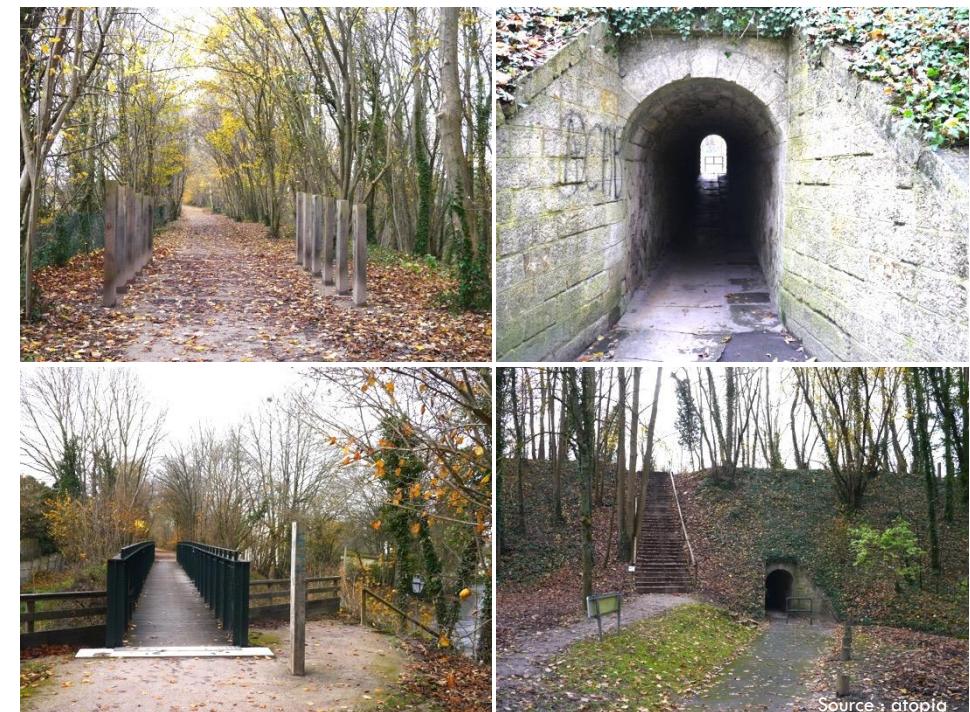


1862 : inauguration de la voie ferrée et de la gare

En 1939 : le trafic voyageur est supprimé de Senlis à Crépy-en-Valois avec la politique de réduction du réseau voyageurs entreprise par la SNCF. Malgré des reprises d'un faible trafic pendant et après la guerre, la voie ferrée de Senlis sera abandonnée.

Dès 1954, de nombreux bâtiments et voies liés au chemin de fer sont désaffectés.

Aujourd'hui, l'ancienne voie ferrée a été transformée en voie verte qui évolue sur plusieurs sections : à niveau à l'ouest, en talus sur les extrémités et une section en tranchée à l'approche de la gare.



Source : atopia

Fragmentations et transitions dans la ville de Senlis (atopia ; géoportail)

Des secteurs interstitiels : l'enjeu des coutures urbaines

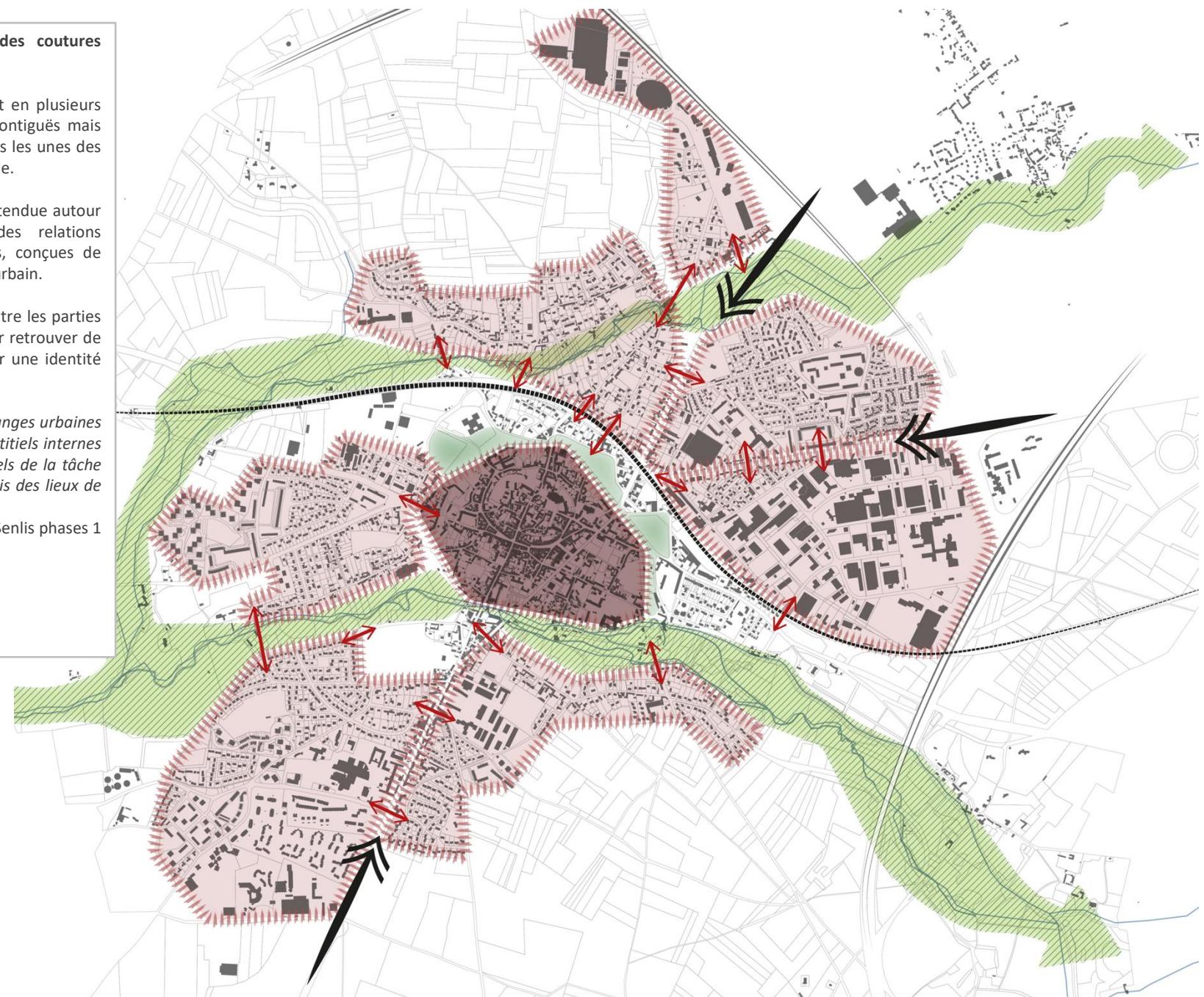
Le continuum bâti de Senlis se répartit en plusieurs entités, délimitées par des ruptures, contiguës mais indépendantes, proches mais ignorantes les unes des autres, liées au développement de la ville.

La structure urbaine senlisienne s'est étendue autour d'une logique interne oublieuse des relations possibles avec les opérations voisines, conçues de manière déstructurée avec l'ensemble urbain.

La restitution des logiques de liaison entre les parties est un enjeu urbain fort. « *Relier* » pour retrouver de la cohérence, « *relier* » pour renforcer une identité globale à l'échelle de la ville.

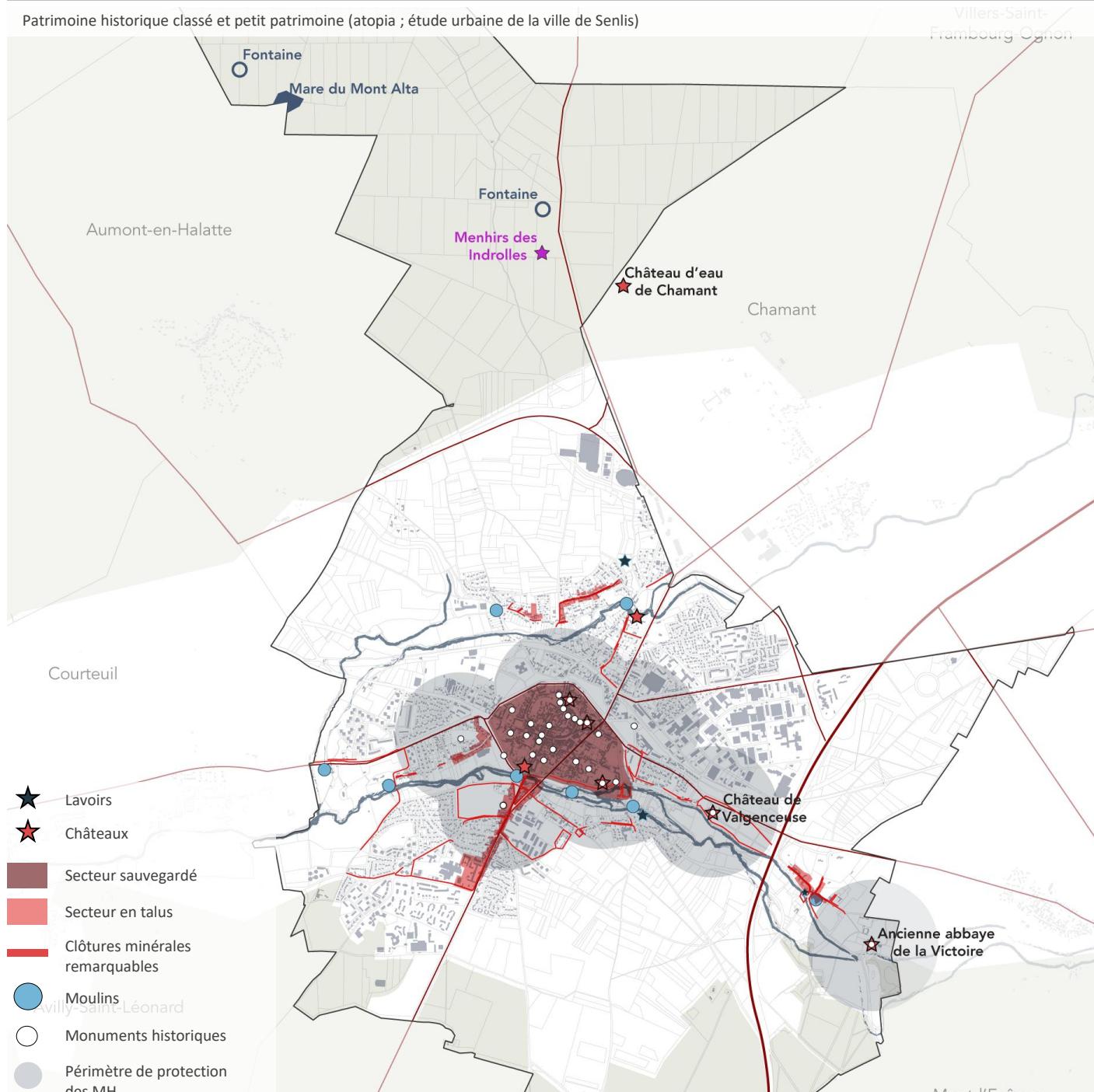
« *Peu de limites sont immuables. Les franges urbaines – qu'elles concernent des espaces interstitiels internes à l'agglomération ou les contours actuels de la tâche urbaine – ne sont pas une frontière mais des lieux de transition et d'échanges.* »

Extrait de l'étude urbaine de la ville de Senlis phases 1 et 2.



ANALYSE URBAINE - PATRIMOINE BÂTI ET SITES CLASSÉS

Patrimoine historique classé et petit patrimoine (atopia ; étude urbaine de la ville de Senlis)



On recense à Senlis de nombreux monuments classés et inscrits ainsi que des éléments liés au petit patrimoine.

Douze monuments classés :

Cathédrale Notre-Dame, ancienne bibliothèque du chapitre, arènes gallo-romaines, château royal et prieuré Saint-Maurice, ancienne abbaye Saint-Vincent, église Saint-Aignan, collégiale Saint-Frambourg, ancienne église paroissiale Saint-Pierre, ancien palais épiscopal, ancien hôpital de la Charité, logis du Haubergier – 27 rue Sainte-Geneviève, hôtel de Faucigny-Lucinge.

Seize monuments inscrits :

Enceinte gallo-romaine, enceinte médiévale, hôtel Raoul de vermandois, hôtel des Trois-Pots – 33 rue du Châtel, ancien hôtel-Dieu de Gallande – 26 rue du Châtel, hôtel des Trois-Morts – 15 rue du Châtel, hôtel de la Chancellerie, hôtel de ville - rue de Beauvais, couvent des carmes, ancien couvent de la Présentation – rue de Meaux, hôtel de Rasse de Saint-Simon, ancienne gare, ancien séminaire, ancienne chanterie Saint-Rieul, hôtel de Cornouailles.

Ville fortifiée et composée de nombreux monuments anciens, Senlis a réalisé une forme de réhabilitation utilitaire de ses nombreux édifices religieux. L'église Saint-Pierre a été transformée en marché couvert, la collégiale Saint-Frambourg convertie en atelier de réparation automobile, l'église Saint-Aignan utilisée comme théâtre puis comme cinéma, le couvent des Carmes aménagé comme caserne, etc. Bien d'autres monuments se trouvent dans un état de dégradation ne permettant plus l'accès du public sans que des travaux de restauration aient été réalisés.

Petit patrimoine :

La commune de Senlis abrite une grande quantité d'éléments de petit patrimoine notamment liés à l'eau : ponts de vieilles en pierres calcaires, moulins, lavoirs, etc. Des châteaux et demeures issues de la bourgeoisie senlissoise sont également présents sur le territoire communal.

Cathédrale Notre-Dame (atopia)



Bibliothèque du Chapitre (wikipédia)



Arènes et muraille gallo-romaines (archeologie-senlis.fr)



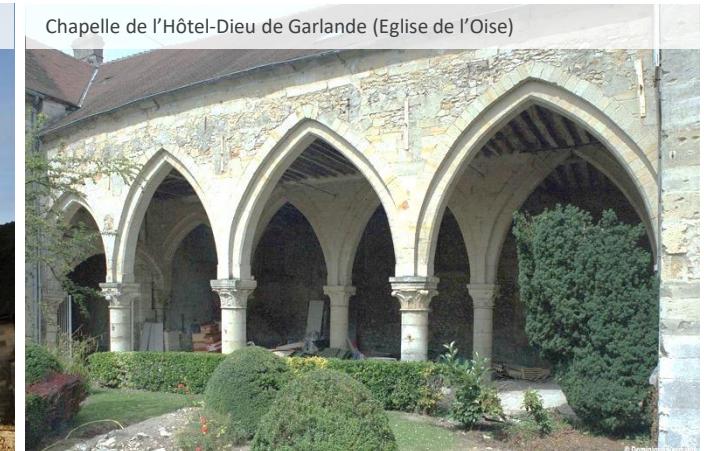
Château royal et prieuré Saint-Maurice (atopia)



Château royal et prieuré Saint-Maurice (Flickr)



Chapelle de l'Hôtel-Dieu de Garlande (Eglise de l'Oise)



Couvent des Carmes (Monumentum)



Eglise Saint-Aignan (Wikipédia)



Hôtel de la Chancellerie (Wikipédia)





LE CENTRE ANCIEN ET LES FAUBOURGS HISTORIQUES

La pierre calcaire est constitutive de l'identité architecturale du centre. Elle constitue le principal matériau utilisé, généralement apparente et jointoyée à la chaux.



LES MURS DES ANCIENS DOMAINES ET LES MURETS AGRICOLES

Les murs de clôtures anciens sont omniprésents sur l'ensemble de la commune. La qualité de leur appareillage diffère suivant la nature de l'ouvrage.



INSERTION ARCHITECTURALE EN RETRAIT DES MURS

Les murs anciens deviennent le support pour les opérations contemporaines et assurent leur insertion urbaine.



INTEGRATION DANS LE PROLONGEMENT DE BATI ANCIEN

Par endroit, la seule présence d'une façade en pierre ou d'une partie de mur ancien suffit à inscrire la nouvelle construction dans la trame historique.

Source : atopia

Les matériaux : la pierre calcaire comme fil rouge de la ville

La pierre calcaire locale constitue une identité forte à Senlis. C'est une pierre fine, ocre-blanche, qui confère au centre ville une grande douceur, notamment à la lumière du soleil. Omniprésente dans l'hyper-centre, on la retrouve dans toute la commune, sous formes de murs de clôture (anciens murs des grands domaines, murets bas de jardins), de bâtiments de faubourgs, de fermes isolées (désormais intégrées au tissu urbain).

L'appareillage de cette pierre peut être relativement rustique, dans le cas de murets, ou plus ou moins soigneusement taillé, suivant le type de bâtiment. Cette diversité de mise en œuvre, associée à une grande récurrence sur le territoire communal assure une cohésion de perception des quartiers. Il contribue aussi à un ancrage historique remarquable des opérations nouvelles.



LES « MURS » VEGETALISES

De nombreux pavillonnaires utilisent la haie de thuyas en guise de clôtures. Il en résulte un aspect « générique » qui contribue faiblement à l'identité de la ville, à la qualité urbaine et à la biodiversité.



DES CLOTURES VEGETALES LIBRES

Certaines opérations favorisent une clôture végétale libre, généralement constituée d'une strate basse et d'arbres d'essences variées.



L'ABSENCE DE CLOTURES

La plupart des opérations de grand collectif ne possèdent pas de clôtures. Les pieds d'immeubles sont mis à distance par un parterre enherbé et la présence d'arbres ponctuels.



LES ZONES D'ACTIVITES

A l'exception de certaines activités qui ont besoin d'avoir une forte visibilité, ces secteurs bénéficient dans une certaine mesure d'un traitement végétal qualitatif qui tend à gommer la présence de clôtures industrielles.

Source : atopia

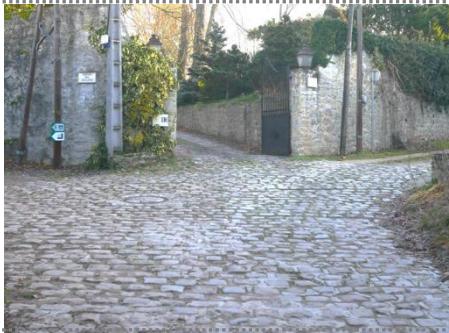
Les clôtures dans les opérations contemporaines

Les clôtures participent pleinement à l'écriture architecturale de la ville. En dehors des secteurs dotés d'une accroche patrimoniale, une diversité de typologies se met en place.

Dans les secteurs pavillonnaires, l'implantation en retrait, entraîne généralement la présence d'une clôture végétale, adossée ou non à un muret. Le traitement végétal de cet écran peut amener à des perceptions très différentes de l'ambiance urbaine. Des tailles rigides de haies uniformes de thuyas produisent un espace relativement austère, peu favorable à la biodiversité. A contrario, une haie libre constituée de variétés différentes alternant buissons et arbres contribuent à animer l'espace public.

D'autres typologies, très ouvertes dans les zones de grands collectifs, sans démarcation de la limite public/privé produisent une ambiance plus forestière de « parc habité ».

Enfin, il est à noter que les zones d'activités, généralement relativement contraintes par la nécessité de se sécuriser tout en conservant un fort affichage sur rue, conservent, elle aussi, une forte présence de végétal.



LES ESPACES CENTRAUX ET PATRIMONIAUX

Dans le centre et dans certaines zones patrimoniales, le pavé ancien prédomine. Il confère une grande unité aux espaces qu'il accompagne.



LA LIMITÉ DE L'HYPER-CENTRE

En limite de l'hyper-centre les aménagements conservent un caractère très urbain, tout en retrouvant de matériaux moins nobles comme l'enrobé.



LES SECTEURS PAVILLONNAIRES

Dans les zones périphériques et résidentielles, le traitement est relativement sobre et homogène : une large chaussée bordée de deux trottoirs bas.



LES SECTEURS DE GRANDS COLLECTIFS

Le traitement reprend celui du pavillonnaire, avec une dilatation de l'espace public pour accueillir du stationnement en épis et des espaces enherbés.

Source : atopia

L'importance des revêtements de sol et leurs traitements

Les traitements de sols et les matériaux participent pleinement de l'ambiance urbaine et à la lecture sensible des espaces. Ils participent aussi la qualité des usages.

Des aménagements qui se déclinent suivant les espaces

Sur le territoire communal, le traitement des espaces garde une grande cohérence et ce malgré l'utilisation et la mise en œuvre de matériaux différents.

Cette cohérence est assurée par la relation forte entre le type d'aménagement et le type d'espace traité. La déclinaison de l'aménagement se met en place suivant deux axes :

- La valeur patrimoniale des secteurs : plus le secteur a une valeur patrimoniale, plus les aménagements utilisent des matériaux qualitatifs ;
- La valeur plus ou moins urbaine ou plus ou moins naturelle des secteurs.

A l'intérieur de ces déclinaisons, le traitement est remarquablement unitaire dans tous les espaces traversés.

Des aménagements sobres et cohérents

Quels que soient les secteurs, les aménagements restent sobres, avec des principes de composition simples et une unité de matériaux (un ou deux matériaux au maximum). On retrouve ce principe sur l'ensemble des aménagements de la ville.



LES GRANDES VOIES D'ACCES ET LES ROUTES FORESTIERES

Seule la chaussée est minéralisée et plus ou moins marquée. Les bas cotés sont laissés enherbés.



LES CHEMINS RURAUX ET AGRICOLES

Les systèmes poreux sont privilégiés, soit pour l'ensemble de la chaussée soit limités aux espaces de roulement. On retrouve des aménagements en terre-pierre ou en gravillons.



LES SENTIERS DE RANDONNEE ET FORESTIERS

Les sentiers qui traversent la ville reçoivent un traitement naturel, soit en stabilisé, soit en terre/pierre.



LES ESPACES VERTS CENTRAUX

Les nombreux espaces verts centraux sont traités en vastes zones libres enherbées plantées de hauts sujets, en alignement ou libre.

Source : atopia

Le même principe de sobriété pour les aménagements paysagers à dominante végétale

On retrouve le même principe de traitement pour les aménagements à dominante végétale :

- Sobriété des aménagements ;
- Déclinaison suivant la situation urbaine ;
- Homogénéité de traitement à l'intérieur de chaque typologie d'espace.

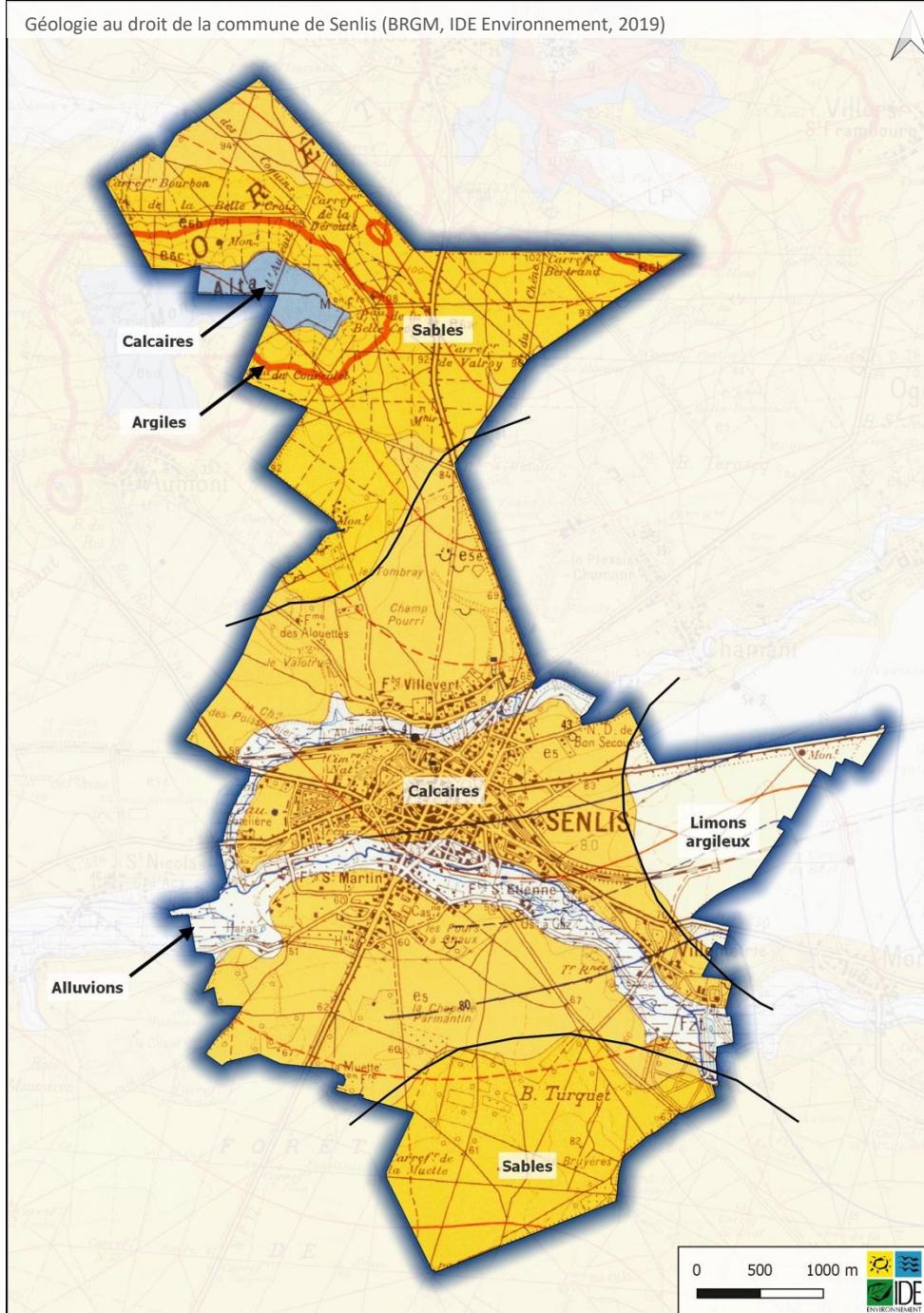
Une référence marquée à la dimension forestière

La référence forestière est l'un des éléments clefs du traitement des espaces à dominante végétale. On y retrouve de manière récurrente la présence de grands arbres à ports libres, avec une grande variété et simplicité d'essences et aussi une référence à la clairière, sur le principe d'espaces ouverts bordés de hauts sujets.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

GÉOMORPHOLOGIE

Géologie au droit de la commune de Senlis (BRGM, IDE Environnement, 2019)

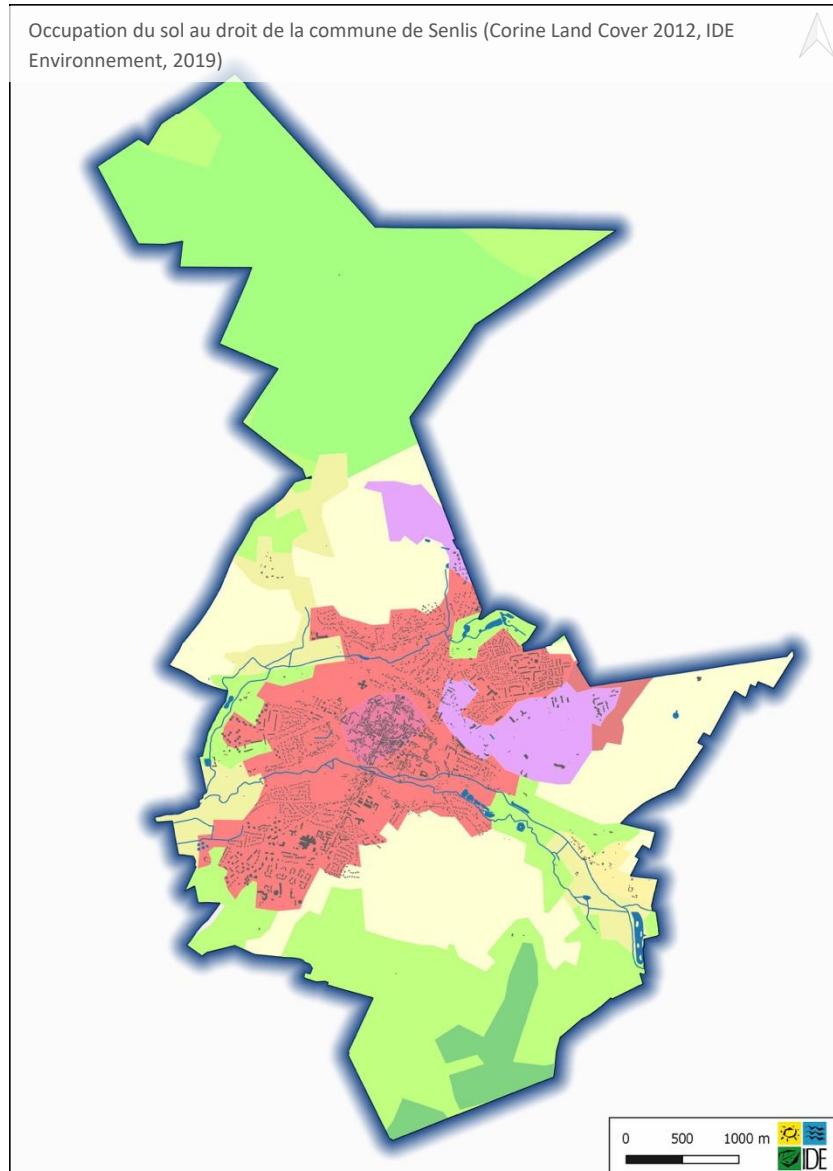


Une géologie propre au Bassin Parisien

Le département de l'Oise est situé dans le Bassin Parisien. L'histoire géologique du département est donc intimement liée à l'histoire de la formation de ce bassin. Celui-ci forme une vaste dépression occupée dans le passé par des mers peu profondes et des lacs. Il a pour origine la fracturation, le basculement et l'affaissement du soubassement de la région. Au fil du temps, des sables et des argiles, issus de l'érosion des reliefs alentours, ainsi que des calcaires d'origine biologique, se sont accumulés en couches successives pour combler ce bassin au fur et à mesure qu'il s'enfonçait.

La commune de Senlis est majoritairement couverte par :

- Des formations sableuses au nord et au sud, présentant au nord des argiles et calcaires enclavés ;
- Des formations calcaires au centre, traversées par des alluvions argileux ;
- Des formations limono-argileuses au sud-est.

**Légende**

Commune de Senlis

Cours d'eau

Plan d'eau

Bâti

Occupation du sol (Corine Land Cover 2012)

Tissu urbain continu

Tissu urbain discontinu

Zones industrielles ou commerciales et installations publiques

Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

Equipements sportifs et de loisirs

Terres arables hors périmètre d'irrigation

Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole

Systèmes culturaux et parcellaires complexes

Forêts de feuillus

Forêts de conifères

Forêts mélangées

Une occupation des sols partagée entre urbanisation, milieux forestiers et milieux agricoles

Les espaces urbanisés (habitations, activités, équipements...) couvrent 24,5% du territoire de la commune de Senlis. Ils sont concentrés dans la partie centrale du territoire.

Une part très importante du territoire (75,5%) est dévolue aux espaces agricoles, naturels et forestiers. En particulier, les espaces agricoles représentent 27,7% du territoire. Ils sont localisés en périphérie des espaces urbanisés.

Les espaces agricoles sont principalement des grandes cultures (blé, maïs, colza...).

Les espaces forestiers représentent quant à eux près de la moitié du territoire, soit 47,8%. Ils sont localisés principalement en périphérie des espaces agricoles, dans les parties nord et sud de la commune.

Au nord, le territoire s'étend sur la forêt d'Halatte, vaste forêt de près de 6 000 ha au nord de la commune. Au sud, les espaces forestiers correspondent à une partie de la forêt de Chantilly à l'ouest et d'Ermenonville à l'est. Ces forêts s'étendent respectivement sur 6 300 et 3 300 ha.

A noter que les forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville forment le massif des Trois Forêts, constituant la ceinture verte du nord de Paris.

Plateau du Valois Multien forestier (Atlas des paysages de l'Oise)



Cultures en lisière de la forêt d'Halatte (Atlas des paysages de l'Oise)



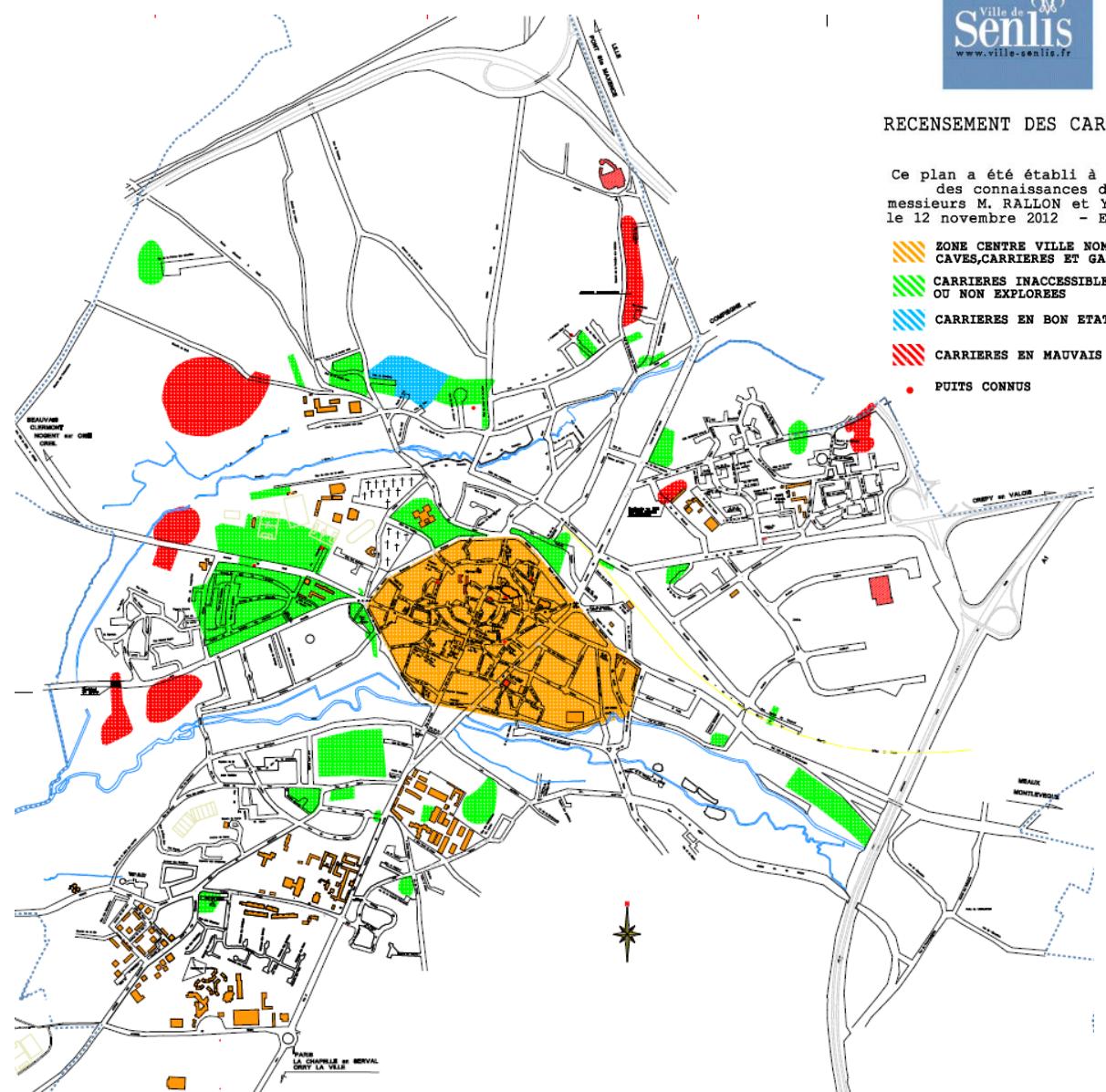
Une commune marquée par les paysages du Valois Multien forestier

La commune de Senlis se situe au sein de l'unité paysagère du Valois Multien, un vaste plateau occupant la partie sud-est du département de l'Oise. Cette entité possède une forte identité forestière et agricole.

Le territoire communal se situe ainsi dans la sous-unité paysagère du Valois Multien forestier, caractérisé par :

- Les vallées de la Nonette, de Launette et de l'Aunette : ces vallées ouvertes aux versants doux présentent un paysage de polyculture et d'herbage : pâtures, boisements, parcs, jardins familiaux... Des petits villages se développent le long des vallées, entre les villes plus importantes, telles que Chantilly, Gouvieux, ou Senlis ;
- La vallée de la Thève : cette vallée ouverte aux versants peu perceptibles présente des paysages de polycultures et d'herbage très variés : pâtures, bois et zones humides. L'urbanisation est caractérisée par des villages ainsi que des châteaux et domaines ;
- Les massifs forestiers, constitués de zones forestières planes (forêt de Chantilly), ponctuées de buttes (forêt d'Halatte), ou accidentée (forêt d'Ermenonville). Dans tous les cas, les paysages sont caractérisés par de grands massifs forestiers structurés par des allées forestières rayonnantes. L'urbanisation se développe en clairière (ce qui est le cas de Senlis) ou en lisière.

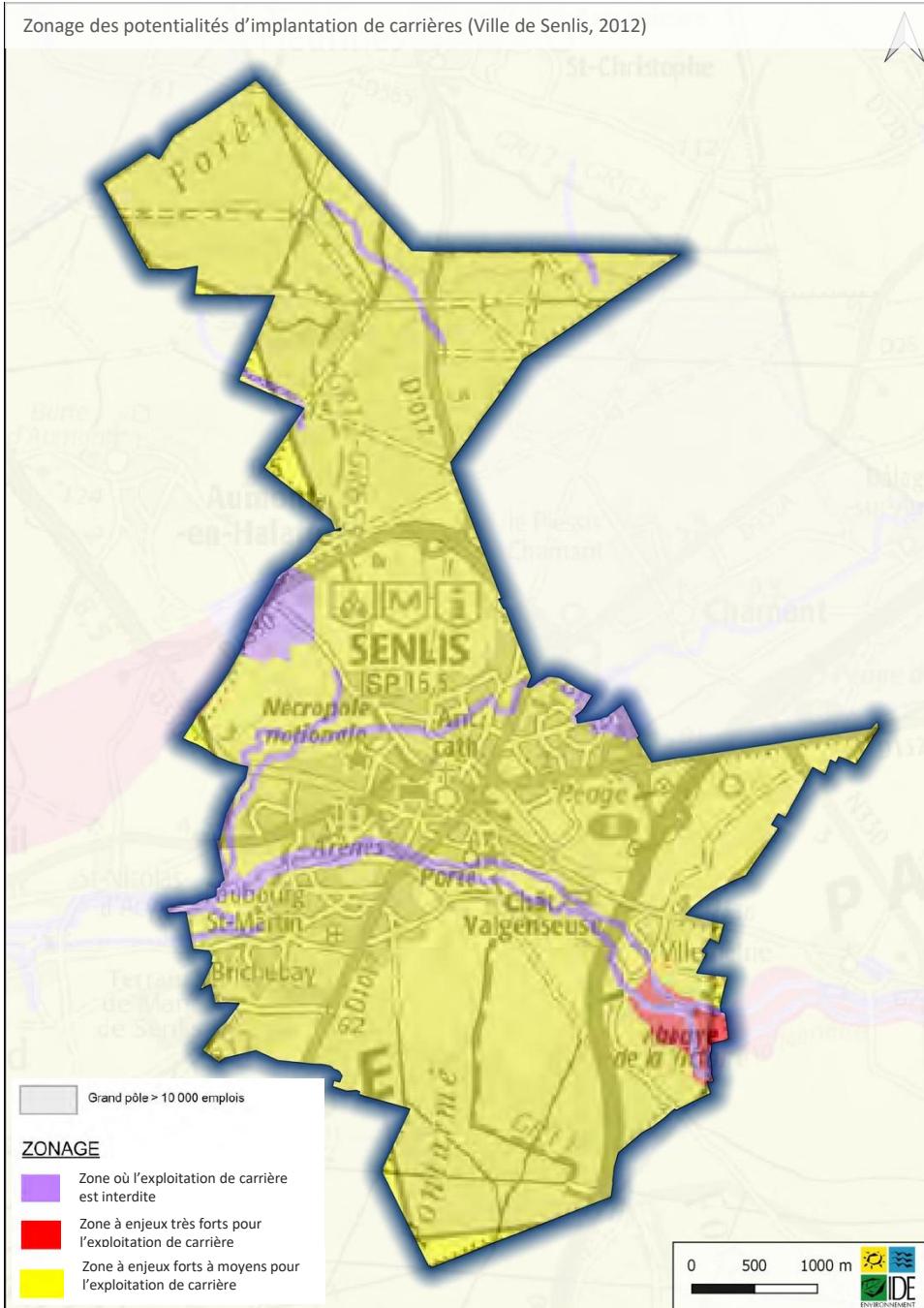
Identification des anciennes carrières sur la commune de Senlis (Ville de Senlis, 2012)



De nombreuses anciennes carrières sur le territoire

D'après le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise, approuvé le 14 octobre 2015, le département produit chaque année 2 150 kt de matériaux. Les gisements exploités sont les roches alluvionnaires, les sables et les roches calcaires. La production départementale représente près de 24% de la production totale de l'ancienne région Picardie, regroupant les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme.

Aucune carrière autorisée ne se situe sur la commune de Senlis. En revanche, de nombreuses anciennes carrières sont identifiées sur le territoire communal (carte ci-contre). On recense notamment plusieurs carrières en mauvais état, représentées en rouge sur la carte. Celles-ci se situent toute en zone non urbanisée, mise à part la carrière la plus au nord, localisée au niveau d'un supermarché.



Des impacts sur l'environnement à prendre en compte

L'implantation de carrières peut présenter un risque réel d'entrave à la vie ou au déplacement de certaines espèces lorsqu'elle impacte un cœur de biodiversité ou qu'elle divise un continuum de milieux naturels.

A l'inverse, les mesures de réhabilitation d'anciennes carrières par la mise en œuvre d'opérations issues du génie écologique pourront concourir à la restauration d'un corridor ou de milieux relais.

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise présente ainsi une cartographie des zones de contraintes pour l'implantation de carrières:

- Zone violette : zone réglementaire où l'exploitation de carrière est interdite ;
- Zone rouge : zone à enjeux très forts non compensables, dans laquelle l'exploitation de carrières est à éviter ;
- Zone jaune : zone à enjeux forts et moyens, dans laquelle certains enjeux locaux doivent être pris en compte de manière approfondie.

La commune de Senlis est classée intégralement en zone jaune, et présente également certains secteurs en zones rouge et violette.

Le réaménagement des carrières

L'exploitation d'une carrière constitue une occupation temporaire du sol. A l'issue de cette occupation, les terrains doivent être remis en état conformément aux conditions retenues dans le cadre de l'autorisation d'exploiter accordée, en particulier, dans le respect des éléments de l'étude d'impact du dossier de demande, et des dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

La remise en état constitue donc une obligation réglementaire, qui a pour principal objectif de mettre le site en sécurité, de favoriser son intégration paysagère et d'effacer les traces de l'activité passée, en vue d'octroyer au site exploité, une capacité de résilience.

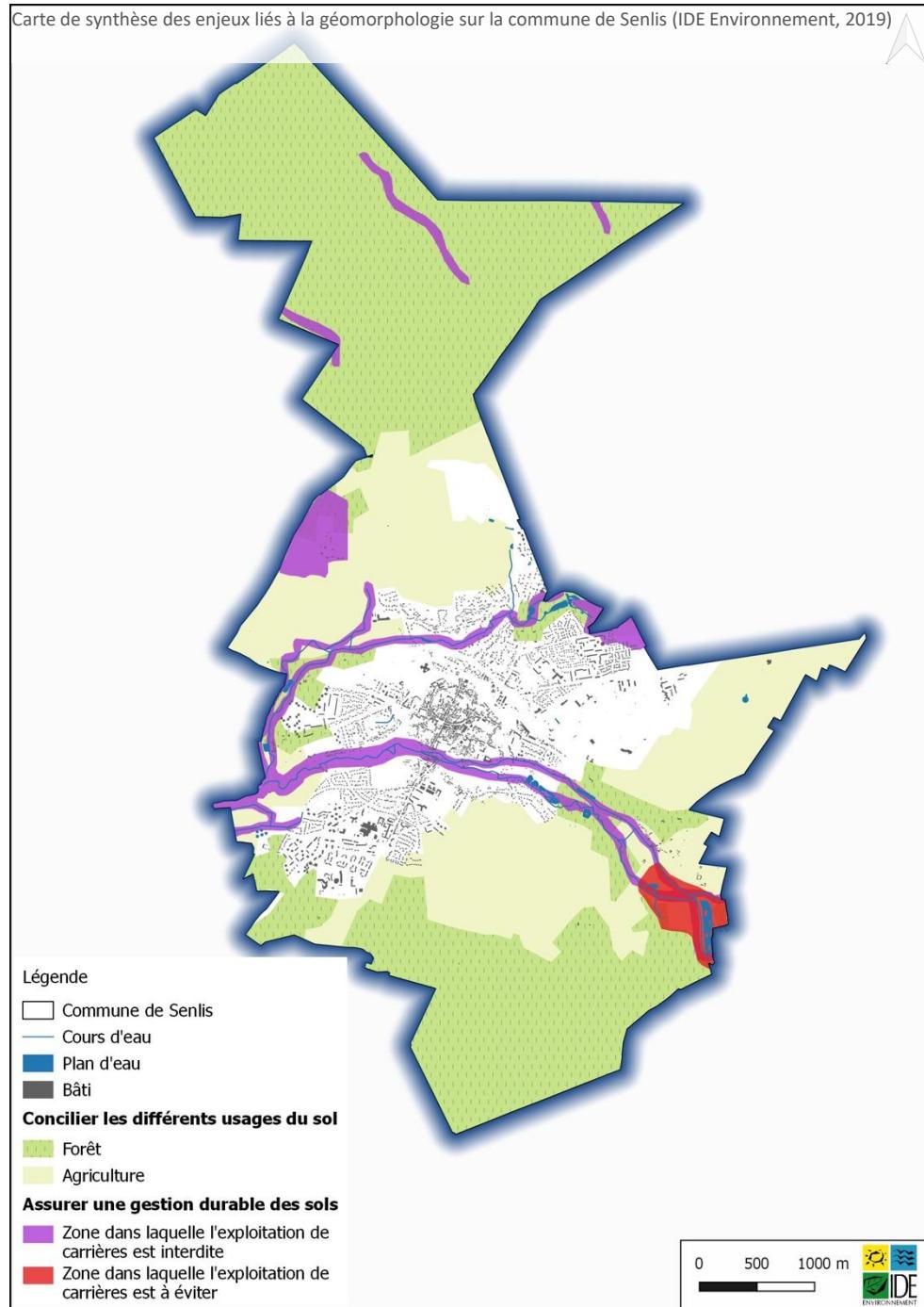
Le réaménagement est quant à lui un processus complémentaire et nécessaire à la remise en état, dépassant le cadre de l'exploitation de la carrière. Il se réalise à l'initiative de l'exploitant et du (ou des) propriétaire(s) foncier(s) qui mettent en œuvre une réaffectation spécifique et ciblée du foncier.

Le potentiel de réaménagement d'un site dépend donc fortement de la nature et de la qualité des opérations de remise en état préalablement effectuées. Il convient donc d'anticiper très en amont les pistes de réaménagement possibles des sites afin de ne pas hypothéquer des vocations futures.

Les cinq principaux types de réaménagement identifiés sont les suivants :

- Le réaménagement à vocation agricole ;
- Le réaménagement à vocation écologique et géologique ;
- Le réaménagement à vocation forestière ;
- Le réaménagement à vocation cynégétique ;
- Le réaménagement à vocation de loisirs (pêche, loisirs nautiques, baignade...).

Ces différentes vocations ne sont pas exclusives ; dans la plupart des cas, des projets de réaménagement multifonctionnels peuvent être envisagés. Par exemple, le réaménagement d'un plan d'eau en base de loisirs peut prévoir des espaces plus isolés et appropriés au repos pour la faune.



Un territoire aux ressources minérales à gérer durablement

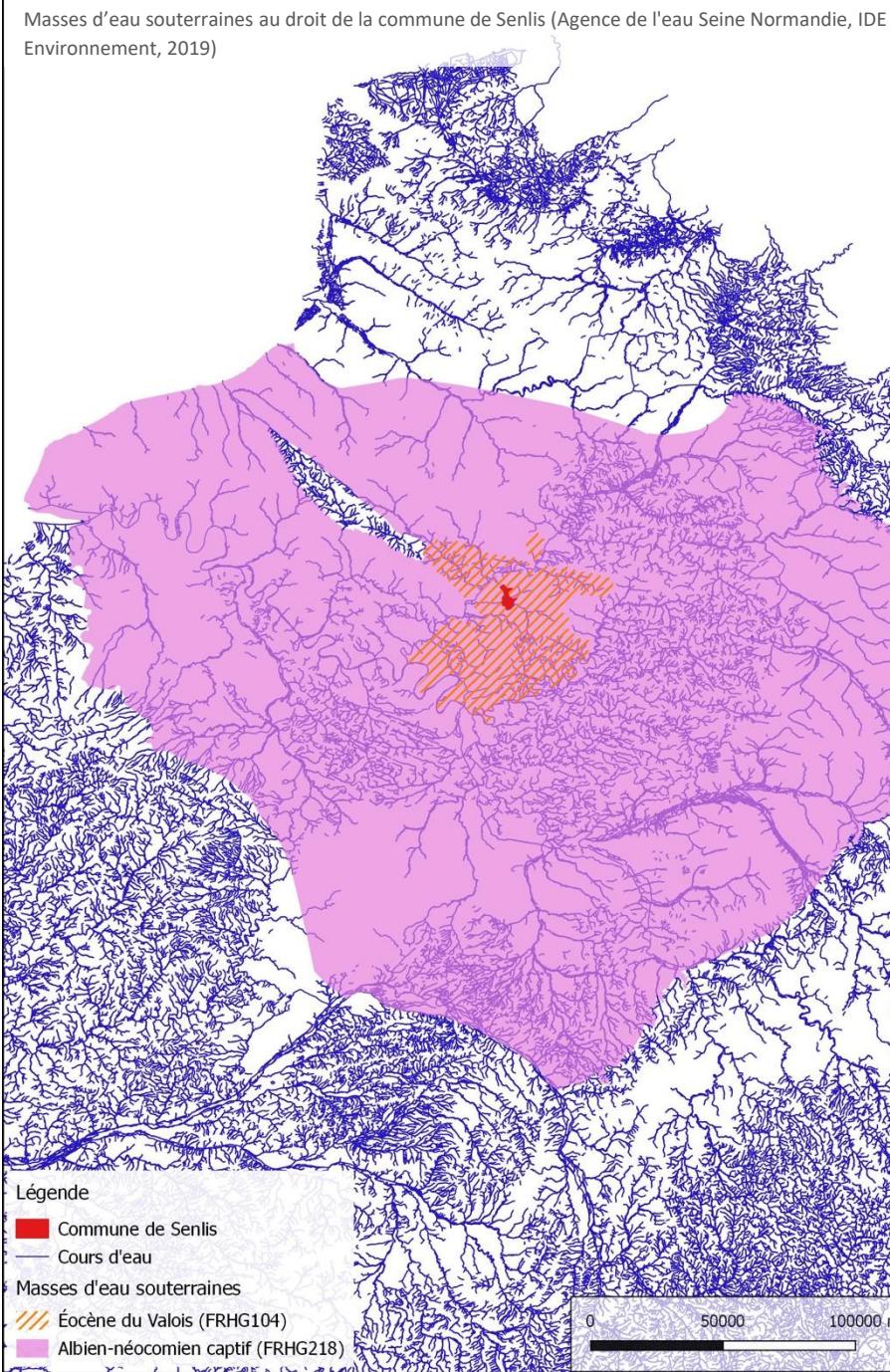
La commune de Senlis se situe au cœur du massif forestier des trois forêts de Chantilly, Ermenonville et Halatte. Le territoire est caractérisé par une zone centrale urbanisée ceinturée par des parcelles agricoles, le tout encadré par les massifs forestiers au nord et au sud.

Ainsi, une part importante du territoire est dévolue aux espaces forestiers (47,8%) et agricoles (27,7%). Il est donc important d'assurer la durabilité de ces ressources naturelles.

Aucune carrière autorisée n'est identifiée sur le territoire, en revanche, plusieurs anciennes carrières sont recensées, dont certaines sont susceptibles de présenter des risques d'effondrement.

A noter que le territoire communal est peu propice à l'implantation de nouvelles carrières. Celui-ci présente en effet de nombreux enjeux environnementaux posant des contraintes plus ou moins importantes pour leur développement.

RESSOURCES EN EAU ET USAGES



Un territoire concerné par deux masses d'eau souterraines

La commune de Senlis est concernée par deux masses d'eau souterraines : l'Éocène du Valois (FRHG104) et l'Albien néocomien captif (FRHG218). Ces deux masses d'eau couvrent le territoire communal en intégralité.

D'après l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, elles présentent un bon état quantitatif et qualitatif.

Nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future

Certaines nappes souterraines, de par leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives, constituent des réserves stratégiques à l'échelle locale ou du bassin, à préserver en vue de leur utilisation dans le futur pour les captages d'eau destinées à la consommation humaine et dans l'optique d'une anticipation des effets du changement climatique.

Il s'agit des ressources qui répondent à plusieurs critères :

- Elles satisfont quantitativement les enjeux d'approvisionnement futur ;
- Elles sont situées à proximité des zones de consommation actuelles et à venir ;
- Leur qualité est satisfaisante au regard notamment des autres ressources du secteur de même ampleur quantitative.

Les nappes stratégiques présentent un réel enjeu pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

Les deux masses d'eau souterraine situées au droit de la commune de Senlis sont identifiées comme des nappes stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable.

Objectif de bon état des masses d'eau sur la commune de Senlis (Agence de l'eau Seine Normandie, IDE Environnement, 2019)

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'atteinte du bon état écologique	Objectif d'atteinte du bon état chimique
FRHR226	La Nonette	2015	2021
FRHR226 – H2225000	L'Aunette	2015	2021

Données quantitatives du cours d'eau de la Nonette (Eau France, IDE Environnement, 2019)

Station	Q spécifique moyen (l/s/km ²)	QMNA (m ³ /s)
La Nonette à Courteuil	4,5	1,2

Q spécifique moyen : Débit moyen par unité de superficie de bassin versant

QMNA : Débit quinquennal sec, débit minimum moyen calculé sur 23 ans

Un réseau hydrographique concentré au centre de la commune

La commune de Senlis se situe sur le bassin versant de la Nonette. Ce cours d'eau prend sa source à Nanteuil-le-Haudouin et s'écoule d'est en ouest sur près de 40 km, jusqu'à Gouvieux où elle se jette dans l'Oise.

A Senlis, le réseau hydrographique se concentre dans la partie centre du territoire. Il est constitué de :

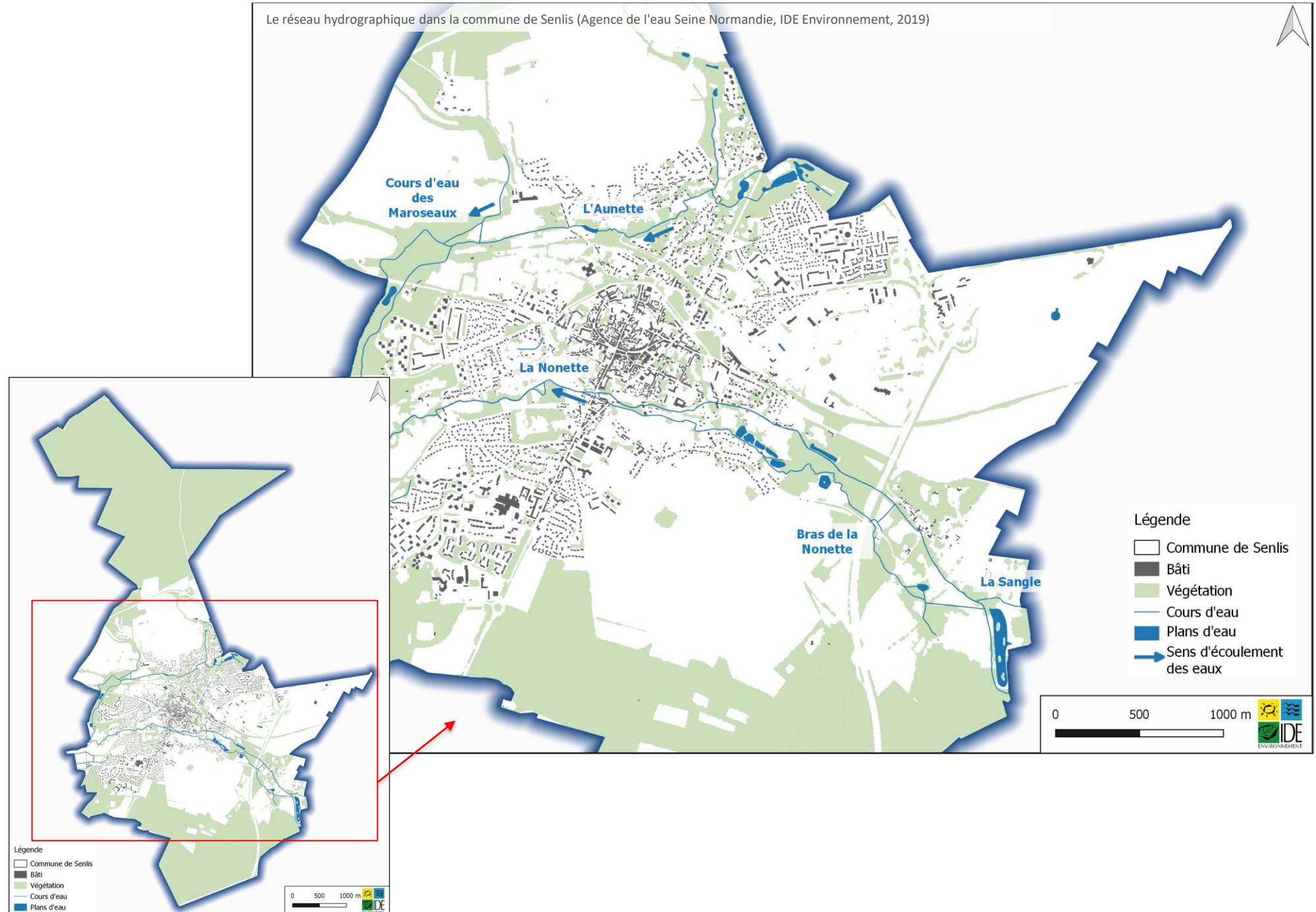
- Au sud, la Nonette ses deux bras : le Bras de la Nonette et la Sangle ;
- Au nord, l'Aunette et son affluent, le cours d'eau des Maroseaux. L'Aunette se jette dans la Nonette en limite ouest du territoire communal.

Quelques plans d'eau sont également présents dans la commune, localisés le long des cours d'eau.

Dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie 2010-2015, la Nonette et l'Aunette présentent un objectif d'atteinte du bon état écologique en 2015 et du bon état chimique en 2021.

Les principales pressions subies par ces cours d'eau sont dues aux apports de nutriments et pesticides.

Par ailleurs, les données sur l'état quantitatif de la Nonette sont reportées dans le tableau ci-contre.



Des actions mises en œuvre face au risque de sécheresse

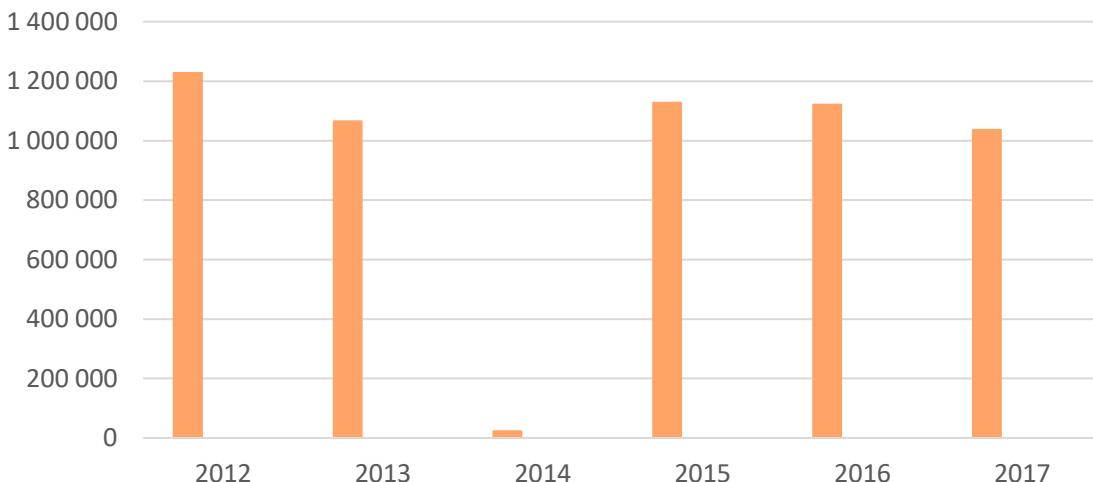
La loi n°92-3 adoptée le 3 janvier 1992, promulgue que l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Les mesures générales ou particulières prévues par la loi du 3 janvier 1992 pour faire face aux risques ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations et de pénuries sont prescrites par arrêté des préfets des départements.

Dans le département de l'Oise, quatre niveaux d'actions sont définis en fonction des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes souterraines mesurés :

- **Vigilance** : dès qu'il est atteint, les services chargés de la police et de la gestion de l'eau sont mis en alerte. Des actions d'informations des usagers de l'eau sont lancées et selon la situation, des démarches volontaristes sont conseillées par les organismes socio-professionnels ;
- **Alerte** : les mesures définies pour la gestion de l'eau sont mises en œuvre pour maintenir un bon état écologique des milieux aquatiques ;
- **Alerte renforcée** : les mesures de gestion de la ressource en eau en situation de pénurie sont renforcées pour maintenir un bon état des milieux aquatiques et pour garantir l'alimentation en eau potable des populations et des animaux ;
- **Crise** : selon les niveaux atteints dans les nappes ou selon le débit de la rivière ou les linéaires d'assèc constatés, des mesures d'interdiction totale d'utilisation d'eau peuvent être prises à l'encontre de certains usagers. Seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés.

Depuis 2010, la commune de Senlis a connu plusieurs épisodes de vigilance et d'alerte imposant des mesures de restrictions de l'usage de l'eau.

Prélèvements en eau destinée à l'AEP (en m³) sur la commune de Senlis (BNPE, IDE Environnement, 2019)



Les prélèvements en eau

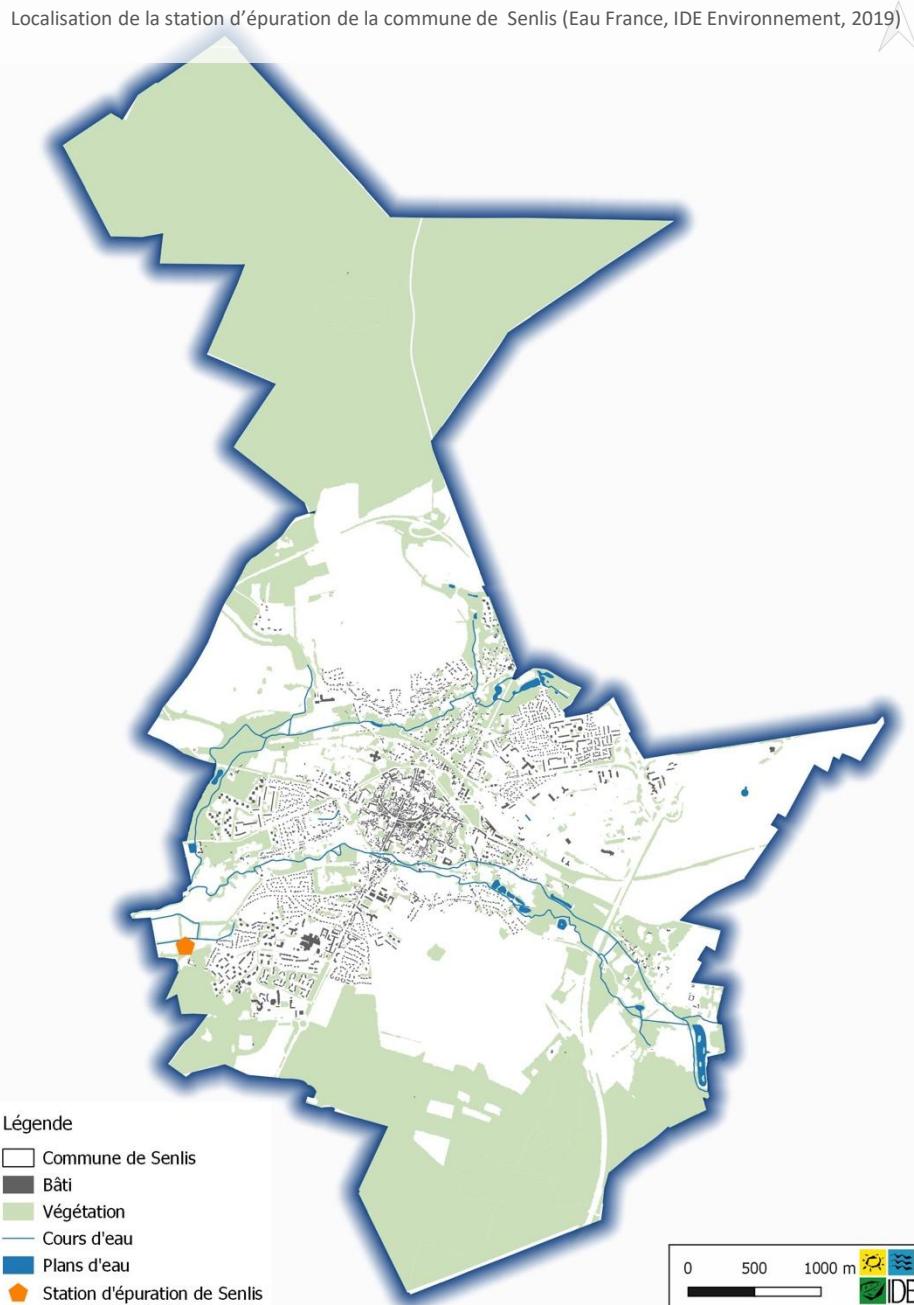
D'après les données de la Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE Eau France) disponibles entre 2012 et 2017, la commune de Senlis prélève des ressources souterraines destinées à plus de 95% à l'alimentation en eau potable. Une part est également utilisée pour l'irrigation.

Les prélèvements sont globalement de 1 000 000 à 1 200 000 m³ par an, mise à part pour l'année 2014, où seuls des prélèvements pour l'irrigation ont été recensés.

A noter que depuis 2012, les prélèvements globaux présentent une tendance à la baisse.

Les usages de loisirs

Aucune zone de baignade ni de pêche n'est identifiée à Senlis.



L'assainissement sur la commune

La station d'épuration de Senlis est exploitée par le délégataire Véolia Eau. Elle traite les eaux usées des communes de Senlis, Courteuil et Chamant.

La station présente une capacité nominale de 25 000 EH (équivalent habitants) et un débit maximal de 3 150 m³/jour. Le traitement utilisé sur les effluents est le procédé de « boues activées par aération prolongée ». Les eaux traitées sont ensuite rejetées à cours d'eau de la Nonette.

La station d'épuration est en conformité vis-à-vis de ses performances et de ses équipements.

Elle présente un taux de saturation organique de 41,7%. Son taux de saturation hydraulique est en revanche plus élevé puisqu'il atteint 88,5%.

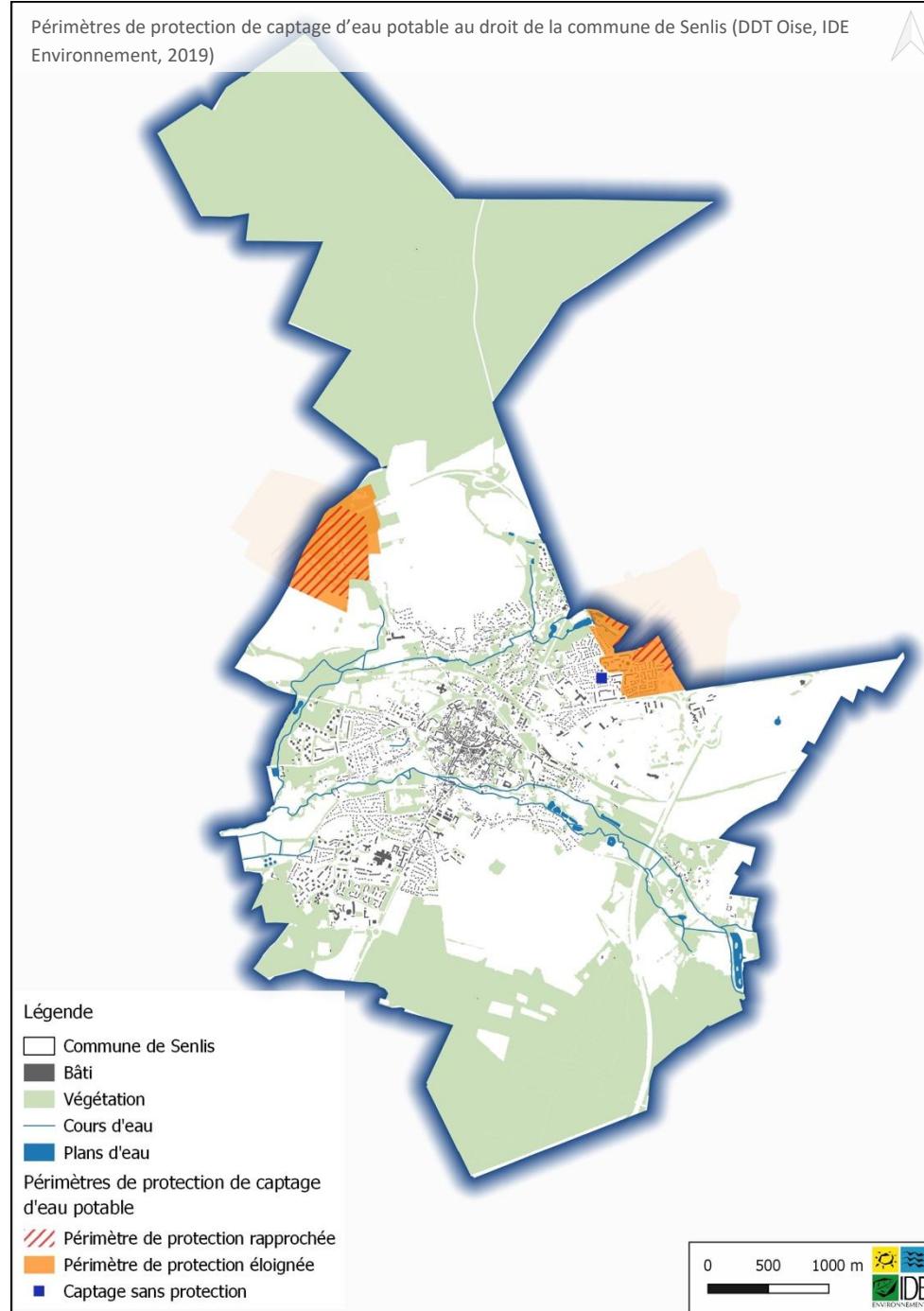
Un taux de saturation hydraulique élevé peut être dû à un afflux d'eaux claires parasites (eaux de pluie) dans la station. A noter qu'en cas de taux de saturation proche de 100% ou supérieur, les capacités de bon traitement des effluents urbains sont directement impactées, ainsi que le milieu naturel dans lequel ces derniers sont rejetés.

Avantages et inconvénients du traitement des effluents par « Boues activées » (traitementdeseaux.fr)

Boues activées par aération prolongée

Principe : Dégradation aérobie de la matière organique par mélange de micro-organismes épurateurs et de l'effluent à traiter, suivie de la séparation des "eaux épurées" et des "boues activées"

Avantages	Inconvénients
Bonne performance pour l'ensemble des paramètres	Nécessité de limitation stricte du débit maximum admissible en traitement
Elimination importante de l'azote global par syncopage de l'aération	Coût d'exploitation élevé
Elimination possible du phosphore par voie chimique	Coût d'investissement élevé
Relative résistance aux à-coups de charge	Nécessité d'une exploitation attentive (extraction régulière des boues, adaptation de l'aération aux besoins, etc.) réalisée par un personnel ayant suivi une formation adéquate
Emprise foncière limitée	
Boues extraites minéralisées	



Une gestion conservatoire de la ressource à préserver

Le réseau d'eau potable à Senlis s'organise autour de deux réservoirs :

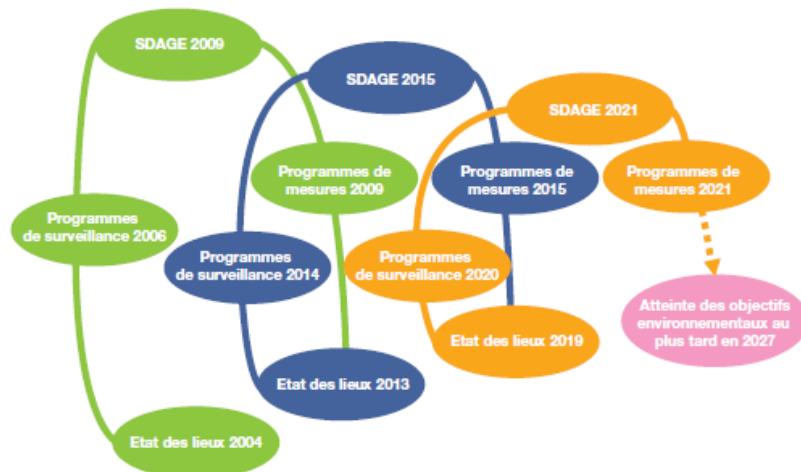
- Le réservoir du Tombray (2 000 m³), alimenté par un forage de 74 m de profondeur, localisé sur la commune de Senlis, au nord-ouest ;
- Le réservoir de Bonsecours (1 000 m³), alimenté par deux forages :
 - Bonsecours 1, à 40 m de profondeur, localisé sur la commune de Senlis, à l'est ;
 - Bonsecours 2, à 69 m de profondeur, localisé sur la commune de Chamant, en limite est de Senlis.

Les périmètres de protection éloignée et rapprochée des captages du Tombray et de Bonsecours 2 se situent pour partie au sein de la commune de Senlis. Le captage Bonsecours 1 ne présente quant à lui pas de protection.

D'après le service Eau France, l'eau potable desservant la commune présente une très bonne qualité : les taux de conformité microbiologique de l'eau et de conformité physico-chimique atteignent tous deux 100%.

Les réseaux d'eau potable présentent également un bon fonctionnement, puisque leur rendement est de 88,6%, soit supérieur au rendement moyen national de 80%.

Les grandes étapes de la DCE (Eaufrance)



Nota bene : chaque couleur correspond à un cycle de gestion. Les dates mentionnées sont les dates d'adoption des documents par les autorités compétentes.

Découpage géographique des SDAGE français (Eau France)



La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 définit un cadre pour une politique communautaire de gestion et de préservation des ressources en eaux des bassins hydrographiques. Cadre de référence commun, elle fixe des objectifs à atteindre pour la préservation et la restauration de la qualité des eaux superficielles (eaux douces, saumâtres, côtières) et des eaux souterraines par bassin hydrographique.

L'objectif général de la DCE est d'atteindre d'ici à 2015 le « bon état » ou « bon potentiel » des masses d'eau (eaux superficielles et souterraines) sur l'ensemble du territoire européen. Le « bon état » est déterminé par des paramètres qualitatifs et quantitatifs, écologiques et chimiques.

Les grands principes posés par la DCE sont :

- La formulation d'objectifs et la gestion par bassin versant,
- La mise en place d'outils de planification (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) assortis d'une méthode de travail, d'échéances précises,
- L'appréciation des coûts environnementaux, le principe « pollueur-payeur » et les modalités de tarification de l'eau,
- La participation accrue des acteurs du domaine de l'eau à la gestion.

Un programme de mesures, adopté par le préfet coordonnateur de Bassin, est garant de la mise en œuvre des actions par l'ensemble des acteurs (organismes, services publics...) dans chaque bassin. Il précise les dispositions réglementaires, l'échéancier prévisionnel et les outils mobilisables

SDAGE Seine-Normandie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin. Il est établi en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement. Ainsi ce document présente une valeur juridique particulière en lien avec les décisions administratives et avec les documents d'aménagement du territoire.

Le SDAGE pour les années 2022 à 2027 a été approuvé le 6 avril 2022. Il présente cinq orientations fondamentales :

1. Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
2. Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
3. Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles
4. Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
5. Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

SAGE Nonette

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification de la gestion de l'eau, à l'échelle locale. Il intègre les enjeux spécifiques du territoire et permet la déclinaison locale des grandes orientations du SDAGE.

Le SAGE Nonette, arrêté le 15 décembre 2015, concerne le bassin versant de la Nonette et de ses deux affluents, la Launette et l'Aunette. Il concerne 52 communes, dont la commune de Senlis.

Les enjeux de ce SAGE sont les suivants :

- **Enjeu 1** : Faire vivre le SAGE ;
- **Enjeu 2** : Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- **Enjeu 3** : Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine
- **Enjeu 4** : Maitriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation ;
- **Enjeu 5** : Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux.

Zones vulnérables aux nitrates

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ;
- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'actions qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable. Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local.

La commune de Senlis se situe au sein d'une zone vulnérable aux nitrates.

Zones sensibles à l'eutrophisation

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

La commune de Senlis se situe au sein d'une zone sensible à l'eutrophisation.

Zone de répartition des eaux

Afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau dans les zones présentant une insuffisance quantitative, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins, des zones de répartition des eaux (ZRE) sont fixées par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin depuis 2007.

L'inscription d'une ressource en eau en « ZRE » constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau. Elle suppose au préalable, avant la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déficit constaté, de sa répartition spatiale et de sa réduction. Ce travail se réalise en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et un objectif de restauration d'un équilibre.

La nappe souterraine de l'Albien-néocomien captif, au droit de la commune de Senlis, se situe en zone de répartition des eaux.

Une ressource en eau soumise à quelques pressions

Le réseau hydrographique de la commune de Senlis est concentré dans la partie centrale du territoire. Deux cours d'eau principaux, la Nonette et l'Aunette, s'écoulent d'est en ouest. Leur confluence se situe en limite ouest du territoire.

Les analyses de qualité réalisées dans ces deux cours d'eaux montrent que ceux-ci subissent quelques pressions dues aux apports de nutriments et de pesticides.

Le territoire se situe au droit de deux masses d'eau souterraines, qui présentent un bon état chimique et quantitatif. Elles sont identifiées comme des nappes stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable.

La commune a connu depuis 2016 plusieurs épisodes de « vigilance » et d'« alerte » liés à des sécheresses, imposant des mesures de restriction de l'usage de l'eau. Dans un contexte de changement climatique, ces périodes de restriction des usages sont amenées à augmenter.

Une station d'épuration est présente sur la commune. Elle présente un fonctionnement globalement bon, avec toutefois un taux de saturation assez élevé qu'il conviendra de surveiller.

Des prélèvements en eau sont identifiés sur la commune, majoritairement à destination de l'alimentation en eau potable, mais également de l'irrigation.

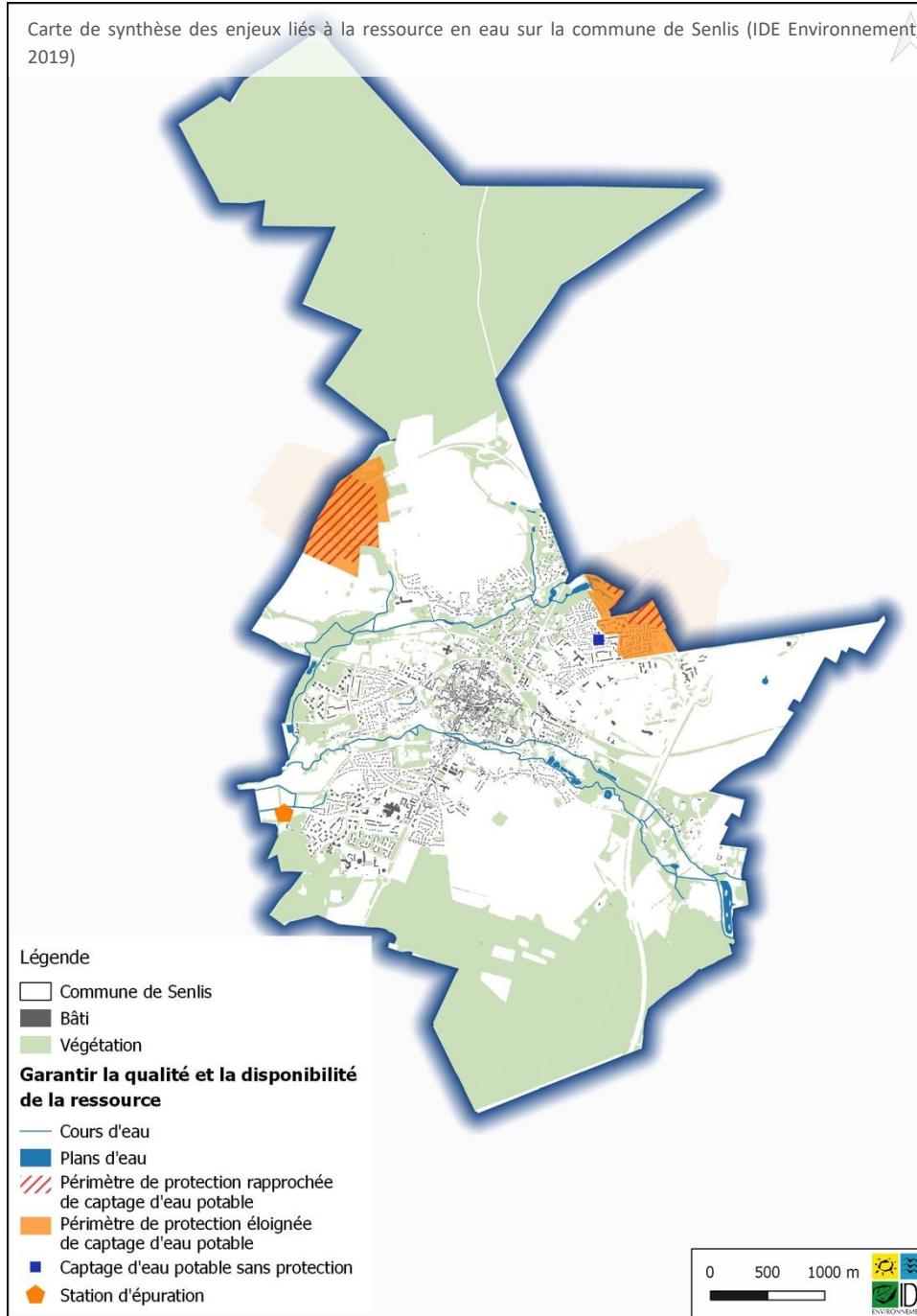
Concernant la gestion de l'eau potable, trois captages souterrains assurent le prélèvement de la ressource sur la commune, dont deux sont localisés sur le territoire. Par ailleurs, la commune est concernée par les périmètres de protection rapprochée et éloignée de deux de ces captages. Enfin, les réseaux d'eau potable présentent un bon fonctionnement global.

Des pressions qui tendent à s'accroître dans un contexte de changement climatique

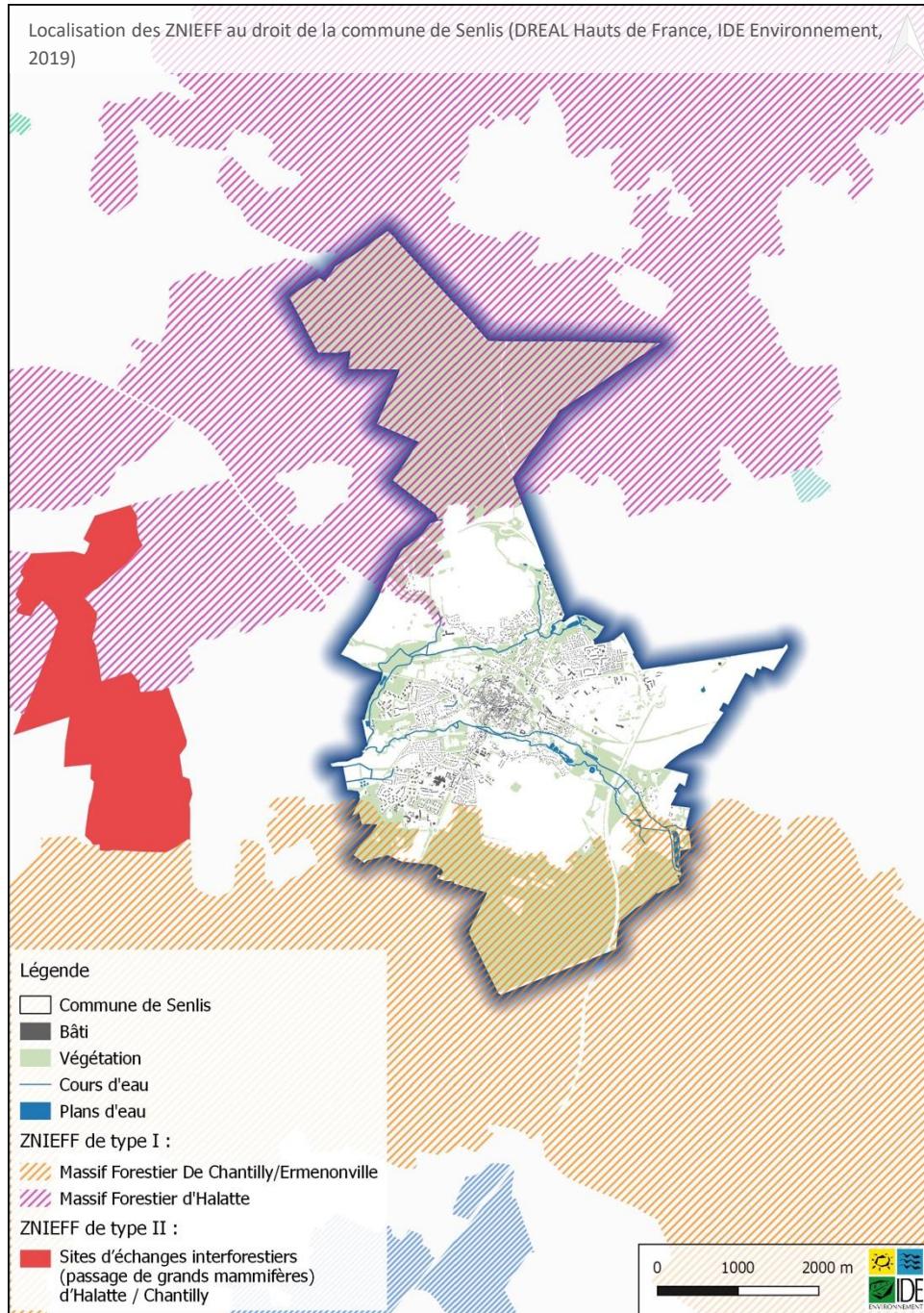
L'Agence de l'eau prévoit notamment, d'ici 2100 sur le bassin Seine-Normandie :

- Une augmentation d'environ 2°C de l'eau de surface ;
- Une réduction des précipitations d'environ 12% ;
- Une augmentation de l'évapotranspiration d'environ 23% d'ici 2100 ;
- Une réduction des débits de 10 à 30 % ;
- Une réduction de la recharge des nappes d'environ 30% ;
- Une augmentation des sécheresses extrêmes et des fortes pluies (en intensité et en fréquence).

Ces impacts prévisibles du changement climatique rendent nécessaire une adaptation de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans ce contexte, l'agence de l'eau Seine-Normandie a élaboré une stratégie, adoptée en décembre 2016, visant à mobiliser les différents acteurs (collectivités, associations, chercheurs, services de l'état,...) pour préserver les ressources en eau et assurer un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients.



BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE



ZNIEFF I et II

La commune de Senlis est concernée par deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I suivantes :

- « Massif Forestier d'Halatte » (FR220005064) ;
- « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (FR220014323)

Les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

Aucune ZNIEFF de type II ne se situe sur le territoire communal. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La plus proche se situe à environ 2 km à l'ouest. Il s'agit de la ZNIEFF « Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte / Chantilly » (FR220014330)

Habitats déterminants de la ZNIEFF « Massif Forestier d'Halatte » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'habitat	Code CORINE biotope	Surface de l'habitat au sein de la ZNIEFF (en %)
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	1
Chênaies acidiphiles	41.5	10
Hêtraies sur calcaire	41.16	5
Eaux douces stagnantes	22	<i>Pas d'information</i>
Mines et passages souterrains	88	<i>Pas d'information</i>

Espèces déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier d'Halatte » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Triton alpeste	<i>Triturus alpestris</i>	
La Fiancée	<i>Catocala spionsa</i>	
La Petite Violette	<i>Clossiana dia</i>	
Le Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Espèces de gibier dont la chasse est autorisée
Martre de pins	<i>Martes martes</i>	Espèce d'intérêt communautaire Espèces de gibier dont la chasse est autorisée
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Crossope aquatique	<i>Néomys fodiens</i>	Protégée au niveau national
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire

ZNIEFF I « Massif Forestier d'Halatte »

La ZNIEFF « Massif Forestier d'Halatte » (FR220005064) s'étend sur 18 communes dont Senlis, sur une surface totale de 7950,8 ha. En particulier, elle recoupe la partie nord de la commune de Senlis sur environ 687 ha, ce qui représente 8,6% de sa surface totale.

Le massif forestier d'Halatte s'étend en rive gauche de l'Oise, sur la bordure septentrionale du plateau du Valois. Les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques dominent les peuplements, traités en majorité en futaies. De plus, les affleurements de calcaire permettent la présence de végétations calcicoles. Quelques lisières comprennent de petites pelouses et des ourlets thermophiles sur calcaires et sables calcaires, entre autres au-dessus de Verneuil-en-Halatte et de Pont-Sainte-Maxence (butte du Calipet). Sur les sables subsistent ponctuellement, en forêt de la Haute-Pommeraie notamment, des fragments de landes à Callune, avec, parfois, des systèmes de sables mobiles. Les tempêtes de vent des années 1980-1990 ont mis à mal certains secteurs, notamment de hêtraies du nord de la forêt. Les clairières résultant des chablis sont recolonisées par des buissons pionniers (Genêts à balais, bouleaux...), des graminées sociales, et des ronces... Quelques carrières souterraines de calcaire sont utilisées par les chauves-souris pour passer l'hiver, par exemple vers Verneuil-en-Halatte

Cette ZNIEFF est caractérisée par cinq habitats déterminants et 59 espèces déterminantes, recensés dans les tableaux ci-contre et en page suivante.

A noter que parmi les espèces déterminantes, 19 présentent un statut de protection nationale ou régionale, dont 12 sont également des espèces d'intérêt communautaires (Directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux).

BIODIVERSITÉ – ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Espèces déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier d'Halatte » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	Protégée au niveau national
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Pic Mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Protégée au niveau national
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Protégée au niveau national
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Protégée au niveau national
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Espèces de gibier dont la chasse est autorisée Protection et commercialisation sur le territoire national
Canche printanière	<i>Aira praecox</i>	
Anémone fausse renoncule	<i>Anemone ranunculoides</i>	
Belladone	<i>Atropa belladonna</i>	
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	
Cardamine impatiante	<i>Cardamine impatiens</i>	
Laîche aiguë	<i>Carex acuta</i>	
Laîche des sables	<i>Carex arenaria</i>	
Laîche étoilée	<i>Carex echinata</i>	
Laîche patte de lièvre	<i>Carex ovalis</i>	
Laîche pâle	<i>Carex pelescens</i>	
Laîche à épis grêles	<i>Carex strigosa</i>	
Laîche vésiculeuse	<i>Carex vesicaria</i>	
Corydale bulbeuse	<i>Corydalis cava</i>	
Doronic à feuilles de plantain	<i>Doronicum plantagineum</i>	Espèce pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Filipendule vulgaire	<i>Filipendula vulgaris</i>	
Iris fétide	<i>Iris foetidissima</i>	
Isopyre faux Pigamon	<i>Isopyrum thalictroides</i>	
Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>	
Mauve alcée	<i>Malva alcea</i>	
Mélique penchée	<i>Melica nutans</i>	
Mibora naine	<i>Mibora minima</i>	
Jonquille des bois	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Espèce pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire
Ornithogale des Pyrénées	<i>Loncomelos pyrenaicus</i>	
Raiponce en épis	<i>Phyteuma spicatum</i>	
Sceau de salomon odorant	<i>Polygonatum odoratum</i>	
Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i>	
Pulmonaire à feuilles longues	<i>Pulmonaria longifolia</i>	
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	Espèce pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire Espèce d'intérêt communautaire
Scille à deux feuilles	<i>Scilla bifolia</i>	
Scirpe sétacé	<i>Isolepis setacea</i>	
Laïteron des marais	<i>Sonchus palustris</i>	
Épiaire d'Allemagne	<i>Stachys germanica</i>	
Hélianthème taché	<i>Tuberaria guttata</i>	
Véronique en épis	<i>Veronica spicata</i>	
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	
Polystic des montagnes	<i>Oreopteris limbosperma</i>	
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	Espèce pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire

Habitats déterminants de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'habitat	Code CORINE biotope	Surface de l'habitat au sein de la ZNIEFF (en %)
Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes	35.2	1
Landes, fruticées, pelouses et prairies	3	2
Eaux douces stagnantes	22	3
Forêts	4	90
Tourbières et marais	5	4

Espèces déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
<i>Aneura pinguis</i>	<i>Aneura pinguis</i>	
<i>Aulacomnium palustre</i>	<i>Aulacomnium palustre</i>	
<i>Neoorthocaulis attenuatus</i>	<i>Neoorthocaulis attenuatus</i>	
<i>Dicranum polysetum</i>	<i>Dicranum polysetum</i>	
<i>Ptilidium pulcherrimum</i>	<i>Ptilidium pulcherrimum</i>	
<i>Racomitrium canescens</i>	<i>Racomitrium canescens</i>	
<i>Rhabdoweisia fugax</i>	<i>Rhabdoweisia fugax</i>	
<i>Scorpidium scorpioides</i>	<i>Scorpidium scorpioides</i>	
<i>Sphagnum capillifolium</i>	<i>Sphagnum capillifolium</i>	Espèces pouvant faire l'objet d'une réglementation permanente ou temporaire Espèces d'intérêt communautaire
<i>Sphagnum fimbriatum</i>	<i>Sphagnum fimbriatum</i>	
<i>Sphagnum palustre</i>	<i>Sphagnum palustre</i>	
<i>Sphagnum subsecundum</i>	<i>Sphagnum subsecundum</i>	
<i>Sphagnum auriculatum</i>	<i>Sphagnum auriculatum</i>	
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Espèce d'intérêt communautaire

ZNIEFF I « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville »

La ZNIEFF « Vallon de la Chasse » (FR220014323) s'étend sur 21 communes dont Senlis, sur une surface totale de 11 086,8 ha. En particulier, elle recoupe la partie sud de la commune de Senlis sur environ 416 ha, ce qui représente moins 3,8% de sa surface totale.

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France.

Ce sont les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques sur sables qui dominent les peuplements, traités en futaie pour la plus grande partie. Les affleurements de calcaire permettent la présence de végétations calcicoles. Quelques lisières comprennent de petites pelouses et des ourlets thermophiles sur calcaires et sables calcaires, par exemple dans le champ de manœuvres de Senlis. Sur les buttes de sables, formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes, subsistent en forêt d'Ermenonville notamment, des landes à Ericacées avec des systèmes de sables mobiles. Les étangs et les mares apportent une importante diversité de biotopes dans ces milieux de plateaux majoritairement secs. Quelques micro-zones humides boisées subsistent localement, en haute vallée de la Nonette notamment.

Cette ZNIEFF est caractérisée par cinq habitats déterminants et 123 espèces déterminantes, recensés dans les tableaux ci-contre et en page suivante.

A noter que parmi les espèces déterminantes, 32 présentent un statut de protection nationale ou régionale, dont 11 sont également des espèces d'intérêt communautaires (Directive Habitats-Faune-Flore et Oiseaux).

Especes déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	
Double Zéro	<i>Dicyclla oo</i>	
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Espèces de gibier dont la chasse est autorisée
Martre de pins	<i>Martes martes</i>	Espèce d'intérêt communautaire Especes de gibier dont la chasse est autorisée
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protégée au niveau national Especie d'intérêt communautaire
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Espèce d'intérêt communautaire Especes de gibier dont la chasse est autorisée
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Espèce de gibier dont la chasse est autorisée Protection et commercialisation sur le territoire national
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protégée au niveau national
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Espèce de gibier dont la chasse est autorisée Protection et commercialisation sur le territoire national
Engoulement d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Protégée au niveau national Especie d'intérêt communautaire
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	Protégée au niveau national
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Protégée au niveau national
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Protégée au niveau national Especie d'intérêt communautaire
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Protégée au niveau national Especie d'intérêt communautaire
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Protégée au niveau national
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Protégée au niveau national

Espèces déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Protégée au niveau national
Locustelle luscinioïde	<i>Locustella luscinioides</i>	Protégée au niveau national
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Protégée au niveau national
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Protégée au niveau national
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Espèce de gibier dont la chasse est autorisée Protection et commercialisation sur le territoire national
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Espèce de gibier dont la chasse est autorisée Protection et commercialisation sur le territoire national
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Espèce de gibier dont la chasse est autorisée Protection et commercialisation sur le territoire national
Aigremoine élevée	<i>Agrimonia procera</i>	
Bugle jaune	<i>Ajuga chamaepitys</i>	
Bugle de Genève	<i>Ajuga genevensis</i>	
Guimauve officinale	<i>Althaea officinalis</i>	
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	
Mouron délicat	<i>Lysimachia tenella</i>	
Alchémille oubliée	<i>Aphanes australis</i>	
Armérie faux-plantain	<i>Armeria arenaria</i>	
Belladone	<i>Atropa belladonna</i>	
Flûteau fausse-renoncule	<i>Baldellia ranunculoides</i>	
Campanule à feuilles de pêcher	<i>Campanula persicifolia</i>	
Capselle rougeâtre	<i>Capsella rubella</i>	

Especes déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Laîche des sables	<i>Carex arenaria</i>	
Laîche étoilée	<i>Carex echinata</i>	
Laîche Patte-de-lièvre	<i>Carex leporina</i>	
Laîche fausse-brize	<i>Carex pseudobrizoides</i>	
Cornifle nageant	<i>Ceratophyllum demersum</i>	
Marisque	<i>Cladium mariscus</i>	
Corynèphore blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i>	
Crassule mousse	<i>Crassula tillaea</i>	
Cynoglosse officinale	<i>Cynoglossum officinale</i>	
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i>	
Orchis négligé	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	
Danthonie	<i>Danthonia decumbens</i>	
Doronic à feuilles de plantain	<i>Doronicum plantagineum</i>	Espèce pouvant faire l'objet d'une réglementation permanente ou temporaire
Scirpe à une écaille	<i>Eleocharis uniglumis</i>	
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	
Bruyère à quatre angles	<i>Erica tetralix</i>	
Euphraise des bois	<i>Euphrasia nemorosa</i>	
Fraisier vert	<i>Fragaria viridis</i>	
Gentiane croisette	<i>Gentiana cruciata</i>	

Espèces déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Géranium sanguin	<i>Geranium sanguineum</i>	
Herniaire glabre	<i>Herniaria glabra</i>	
Écuelle d'eau	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	
Iris fétide	<i>Iris foetidissima</i>	
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	
Cotonnière naine	<i>Logfia minima</i>	
Lotier maritime	<i>Lotus maritimus</i>	
Pourpier d'eau	<i>Lythrum portula</i>	
Petit muguet à deux feuilles	<i>Maianthemum bifolium</i>	
Mélique penchée	<i>Melica nutans</i>	
Mélitte à feuilles de Mélisse	<i>Melittis melissophyllum</i>	
Mibora naine	<i>Mibora minima</i>	
Monotrope sucepin	<i>Monotropa hypopitys</i>	
Myriophylle verticillé	<i>Myriophyllum verticillatum</i>	
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>	
Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i>	
Orchis singe	<i>Orchis simia</i>	
Ornithope délicat	<i>Ornithopus perpusillus</i>	
Orobanche du thym	<i>Orobanche alba</i>	

Especes déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Pâturin bulbeux	<i>Poa bulbosa</i>	
Sceau de salomon odorant	<i>Polygonatum odoratum</i>	
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	
Potentille argentée	<i>Potentilla argentea</i>	
Pulmonaire à feuilles longues	<i>Pulmonaria longifolia</i>	
Petite pyrole	<i>Pyrola minor</i>	
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>	
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	Espèce pouvant faire l'objet d'une réglementation permanente ou temporaire Espèce d'intérêt communautaire
Sagine apétale	<i>Sagina apetala</i>	
Sagine noueuse	<i>Sagina nodosa</i>	
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i>	
Scille à deux feuilles	<i>Scilla bifolia</i>	
Gnavelle annuelle	<i>Scleranthus annuus</i>	
Silène nutans	<i>Silene nutans</i>	
Laïteron des marais	<i>Sonchus palustris</i>	
Spargoute printanière	<i>Spergula morisonii</i>	
Mouron pâle	<i>Stellaria pallida</i>	
Téesdalie à tige nue	<i>Teesdalia nudicaulis</i>	
Germandrée botryde	<i>Teucrium botrys</i>	

Especes déterminantes de la ZNIEFF « Massif Forestier de Chantilly / Ermenonville » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>	
Valériane dioïque	<i>Valeriana dioica</i>	
Véronique à écus	<i>Veronica scutellata</i>	
Véronique pritanière	<i>Veronica verna</i>	
Vesce printanière	<i>Vicia lathyroides</i>	
Dompte-venin	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	
Violette des chiens	<i>Viola canina</i>	
Zannichellie des marais	<i>Zannichellia palustris</i>	
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	Espèce pouvant faire l'objet d'une réglementation permanente ou temporaire
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Protégée au niveau national Espèce d'intérêt communautaire
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	Protégée au niveau national
Triton alpestré	<i>Triturus alpestris</i>	

Habitats déterminants de la ZNIEFF « Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte / Chantilly » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'habitat	Code CORINE biotope	Surface de l'habitat au sein de la ZNIEFF (en %)
Prairies humides et mégaphorbiaies	37	2
Forêt de frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	44.9	3

Espèces déterminantes de la ZNIEFF « Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte / Chantilly » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique	Réglementation
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Espèce de gibier dont la chasse est autorisée
Epine-vinette	<i>Berberis vulgaris</i>	
Laîche écartée	<i>Carex divulsa</i>	
Bugrane épineuse	<i>Ononis spinosa</i>	
Silène nutans	<i>Silene nutans</i>	

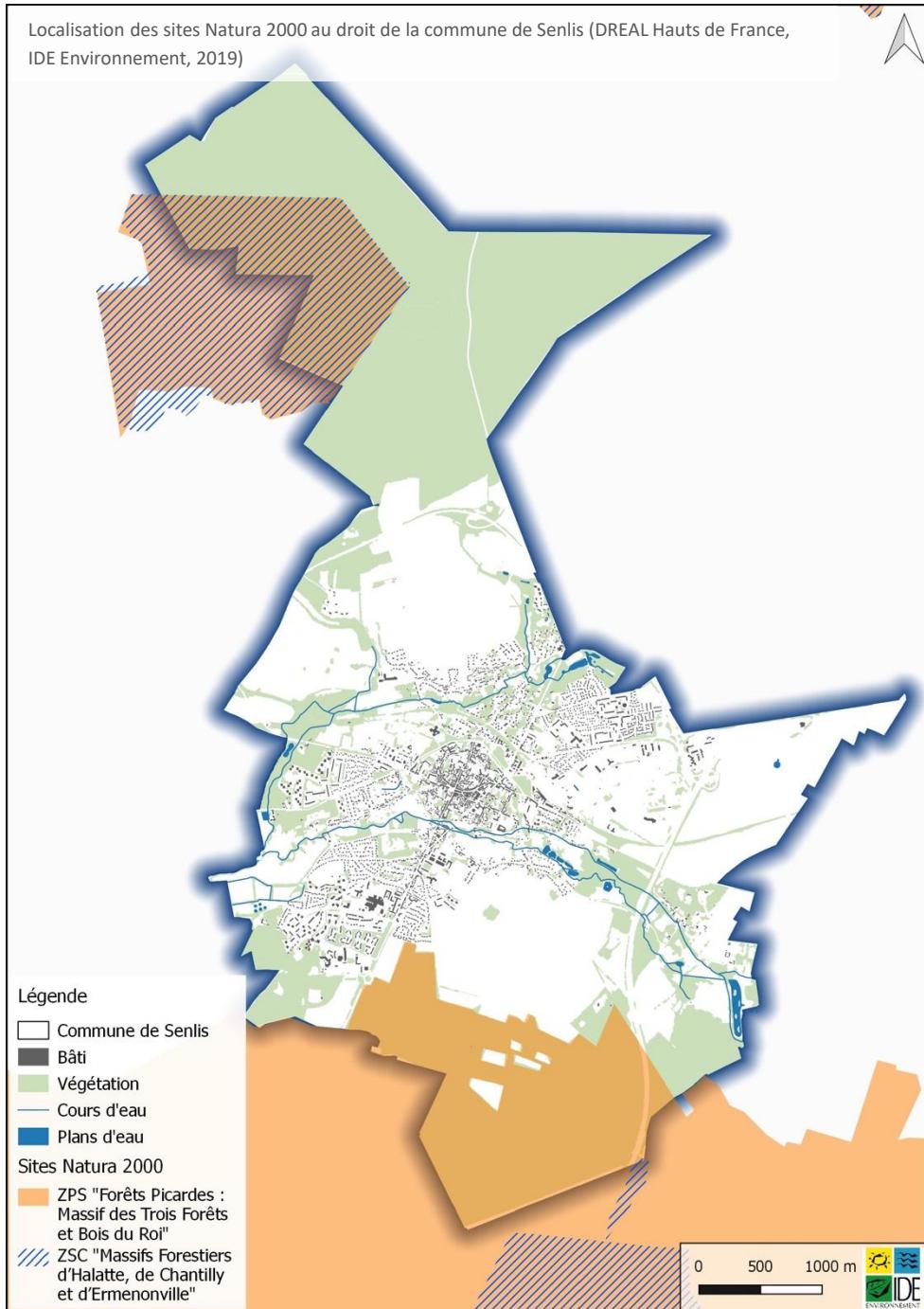
ZNIEFF II « Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte / Chantilly »

La ZNIEFF « Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte / Chantilly » (FR220014330) s'étend sur 4 communes sur une surface totale de 458,9 ha. elle se situe à environ 2 km à l'ouest de la commune de Senlis.

Le site d'échanges interforestiers pour les grands mammifères s'étend entre les limites des massifs de Chantilly et d'Halatte, de part et d'autre de la vallée de la Nonnette, entre Avilly-Saint-Léonard et Vineuil-Saint-Firmin.

Le paysage dominant est relativement tabulaire, occupé par un openfield orienté vers la grande culture. Quelques bosquets et quelques haies s'intercalent dans les cultures à l'est de la zone, notamment le long de la Vallée Pannier. Le fond de vallée est occupé par des boisements humides, de peupliers notamment, et des prairies pâturées par des chevaux. De petites zones industrielles et urbanisées sont également présentes au cœur et en bordure de ce corridor. L'intérêt de ces milieux réside dans leur fréquentation importante par les grands mammifères qui transitent entre les deux massifs forestiers, via le fond de vallée de la Nonnette. Ils constituent également un axe d'échange pour les oiseaux et les autres mammifères.

Cette ZNIEFF est caractérisée par deux habitats déterminants et cinq espèces déterminantes, recensés dans les tableaux ci-contre.



Sites Natura 2000

Deux sites Natura 2000 se situent sur la commune de Senlis :

- La Zone de Protection Spéciale « Forêts Picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » (FR2212005 – Directive Oiseaux) ;
- La Zone Spéciale de Conservation « Massifs Forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (FR2200380 – Directive Habitats-Faune-Flore).

Habitats du site Natura 2000 « Forêt Picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'habitat	Surface de l'habitat au sein du site Natura 2000 (en %)
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1
Forêts caducifoliées	70
Forêts de résineux	25

Espèces d'oiseaux visés à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » recensés sur le site Natura 2000 « Forêt Picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'espèce	Nom scientifique
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia cinerea</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>

Site Natura 2000 « Forêt Picardes : massifs des trois forêts et bois du Roi »

Ce site Natura 2000 est un ensemble composé de plusieurs sites, localisés sur 35 communes à cheval sur le département de l'Oise et du Val d'Oise. Il couvre une surface totale de 13 615 ha, dont 432,6 ha sur la commune de Senlis, au nord et au sud.

Vaste complexe forestier de la couronne parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, ce site Natura 2000 présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers.

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité, la biogéographie et la rareté des espèces. Ces intérêts sont surtout ornithologiques (avifaune forestière notamment).

Les 12 espèces d'oiseaux cités dans l'annexe I de la Directive « Oiseaux » recensées sur ce site sont présentées dans le tableau ci-contre.

Habitats du site Natura 2000 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (INPN, IDE Environnement, 2019)

Nom de l'habitat	Surface de l'habitat au sein du site Natura 2000 (en %)
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	0,11
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	<0,01
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	<0,01
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,67
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	0,02
Landes sèches européennes	3,57
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	<0,01
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	0,03
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,42
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,11
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1,75
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2,74
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	<0,01
Tourbières basses alcalines	<0,01
Tourbières boisées	0,02
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	0,27
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	6,53
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	38,1
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	0,2

Site Natura 2000 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »

Ce site Natura 2000 est un ensemble composé de plusieurs sites, localisés sur 18 communes sur le département de l'Oise (60). Il couvre une surface totale de 3 247,87 ha, dont 148,2 ha sur la commune de Senlis, principalement au nord.

Ce site se situe majoritairement au sein du site Natura 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (FR2212005 – Directive Oiseaux).

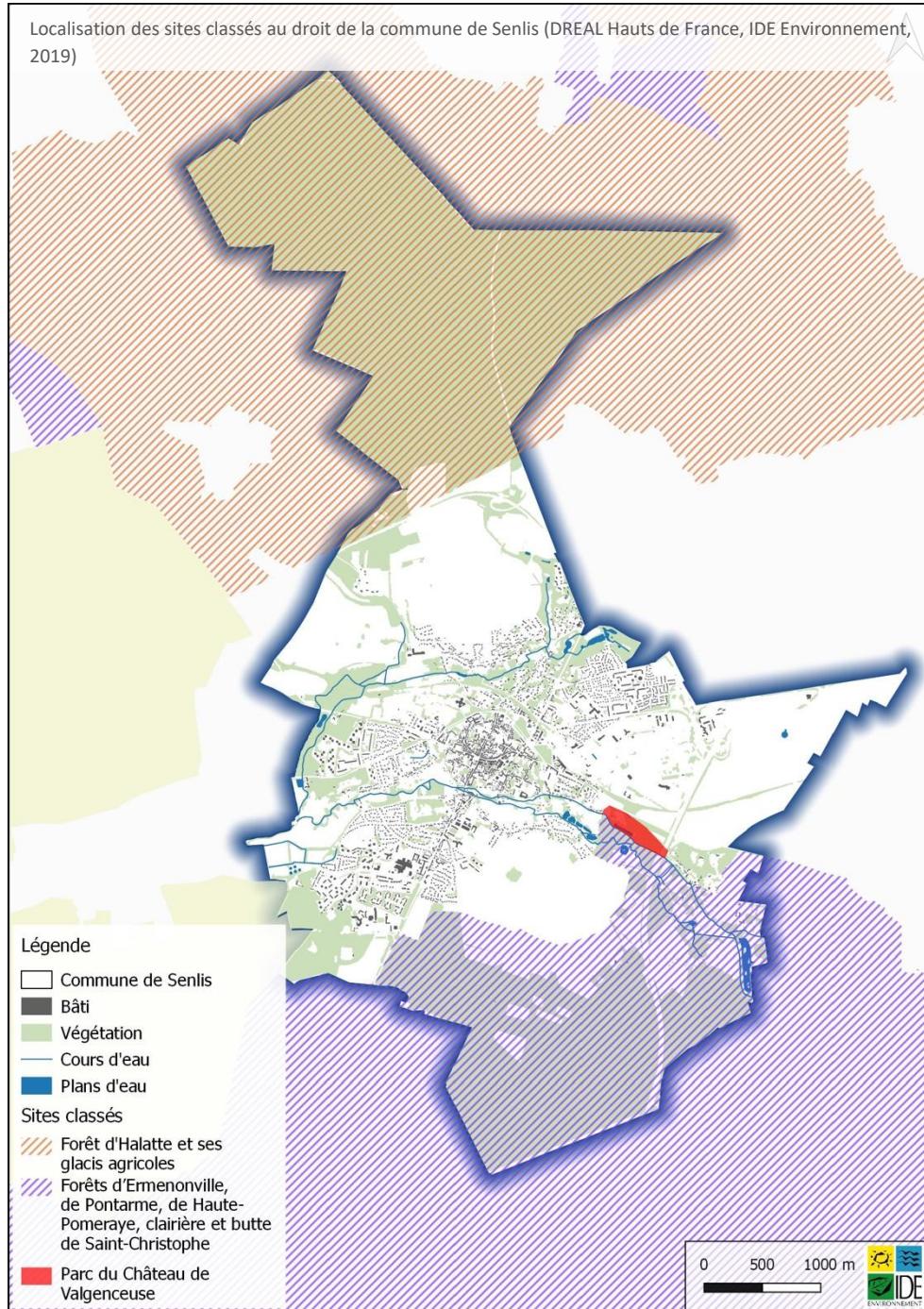
Vaste complexe forestier de la couronne parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers. Il présente des intérêts faunistiques (insectes, mammifères et amphibiens notamment) et floristiques (19 espèces protégées).

Un DOCOB (document d'objectifs) a été réalisé en juillet 2010 par le Parc naturel régional Oise – Pays de France. Il définit les orientations et les mesures de gestion à mettre en œuvre sur ce site.

Les 19 habitats et 12 espèces recensés, inscrits aux Annexe I et II de la Directive « Habitat-Faune-Flore », sont recensées dans les tableaux ci-contre et en page suivante.

Espèces du site Natura 2000 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » inscrits à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (INPN, IDE Environnement, 2019)

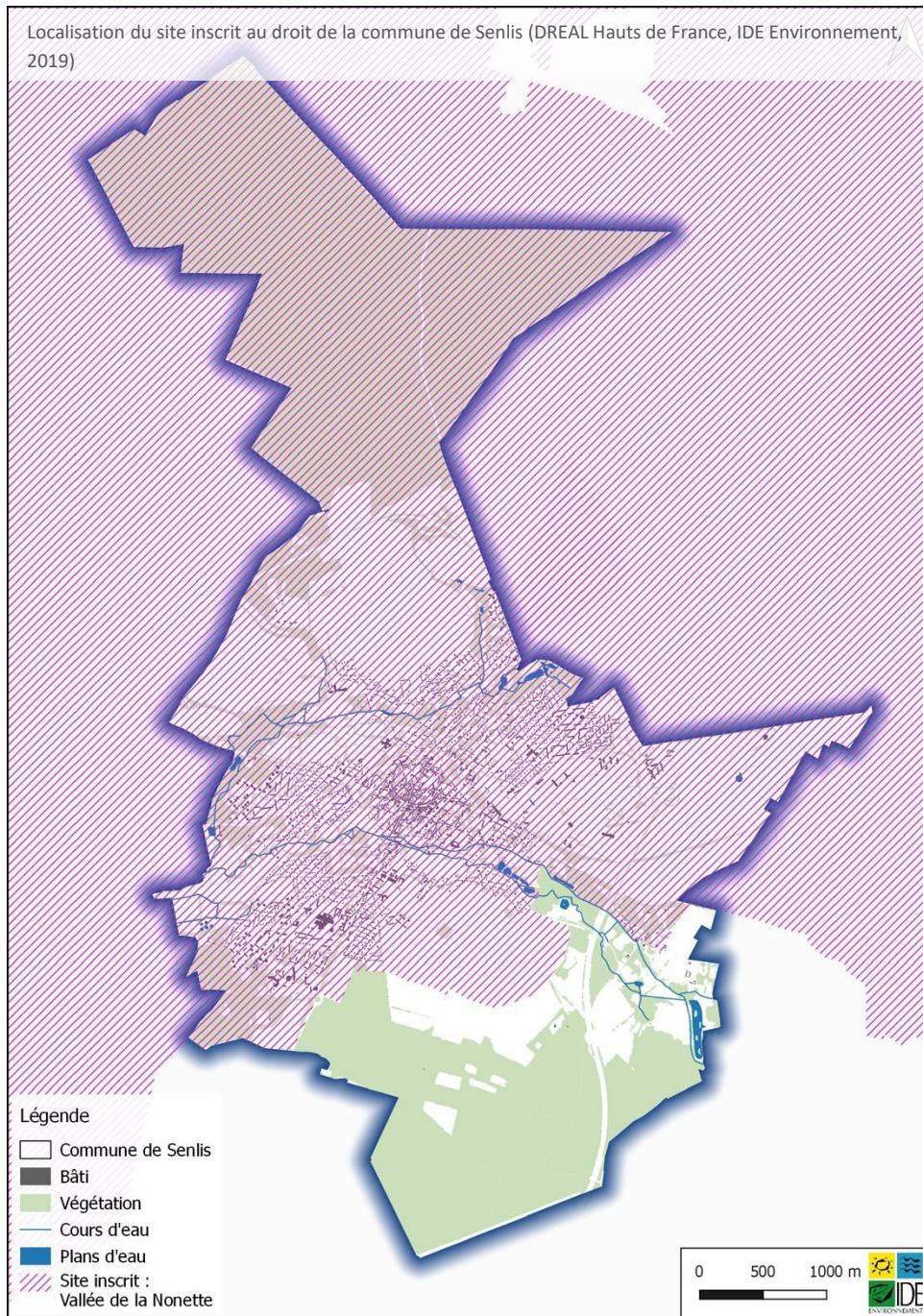
Groupes	Nom de l'espèce	Nom scientifique
Invertébrés	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>
	Vertigo des moulins	<i>Vertigo moulineiana</i>
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
	Lucane Cerf-Volant	<i>Lucanus cervus</i>
	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>
Poissons	Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>
	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>
	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Mammifères	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
Plante	Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>



Trois sites classés sur la commune

Trois sites classés se situent au droit de la commune de Senlis :

- « Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles » (60-23) : ce site classé par décret du 5 août 1993, s'étend sur une superficie de 5 908,3 ha, dont 668,2 ha dans la partie nord de la commune de Senlis. Le classement de la forêt d'Halatte constitue une des grandes phases de la protection du Massif des Trois Forêts complétant une succession de mesures progressivement mises en place dans cette région. En effet, avec les forêts de Chantilly et d'Ermenonville, Halatte forme un ensemble exceptionnel d'environ 25 000 ha relativement préservé aux portes de la région parisienne. Le périmètre classé est étendu aux clairières et aux marges agricoles dont la préservation est indispensable à une bonne perception du site et à l'équilibre de l'écosystème forestier ;
- « Forêts d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute-Pomeraye, clairière et butte de Saint-Christophe » (60-60) : ce site classé par décret du 28 août 1998 s'étend sur une superficie de 12 473,5 ha, dont 507 ha dans la partie sud de la commune de Senlis. La protection de ce site assure la jonction avec les sites déjà classés du Domaine de Chantilly et de la forêt d'Halatte ;
- « Parc du Château de Valgenceuse » (60-47) : ce site classé par arrêté du 26 février 1943, s'étend sur une superficie de 8,9 ha. Il se situe intégralement au sein de la commune de Senlis, aux abords du cours d'eau de la Nonette. Ce site est constitué du château de Valgenceuse, datant du début du 19^{ème} siècle, ainsi que de son parc, datant du 17^{ème} siècle. Le domaine s'organise en plusieurs terrasses qui descendent progressivement vers l'eau de la Nonette.

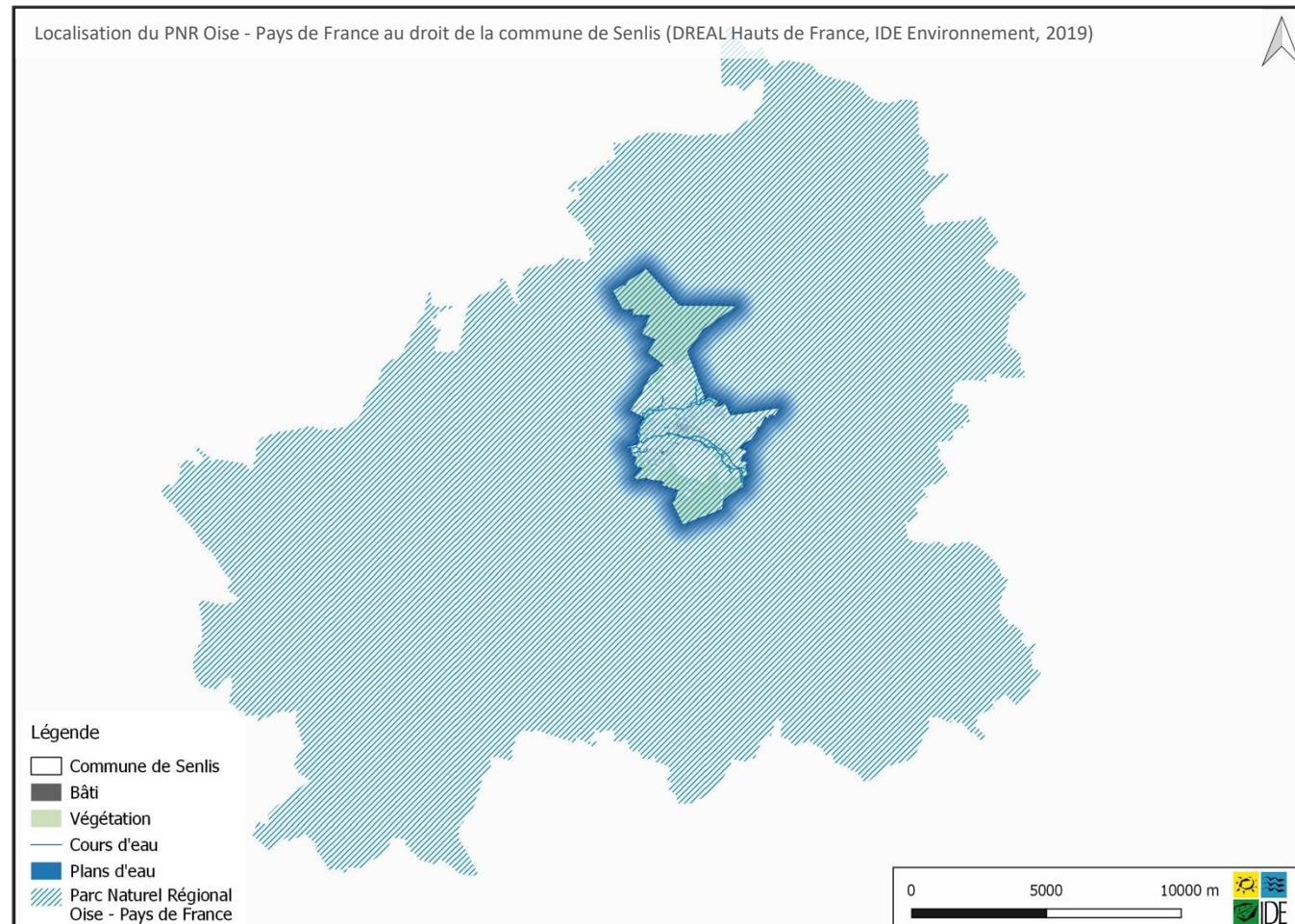


Un site inscrit sur la commune

Un site inscrit se situe au droit de la commune de Senlis. Il s'agit du site « Vallée de la Nonette » (60 29).

Ce site inscrit par arrêté du 6 février 1970, s'étend sur une superficie de 36 153 ha, sur 39 communes. Il recoupe notamment la commune de Senlis sur 1 899 ha, soit 79% du territoire communal.

Située à proximité de la région parisienne, et desservie par l'autoroute du Nord (A1), la vallée de la Nonette est un site convoité, riche d'un important patrimoine historique et naturel. Elle constitue un poumon vert au nord de la capitale. L'évolution de la région démontre la pertinence de l'analyse qui avait conduit à l'inscription de ce site afin de le soustraire aux pressions de l'urbanisation. Bien qu'ayant subi des transformations, cette partie du Valois conserve toutes les qualités qui ont fait sa renommée. Pour répondre à un besoin croissant de conservation et de valorisation du patrimoine, un ensemble cohérent de mesures de protection s'est progressivement mis en place dans le Massif des Trois Forêts autour de Senlis et Chantilly.



Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

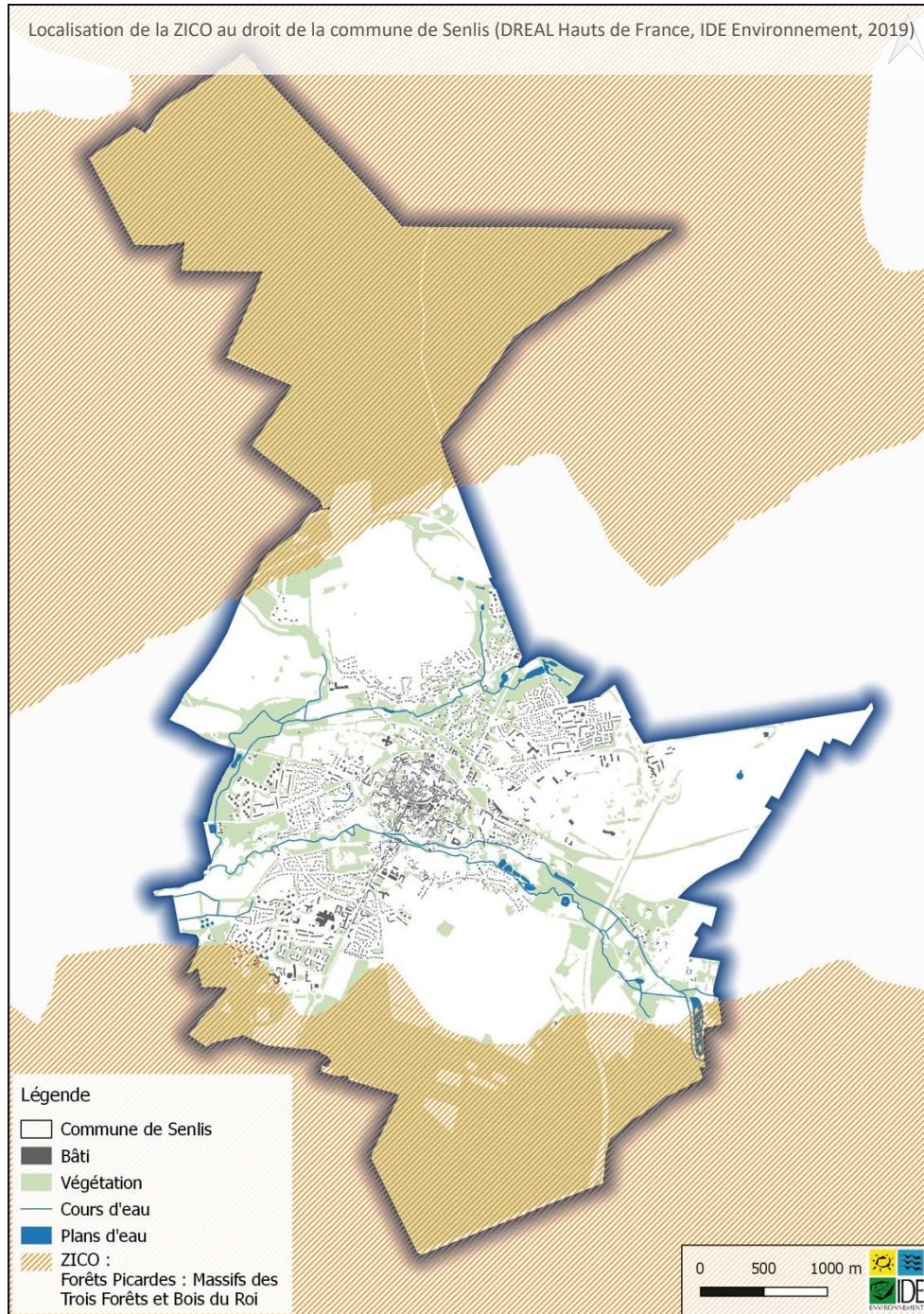
La commune de Senlis se situe intégralement au sein du Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France.

Situé au sud du département de l'Oise, en région Picardie, et au nord-est du Val d'Oise, en région Ile-de-France, le Parc naturel régional Oise - Pays de France constitue une entité géographique et historique à l'identité fortement marquée.

S'étendant sur 60 000 hectares, le Parc naturel régional Oise - Pays de France regroupe 59 communes (44 dans l'Oise et 15 dans le Val d'Oise) et 110 000 habitants. Véritable poumon vert du nord de Paris, il conserve un caractère essentiellement rural, à dominante forestière et agricole et constitue un espace cohérent, très différent des territoires qui l'entourent (la vaste plaine agricole du Valois à l'est, la Plaine de France et de Roissy, en pleine expansion et la vallée de l'Oise, fortement industrialisée et disposant d'importantes potentialités économiques).

La Charte du PNR Oise – Pays de France a été adoptée par le comité syndical du Parc le 26 mars 2019. Elle pose cinq grands axes de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, déclinés chacun en plusieurs actions concrètes :

- Axe 1 : Maintenir la diversité biologique et les continuités écologiques ;
- Axe 2 : Vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique ;
- Axe 3 : Favoriser un cadre de vie harmonieux, fondé sur la préservation des ressources ;
- Axe 4 : Accompagner un développement économique porteur d'identité ;
- Axe 5 : Un projet de territoire partagé.

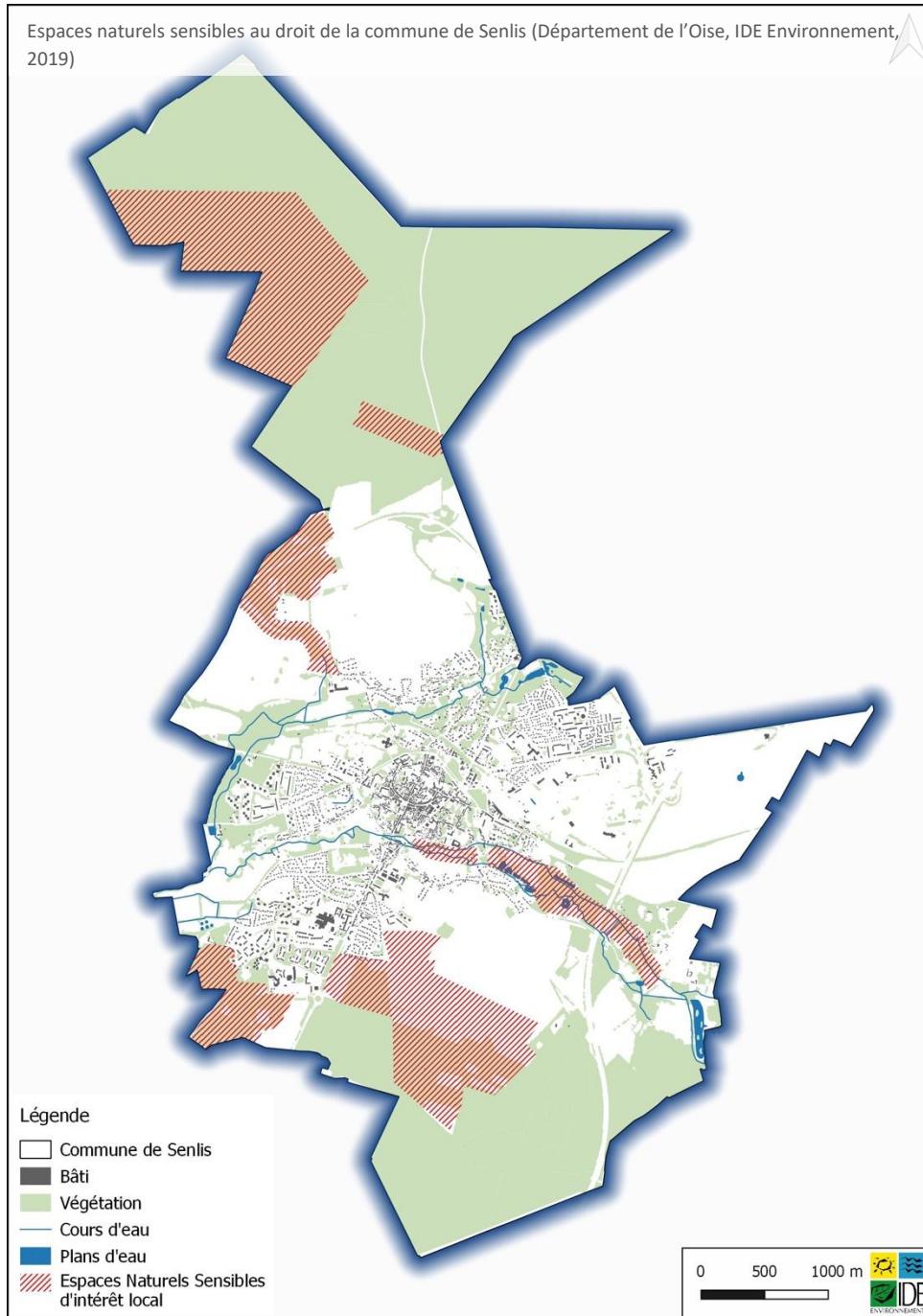


Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une ZICO se situe au droit de la commune de Senlis. Il s'agit du site « Forêts Picardes : Massifs des Trois Forêts et Bois du Roi ».

Ce site d'une superficie de 32 200 ha, s'étend sur 49 communes en rive gauche de l'Oise. En particulier, il couvre 1 109 ha au droit de la commune de Senlis.

Cette ZICO correspond aux massifs forestiers d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et du Bois du Roi. Elle est utilisée comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.



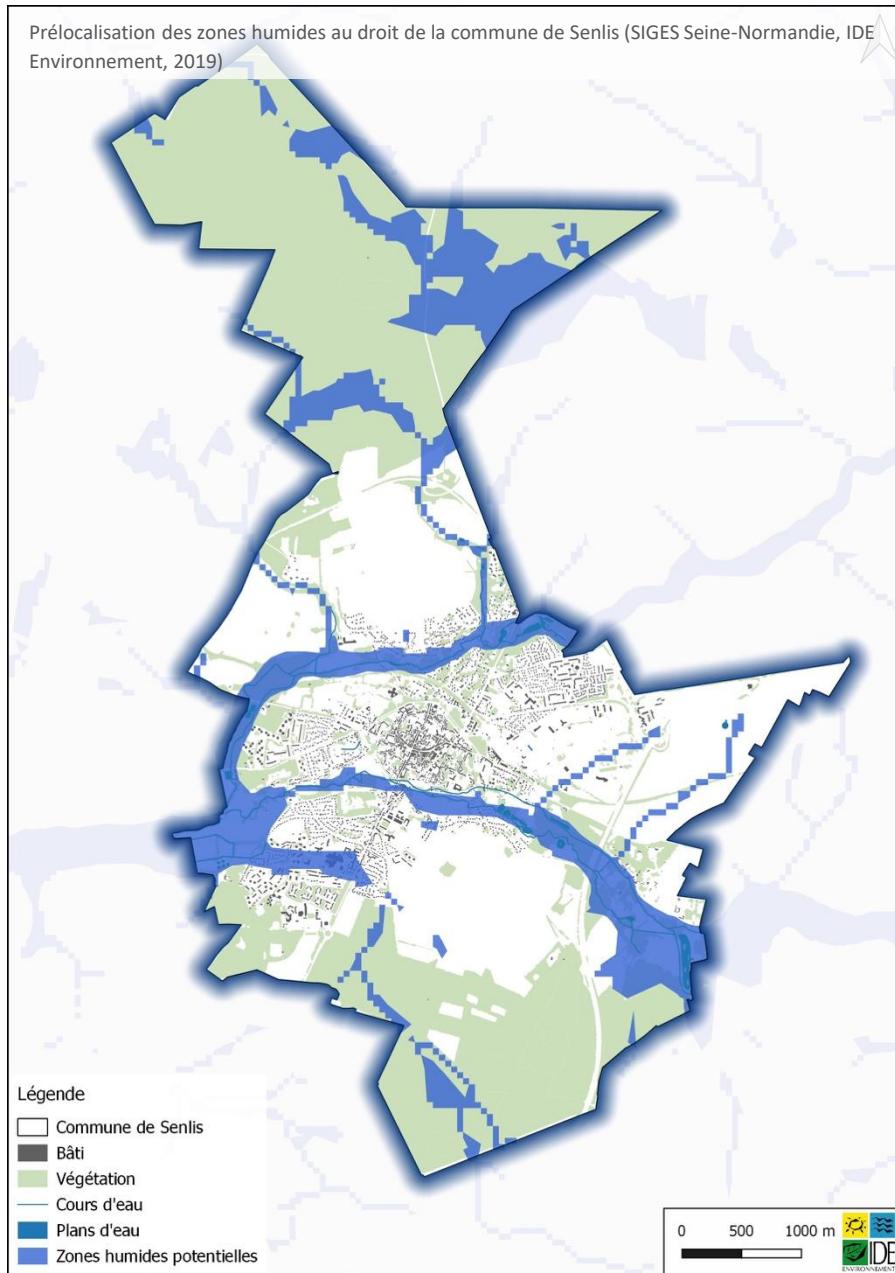
Espace Naturel Sensible

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site naturel non bâti qui possède une valeur écologique ou paysagère particulière. Il est menacé ou rendu vulnérable pour diverses raisons : pression urbaine, absence de gestion, abandon.

Leur ouverture au public est obligatoire mais elle peut être limitée, dans le temps ou dans l'espace, en raison de leur fragilité.

Sur le département de l'Oise, 251 ENS sont identifiés, dont 69 d'intérêt départemental et 182 d'intérêt local.

Sur la commune de Senlis, aucun ENS d'intérêt départemental n'est identifié. En revanche, on dénombre sept ENS d'intérêt local, recensés sur la carte ci-contre.



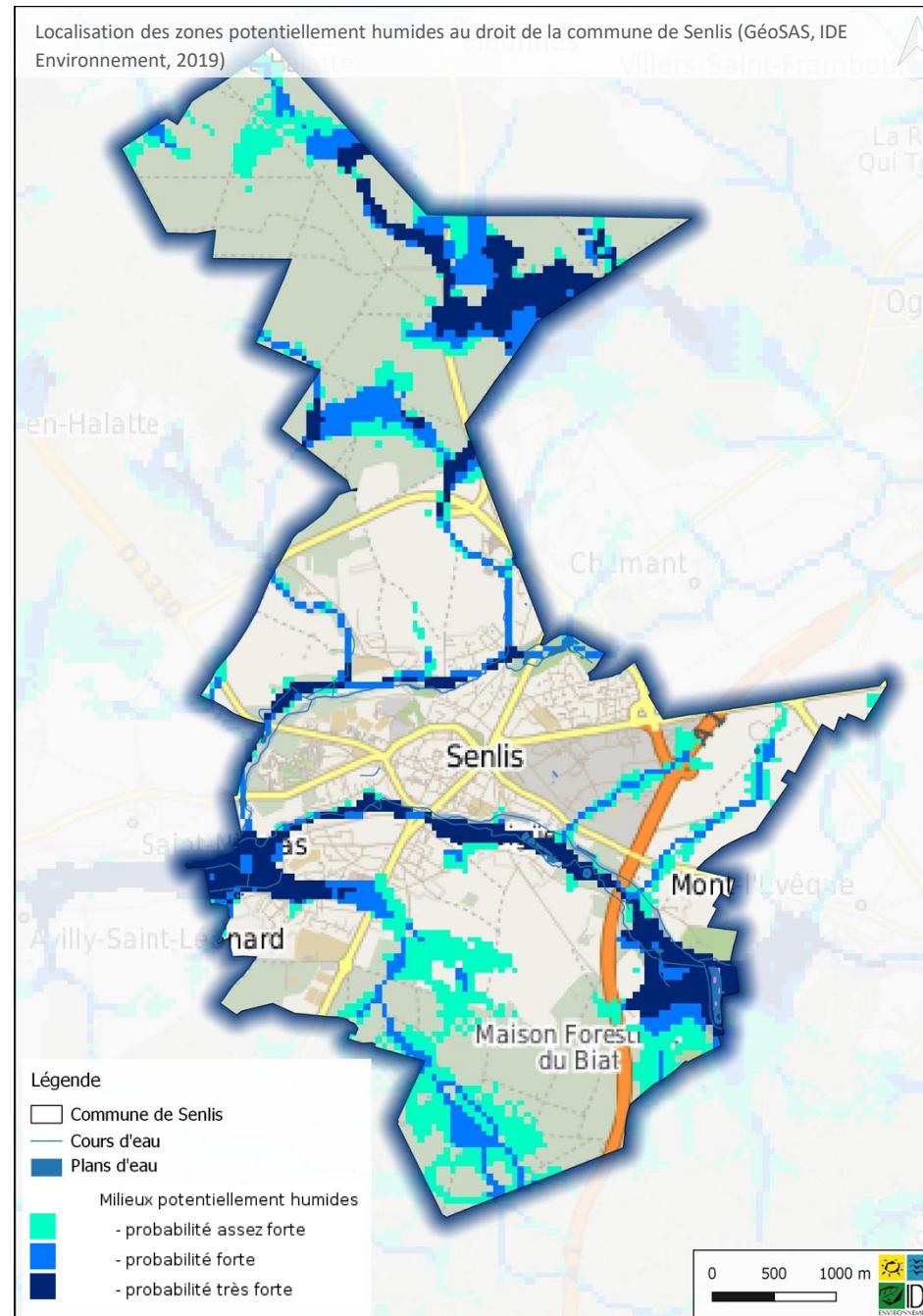
Les zones humides

Le SIGES Seine-Normandie a réalisé une cartographie de prélocalisation des zones humides. Il s'agit de milieux potentiellement humides, qui appellent à être expertisés de manière plus approfondie.

La cartographie ci-contre montre que ces zones sont principalement localisées au niveau des deux cours d'eau de l'Aunette et de la Nonette, ainsi qu'au nord-est et au sud du territoire, au sein des massifs boisés.

La cartographie réalisée par l'UMRSAS, l'INRA et l'Agrocampus Ouest sur le portail GéoSAS permet de préciser cette prélocalisation (cartographie en page suivante).

Ainsi, la commune de Senlis est concernée par des milieux potentiellement humides, de probabilité assez forte à très forte. En particulier, les secteurs à proximité des deux cours d'eau, ainsi que le nord-est du territoire présentent une probabilité très forte de présence de milieux humides.



Définition de la trame verte et bleue au sens du Grenelle de l'environnement

La Trame Verte et Bleue contribue, au titre de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement, à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui leur sont associées et veille également au bon état écologique des masses d'eau. « La trame verte et la trame bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels ».

La trame verte est constituée :

- de tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III du code de l'environnement (Conservatoire de l'espace littoral, Parcs nationaux, Réserves naturelles...) et du titre Ier du livre IV portant sur la protection de la faune et de la flore ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- et, justifiant l'utilisation du terme « trame verte », des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés plus haut.

La trame bleue est constituée :

- des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et ceux importants pour la préservation de la biodiversité ;
- de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3, et celles jugées importantes pour la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la gestion du patrimoine naturel et face au constat de la fragmentation des territoires, il apparaît nécessaire de prendre en compte la biodiversité « ordinaire » afin de préserver les interactions entre espèces et les échanges entre espaces permettant le bon fonctionnement des écosystèmes. La trame verte et bleue vise à conserver et/ou rétablir, entre les réservoirs de biodiversité, des espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au fonctionnement des milieux. L'objectif étant de (re)constituer, à terme, un réseau d'échanges cohérent à l'échelle d'un territoire, favorable au maintien et au développement des espèces. En ce sens, elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

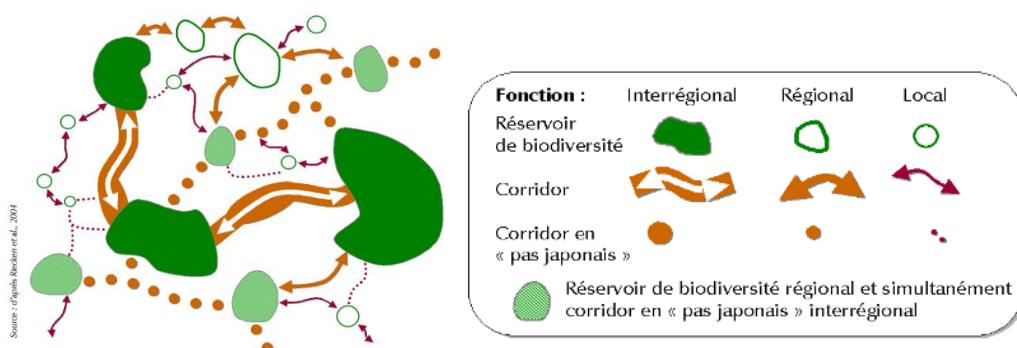
Principes de fonctionnement & Réseau écologique

Le réseau formé de continuités écologiques comprend différentes entités constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. D'après les articles L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'Environnement, ces éléments répondent aux définitions suivantes :

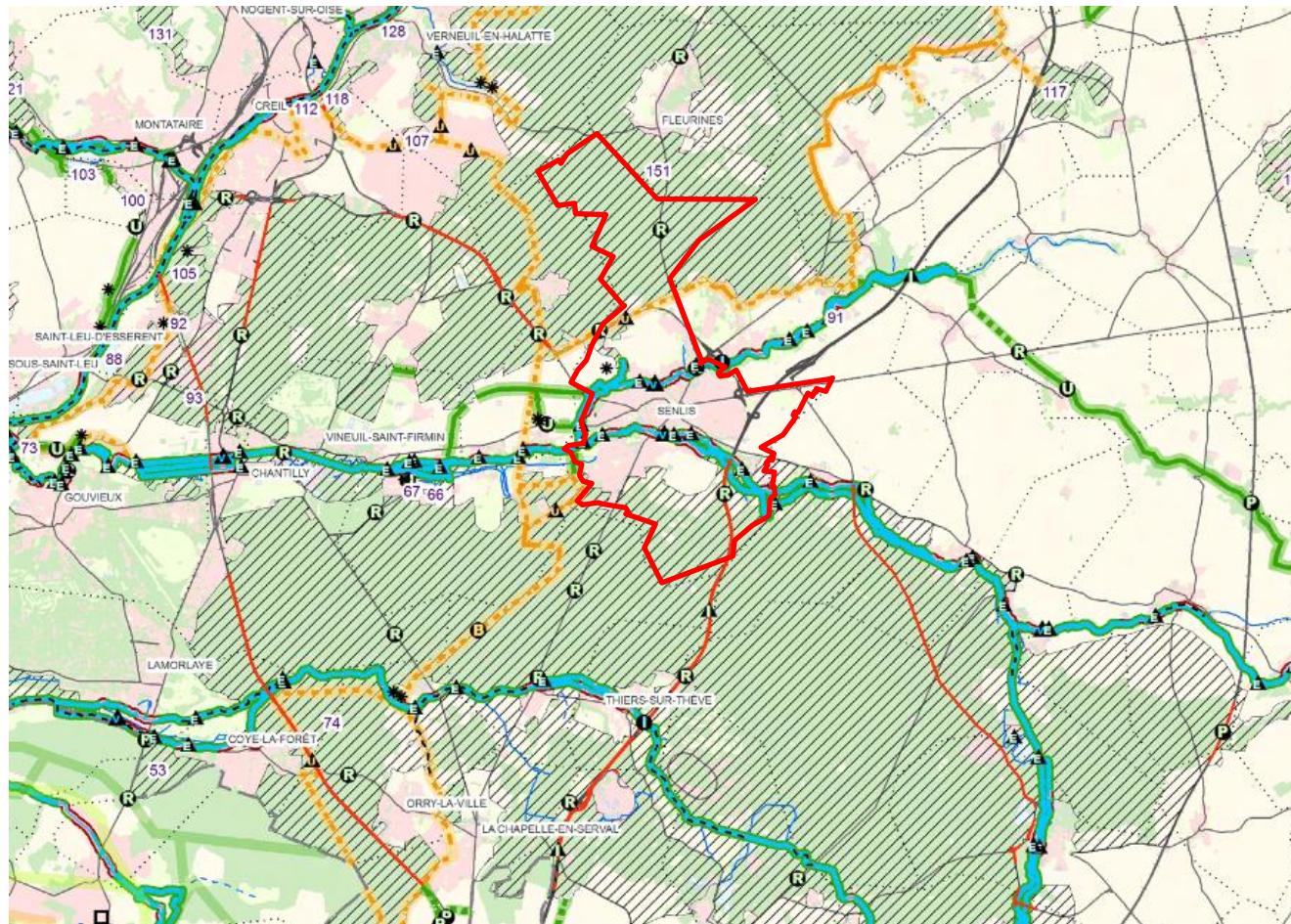
Les réservoirs de biodiversité, sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent y assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Abritant des noyaux de population d'espèces à partir desquels des dispersions d'individus s'opèrent et permettant l'accueil de nouvelles populations d'espèces, ces réservoirs constituent des pools de biodiversité.

Les corridors écologiques, assurent une certaine connectivité entre les différents réservoirs de biodiversité. Ces zones de connexion offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'Environnement.

Schéma des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques



Carte des composantes de la Trame verte et bleue régionale (Projet de SRCE Picardie, 2013)



Corridors de la sous-trame littorale

- Cordon de galet
- Dune grise
- Estran / dune vive
- Falaise
- Schorre

Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles

- Corridor des milieux ouverts calcicoles
- Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
- Autre corridor herbacé humide

Corridors de la sous-trame herbacée humide

- Corridor prairial et bocager

Corridors de la sous-trame arborée

- Corridor arboré

Corridors valléens multitrames

- Corridor valléen multitrame

Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques

- Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal

Typologie des corridors

- Corridor fonctionnel
- Corridor à fonctionnalité réduite

Typologie des éléments fragmentants *

* Se référer à la légende détaillée pour plus de précisions

- Obstacle
- Point de fragilité

Version soumise à consultation

La Trame Verte et Bleue régionale

La Trame Verte et Bleue constitue un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, identifiées et déclinées au niveau régional par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Au sein de l'ancienne région Picardie, le SRCE n'a à ce jour pas été arrêté et la nouvelle région Hauts-de-France ne dispose pas non plus de SRCE. Toutefois le projet de SRCE élaboré en 2013 reste consultable.

La carte ci-contre présente les composantes de la trame verte et bleue identifiée dans le projet de SRCE Picardie, au droit de la commune de Senlis.

Les secteurs nord et sud de la commune sont ainsi identifiés comme des réservoirs de biodiversité.

De plus, les deux cours d'eau traversant la commune, la Nonette et l'Aunette, sont identifiés comme des corridors de vallée multitrames. Un corridor des milieux ouverts calcicoles est également identifié dans la partie nord de la commune, en lisière de forêt. A noter que plusieurs éléments fragmentants sont recensés sur le territoire communal (obstacles à l'écoulement, coupures urbaines, routes...).



**Cartographie du zonage
issu du projet de PLU
de la commune de Senlis**

Aire d'étude

Commune de Senlis

Eléments de la trame verte

- Alignement linéaire d'arbres
- Alignement ponctuel d'arbres
- Arbres remarquable
- Arbres fruitiers remarquables
- Vergers

Eléments de la trame bleue

- Cours d'eau
- Eaux de surface
- Bâtiments indifférenciés
- Zones de végétation

Corridors écologiques

- Trame verte
- Trame bleue

Corridors écologiques diffus

- Trame bleue

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune de Senlis depuis 1999 (Géorisques, IDE Environnement, 2019)

Phénomène	Date début	Date fin	Date de l'arrêté
Inondations, coulées de boues et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Inondations et coulées de boues	15/07/1995	15/07/1995	26/12/1995
	25/03/2001	27/03/2001	27/04/2001
	31/05/2016	31/05/2016	26/07/2016

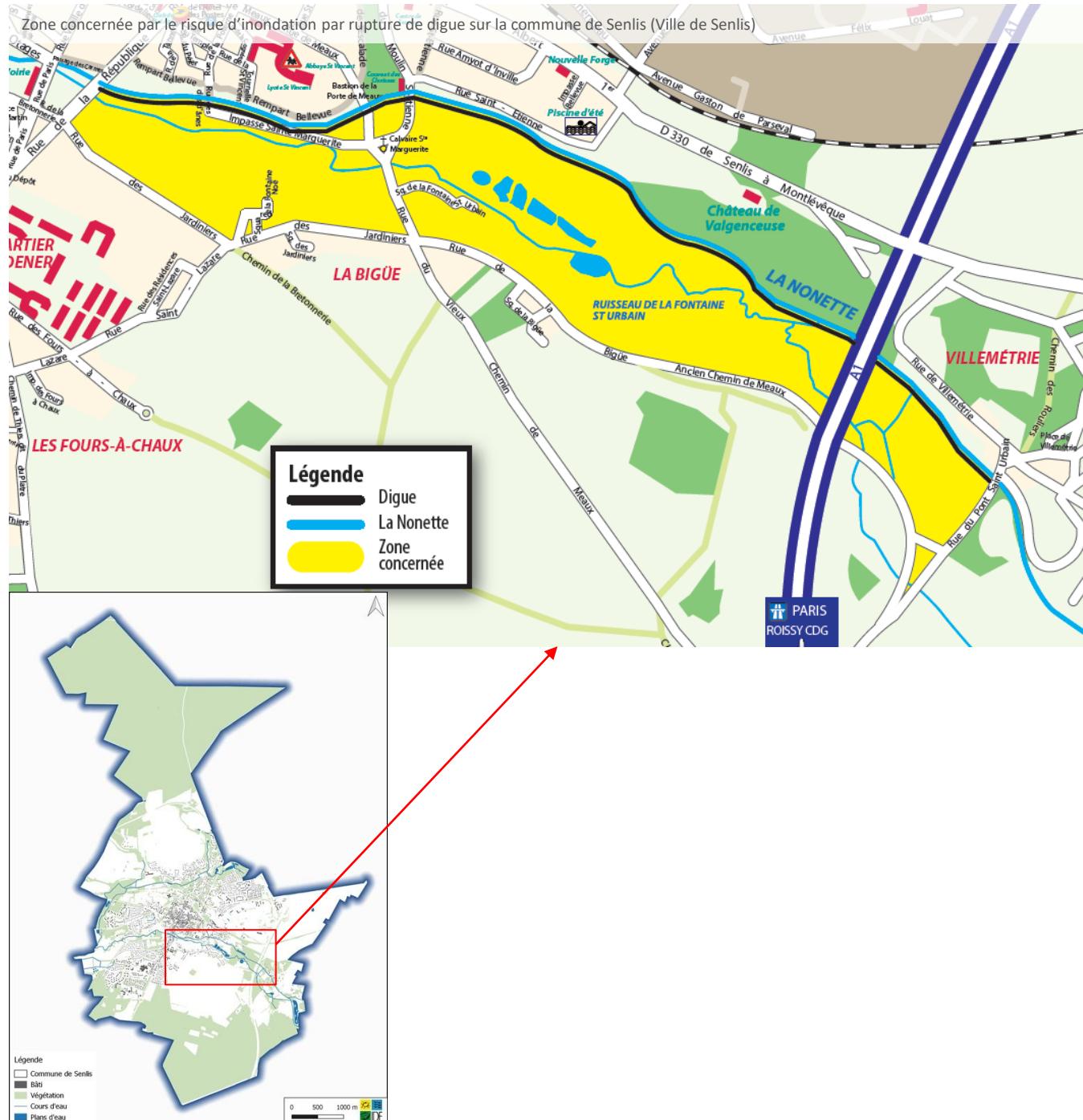
Un territoire confronté à plusieurs risques

La notion de risque qualifie la conjonction de phénomènes naturels ou technologiques potentiels ou avérés pouvant générer une menace (aléas) avec la présence d'enjeux (humains, matériels...).

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels et des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive. Pour réaliser cette information préventive, le préfet de chaque département a en charge la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Le DDRM de l'Oise a été arrêté le 17 juillet 2017.

D'après ce document, la commune de Senlis est concernée par les risques naturels et technologiques suivants : risques d'inondation, de mouvement de terrain, de feu de forêt, et de transport de matières dangereuses.

La commune a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1999. Ils sont présentés dans le tableau ci-contre.



Un risque d'inondation lié à la Nonette

Sur la commune de Senlis, il existe un risque d'inondation par débordement de cours d'eau, du fait de la présence des cours d'eau de la Nonette et de l'Aunette traversant la partie urbanisée du territoire.

La commune est également concernée par un risque d'inondation par rupture de digue. En effet, la « digue de la Nonette à Senlis », ouvrage de Classe C d'après l'arrêté préfectoral du 13 mars 2013, s'étend sur un linéaire de près de 1,5 km le long de la rive gauche de la Nonette.

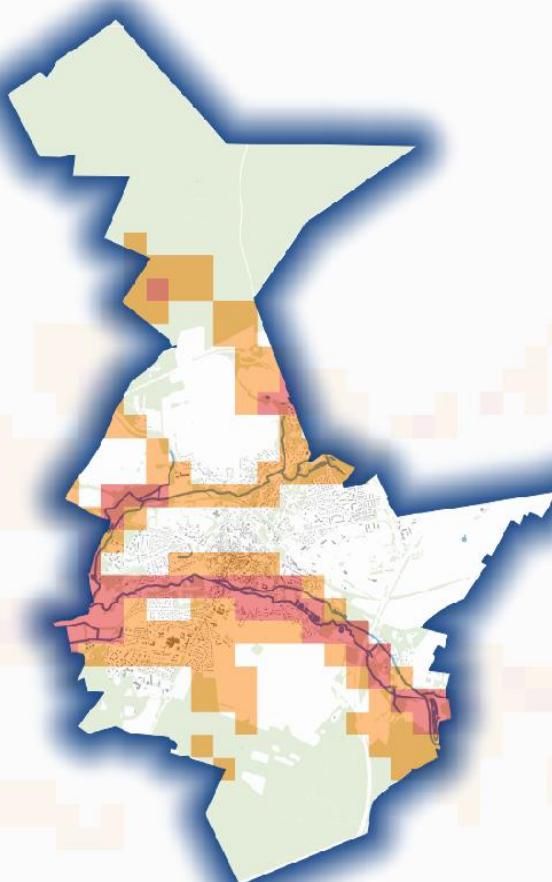
Cet ouvrage créé il y a plusieurs siècles pour approvisionner les moulins en eau et alimenter les pièces d'eau du domaine de Valgenceuse, est actuellement fragilisé par les activités humaines (pompages, rejets, puits) ainsi que par la présence de végétation ligneuse et d'animaux fouineurs.

Une zone de près de 48 ha concernée par le risque d'inondation par rupture de digue a ainsi été délimitée par la commune de Senlis. Elle concerne 178 habitants ainsi que des jardins et jardins potagers.

Dans ce cadre, la commune a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), afin d'informer la population sur ce risque et la marche à suivre en cas d'inondation.

De plus, un projet de réhabilitation de la digue est actuellement en cours, porté par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Risque de remontée de nappe au droit de la commune de Senlis (BRGM, IDE Environnement, 2019)

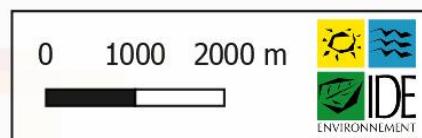


Légende

- Commune de Senlis
- Bâti
- Végétation
- Cours d'eau
- Plans d'eau

Zones sensibles aux remontées de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

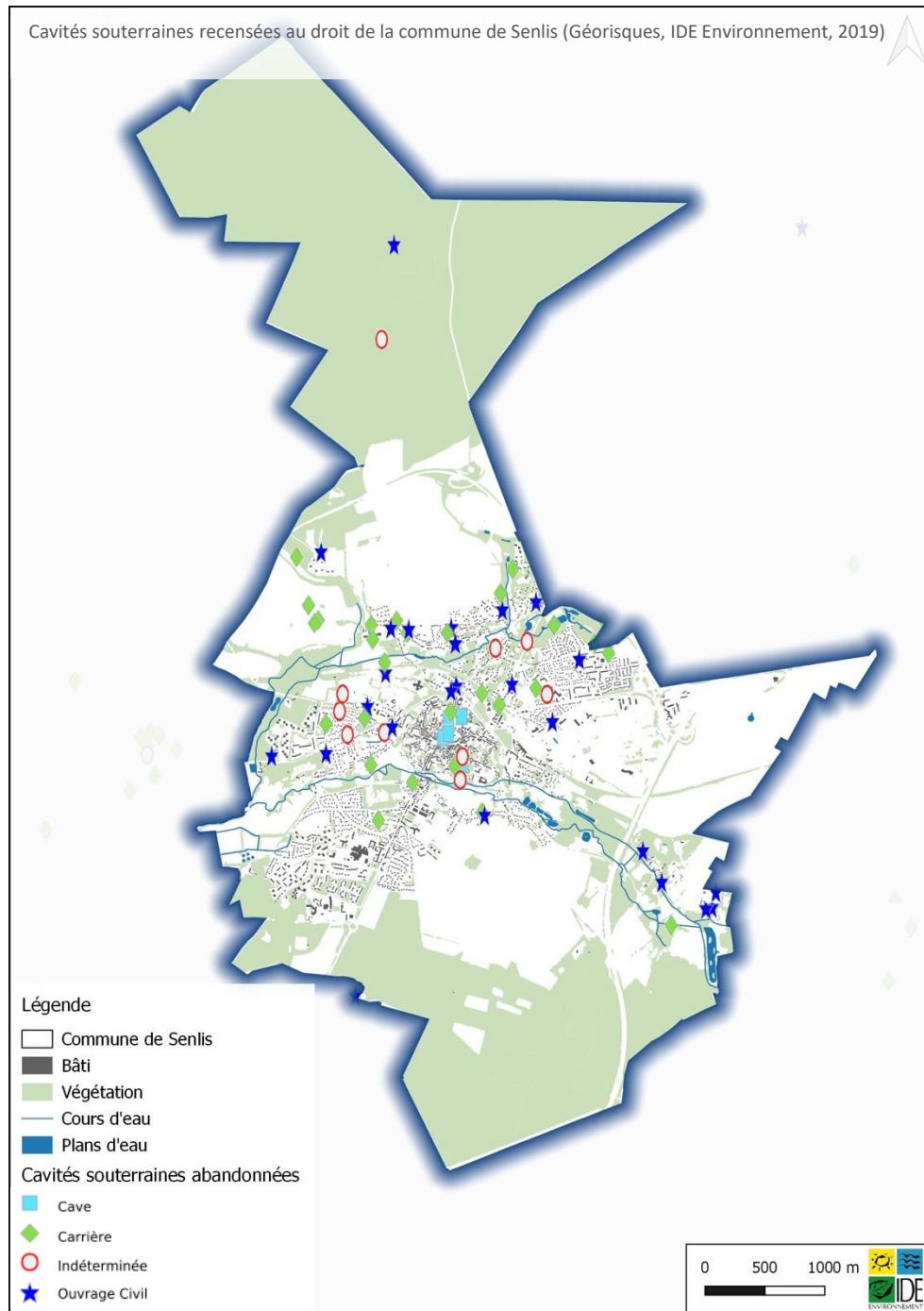


Un risque d'inondation par remontée de nappe

Les nappes phréatiques sont également dites « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltra dans le sol et rejoint la nappe. Néanmoins, lorsque des éléments pluvieux exceptionnels surviennent en contexte de niveau d'étiage inhabituellement élevé, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe. On conçoit que plus la zone non-saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.

Sur la commune de Senlis, les risques d'inondation par remontée de nappe sont principalement localisés le long des cours d'eau du territoire. Certains secteurs au sud et au nord sont également ponctuellement concernés par ce risque.

Les phénomènes de remontées de nappe n'impliquent pas de fait une interdiction d'urbaniser, mais nécessitent de prendre des précautions dans les constructions (par exemple pas de sous-sol, dispositif anti-capillarité, etc.). Toutefois, ils peuvent localement se superposer avec la présence de zones humides ou s'ajouter à d'autres problématiques liées au risque ; ces phénomènes doivent par conséquent être appréciés dans leur globalité et en fonction des circonstances locales.



De nombreuses cavités recensées sur le territoire

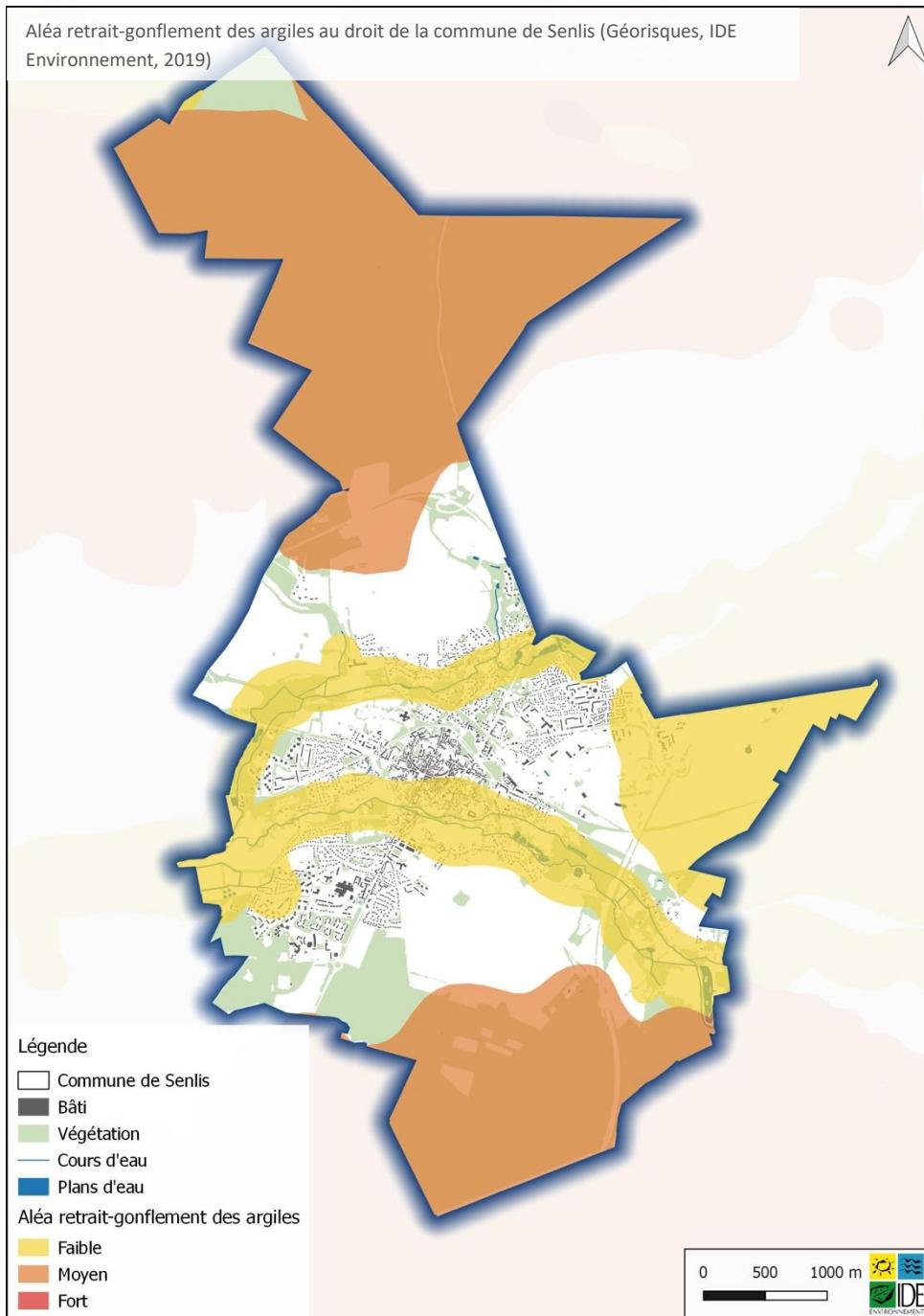
Les cavités souterraines, d'origine naturelle (cavités formées par circulation d'eau ou cavités volcanique) ou anthropique (carrières, habitations troglodytiques, caves, ouvrages civils, ouvrages militaires enterrés) peuvent être à l'origine de désordres au niveau des sols : affaissement, effondrement localisé, effondrement généralisé. L'imperméabilisation des sols et la mauvaise gestion des eaux usées peuvent accélérer la dégradation des cavités souterraines et ainsi aggraver les risques.

La carte ci-contre montre que de nombreuses cavités sont recensées sur le territoire. Il s'agit principalement d'anciennes carrières et d'ouvrages civils, mais on recense également quelques caves en centre ville ainsi que des cavités indéterminées.

Il est important de noter que l'ensemble des points recensés sur la carte ci-contre est avéré à l'heure actuelle. Les données peuvent évoluer au cours du temps au regard des différentes études menées sur le territoire. Ces cavités représentent un enjeu et un niveau de contrainte variable selon leur nature et leur localisation. En règle générale, la gestion des risques et phénomènes potentiels d'effondrements liés à des cavités peuvent être :

- prévenus par des prospections pour identifier les cavités et éviter les zones d'effondrement potentiel ;
- neutralisés en rendant la cavité inerte (remplissage par du sable par exemple).

A noter qu'en 2012, un recensement des anciennes carrières a été réalisé par la ville de Senlis. Cette cartographie est disponible au chapitre Géomorphologie.



Un contexte géologique favorable au retrait gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles correspond aux mouvements de retrait et de gonflement du sol, dû à la présence de formations argileuses. En effet, en période humide, les formations argileuses fixent l'eau, provoquant une augmentation de leur volume. A l'inverse, en période sèche, elles s'assèchent et leur volume diminue. Ce phénomène de retrait-gonflement des argiles peut entraîner des dégâts importants en surface au niveau des constructions et des infrastructures.

La cartographie des aléas retrait-gonflement des argiles a été actualisée et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elle est présentée ci-contre.

Sur la commune de Senlis, le risque de retrait-gonflement des argiles est :

- Modéré dans les parties boisées au nord et au sud du territoire ;
- Faible dans le secteur est ainsi que le long des cours d'eau du territoire.

Le reste du territoire n'est pas concerné par ce risque.

La prise en compte du phénomène de retrait-gonflement des argiles n'interdit pas l'urbanisation, mais appelle à une gestion des ruissellements et une maîtrise de l'urbanisation au regard de ces phénomènes. Cette prise en compte peut faire intervenir des mesures de prévention et/ou de résorption des phénomènes établies à petite et grande échelles (maîtrise de l'urbanisation dans les lignes d'écoulements, maîtrise des ruissellements des terres agricoles à l'échelle des bassins versants, maîtrise de l'érosion des sols, ...).

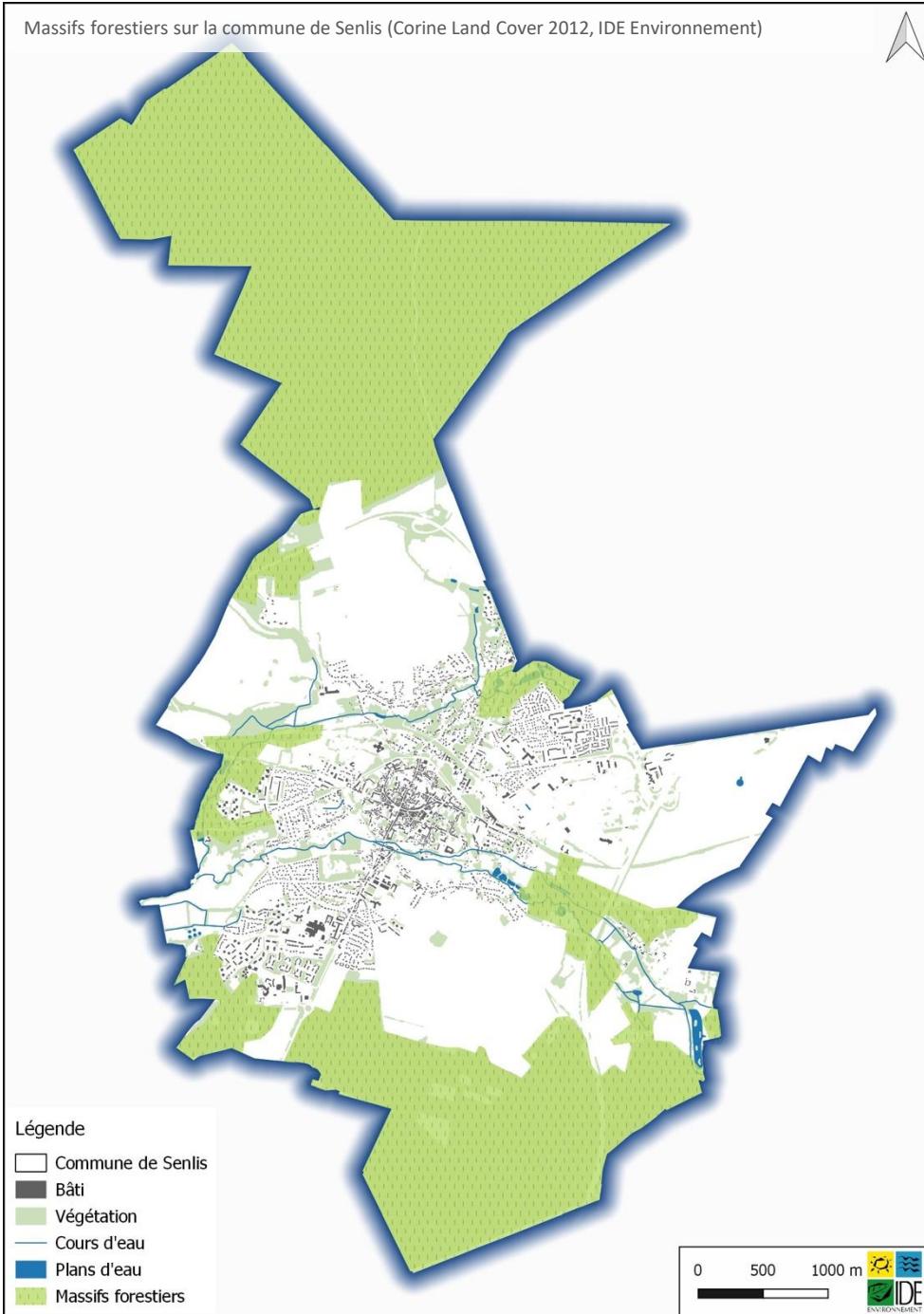
Un risque sismique très faible

La sismicité de la France résulte de la convergence des plaques africaines et eurasiennes (à la vitesse de 2cm par an). Cette sismicité est actuellement surveillée par un réseau national dont les données sont centralisées à l’Institut Physique du Globe de Strasbourg.

L’article R563-4 du code de l’environnement (modifié par le décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique) détermine cinq zones de sismicité croissante :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal. L'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible;
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments. L'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de faible à très fort.

Selon le zonage sismique français en vigueur à compter du 1er mai 2011 défini dans les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l’Environnement, la commune de Senlis se situe dans une zone de sismicité 1 (aléa très faible).



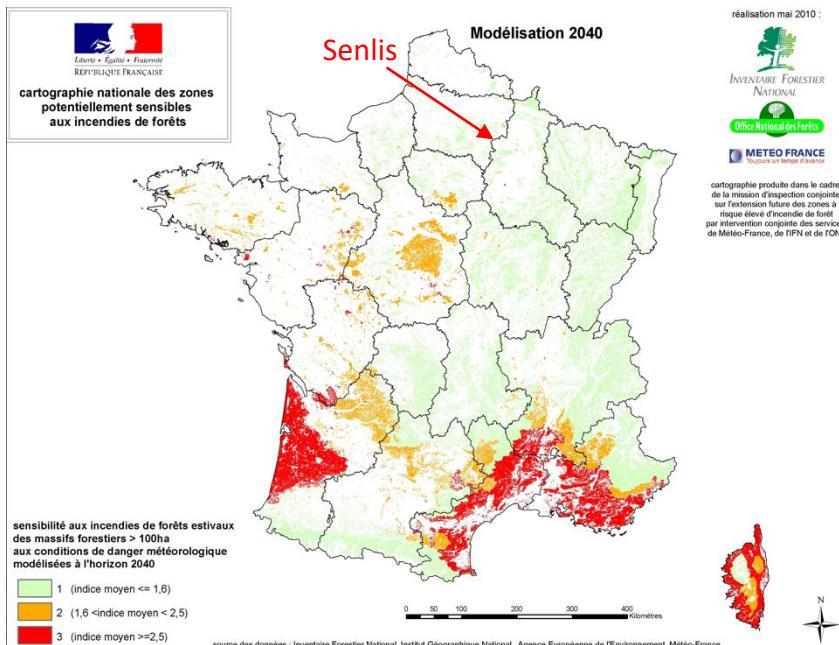
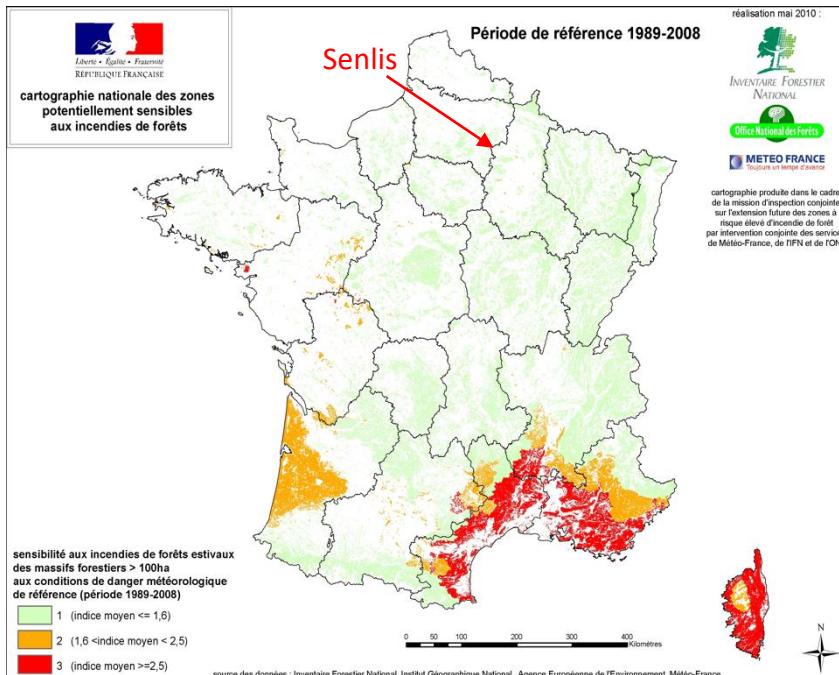
Un risque de feux de forêts lié aux vastes espaces boisés du territoire

Le département de l'Oise est concerné par un risque de feux de forêts. En effet, les espaces boisés couvrent 1 300 km², soit 22% de la superficie du territoire.

En particulier, le massif des Trois Forêts (forêts de Chantilly, Halatte et Ermenonville) s'étend sur 20 000 ha, notamment dans les parties nord et sud de la commune de Senlis.

Sur la commune, les surfaces boisées atteignent 1 149,6 ha et représentent 47,8% du territoire.

Effet du changement climatique sur les feux de forêt (Météo France)



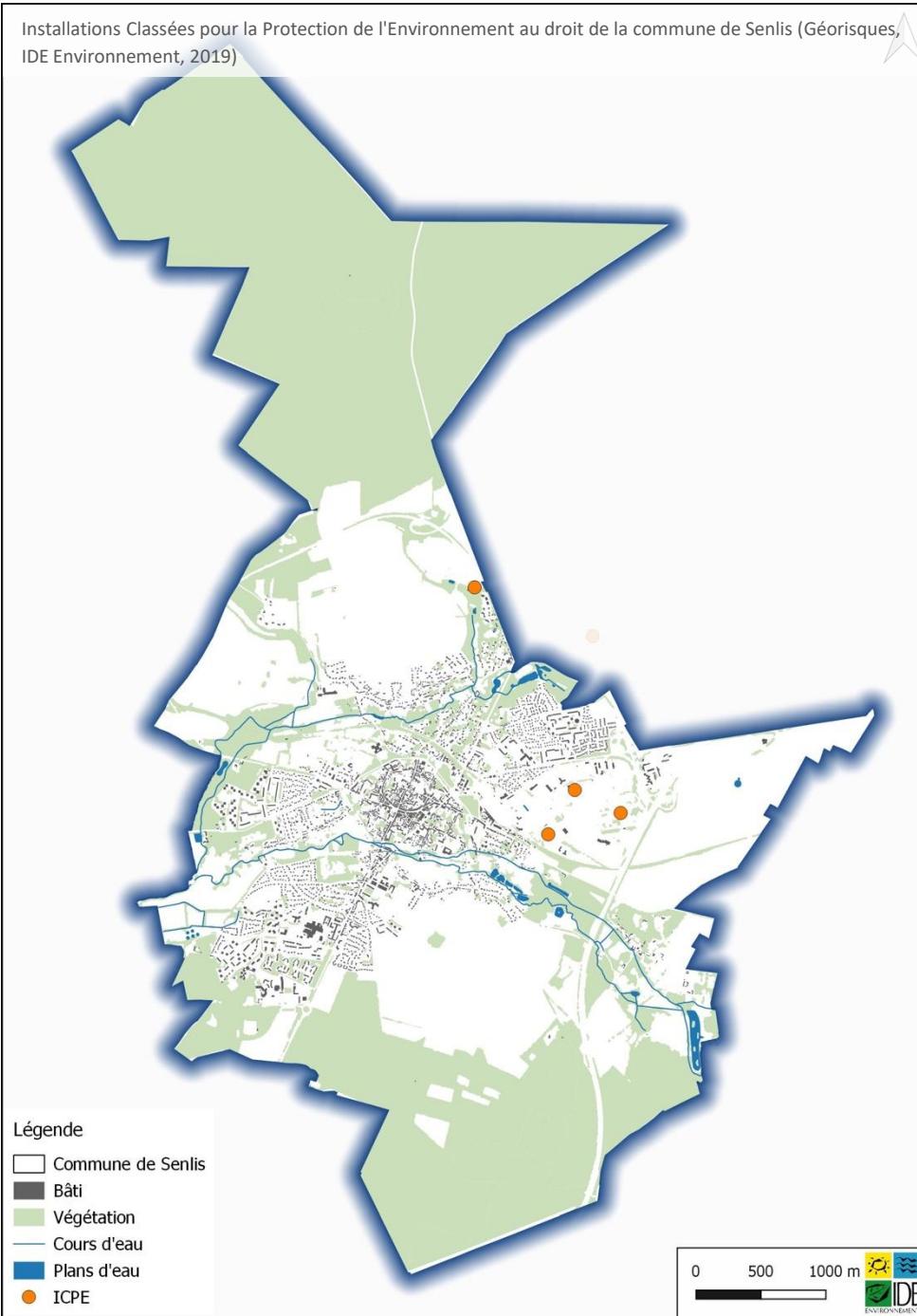
Un risque de feux de forêts lié aux vastes espaces boisés du territoire

En asséchant la végétation, le changement climatique entraîne une augmentation du danger météorologique et intrinsèquement du risque lié à l'apparition de feux de forêts. Les chercheurs de Météo-France ont étudié l'évolution de cet aléa au cours du siècle passé et pour les prochaines décennies : il augmente depuis les années 1960 et devrait encore augmenter au cours du XXI^e siècle.

En 2010, Météo-France a réalisé un rapport sur l'impact du changement climatique sur l'IFM dans le cadre de la mission interministérielle sur l'extension des zones sensibles aux incendies de forêts.

Les chercheurs de Météo-France ont ensuite croisé ce danger météorologique de feux avec les cartographies de vulnérabilités aux feux de forêts des principaux peuplements forestiers, établies par l'Office national des forêts (ONF) et l'Inventaire forestier national (IFN). Des cartes de sensibilité potentielle aux incendies de forêts estivaux aux horizons actuel (1989-2008) et moyen terme (2031-2050) ont ainsi été établies.

D'après les modélisations de Météo-France, les massifs forestiers de la commune de Senlis présenteront une sensibilité de niveau 1 aux incendies de forêts à horizon 2024.



Quatre ICPE recensées sur le territoire

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

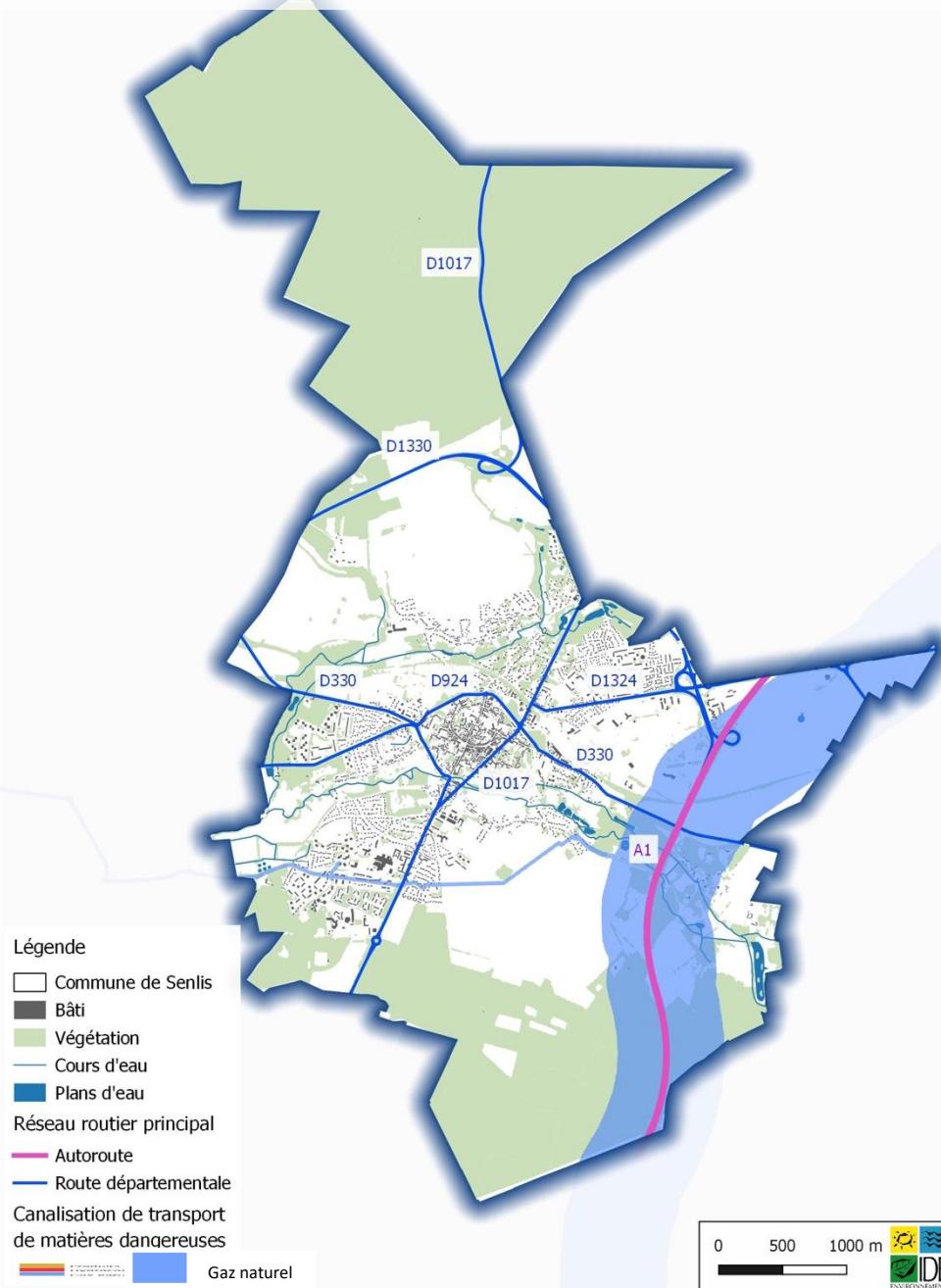
Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Il s'agit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et des établissements SEVESO.

Les ICPE en fonctionnement se situent sur la commune de Senlis sont :

- CETIM : recherche-développement scientifique (régime d'enregistrement) ;
- Planet Watthom : fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (régime d'autorisation) ;
- Coramine : fabrication de produits minéraux non métalliques (régime d'autorisation).

Par ailleurs, aucun site SEVESO ne se situe au sein de la commune ou à proximité.

Le risque de transport de matières dangereuses sur la commune de Senlis (Géorisques, IDE Environnement, 2019)



Un risque de transport de matières dangereuses présent

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, maritime ou fluviale, ou par canalisation. Il présente un enjeu de vulnérabilité des personnes et des biens.

Deux canalisations de gaz naturel traversent la commune de Senlis, l'une dans la partie sud-est du territoire, et l'autre au sud du secteur urbanisé. En revanche, aucune canalisation d'hydrocarbures ou de produits chimiques ne traversent la commune.

Par ailleurs, la commune est traversée par les principales infrastructures suivantes, susceptibles d'être concernés par un transport de matières dangereuses :

- L'autoroute A1 ;
- 5 routes départementales : D330, D924, D1017, D1324 et D1330.

Des risques naturels et technologiques localisés

La commune de Senlis est soumise aux principaux risques naturels suivants : risque de mouvement de terrain, d'inondation, et de feux de forêt .

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau est lié à la présence de deux principaux cours d'eau traversant le territoire d'est en ouest, la Nonette et l'Aunette. En particulier, une zone de près de 48 ha concernée par le risque d'inondation par rupture de digue a été délimitée par la commune de Senlis en rive gauche de la Nonette. De plus, la commune est soumise à un risque d'inondation par remontée de nappe, principalement localisé le long des cours d'eau du territoire.

Concernant le risque de mouvement de terrain, de nombreuses cavités souterraines sont recensées sur la commune. Ce sont notamment des anciennes carrières et des ouvrages civils. De plus, certains secteurs du territoire sont concernés par un aléa retrait-gonflement des argiles : il est modéré au niveau des espaces boisés nord et sud, et faible au sud-est ainsi que le long des cours d'eau de l'Aunette et de la Nonette.

Par ailleurs, la commune est concernée par le risque de feu de forêt puisque 47,8% de son territoire est boisé.

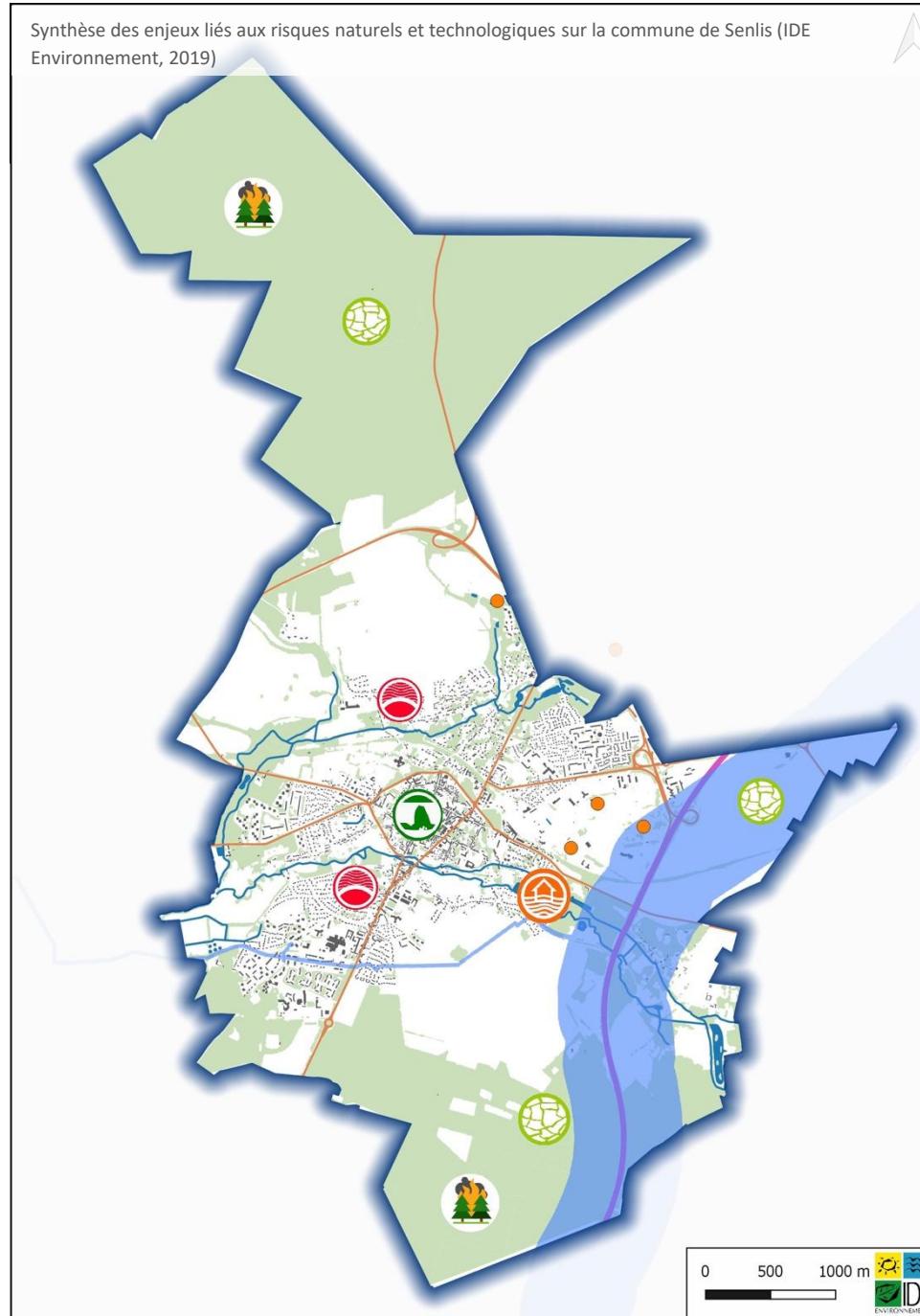
Concernant les risques technologiques, le territoire est concerné par un risque de transport de matières dangereuses, en raison de la traversée du territoire de plusieurs infrastructures routières (une autoroute et plusieurs routes départementales), ainsi que de deux canalisations de gaz naturel.

De plus, quatre ICPE en activité sont recensées sur la commune de Senlis. Aucun site SEVESO ne se situe au sein ou à proximité du territoire.

Des risques naturels soumis au changement climatique

Le changement climatique a des impacts sur les principaux risques majeurs, de par l'intensification des forts épisodes pluvieux en hiver et l'augmentation des températures qui provoquent une fonte des neiges plus rapide (augmentation du risque d'inondation), l'augmentation des périodes de sécheresse et de canicule (augmentation du phénomène de retrait-gonflement des argiles, du risque incendie et du risque caniculaire)... Les tempêtes seront également plus fréquentes et plus intenses.

Les moyens mis en œuvre pour prévenir ces risques naturels se développent et permettent d'en limiter les impacts.

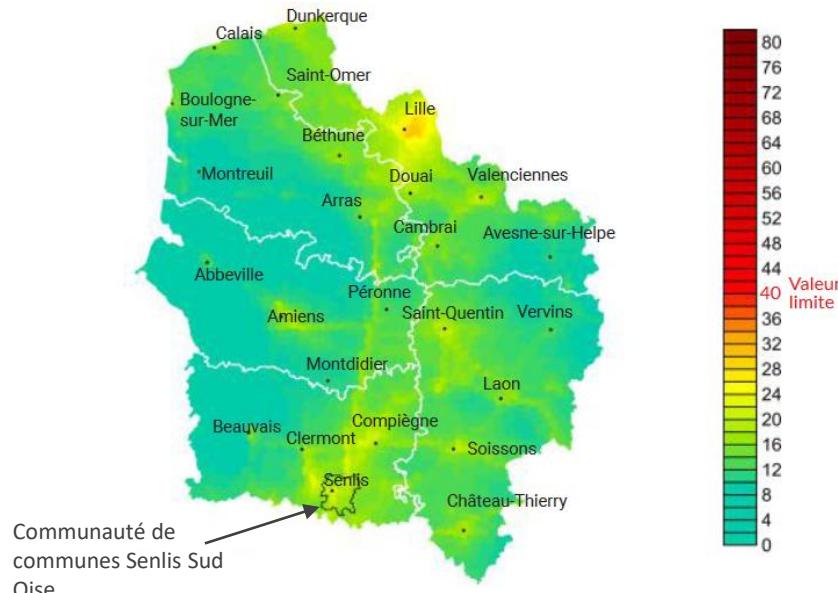


NUISANCES ET POLLUTIONS

Concentration moyenne annuelle en PM10 sur les Hauts-de-France en 2018 (ATMO Hauts-de-France, 2018)



Concentration moyenne annuelle en NO₂ sur les Hauts-de-France en 2018 (ATMO Hauts-de-France, 2018)



Une qualité de l'air à surveiller à proximité des axes routiers

ATMO Hauts-de-France est une association agréée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire pour la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

Aussi, à l'aide d'un réseau de 53 stations de mesures réparties sur le territoire régional, ATMO Hauts-de-France mesure les principaux polluants atmosphériques : NO_x, PM10, PM2,5, C₆H₆, O₃, SO₂, CO, métaux, HAP...

Aucune station de mesure ne se situe sur la commune de Senlis. La station de mesure la plus proche se situe à Creil, à environ 8 km au nord-ouest.

ATMO Hauts-de-France dresse chaque année un bilan de la qualité de l'air à l'échelle régionale, départementale, et intercommunale. Un bilan a ainsi été réalisé en 2018 à l'échelle de la communauté de communes (CC) Senlis Sud Oise.

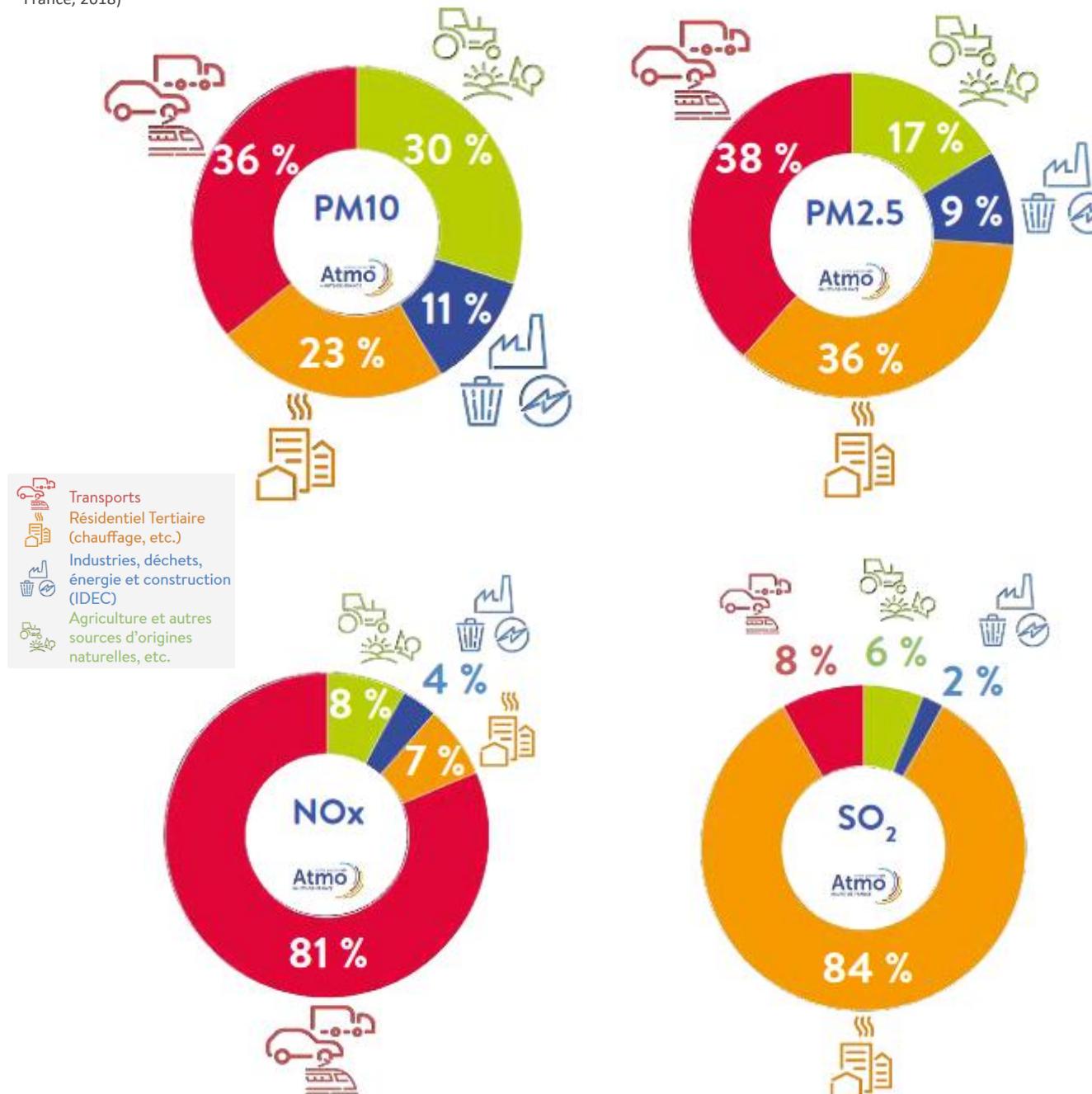
Des modélisations de concentrations en PM10 et NO₂ ont été réalisées.

Les concentrations en particules PM10 sont homogènes sur l'ensemble du territoire de la CC Senlis Sud Oise (entre 18 et 19 µg/m³) contre 17 à 19 µg/m³ au niveau départemental et 14 à 24 µg/m³ à l'échelle de la région.

Concernant le dioxyde d'azote NO₂, les teneurs moyennes annuelles sont comprises entre 15 et 22 µg/m³ et se situent dans les moyennes hautes du département (6 à 22 µg/m³). A l'échelle de la région, les concentrations varient entre 3 et 38 µg/m³. Sur la CC Senlis Sud Oise, les teneurs maximales sont atteintes autour des axes routiers de la commune de Senlis (autoroute A1 et départementales).

Les concentrations de fond en NO₂ et en particules PM10 restent inférieures aux valeurs limites en moyennes annuelles (40 µg/m³ pour les deux polluants). Cependant, il est à noter que la taille des mailles du modèle, relativement larges, ne permet pas de visualiser toutes les spécificités propres au territoire de la communauté de communes.

Contribution par secteur des différents polluants atmosphériques sur la communauté de communes Senlis Sud Oise (ATMO Hauts-de-France, 2018)



Une qualité de l'air à surveiller à proximité des axes routiers

Les graphiques ci-contre représentent la contribution des différents secteurs aux émissions des polluants atmosphériques PM10, PM2,5, NO_x et SO₂ sur le territoire de la communauté de communes Senlis Sud Oise.

Les émissions de particules PM10 et PM2,5 sont émises en majorité par le secteur des transports (respectivement 36% et 38%). Les secteurs du résidentiel tertiaire et de l'agriculture sont également des contributeurs de l'émission de ces polluants.

Les oxydes d'azote NO_x sont émis en grande majorité par le secteur des transports (81%).

Pour ce qui est du dioxyde de soufre SO₂, le secteur le plus émetteur est le résidentiel-tertiaire, à hauteur de 84%.

PRSQA Hauts de France

A l'échelle de la région des Hauts de France, le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) 2017-2021, piloté par ATMO Hauts-de-France, définit les objectifs régionaux permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Il est décliné en cinq axes :

- Adapter l'observatoire aux nouveaux enjeux (prévoir la qualité de l'air, impulser une surveillance interactive...);
- Accompagner les acteurs dans l'action en faveur de la qualité de l'air ;
- Communiquer pour agir (faciliter les relais d'information, accompagner l'action ...);
- Se donner les moyens de l'anticipation (innover, développer nos connaissances ...);
- Assurer la réussite du PRSQA (travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs, garantir l'amélioration continue et la qualité des données et services ...).

SRCAE Picardie

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) 2020-2050 de l'ancienne région Picardie a été arrêté le 14 juin 2012. Il a toutefois été annulé le 14 juin 2016, pour défaut d'évaluation environnementale. A noter que les instances juridiques ne se sont pas prononcées sur la légalité interne des documents, dont les objectifs n'ont pas été censurés.

En particulier, le volet Air du SRCAE Picardie fixe quatre orientations concernant la qualité de l'air :

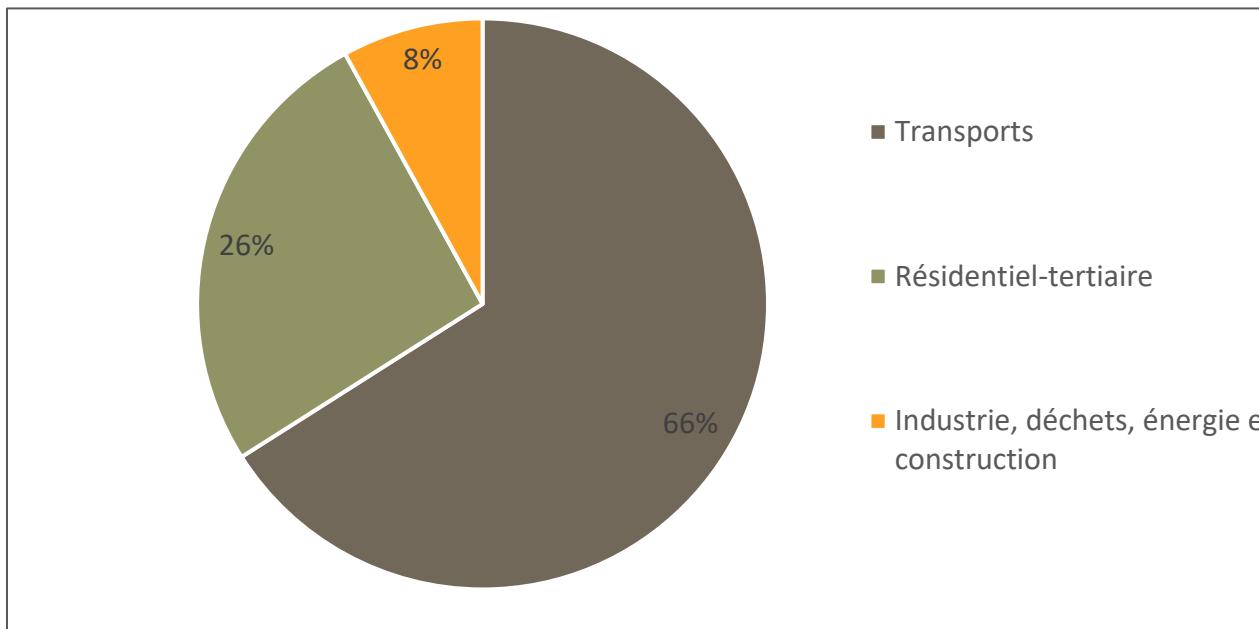
- Travailler à une meilleure coordination régionale de l'information sur l'état de la qualité de l'air, tout en assurant une bonne répercussion à l'échelle locale ;
- Air extérieur, air intérieur : dépasser une communication sur la qualité de l'air axée « diagnostic » en proposant une communication axée vers « l'action » ;
- Pesticides dans l'air : mieux connaître la situation en Picardie tout en engageant des démarches visant à sensibiliser les acteurs concernés sur leurs moyens d'actions ;
- Mettre en place un suivi et une procédure d'évaluation du volet Air du SRCAE.

Qualité de l'air et changement climatique

Il existe des influences réciproques entre la pollution atmosphérique et le changement climatique :

- Les sources d'émissions de polluants atmosphériques et des GES sont généralement identiques ;
- Le changement climatique peut avoir un impact sur les niveaux de polluants atmosphériques (ozone ou particules) et inversement les niveaux de polluants peuvent jouer un rôle sur le bilan radiatif de l'atmosphère (i.e. forçage radiatif des particules) ;
- Enfin les solutions de re-médiation pour chacune des problématiques peuvent avoir des effets synergiques ou antagonistes et il faut garder comme objectif de mettre en place des politiques combinées prenant en compte ces 2 problématiques : la qualité de l'air sur le court et le moyen terme et le changement climatique sur le moyen et le long terme.

Contribution des différents secteurs aux émissions de gaz à effet de serre sur la communauté de communes Senlis Sud Oise (ATMO Hauts-de-France, 2018)

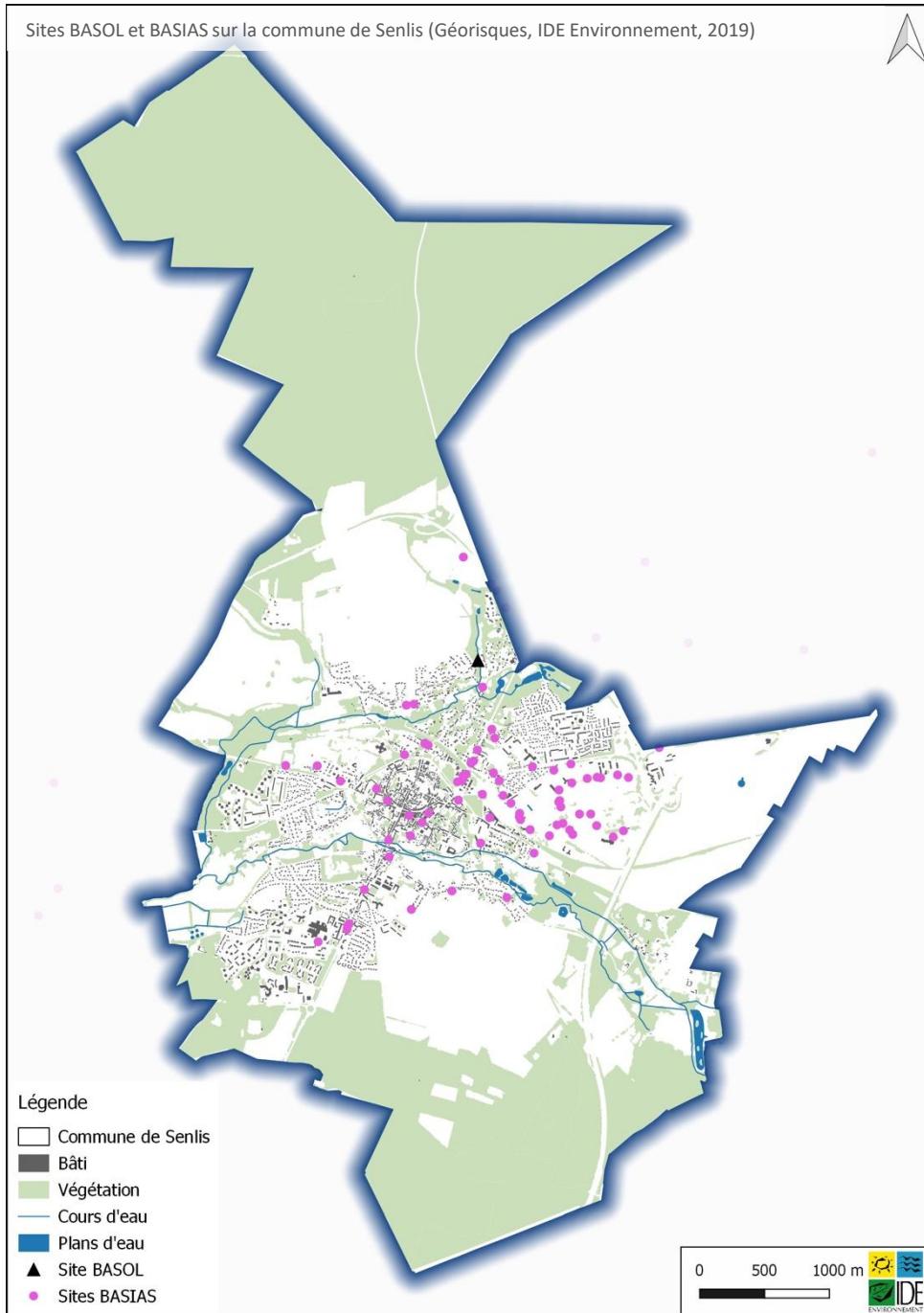


Des émissions de gaz à effet dominées par le secteur des transports

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) concernent tous les polluants atmosphériques qui induisent un effet sur le réchauffement climatique.

Les GES mesurés par ATMO Hauts-de-France sont le dioxyde de carbone CO_2 , le méthane CH_4 , le protoxyde d'azote N_2O , l'hydrofluocarbure HFC, le perfluocarbure PFC, et l'héxafluorure de soufre SF_6 .

A l'échelle de la communauté de communes de Senlis Sud Oise, le principal secteur émetteur de GES est le trafic routier, à hauteur de 66%. Le résidentiel-tertiaire contribue aux émissions de GES à hauteur de 26% (chauffage, production d'eau chaude, usage de l'électricité, climatisation,...), et le secteur de l'industrie, des déchets, de l'énergie et de la construction à hauteur de 8%.



Quelques sites et sols pollués sur le territoire

Un site ou sol pollué (ou potentiellement pollué), appelant une action des pouvoirs publics, est recensé sur la commune de Senlis, dans la base de données nationale BASOL. Il s'agit du site de l'ancienne usine à gaz de Senlis, ayant cessé ses activités dans les années 1960.

De plus, 109 sites industriels ou de service (en activité ou non), susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, sont recensés sur la commune dans la base de données nationale BASIAS. La carte ci-contre localise la plupart de ces sites. Toutefois, certains ne présentent pas de localisation connue et ne sont donc pas identifiés.

Parmi ces sites BASIAS, on recense de nombreux garages, stations-services, ainsi que petites activités artisanales (scierie, teinturerie, plomberie, etc...)

A noter qu'environ la moitié des sites BASIAS recensés ne sont plus en activité.

L'article L125-6 du code de l'environnement introduit la notion de Secteur d'Information sur les Sols comme « les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement ».

La commune de Senlis est concernée par un SIS pour le secteur de l'ancienne usine à gaz de la Bigue. Le secteur fait déjà l'objet depuis 2012 d'un arrêté communal réglementant la consommation des produits cultivés.

La nature et le degré de pollution de chaque site sont extrêmement variables. Les risques graves immédiats pour les populations restent des événements rares, mais dans ce cas, des mesures d'urgence doivent être mises en œuvre comme par exemple le confinement des substances incriminées, la pose de clôtures ou de périmètres de protection, etc. Les risques pour la population résultent généralement plus d'une exposition constante à des polluants à des doses relativement faibles, mais sur une longue durée.

Les effets sur la santé peuvent être multiples : effets cancérogènes, mutagènes, neurotoxiques, altérations de la fonction rénale et du système immunitaire, troubles hépato-digestifs, respiratoires et urinaires, problèmes de peau, cancers, pathologies des vaisseaux sanguins, malformations néonatales, troubles de la reproduction, etc.

Pour ce qui concerne les sites et sols pollués, la réglementation exige que soient réalisées des études d'impact ou des études d'évaluation des risques. Les Agences régionales de santé (ARS) peuvent ainsi être saisies par les collectivités, la préfecture ou la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour émettre un avis sur les diagnostics et études menés sur un site. Dans le sol, chaque polluant a sa propre dynamique. Alors que certains polluants restent fixés pendant de très longues années, d'autres vont subir des transferts sous l'effet de différents processus physico-chimiques (infiltration, dissolution, volatilisation).

L'homme peut alors y être exposé via les ressources en eau ou la chaîne alimentaire par exemple. La pollution des sols peut être source d'une pollution future des eaux superficielles, mais également souterraines.

Même s'il est difficile d'évaluer avec exactitude les parts des sites contaminés par tel ou tel polluant (non exhaustivité de la base BASOL), les substances fréquemment rencontrées sont les hydrocarbures, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des solvants halogénés ou encore des éléments métalliques comme le plomb, le cuivre, le chrome, l'arsenic ou le nickel.

Des nuisances sonores liées aux infrastructures de transport routières

La politique de lutte contre les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres s'appuie sur deux dispositifs complémentaires : le classement sonore des infrastructures de transports terrestres issu de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et les cartes de bruit stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environnement issu de la directive européenne n°2002/49-CE du 25 juin 2002.

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires. Il ne s'agit ni d'une servitude, ni d'un règlement d'urbanisme, mais d'une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments situés dans les zones exposées au bruit devront respecter. Le classement sonore constitue une information des collectivités, des particuliers et des professionnels de la construction.

Sont classées, toutes les routes dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal). Les tronçons d'infrastructures, homogènes du point de vue de leurs émissions sonores, sont classés en cinq catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont ainsi déterminés de part et d'autre des infrastructures classées. La largeur à partir du bord de l'infrastructure varie de 10 à 300 mètres selon la catégorie sonore : 300 mètres pour la catégorie 1, 250 mètres pour la catégorie 2, 100 mètres pour la catégorie 3, 30 mètres pour la catégorie 4 et 10 mètres pour la catégorie 5.

L'arrêté préfectoral de l'Oise du 23 novembre 2016 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le département classe les infrastructures suivantes sur la commune de Senlis (cf. carte en page suivante) :

- Autoroute : A1 (catégorie 1) ;
- Routes départementales : D330 (catégories 3 et 4), D924 (catégorie 4), D1017 (catégories 3 et 4), D1324 (catégorie 4) et D1330 (catégorie 2).

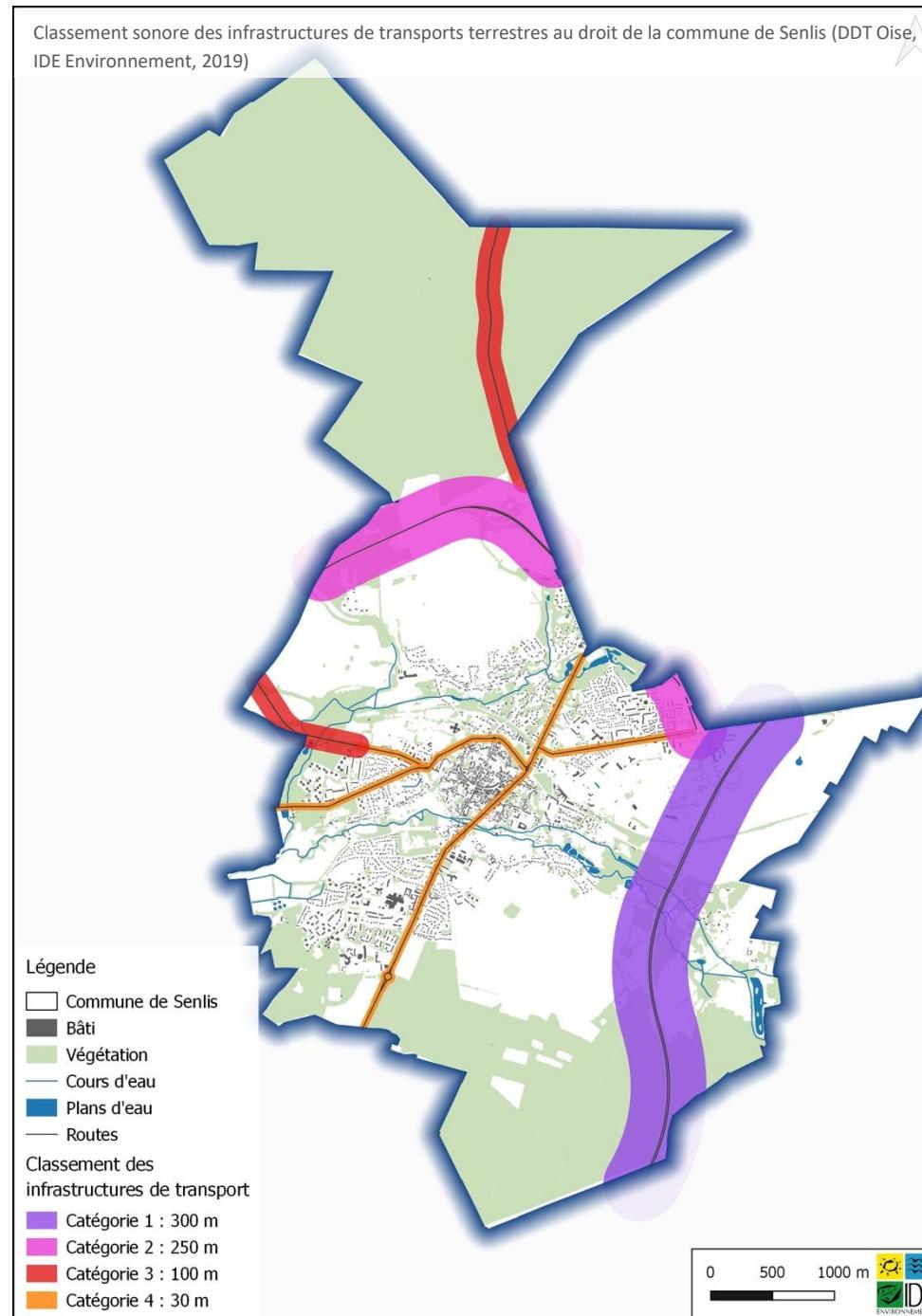
La transposition en droit français de la directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement) a introduit l'obligation de réalisation de « cartes de bruit » aux abords des principales infrastructures de transport ainsi que dans les grandes agglomérations ainsi que de « Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement » (PPBE).

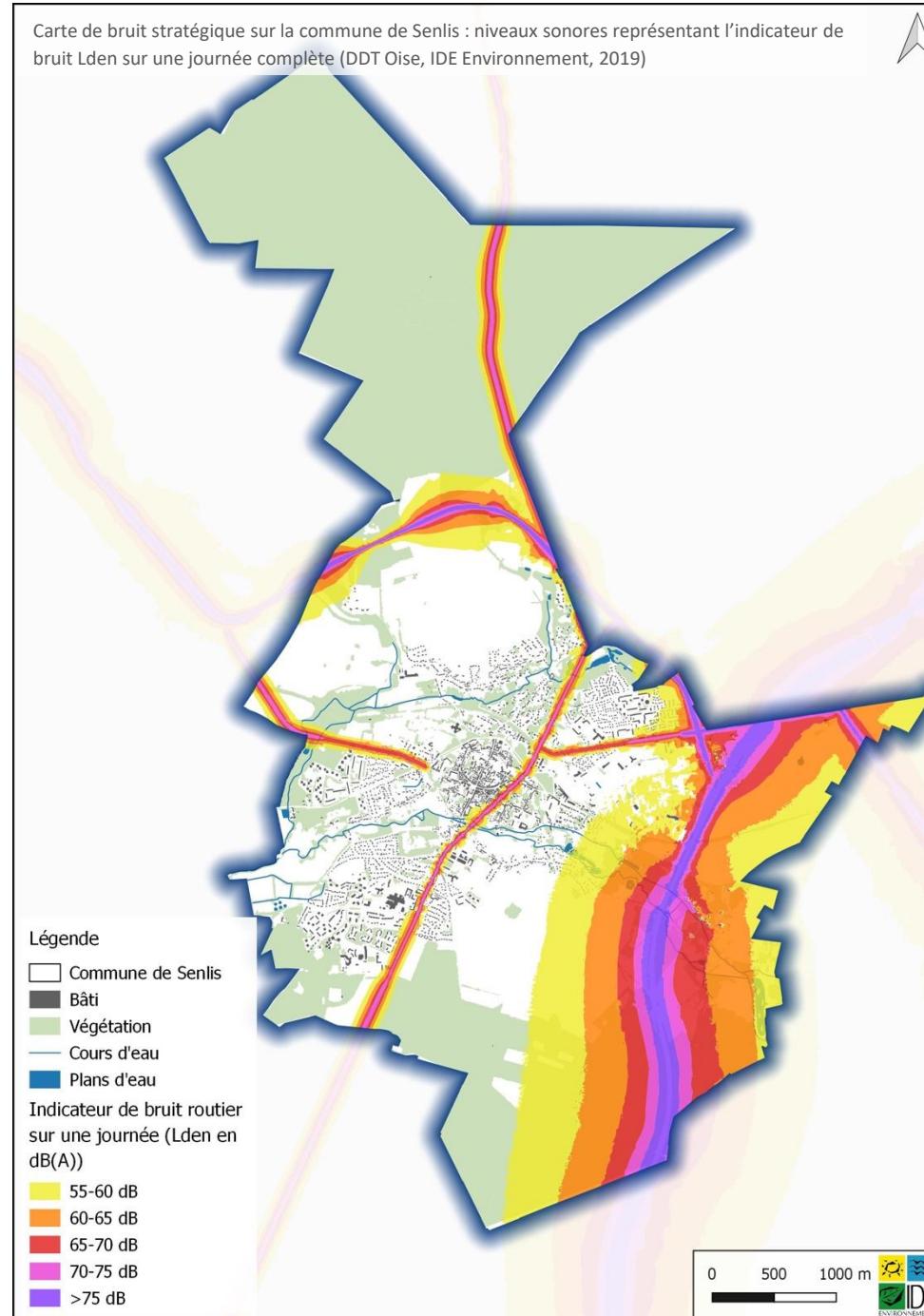
Les cartes de bruit dites « de 1ère échéance » concernent les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an (16 400 véhicules par jour), les voies ferrées comptant plus de 60 000 passages de train par an (164 trains/jour) et les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Ces cartes ont été publiées, dans le département l'Oise par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2011 pour les autoroutes et routes nationales et du 15 mars 2012 pour les routes départementales.

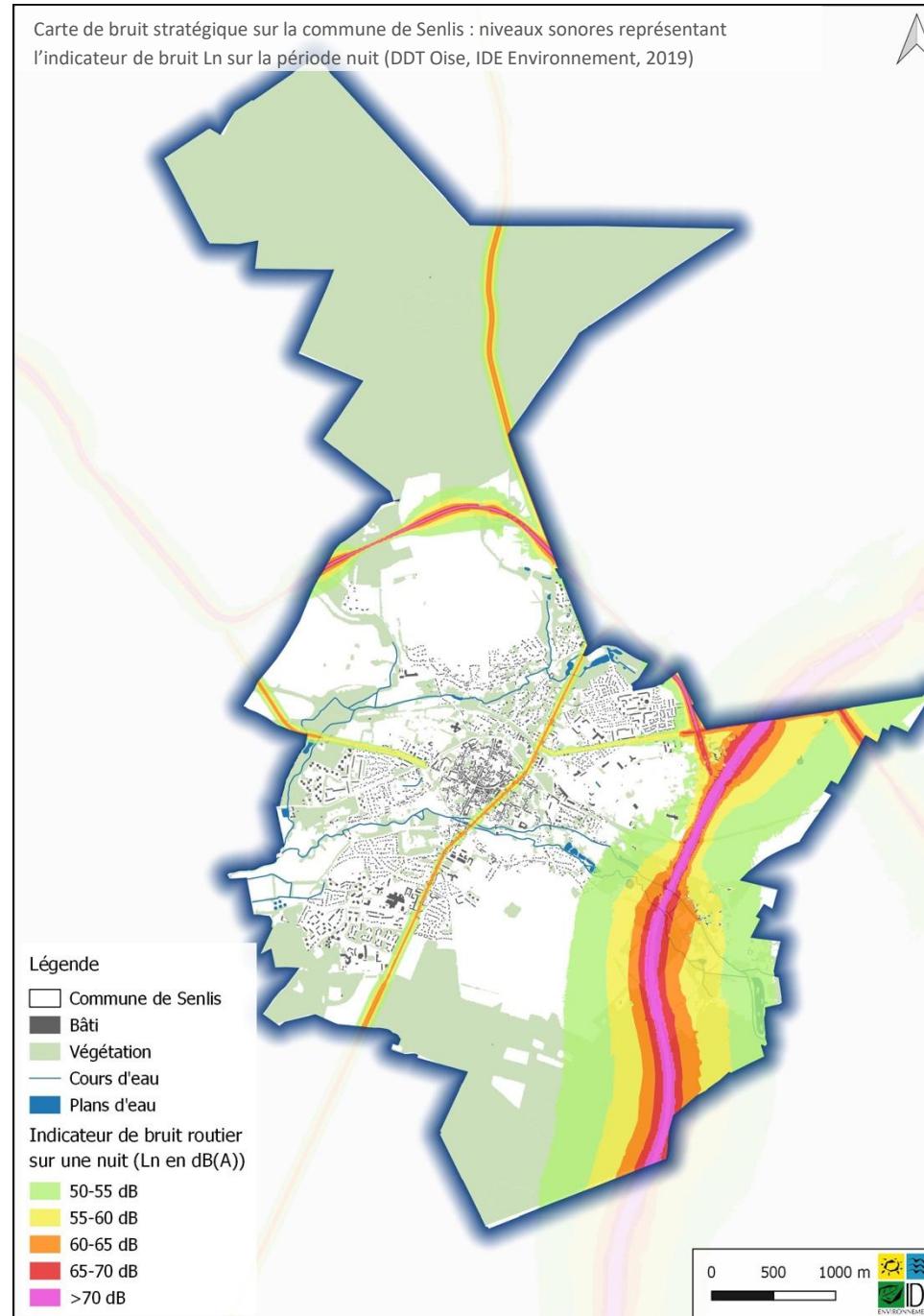
Les cartes de « 2ème échéance » concernent les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (8 200 véhicules par jour), les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages de train par an (82 trains/jour) et les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ces cartes ont été publiées, dans le département de l'Oise par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2013 pour les autoroutes, du 3 août 2013 pour les routes nationales, du 20 novembre 2013 pour les routes départementales et du 31 juillet 2014 pour les routes communales. Le PPBE de deuxième échéance a été approuvé le 18 février 2015.

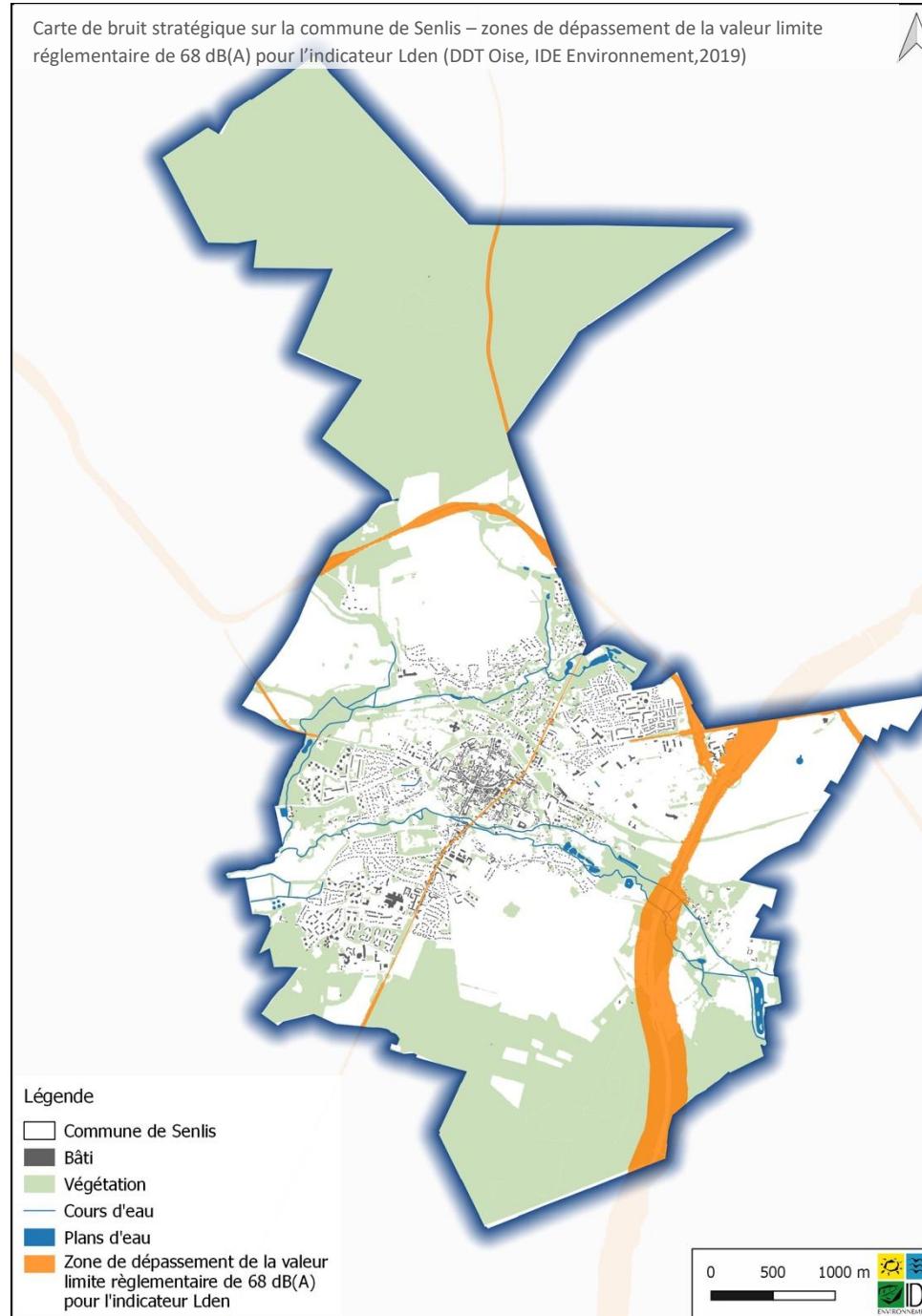
La troisième échéance est un réexamen/révision de ces cartes. Ces cartes ont été publiées dans le département de l'Oise par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2018. Le PPBE de troisième échéance est en cours d'élaboration. Un document projet a été soumis à la participation du public du 26 août au 26 octobre 2019, et sera donc soumis à l'approbation du préfet de l'Oise prochainement.

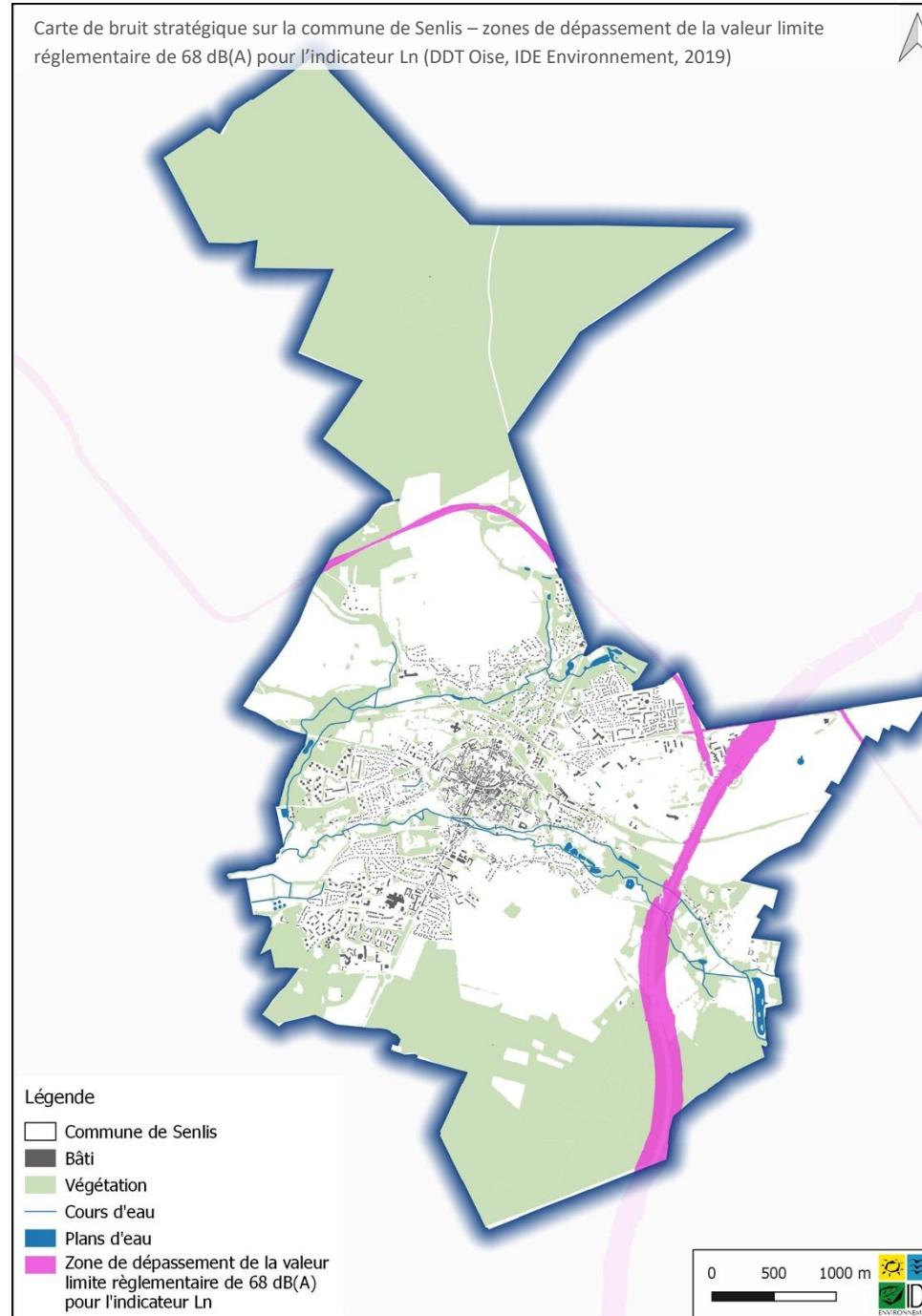
La commune de Senlis est concernée par des cartes de bruit stratégique (cf en pages suivantes).



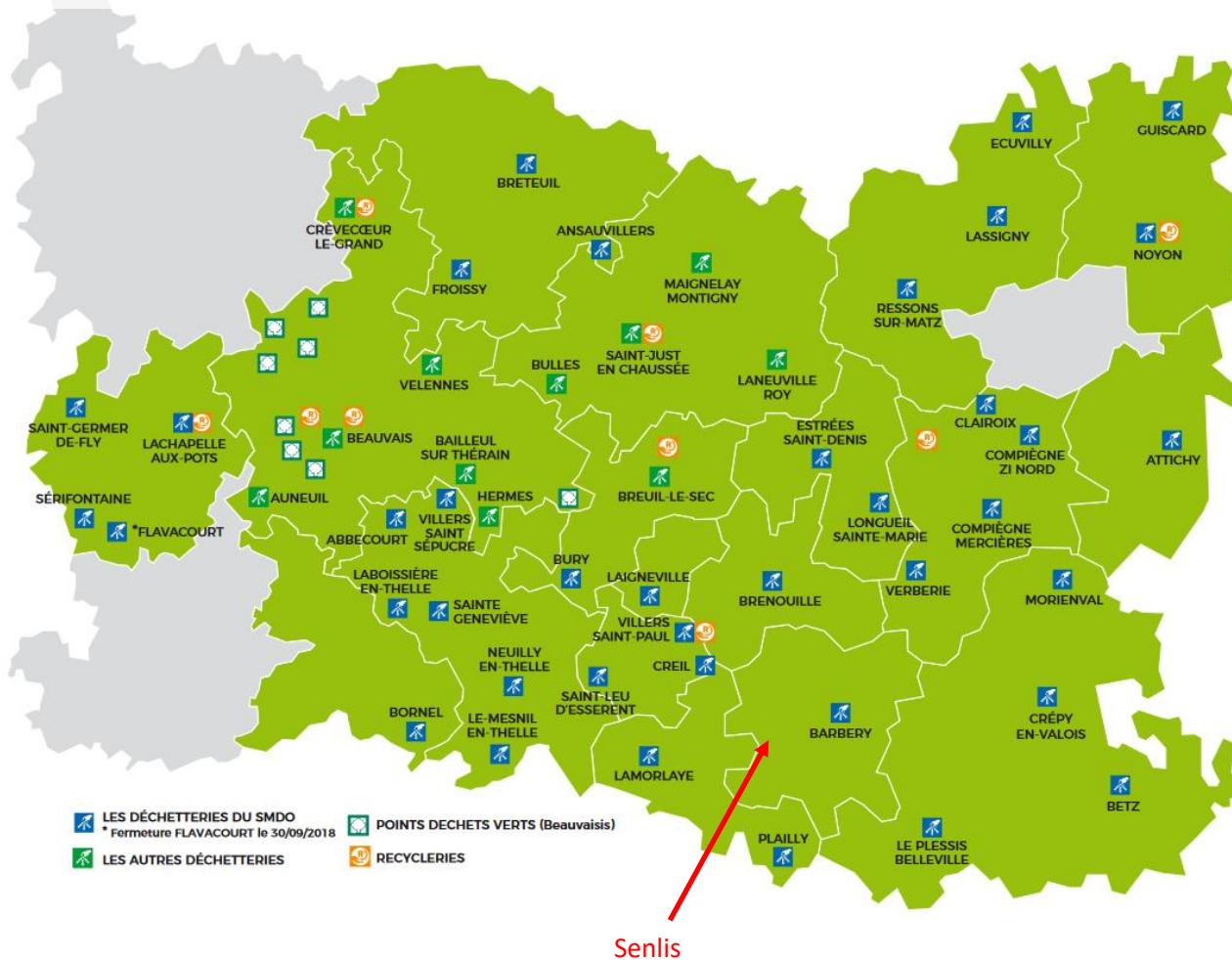








Territoire couvert par le SMDO (SMDO, 2019)



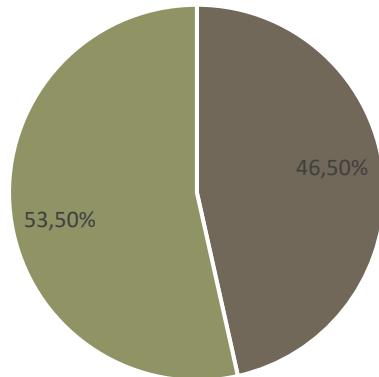
Collecte des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont de la compétence de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO). La collecte est déléguée à l'entreprise Véolia, et le traitement et la valorisation des déchets, au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) et du SYMOVE en 2016.

Sur la commune de Senlis, la collecte des déchets s'organise comme telle :

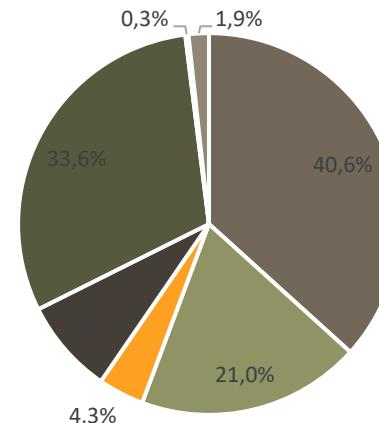
- Collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages et papiers, des déchets végétaux et des gros encombrants;
- Collecte des emballages en verre en points d'apport volontaire ;
- Collecte des vêtements, linge de maison, chaussures et petites maroquineries en points d'apport volontaire (conteneurs RELAIS) ;
- Collecte des déchets occasionnels en déchèteries. Les deux déchèteries les plus proches de Senlis sont situées à Barbery (7 km à l'est), et à Creil (9 km au nord-ouest).

Traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CC Senlis Sud Oise en 2017 (SINOE, IDE Environnement)



- Valorisation matière et organique
- Incinération avec récupération d'énergie

Répartition de la production de déchets sur le territoire de l'ex SMVO en 2016 (SMDO, IDE Environnement)



- Ordures ménagères résiduelles
- Emballage légers et journeaux/magazines
- Verre
- Déchets verts
- Déchetterie
- Textiles

Traitement des déchets

Les déchets issus de la collecte sélective ainsi que les déchets ménagers sont acheminés au centre de traitement des déchets de Villiers-Saint-Paul, localisé à environ 10 km au nord-ouest de Senlis.

Les déchets ménagers y sont traités au centre de valorisation énergétique. L'incinération des déchets permet de produire de l'électricité et de la chaleur, réinjectés dans les réseaux du territoire.

Concernant les déchets issus de la collecte sélective, ils sont traités au centre de tri. Les déchets sont séparés par famille de matériaux avant d'être envoyés dans différentes usines de recyclage.

Le centre de traitement des déchets de Villiers-Saint-Paul présente une capacité de traitement de 60 000 tonnes par an.

Production de déchets

En 2016, la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ex SMVO est de 586,35 kg par habitant par an. Celle-ci a connu une diminution de 3,32% depuis 2006.

Les postes de production les plus importants sont les ordures ménagères résiduelles (40,6%) ainsi que les déchets issus de déchèteries (33,6%).

Une prévention des déchets à renforcer

La Loi Grenelle 1 de 2009 a fixé pour objectif le développement du recyclage matière et organique avec 35% des flux orientés vers le recyclage en 2012, et de 45% pour 2015. La CC Senlis Sud Oise atteint cet objectif puisqu'elle comptabilise en 2017 un taux de 46,5% de recyclage matière et organique.

De plus, le territoire du SMDO est engagé dans une démarche de prévention des déchets depuis une dizaine d'années. Il est labellisé « territoire zéro déchet, zéro gaspillage » par l'Ademe et est ainsi engagé dans la mise en œuvre d'une politique d'économie circulaire, avec pour objectifs :

- Ne pas gaspiller ;
- Limiter au maximum la production de déchets ;
- Réemployer localement ;
- Valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités ;
- Favoriser des démarches d'écologie industrielle (mettre en relation les entreprises afin que les déchets de l'une soit une ressource pour une autre, mutualiser les moyens : salle de réunion, formations, photocopieur, pool de véhicules...) ;
- Favoriser les démarches d'économie de la fonctionnalité (proposer des services plutôt que des équipements : par exemple, le partage de vélos).

Cette thématique regroupe les aspects de la santé humaine qui sont influencés par l'environnement.

En dehors d'éventuels "pics" de pollution, il est désormais admis que des expositions de longue durée et à de faibles doses à des substances polluantes ont des effets négatifs sur la santé. Néanmoins, il est souvent complexe de déterminer quelles sont les origines précises des effets sanitaires, étant donné la multiplicité des agents agresseurs et des voies de contamination (alimentaire, respiratoire, cutanée), les circonstances et durées d'exposition (en milieu naturel, domestique, professionnel, etc) étant par ailleurs souvent difficiles à quantifier.

De plus, en dehors des situations accidentelles, les contaminations sont aujourd'hui le plus souvent de faible niveau, à la limite des effets observables. Enfin, les conséquences de ces expositions n'apparaissent généralement qu'à long terme. Pourtant, les populations exposées sont souvent très nombreuses. Pour mémoire, selon l'Institut national de veille sanitaire, 5 à 10 % des cancers seraient liés à des facteurs environnementaux.

Cet enjeu est en lien avec les enjeux de qualité de l'eau des captages pour l'alimentation en eau potable, des aliments consommés, de polluants émergents, de qualité de l'air ou avec les enjeux liés aux risques naturels et technologiques. L'apparition de nouveaux polluants représente un défi majeur pour la santé.

Des nuisances et pollutions localisées

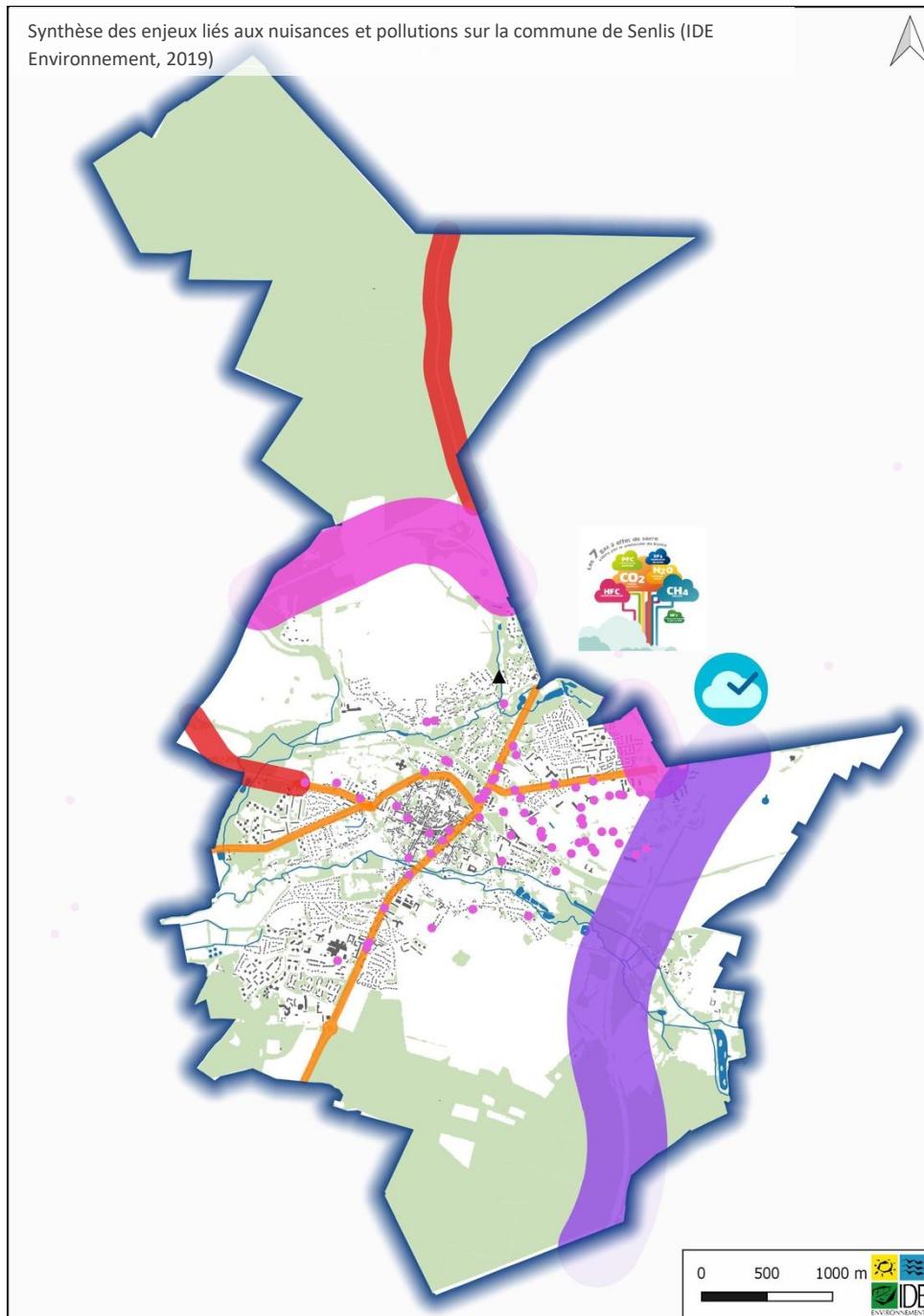
Concernant la qualité de l'air, la commune de Senlis présente à proximité des axes routiers des teneurs élevées en certains polluants atmosphériques, notamment le dioxyde d'azote NO₂.

Pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre sur la commune, celles-ci proviennent en majorité du secteur des transports routiers ainsi que du résidentiel-tertiaire.

Un site BASOL ainsi que 109 sites BASIAS sont recensés au droit de la commune de Senlis. En cas de projet de construction ou de réhabilitation sur ces sites, il conviendra de veiller à l'absence de pollution.

La commune de Senlis est également concernée par des nuisances acoustiques. En effet, elle est traversée par une autoroute et plusieurs routes départementales. Des mesures d'isolation acoustique s'appliquent au sein de secteurs affectés par le bruit définis par arrêté préfectoral.

En matière de gestion des déchets, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise assure la collecte des déchets sur la commune de Senlis, et le SMDO assure le traitement de ces déchets en centre de tri ou centre de valorisation énergétique. Aucune déchèterie ne se situe sur le territoire communal. On note que les productions totales de déchets sur le territoire du SMDO sont en diminution depuis 2006. Le syndicat est en effet engagé dans la lutte contre la production de déchets et est labellisé « territoire zéro déchet, zéro gaspillage ».



CLIMAT ET RESSOURCES ENERGETIQUES

Caractéristiques climatiques sur la commune de Senlis (station de Creil) sur la période 1981-2010 (Météo France, IDE Environnement, 2019)

	J	F	M	A	M	J	J
Températures minimales (en °C)	1,1	1	3,2	4,7	8,3	11	13,1
Températures maximales (en °C)	6,6	7,8	11,6	14,9	18,7	21,9	24,7
Précipitations (en mm)	58,8	46,5	52,6	48,1	61,8	58,2	55,6

	A	S	O	N	D	Année
Températures minimales (en °C)	12,9	10,3	7,6	3,9	1,4	6,6
Températures maximales (en °C)	24,6	20,6	15,6	10,1	6,5	15,3
Précipitations (en mm)	56,6	50,1	70,8	56,6	65,4	681,1

Climat du territoire

Le département de l'Oise connaît un climat tempéré de type océanique dégradé, caractérisé par des hivers doux et des étés frais.

La station de Météo France la plus proche de la commune de Senlis se situe à Creil, à environ 9 km au nord-ouest. Les données présentées dans le tableau ci-contre sont issues des mesures réalisées sur cette station, sur la période 1981-2010.

Ainsi, les températures sur le territoire sont en moyenne comprises entre 1°C en février et 24,7°C en juillet. Les pluviométries annuelles sont assez abondantes et constantes. Elles s'étaient de 46,5 mm en février à 70,8 mm en octobre. Les précipitations annuelles, de 681,1 mm, sont toutefois inférieures à la moyenne nationale de 770 mm.

Quant à la durée d'insolation, aucune donnée n'est disponible pour la période 1981-2010. En revanche, on peut noter une durée d'insolation de 1 975,8 h pour l'année 2018.

Le changement climatique est d'ores et déjà en marche

D'après Météo France, la température moyenne annuelle française a augmenté de 1°C au cours du 20ème siècle. L'année 2011, avec un écart de +1,8°C par rapport à la moyenne 1961-1990 est l'année la plus chaude de la série, battant le précédent record de 2003 (+1,7 °C).

D'après un travail mené par le GIEC et Météo France, le changement climatique se traduira sur le territoire de l'ancienne région Picardie par :

- Une hausse des températures moyennes, de l'ordre de +2°C à +3,5°C d'ici 2100 ;
- Une diminution des précipitations à horizon 2080, avec des disparités et une variabilité saisonnière importante : dans un premier temps les pluies hivernales devraient légèrement augmenter pour baisser à partir de 2050 alors que les pluies estivales devraient être à la baisse dès 2030 ;
- Une diminution du nombre de jour de gel ;
- Une augmentation du nombre de jour de sécheresses et fortes chaleurs en été.

Ainsi, ces modifications du climat pourront avoir des conséquences à la fois sur :

- les populations : une dégradation du confort thermique et de la santé des habitants avec l'augmentation de maladies cardiovasculaires et respiratoires, mais aussi avec une hausse des décès (coups de chaud, déshydratations...) les conduirait à délaisser les centres urbains;
- les milieux naturels et les espèces : une augmentation de température pourrait conduire des populations d'espèces à migrer plus au nord et en altitude et de fait, modifier les conditions de compétition inter-spécifique au regard des changements d'aires de distribution. Quant aux périodes de sécheresse, elles pourraient entraîner l'extinction de certaines espèces moins résistantes ;
- la ressource en eau : les périodes de sécheresse ainsi que le recul des glaciers entraîneront une réduction des réserves en eau disponibles. Ce point nécessite cependant des études spécifiques approfondies ;

- l'agriculture : la sécheresse entraîne des dégâts importants sur les productions, mais également sur la mortalité de la faune associée. Le climat froid en serait déficitaire, ce qui pourrait également causer des dégâts sur certaines productions et avancer la floraison des arbres fruitiers qui pourraient alors se retrouver menacés de gel tardif. Enfin, l'apparition de nouveaux parasites et la prolifération de maladies, insectes et parasites est également une menace pour les cultures ;
- les risques naturels : ces derniers verront leur occurrence ainsi que leur gravité augmenter et leur périodicité s'accroître, et donc toucheront plus ou moins fortement les territoires selon leurs capacités d'adaptation.

L'ensemble de ces conséquences impacteront donc à la fois directement ou indirectement les populations, les transports, l'économie et l'environnement.

Les solutions d'adaptation au changement climatique à étudier passent par l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux, mais aussi par celle des populations (développement de la culture du risque, transition énergétique...).

Une prise de conscience collective

Suite à la prise de conscience de la part des politiques de la réalité du réchauffement climatique à l'issue du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la Communauté Internationale a décidé d'intervenir afin de réduire les changements que cela pourrait engendrer.

La France a ainsi pris l'engagement en 2003 de diviser par un « facteur 4 » les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050. Cet objectif a été validé par le Grenelle de l'environnement en 2008 puis par le Grenelle II en 2010 qui instaurent et généralisent l'utilisation de différents outils permettant aux territoires de s'emparer de ces questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tels que les Schémas Régionaux Climat Air Energie et les Plans Climat Energie Territoriaux dès lors obligatoires pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle II).

Plus récemment, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 18 août 2015, fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français. Cette loi vise à préparer la transition énergétique française, c'est-à-dire l'après-pétrole. Le nouveau modèle énergétique français devra être plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

Concrètement, cette loi fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990;
- Diminuer de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012;
- Diminuer de 50% le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025.

SRCAE Picardie

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) 2020-2050 de l'ancienne région Picardie a été arrêté le 14 juin 2012. Il a toutefois été annulé le 14 juin 2016, pour défaut d'évaluation environnementale. A noter que les instances juridiques ne se sont pas prononcées sur la légalité interne des documents, dont les objectifs n'ont pas été censurés.

Le SRCAE Picardie fixe des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, d'efficacité carbone, de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air, à mettre en œuvre au travers de 4 axes stratégiques :

- Des conditions de vie durables pour les picards ;
- Un système productif innovant et décarboné ;
- Des ressources naturelles et patrimoniales préservées et valorisées ;
- Une mobilisation collective et positive.

Pour mettre en œuvre ces priorités, le SRCAE est décliné en 16 orientations et 42 actions dans 5 domaines : bâtiments, transports et urbanisme, agriculture et forêt, industrie et services, et énergies renouvelables.

PCAET

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit que tous les EPCI de plus de 20 000 habitants adoptent un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), au plus tard au 31 décembre 2018. Le PCAET est un document stratégique et opérationnel présentant la politique de développement durable du territoire pour les 6 ans à venir. Il a pour objectifs :

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- D'adapter le territoire au changement climatique ;
- De lutter contre la pollution atmosphérique.

Il concerne le climat, l'énergie et l'air sur tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industries, branche énergie.

Le PCAET des Communautés de communes de Senlis Sud Oise, de l'Aire Cantilienne et des Pays d'Oise et d'Halatte, approuvé le 15 septembre 2022 présente 4 objectifs, déclinés- au total en 45 actions. Les objectifs sont présentés ci-dessous :

- Réduction de la consommation d'énergie
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Transition énergétique
- Adaptation au changement climatique

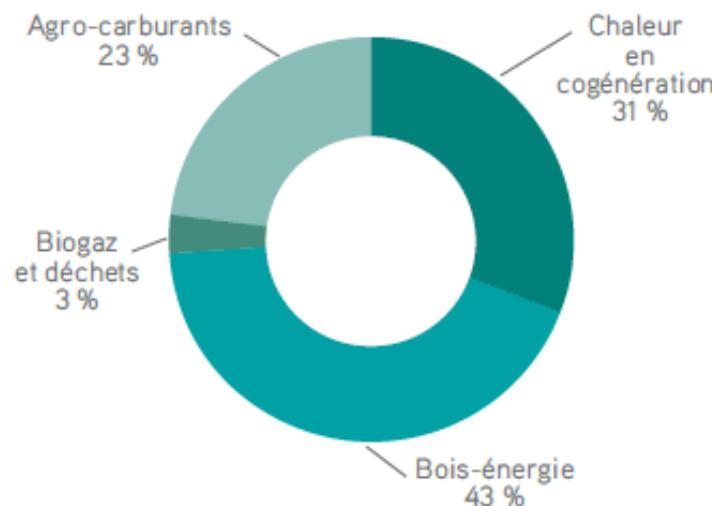
L'Observatoire Climat Hauts de France

L'Observatoire Climat Hauts de France est porté par le Centre Ressources du Développement Durable et est piloté par plusieurs institutions : l'Etat, la région Hauts-de-France, les départements, et l'Ademe. Il a pour vocation de :

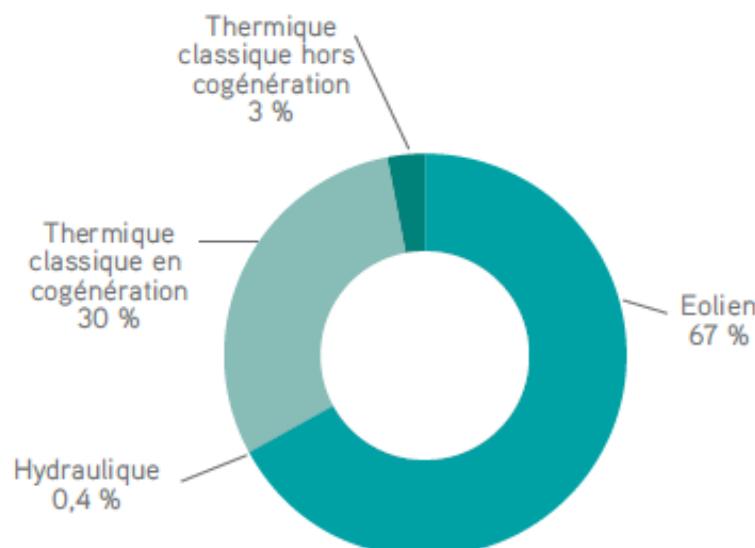
- Collecter les données et fournir les chiffres nécessaires à la prise de décision, notamment à des échelons infra-régionaux ;
- Aider à suivre les politiques publiques, sans pour autant les évaluer ;

- Constituer un espace d'échange et d'animation pour le réseau des acteurs de l'observation autour de l'énergie et du climat.

Production d'énergie thermique au sein de l'ancienne région Picardie en 2010 (SRCAE Picardie, 2012)



Production d'électricité au sein de l'ancienne région Picardie en 2010 (SRCAE Picardie, 2012)



Une région largement déficitaire en énergie

L'ancienne région Picardie présente la particularité de ne produire aucune énergie fossile ni nucléaire. Néanmoins, les besoins énergétiques y sont plus importants qu'en moyenne nationale, en raison notamment du poids de son industrie, et sont majoritairement satisfaits par les ressources extérieures au territoire. Les seules productions énergétiques locales relèvent des énergies renouvelables, l'éolien et le bois-énergie principalement.

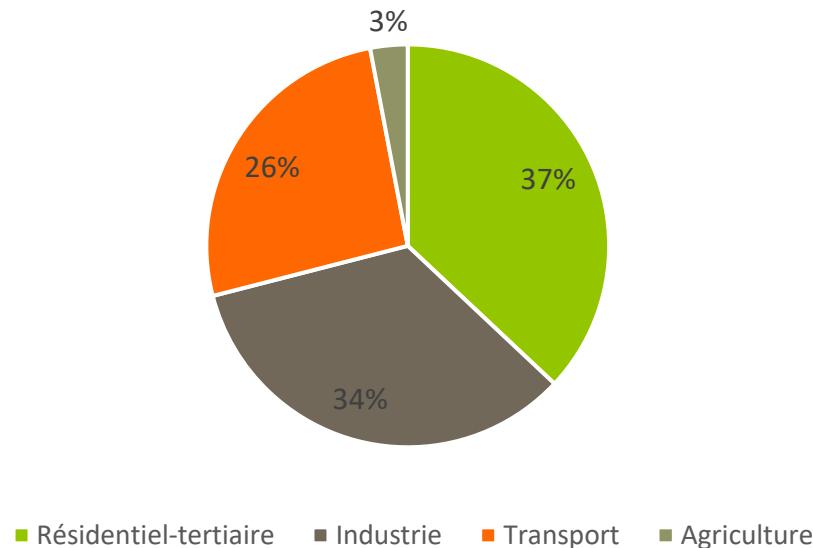
Une production d'énergie d'origine renouvelable

La production énergétique thermique de la Picardie s'élève à 6 467 GWh en 2010. Elle relève en majorité de la production thermique du bois énergie (43%).

Quant à la production électrique, elle atteint 2 813 GWh en 2010, et est largement dominée par l'éolien (67%).

A noter que le solaire photovoltaïque demeure assez marginal rapporté à la production totale mais connaît un développement très rapide.

Consommation d'énergie finale par secteur en région Picardie en 2007 (SRCAE Picardie, 2012)



Consommation d'énergie

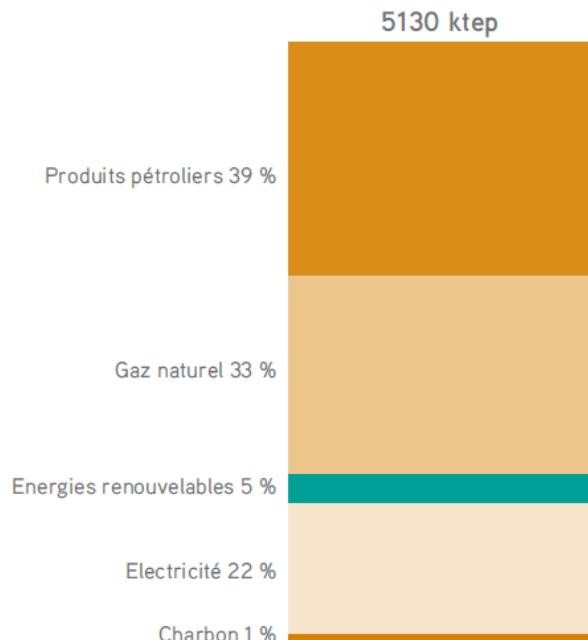
D'après le SRCAE Picardie, la consommation d'énergie finale sur l'ancienne région Picardie en 2007 est de 5 130 ktep, soit 3% de la consommation finale nationale.

Les schémas ci-contre représentent la répartition de la consommation d'énergie finale par secteur et par type d'énergie sur l'ancienne région Picardie.

Le résidentiel-tertiaire est le premier secteur consommateur d'énergie : il représente 37% des consommations totales, devant le secteur de l'industrie (34%), des transports (26%) et de l'agriculture (3%).

Le pétrole est la source d'énergie la plus utilisée (39%), suivi de du gaz naturel (33%) et de l'électricité (22%), puis dans une moindre mesure, les énergies renouvelables (5%) et le charbon (1%).

Consommation d'énergie finale en Picardie en 2007 (SRCAE Picardie, 2012)



Objectifs de production d'énergie renouvelable définis dans le SRCAE Picardie (SRCAE Picardie, 2012)

Des objectifs de développement des énergies renouvelables

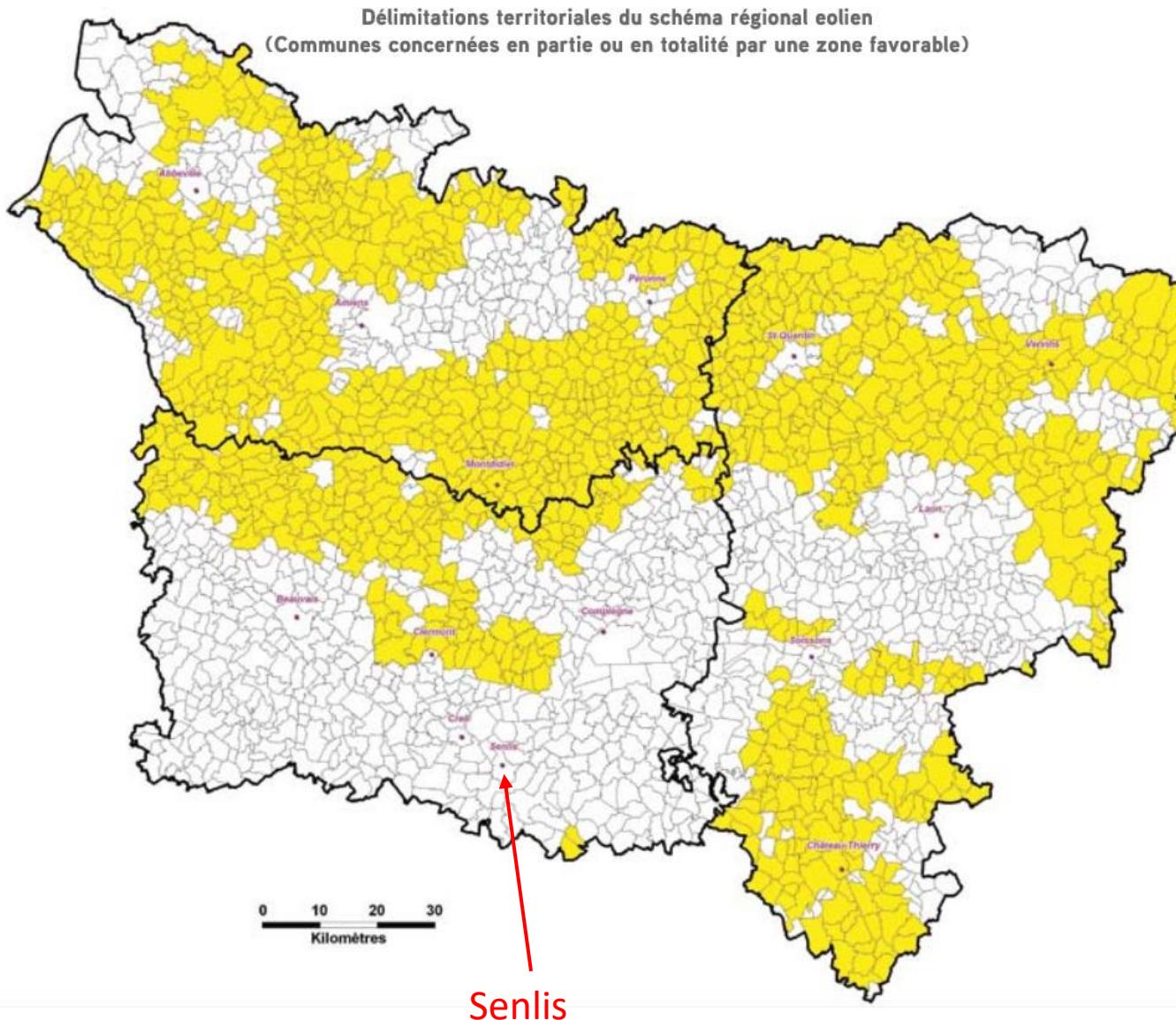
Le SRCAE Picardie fixe comme objectif de développer les énergies renouvelables dans les prochaines années, afin d'atteindre une production annuelle totale de 1 082 ktep en 2020, et de 2 500 ktep en 2050.

Dans cette optique, le SRCAE fixe des objectifs par filière, présentés dans le tableau ci-contre.

Le développement de ces différentes filières devra se faire en tenant compte des contraintes environnementales et en prévenant les conflits d'usage. Des conditions de compatibilité sont donc nécessaires afin de maîtriser le développement des énergies renouvelables. Celles-ci seront préalablement définies et pourront porter sur l'aspect paysager pour notamment l'éolien ou des centrales photovoltaïques au sol, ou bien au respect des autres utilisations d'une ressource par exemple pour la filière bois énergie, ou encore la géothermie sur nappe phréatique.

Type d'énergie renouvelable	Objectifs de production en 2020 (en ktep)	Objectifs de production énergétique en 2050 (en ktep)
Eolien	400	1 200
Biomasse	350	450
Agro-carburant	188	250
Biogaz et déchets	47	140
Géothermie	27	260
Hydroélectricité	0,5	4
Photovoltaïque	10	136
Solaire thermique	10	60
Total	1 082	2 500

Carte des zones favorables au développement de l'éolien dans l'ancienne région Picardie (Schéma Régional Eolien, 2012)



Un potentiel contraint de développement éolien sur la commune

Les éoliennes utilisent la force du vent pour faire tourner les pâles et transformer l'énergie mécanique en électricité. L'ancienne région Picardie bénéficie d'un potentiel éolien favorable sur son territoire.

En 2012, la production d'électricité via la filière de l'éolien en Picardie représentait 110 ktep en 2010.

Le SRCAE affiche un important objectif de développement de cette filière, avec 400 ktep attendus en 2020.

Le Schéma Régional Eolien (SRE) constitue une annexe du SRCAE.

Il identifie notamment les communes favorables au développement de l'éolien dans la région. La commune de Senlis ne se situe pas sur une zone identifiée comme favorable à l'éolien par le SRE.

Bois-énergie

Le bois énergie recouvre la valorisation du bois en tant que combustible sous toutes ses formes : bûches, plaquettes forestières ou bocagères, granulés de bois, sciures, écorces...

Son développement doit cependant se faire en tenant compte des contraintes liées à cette filière. En effet, l'exploitation forestière peut avoir des impacts sur le maintien de la biodiversité. Ainsi les techniques sylvicoles employées doivent garantir une gestion durable des forêts, une gestion conservatoire des milieux remarquables et des habitats d'espèces remarquables, et préserver les stades âgés des peuplements forestiers.

Par ailleurs, le chauffage au bois domestique est une source importante d'émission de particules : près d'un tiers des émissions en hiver. Le développement de cette énergie devra donc se faire de manière compatible avec les objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques, en installant notamment de nouveaux systèmes de chauffage domestique de qualité.

Au sein de l'ancienne région Picardie, cette filière représente l'une des principales sources d'énergie renouvelable, avec une production de 239 ktep en 2010.

Le SRCAE pose comme objectif l'atteinte de 350 ktep en 2020.

A noter que sur la commune de Senlis, les boisements représentent 47,8% du territoire. Il existe donc un bon potentiel de développement de cette filière sur le territoire.

Agro-carburants

Les agrocarburants sont produits à partir de biomasse, en utilisant les graines ou racines des plantes cultivées. Il existe deux filières :

- L'éthanol produit à partir de céréales ou betteraves et utilisé en mélange de l'essence ;
- Le biodiesel produit à partir de plantes oléagineuses, utilisé en mélange du gazole.

Il existe également des filières dites « du futur » qui permettront de produire de l'agrocarburant à partir de résidus agricoles et forestiers tels que de la paille, ou encore des cultures dédiées comme des taillis à croissance rapide et donc très courtes rotations. Ces futures filières permettront de ne pas utiliser de denrées alimentaires pour leur fabrication. Une troisième piste de réflexion est la production d'hydrogène par des algues, ce qui permettrait de s'affranchir de la contrainte des surfaces cultivables.

Cette filière est exploitée atteignant en 2010 une production de 133 ktep sur le territoire de l'ancienne région Picardie.

Aucune unité de production d'agro-carburant n'est recensée sur la commune de Senlis.

Biogaz et déchets

Le biogaz, majoritairement composé de méthane, est issu de la fermentation des déchets organiques. Le biogaz est ensuite valorisé sous forme de chaleur et/ou d'électricité. Il peut également, après épuration, être injecté dans les réseaux ou valorisé sous forme de carburant.

Des freins existent cependant aujourd'hui au niveau de cette filière liés à la rentabilité de ce type d'installations, à la qualité des déchets nécessaires, à l'absence de retour d'expérience dans ce domaine, à une difficulté de valorisation de la chaleur produite, un manque de formation en secteur agricole ou encore des freins administratifs.

De plus, les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) ou Unités de Valorisation Energétique, sont des usines d'incinération énergétique de déchets, permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur. La valorisation énergétique constitue une alternative à l'enfouissement des déchets en centres de stockage.

Au sein de l'ancienne région Picardie, on recense deux installations de méthanisation, ainsi qu'un centre de valorisation énergétique des ordures ménagères. La production d'énergie par les déchets s'élevait en 2010 à 13 ktep.

Le SRCAE fixe comme objectif l'atteinte de 47 ktep en 2020 issu de cette filière.

La société Valois Energie exploite une unité de méthanisation de matières organiques en voie liquide continue sur le territoire de Senlis. Il s'agit de l'un des plus grands méthaniseurs agricoles du département de l'Oise.

Un potentiel géothermique important sur la commune

La géothermie se définit comme l'exploitation de la chaleur contenue dans le sous-sol, que ce soit dans les aquifères ou en échangeant avec le sol (via des systèmes fermés, horizontaux ou verticaux).

La valorisation se fait au moyen d'une pompe à chaleur. Ses applications sont nombreuses et dépendent de l'adéquation entre la nature du sous-sol (présence d'eau ou non, température ...) et des besoins des projets en surface (besoins de chaleur, de froid, pour une maison individuelle, un bâtiment tertiaire ou un quartier...).

Entre 2006 et 2011, sur l'ancienne région Picardie, 500 forages géothermiques ont été déclarés. Cela représente une puissance de 7,2 MW.

D'après le BRGM, l'ancienne région Picardie dispose de deux aquifères intéressants pour la géothermie : la nappe de la Craie et les nappes de l'Eocène.

La commune de Senlis est localisée sur une zone à fort potentiel géothermique identifiée par le BRGM.

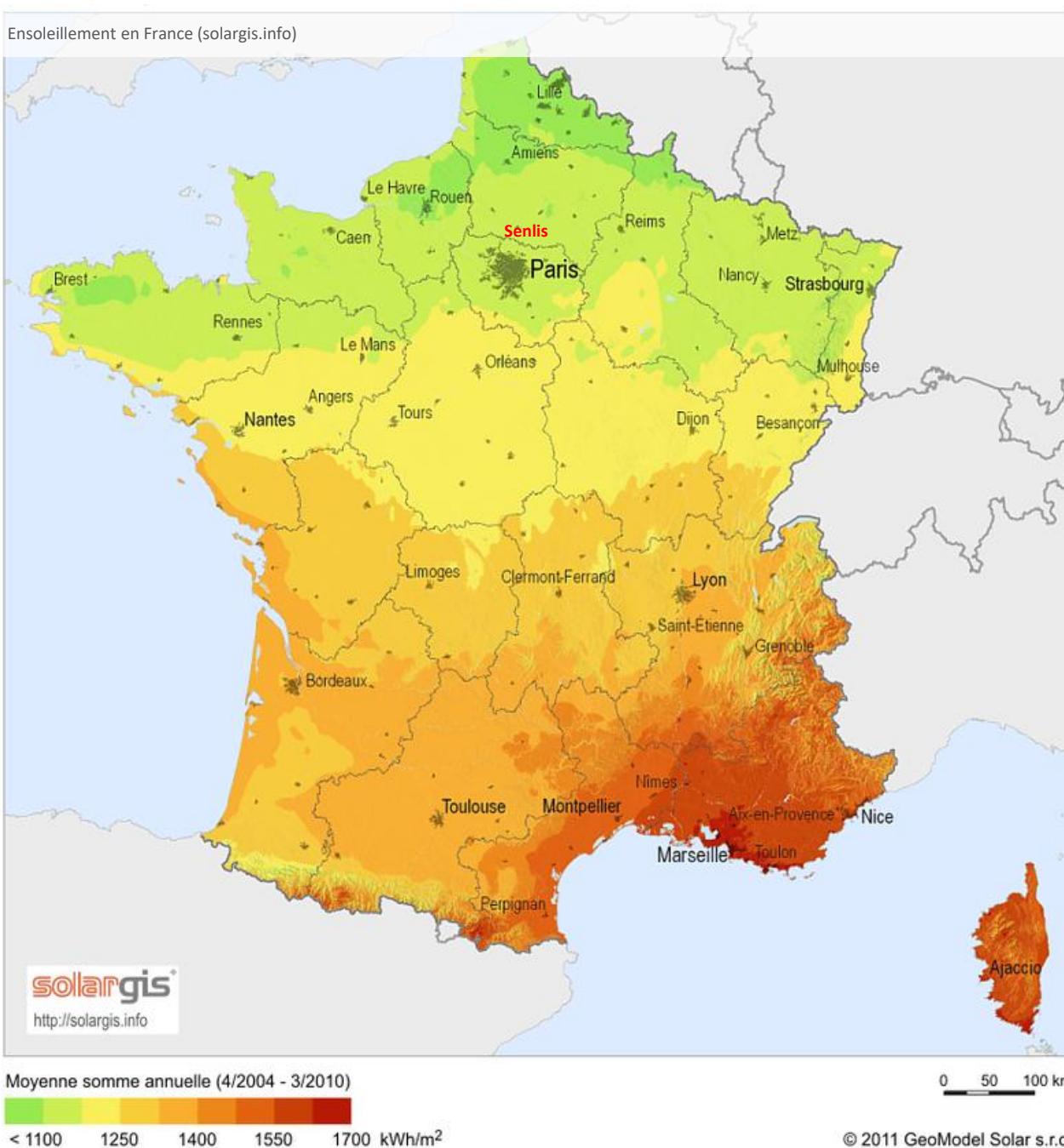
Hydraulique

L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, voire des marées, pour la transformer en électricité.

Cette filière est très peu développée sur le territoire de l'ancienne région Picardie. Le SRCAE fixe un objectif de 0,5 ktep à atteindre en 2020 pour cette filière, en privilégiant la petite hydroélectricité.

A noter qu'aucune installation hydroélectrique ne se situe sur la commune de Senlis.

Ensoleillement en France (solargis.info)



Un gisement solaire faible

L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou directement posés sur le sol.

Le solaire thermique correspond à la conversion du rayonnement solaire en énergie thermique, à plusieurs niveaux de température. Traditionnellement, ce terme désigne les applications à basse et moyenne température dans le secteur du bâtiment.

La filière solaire est très peu développée sur l'ancienne région Picardie. En 2010, cette filière représentait une production électrique de moins de 1 ktep. Le SRCAE fixe un objectif d'atteinte de 20 ktep en 2020 pour les filières du solaire thermique et photovoltaïque.

Il est recommandé de privilégier les centrales en toiture, ou bien au sol ne générant pas de contraintes foncières supplémentaire (friches urbaines ou industrielles). L'énergie photovoltaïque ou solaire pourra donc majoritairement être développée par l'intermédiaire de panneaux sur toitures de bâtiments résidentiels ou tertiaires, de bâtiments industriels ou grandes surfaces commerciales, sur des bâtiments agricoles, au sein de friches urbaines, parkings, anciennes décharges, etc...

A noter que la commune de Senlis présente un taux d'ensoleillement faible, et un rendement photovoltaïque moyen d'environ 1 100 kWh/m². Le développement de cette filière est donc limité sur le territoire.

La lutte contre le changement climatique

Les prévisions réalisées dans le cadre du changement climatique envisagent sur le territoire régional une hausse des températures moyennes, une diminution du nombre de jour de gel, une diminution des précipitations notamment en été et une augmentation des périodes de fortes chaleurs en été.

Ces phénomènes auront alors des conséquences à la fois sur les populations et la santé, sur la biodiversité, sur l'aggravation des risques naturels, sur la disponibilité de la ressource en eau...

Un des enjeux sera donc pour le territoire communal de s'adapter face à ces changements et aux risques accentués.

La production et les consommations

L'ancienne région Picardie est largement déficitaire en énergie : elle ne produit aucune énergie fossile ni nucléaire. Elle produit en revanche de l'énergie d'origine renouvelable, et exploite notamment les filières de l'éolien, de la biomasse, et de la valorisation des déchets, ou encore de la géothermie.

La production totale d'énergie renouvelable (électricité et chaleur) sur l'ancienne région s'élevait à 9 280 GWh en 2010.

En termes de consommation énergétiques, les secteurs les plus consommateurs sur l'ancienne région sont le résidentiel-tertiaire et les transports. Ils contribuent à hauteur de 71% des consommations finales.

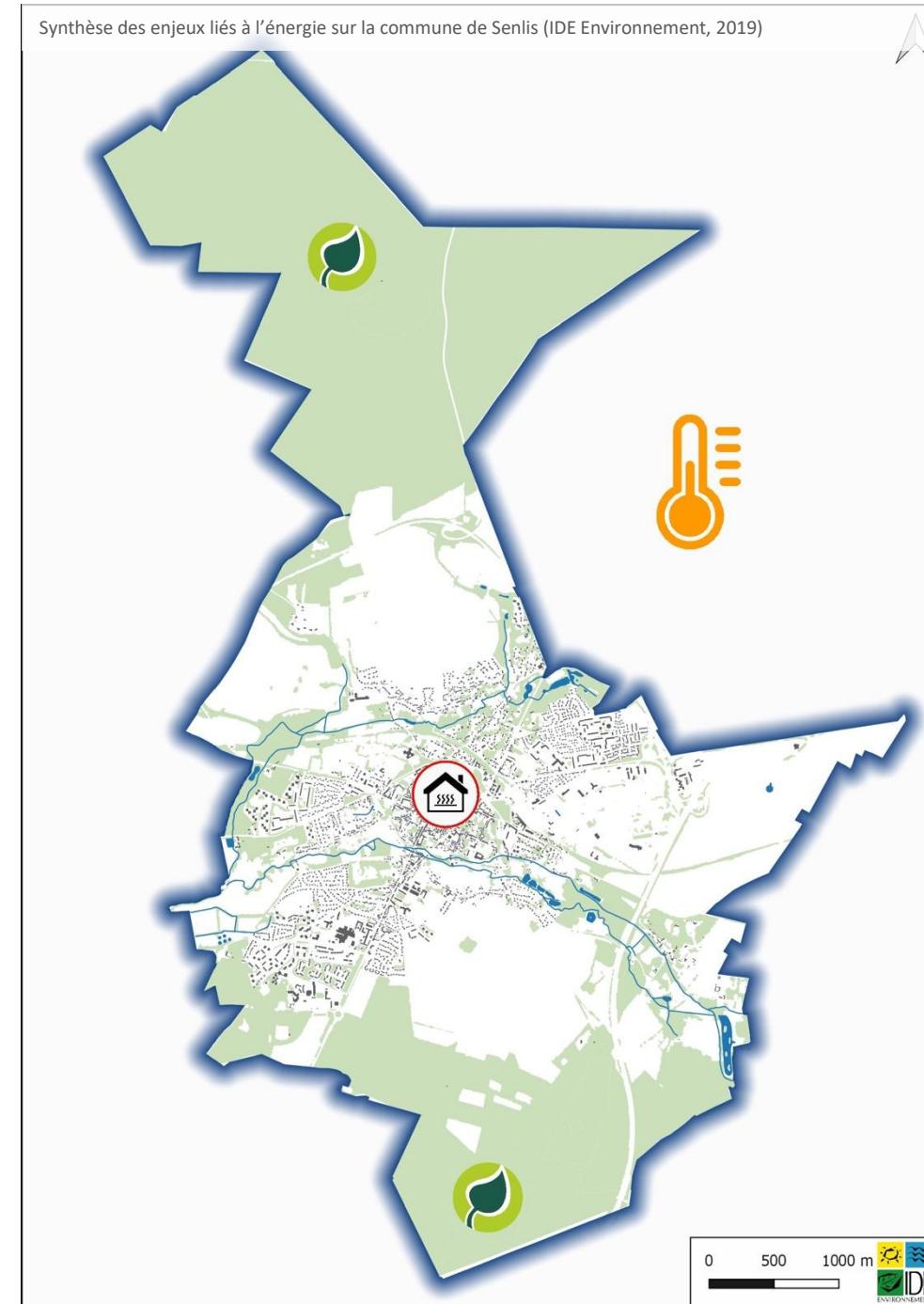
De plus, les deux sources d'énergie les plus consommées sur le territoire régional sont le pétrole (39%) et le gaz naturel (33%).

Des énergies renouvelables à développer et diversifier

A l'échelle régionale, le SRCAE fixe des objectifs de production d'énergie renouvelable à atteindre en 2020 et 2050.

Des potentiels de développement de filières renouvelables sont identifiés sur la commune de Senlis, notamment concernant la géothermie et le bois-énergie.

L'offre d'installations de productions d'énergies renouvelables pourra alors être diversifiée sur la commune, dans la mesure où les contraintes locales le permettent.



Légende

- Commune de Senlis
- Bâti
- Végétation
- Cours d'eau
- Plans d'eau

Valoriser les énergies renouvelables

 Potentiel de développement de la filière bois-énergie

 Potentiel de développement de la filière géothermie

Anticiper les conséquences du changement climatique

 Adapter le territoire au changement climatique